



CONTRAT DE GESTION INTEGREE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE DE THAU 2020-2025


Etude Bilan



LE PROJET

Client	Syndicat Mixte du Bassin de Thau
Projet	Contrat de Gestion intégrée et de transition écologique du territoire de Thau 2020-2025
Intitulé du rapport	Etude Bilan

LES AUTEURS

	<p>CEREG Ingénierie</p> <p>399 rue Georges Séguy • Bâtiment B Carbone • 34080 MONTPELLIER Tél 04.67.41.69.80 • Fax 04.67.41.69.81 • montpellier@cerereg.com SIRET 492 706 338 00034 www.cerereg.com</p>
---	---

Réf. Cereg - 2025-CISO-000003

Id	Date	Etabli par	Vérfié par	Description des modifications / Evolutions
V1	Novembre 2025	Flora AUBREE	Jacques DE LA ROCQUE	Version initiale



TABLE DES MATIERES

A. PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE D'ETUDE ET DU CONTRAT.....	10
A.I. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE D'ETUDE.....	11
A.I.1. Périmètre d'étude	11
A.I.2. Situation administrative	13
A.I.2.1. Population du territoire et activités économiques	13
A.I.2.2. Contexte institutionnel	14
A.I.3. Etat des lieux du territoire d'étude.....	15
A.II. ETAT INITIAL ET EVOLUTION DU TERRITOIRE SUR LA PERIODE DU CGITE.....	18
A.II.1. Contexte climatique	18
A.II.1.1. Précipitations.....	18
A.II.1.2. Températures	21
A.II.2. Occupation des sols	23
A.II.2.1. Artificialisation des sols	23
A.II.2.2. Foncier Agricole (RPG).....	27
A.II.3. Contexte hydrologique.....	30
A.II.3.1. Hydrographie.....	30
A.II.3.2. Réseau de stations de mesure sur le territoire	36
A.II.3.3. Zonages réglementaires et programmes de gestion de l'eau mis en œuvre sur le territoire	37
A.II.4. Etat des masses d'eau souterraines.....	41
A.II.4.1. Etat de qualité 2019	41
A.II.4.2. Evolution de l'état qualitatif.....	44
A.II.4.3. Evolution de l'état quantitatif	51
A.II.4.4. Pressions à l'origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux – Etats des lieux 2019 et 2025	57
A.II.5. Etat des masses d'eau superficielles.....	59
A.II.5.1. Etat de qualité 2019	59
A.II.5.2. Evolution de l'état physico-chimique et hydrobiologique – Cours d'eau.....	68
A.II.5.3. Evolution de la qualité des eaux de baignade	73
A.II.5.4. Evolution hydrologique.....	74
A.II.5.5. STEP et Rejets	78
A.II.5.6. Pressions à l'origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux – Etats des lieux 2019 et 2025	81
A.II.6. Risques inondation.....	89
A.II.6.1. Documents relatifs au risque inondation	89
A.II.6.2. Plans communaux de sauvegarde (PCS) et document d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM)	90
A.III. PRESENTATION GENERALE DU CGITE	91
A.III.1. Le syndicat mixte du Bassin de Thau.....	91
A.III.2. Historique des démarches contractuelles.....	91

A.III.3.	Elaboration du contrat	91
A.III.4.	Quelques éléments à noter au cours de la vie du contrat	92
A.III.5.	Maîtres d’ouvrage, partenaires techniques et signataires du contrat	92
A.III.6.	Rappel des enjeux et objectifs du contrat	92
A.III.7.	Analyse du programme d’actions	94
A.III.7.1.	<i>Méthodologie d’analyse des actions et des opérations</i>	94
A.III.7.2.	<i>Programme d’action</i>	95
A.III.7.3.	<i>Analyse statistique des opérations prévues dans le volet eau du contrat</i>	98
B.	BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER.....	100
B.I.	RAPPEL DES OBJECTIFS DU CONTRAT	101
B.II.	LES PRINCIPAUX RESULTATS	101
B.II.1.	En matière de gouvernance et d’animation territoriale	101
B.II.2.	En matière d’études, de suivis et de travaux	102
B.II.3.	En matière d’ingénierie territoriale	103
B.III.	LES DIFFICULTES DE MISE EN ŒUVRE : CRISE SANITAIRE ET COHERENCE DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS.....	104
B.IV.	LE BILAN DES REALISATIONS.....	105
C.	EVALUATION DU FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE	120
C.I.	COMITES STRATEGIQUES ET TECHNIQUES	121
C.I.1.	Fréquence des comités	121
C.I.2.	Participants aux comités	123
C.II.	NIVEAU D’APPROPRIATION ET D’ADHESION DE LA DEMARCHE PAR LES ACTEURS	125
D.	ANALYSE DES INCIDENCES DU CGITE SUR LE VOLET EAU DU TERRITOIRE.....	128
D.I.	LIEN ENTRE LES PROGRAMMES D’ACTIONS ET LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE.....	129
D.I.1.	Opérations prévues réalisées par domaines d’action.....	129
D.I.2.	Opérations prévues et réalisées par thématique.....	131
D.I.3.	Réponse du CGITE aux pressions recensées sur les masses d’eau.....	133
D.I.4.	Lien entre les travaux menés et l’évolution observée du volet eau	138
D.II.	LIEN ENTRE LE PROGRAMME D’ACTIONS ET AUTRES PROCEDURES DU TERRITOIRE	139
D.II.1.	PEP PAPI	139
D.II.2.	Lien au programme de mesure du SDAGE	140
D.II.3.	SAGE	149
D.II.4.	Actions ne répondant pas au PDM SDAGE ou à une disposition du SAGE.....	155
E.	BILAN GENERAL, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES	157
E.I.	CONTENU ET GOUVERNANCE DU CONTRAT	158
E.II.	MEDIATION DU CONTRAT – UNE MISE EN RECIT DE LA STRATEGIE TERRITORIALE	159
F.	ANNEXES.....	160
	ANNEXE 1 – QUALITES MESUREES AUX STATIONS DE LA VENE A POUSSAN 1 ET DU PALLAS A LOUPIAN 2	161
	ANNEXE 2 – LISTE DES INSTITUTIONS CONTACTEES DANS LE CADRE DES ENTRETIENS.....	163

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de la population et de la création d'entreprises sur les communes du territoire du SMBT Source : INSEE	14
Tableau 2 : Surfaces culturales en 2019 et 2023 sur le territoire Source : Base de données RPG	29
Tableau 3 : Caractéristiques morphologiques des bassins versant des différents cours d'eau de la lagune de Thau Source : SMBT, Etude des apports hydrologiques	34
Tableau 4 : Réseau de stations de mesures sur le territoire de Thau Source : Plateforme ROL, Plateforme DemeauThau, Hub'eau, ADES BRGM, SMBT	36
Tableau 5 : Etats et objectifs d'état des masses d'eau souterraines Source : SDAGE RMC 2022-2027	42
Tableau 6 : Stations de suivi qualité des masses d'eau souterraines sur le territoire de Thau recensées sur ADES Eaufrance Source : ADES Eaufrance	44
Tableau 7 : Etats de qualité chimique des masses d'eau souterraines aux stations de suivi DCE entre 2015 et 2024 Source : Agence de l'Eau, Eaufrance	45
Tableau 8 : Dépassements des seuils DCE observés sur les périodes 2015-2019 et 2020-2024 pour différents paramètres du suivi de qualité chimique DCE des eaux souterraines Source : ADES Eaufrance	47
Tableau 9 : Stations piézométriques BSSEAU avec mesures de niveau d'eau recensées dans ADES Eaufrance sur le territoire de Thau Source : ADES Eaufrance	51
Tableau 10 : Volumes captés sur 2016-2019 et sur 2020-2023 et pourcentage d'évolution des volumes captés Source : AERMC	54
Tableau 11 : Pressions à l'origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2027 pour les masses d'eaux souterraines. Les niveaux d'impacts forts sont susceptibles de déclasser l'état de la masse d'eau, et les niveaux d'impacts moyens sont mesurables mais dont l'effet est localisé à l'échelle de la masse d'eau.	58
Tableau 12 : Etats et objectifs d'état des masses d'eau superficielles cours d'eau Source : SDAGE RMC 2022-2027	64
Tableau 13 : Stations de qualité DCE en fonctionnement sur la période 2014-2024, nombre d'années avec des mesures disponibles, et état moyen relevé Source : AERMC	68
Tableau 14 : Qualité des cours d'eau entre 2004 et 2024, et évolution entre les deux dernières années de mesure Source : Rapport d'Etude de la qualité des eaux des bassin versants de l'étang de l'or, de l'étang de Thau, du Lez et de la Mosson, effectuées par aquascop pour le compte du CD34	70
Tableau 15 : Qualités physico-chimiques annuelles entre 2014 et 2024 au niveau de la station Pallas à Loupian 2 Source : Données Naiades	71
Tableau 16 : Qualités hydrobiologiques annuelles entre 2014 et 2024 au niveau de la station Pallas à Loupian 2 Source : Données Naiades	71
Tableau 17 : Qualités physico-chimiques annuelles entre 2014 et 2024 au niveau de la station Vène à Poussan 1 Source : Données Naiades	71
Tableau 18 : Qualités hydrobiologiques annuelles entre 2014 et 2024 au niveau de la station Vène à Poussan 1 Source : Données Naiades	72
Tableau 19 : Sites de baignade sur le territoire du CGITE Source : baignades.sante.gouv.fr	73
Tableau 20 : Stations d'épuration sur le BV de Thau Ingril et sur le périmètre du CGITE, et évolution des capacités nominales entre 2019 et 2023 Source : Portail de l'assainissement	79
Tableau 21 : Synthèse des pressions à l'origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2027 (état des lieux 2019) pour les masses d'eaux superficielles Cours d'eau, et évolution pour 2033 (état des lieux 2025). Les niveaux d'impacts forts sont susceptibles de déclasser l'état de la masse d'eau, et les niveaux d'impacts moyens sont mesurables mais dont l'effet est localisé à l'échelle de la masse d'eau Source : SDAGE RMC 2022-2027	85
Tableau 22 : Synthèse des pressions à l'origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2027 (état des lieux 2019) pour les masses d'eaux superficielles Côtières, et évolution pour 2033 (état des lieux 2025). Les niveaux d'impacts forts sont susceptibles de déclasser l'état de la masse d'eau, et les niveaux d'impacts moyens sont mesurables mais dont l'effet est localisé à l'échelle de la masse d'eau Source : SDAGE RMC 2022-2027	87

Tableau 23 : Synthèse des pressions à l’origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2027 pour les masses d’eau superficielles de transition. Les niveaux d’impacts forts sont susceptibles de déclasser l’état de la masse d’eau, et les niveaux d’impacts moyens sont mesurables mais dont l’effet est localisé à l’échelle de la masse d’eau Source : SDAGE RMC 2022-2027	88
Tableau 24 : Présence et date d’approbation des PPRI, PCS et DICRIM dans les communes du territoire	90
Tableau 25 : Champs d’incidences des opérations	94
Tableau 26 : Fiches actions du CGITE retenues dans l’analyse liée à l’eau sur le territoire	95
Tableau 27 : Nombre d’opérations prévues, engagée/finalisée, non engagée/abandonnée ou reportées par typologie d’action, et par domaine d’action des opérations (grand ou petit cycle)	98
Tableau 28 : Nombre d’opérations prévues par typologie d’opération et par domaine d’action des opération (grand ou petit cycle de l’eau)	99
Tableau 29 : Bilan technique et financier 2020-2025 Source : SMBT	106
Tableau 30 : Montants des partenariats financiers et des maitrises d’ouvrage Source : SMBT	119
Tableau 31 : Comités stratégiques et techniques réalisés durant la période du CGITE	122
Tableau 32 : En bleu surligné, les institutions présentent aux trois comités stratégiques.	123
Tableau 33 : Nombre d’opérations finalisées ou engagées par typologie d’opération et par domaine d’action des opérations (grand ou petit cycle de l’eau)	130
Tableau 34 : Nombres d’opérations prévues et réalisées par typologie d’opération, et par champ d’incidence de l’opération	131
Tableau 35 : Opérations en lien avec les pressions recensées dans le SDAGE RMC 2022-2027 sur les masses d’eau du territoire	134
Tableau 36 : Fiches actions et sous-objectifs en lien avec la réduction de la vulnérabilité ou de l’exposition aux risques inondation, ainsi que les nombre d’opérations prévues, réalisées, et en lien avec le PEP PAPI	139
Tableau 37 : Programme de mesures du SDAGE RMC 2022-2027 en lien avec les masses d’eau superficielles du territoire, fiches actions en lien et nombre d’opération prévues et réalisées	141
Tableau 38 : Programme de mesure du SDAGE RMC 2022-2027 en lien avec les masses d’eau souterraines du territoire, fiches actions en lien et nombre d’opération prévues et réalisées	146
Tableau 39 : Dispositions du SAGE de Thau Ingril, et mise en relation avec le CGITE 2020-2025	150
Tableau 40 : Fiches actions et sous-objectifs liés au volet eau du territoire, et leurs liens au PDM du SDAGE 2022-2027 et du SAGE de Thau-Ingril	155

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Vue 3D du bassin versant de la lagune de Thau et son relief Source : observatoire SMBT	12
Figure 2 : Intercommunalités et communes sur le territoire du SMBT Source : SMBT	12
Figure 3 : Intercommunalités et communes sur le périmètre du SAGE de Thau-Ingril Source : SMBT	13
Figure 4 : Précipitations observées au niveau de la station météorologique de Sète, pour les périodes 1961-1990 et 1991-2020 Source des données : InfoClimat	19
Figure 5 : Cumul de pluviométrie mensuelle observé à quelques stations sur le territoire du CGITE (34101001 : Florensac ; 34150001 : Marseillan-INRAE ; 31301002 ; Sète). Les normales mensuelles officielles sur la période 1991-2020 sont indiquées par un point orange Sources données : MétéoFrance	19
Figure 6 : Cumuls pluviométriques annuels (en mm) pour les différentes stations de suivis sur le territoire de Thau entre 2017 et 2023 Source : Figure issue du Rapport Hydrologique SMBT	20

Figure 7 : Températures moyennes observées au niveau de la station météorologique de Sète, pour les périodes 1961-1990, 1991-2020, 2020-2024 Source des données : InfoClimat.....	21
Figure 8 : Nombre de jours moyens mensuels au delà d’une température seuil pour les périodes 1991-2020 et 2020-2024 à la station de Sète Source : Graphs InfoClimat.....	22
Figure 9 : Chart des différentiels de température, par année, par rapport à la moyenne de la période 1971-2000. Les couleurs bleues indiquent une variation en dessous de la moyenne de 1971-2000, et les couleurs rouges indiquent une variation au-dessus de la moyenne de 1971-2000. Plus la couleur est foncée, plus le différentiel est important Source : InfoClimat.....	22
Figure 10 : Occupation des sols 2018 Source : Corine Land Cover 2018.....	23
Figure 11 : Surface totale artificialisée par commune entre 2021 et 2024 Source : Données de l’OCS GE, portail de l’artificialisation.....	24
Figure 12 : Artificialisation totale sur la période 2021-2024 par commune Source : Graph réalisé à partir des données de l’OCS GE – Portail de l’artificialisation des sols.....	25
Figure 13 : Artificialisation par année, pour l’ensemble des communes ayant une portion de leur territoire dans le périmètre du SAGE Source : Graph réalisé à partir des données de l’OCS GE – Portail de l’artificialisation des sols.....	26
Figure 14 : Cartographies des RPG en 2015 (à gauche) et 2022 (à droite) Source : RPG OGN.....	27
Figure 15 : Différences dans le RPG entre 2019 et 2023 (panel du haut : parcelles en plus ; panel du bas : parcelles en moins) Source : RPG.....	28
Figure 16 : Masses d’eau superficielles rivières et principaux cours d’eau sur le territoire de Thou Ingril Source : SDAGE RMC 2022-2027.....	32
Figure 17 : Masses d’eau superficielles côtières et de transition sur le territoire du SAGE de Thou Ingril Source : SDAGE RMC 2022-2027.....	32
Figure 18 : Masses d’eau souterraines dans le périmètre du SAGE de Thou Ingril Source : SDAGE RMC 2022-2027 et BD LISA33	
Figure 19 : Sous bassins versants de la lagune de Thou et d’Ingril Source : SAGE de Thou-Ingril, SMBT.....	34
Figure 20 : Zone de répartition des eaux sur le territoire Source : DREAL Occitanie.....	37
Figure 21 : Zones sensibles à l’eutrophisation et zones vulnérable aux nitrates sur le territoire Source : DREAL Occitanie.....	38
Figure 22 : Zones vulnérables Masses d’eau souterraines proposées (en rouge) en raison d’un P90 Nitrates supérieur aux seuils Source : AERMC, données analysées par l’OFB.....	38
Figure 23 : Catégories piscicoles des cours d’eau du territoire Source : Fédération de pêche.....	39
Figure 24 : Captages et périmètres de protection Source : Atlasanté.....	40
Figure 25 : Evolution de la conductivité au niveau de la source de la Roubine Source : Données SMBT Dem’eaux Thou.....	50
Figure 26 : Localisation des piézomètres sur le territoire de Thou Source : ADES Eaufrance.....	52
Figure 27 : Capture d’écran de la plateforme Dem’eaux Thou présentant l’emplacement des stations de suivi piézométriques du BRGM et du SMBT sur le Pli Ouest Source : SMBT.....	52
Figure 28 : Niveau piézométrique - Source d’Issanka BSS002JCUL Source : Données SMBT Dem’eaux Thou.....	53
Figure 29 : Niveau piézométrique – Rouquette BSS002JAZE Source : Données SMBT Dem’eaux Thou.....	53
Figure 30 : Prélèvements pour différents types d’usage dans les eaux souterraines. Se référer au tableau ci-dessus pour la dénomination des masses d’eau Source : Données de l’Agence de l’Eau, Processus de Redevance.....	55
Figure 31 : Volumes captés cumulés (en milliers de m ³) sur 2020-2023, par masse d’eau et par type d’usage. Se référer au tableau ci-dessus pour la dénomination des masses d’eau Source : Données de l’Agence de l’Eau, Processus de Redevance.....	55
Figure 32 : Volumes captés cumulés (en milliers de m ³) sur 2016-2019, par masse d’eau et par type d’usage. Se référer au tableau ci-dessus pour la dénomination des masses d’eau Source : Données de l’Agence de l’Eau, Processus de Redevance.....	56
Figure 33 : Etat écologique des cours d’eau naturels et artificiels Source : SDAGE RMC 2022-2027.....	61
Figure 34 : Etat chimique des cours d’eau naturels et artificiels Source : SDAGE RMC 2022-2027.....	61
Figure 35 : Etat écologique des masses d’eau de transition Source : SDAGE RMC 2022-2027.....	62
Figure 36 : Etat chimique des masses d’eau de transition Source : SDAGE RMC 2022-2027.....	62

Figure 37 : Etat écologique des masses d’eau côtières Source : SDAGE RMC 2022-2027.....	63
Figure 38 : Etat chimique des masses d’eau côtières Source : SDAGE RMC 2022-2027	63
Figure 39 : Localisation des 10 stations ayant des mesures couvrant la période du CGITE Source : Rapport d’Etude sur la qualité des eaux – CD34	69
Figure 40 : Chroniques du débit moyen journalier (m3/s) entre 1999 et 2022 sur le seuil aval de la Vène Source : OREME, hydrosience Montpellier ; Figure issue du rapport hydrologique du SMBT.....	74
Figure 41:.....	75
Figure 42: Coefficient de Pardé (%) appliqué sur la Vène sur la période 1999-2023 Source : OREME et SMBT ; Figure issue du rapport hydrologique du SMBT.....	75
Figure 43 : Chroniques du débit moyen journalier (m3/s) entre 2016 et 2023 sur la station du Pallas aval Source : données SMBT ; Figure issue du rapport hydrologique du SMBT.....	76
Figure 44 : Chroniques du débit moyen journalier (m3/s) entre 2016 et 2023 sur la station du Nègue-Vaques Source : données SMBT ; Figure issue du rapport hydrologique du SMBT.....	77
Figure 45 : Localisation des stations de traitement des eaux usées sur le territoire de Thau Source : AERMC, SANDRE.....	78
Figure 46 : Zonage PPRI sur le territoire de Thau Source : cartographie SMBT	89
Figure 47 : Dates des comités stratégiques et des comités techniques du CGITE	121
Figure 48 : Taux de participation des collèges à chacun des trois comités stratégiques du CGITE.....	124
Figure 49 : Taux de participation des collèges à chacun des comités techniques du CGITE	124
Figure 50 : Opérations réalisées de type travaux avec incidences directes sur les champs d’incidences	132

PREAMBULE

Le **syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT)** a porté sur la période 2020-2025 le 5^{ème} contrat de bassin, à savoir le **Contrat de Gestion Intégrée et de Transition Ecologique (CGITE, 2020-2025)**.

Afin d'évaluer **l'action collective** mise en œuvre au titre de ce Contrat de bassin sur la période 2020-2025, le SMBT, pilote de la démarche, et ses principaux partenaires techniques et financiers, ont souhaité lancer son étude bilan, évaluative et prospective préalablement à l'élaboration d'un potentiel nouveau contrat de bassin.

Cette étude Bilan a pour but :

- De faire un état des lieux de **l'évolution des milieux** liés au volet eau du territoire, et d'analyser **la contribution du CGITE** aux grands enjeux du volet eau du territoire sur la période 2020-2025.
- De faire une **évaluation de la gouvernance** de ce contrat de bassin.

Le présent document constitue le rapport d'étude, et comporte :

- Une présentation générale du contexte d'étude, de l'état initial au début du contrat, et de l'évolution du territoire sur la période 2020-2025 (chapitre A) ;
- Une présentation générale du contrat territorial, avec en particulier les actions en lien avec le volet eau du territoire (chapitre A) ;
- Le bilan technique et financier du contrat (chapitre B) ;
- L'évaluation du fonctionnement de la procédure et de la gouvernance du contrat dans son ensemble (chapitre C) ;
- La contribution du CGITE à l'évolution du volet eau du territoire (chapitre D) ;
- Des recommandations générales issues des analyses réalisées, et perspectives pour le prochain contrat (chapitre E).

A. PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE D'ETUDE ET DU CONTRAT



A.I. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE D'ETUDE

A.I.1. Périmètre d'étude

Source : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, CGITE 2020-2025

Entouré de reliefs culminant à 300 m au nord, et à plus ou moins 200 m à l'est, le territoire du bassin de Thau est décrit comme s'ouvrant sur la mer méditerranée comme un « amphithéâtre ». Il est composé de zones naturelles, agricoles et urbaines, et est caractérisé par une riche biodiversité et des activités économiques variées telles que la conchyliculture, la pêche, l'agriculture et le tourisme. Environ 47 % de sa superficie est constituée d'eau et de zones humides, y compris une partie en mer. Ce territoire comprend un linéaire total de 460 km de cours d'eau, répartis entre les principaux axes hydrographiques et les réseaux secondaires, qui jouent un rôle essentiel dans les échanges hydrologiques et écologiques du bassin versant.

Le périmètre d'étude du Contrat de Gestion Intégrée et de Transition Écologique (CGITE) 2020-2025 du territoire de Thau s'étend sur une surface géographique de 706,9 km², structurée autour de l'étang de Thau, la plus grande lagune du Languedoc-Roussillon, d'une superficie d'environ 7 500 hectares. Le périmètre inclue ainsi les bassins versants de la lagune de Thau, des étangs du Bagnas et d'Ingril.

Ce territoire est situé dans le département de l'Hérault, en région Occitanie ; il regroupe 25 communes réparties au sein de trois intercommunalités :

- Sète Agglopôle Méditerranée (SAM),
- la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM)
- et Montpellier Méditerranée Métropole (3M).

Cette structuration découle du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), qui a imposé en 2017 la fusion de Thau Agglomération et de la Communauté de communes nord du bassin de Thau.

Le territoire du CGITE 2020-2025 est quasiment superposé au territoire du SAGE de Thau-Ingril, qui inclut en plus une toute petite partie de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault (CCVH).

Les communes et intercommunalités concernées, ainsi que l'emprise géographique du SAGE, sont visibles sur les Figure 2 et Figure 3 ci-dessous.

Les communes comprises dans le périmètre d'action du SMTB et donc du CGITE sont les suivantes :

Commune	Code Insee	Commune	Code Insee
Agde	34003	Marseillan	34150
Aumes	34017	Mèze	34157
Balaruc le Vieux	34024	Mireval	34159
Balaruc les Bains	34023	Montagnac	34162
Bouzigues	34039	Montbazin	34165
Castelnau de Guers	34056	Pinet	34203
Cournonsec	34087	Pomérols	34207
Cournonterral	34088	Poussan	31213
Fabrègues	34095	St Pons de Mauchiens	34285
Florensac	34101	Sète	34301
Frontignan	34108	Vic la Gardiole	34333
Gigean	34113	Villeveyrac	34341
Loupian	34143		

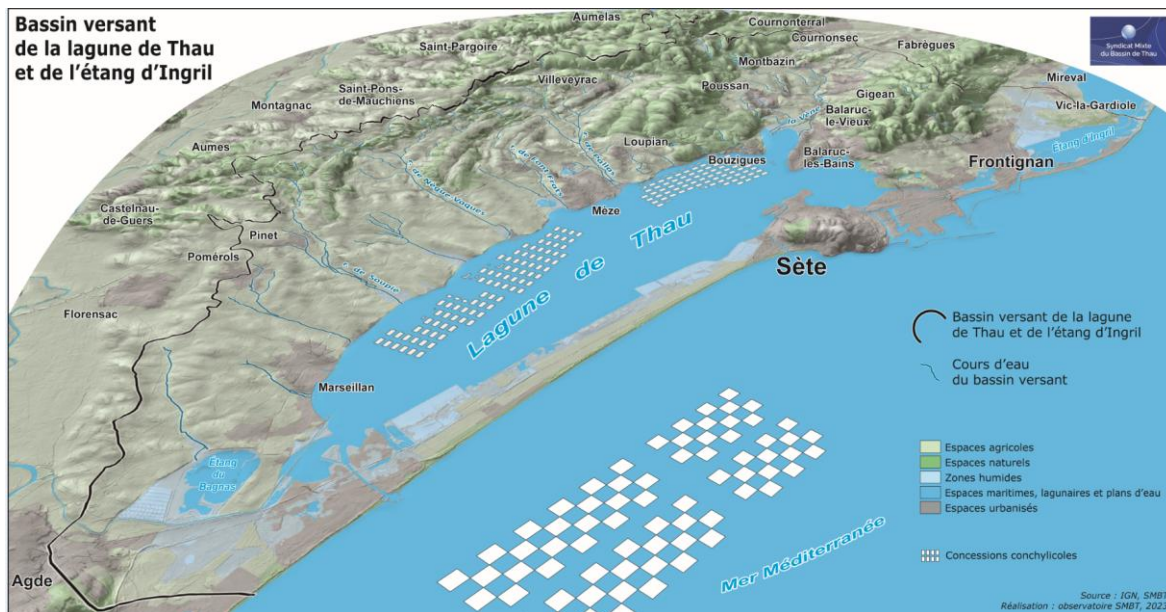


Figure 1 : Vue 3D du bassin versant de la lagune de Thau et son relief | Source : observatoire SMBT

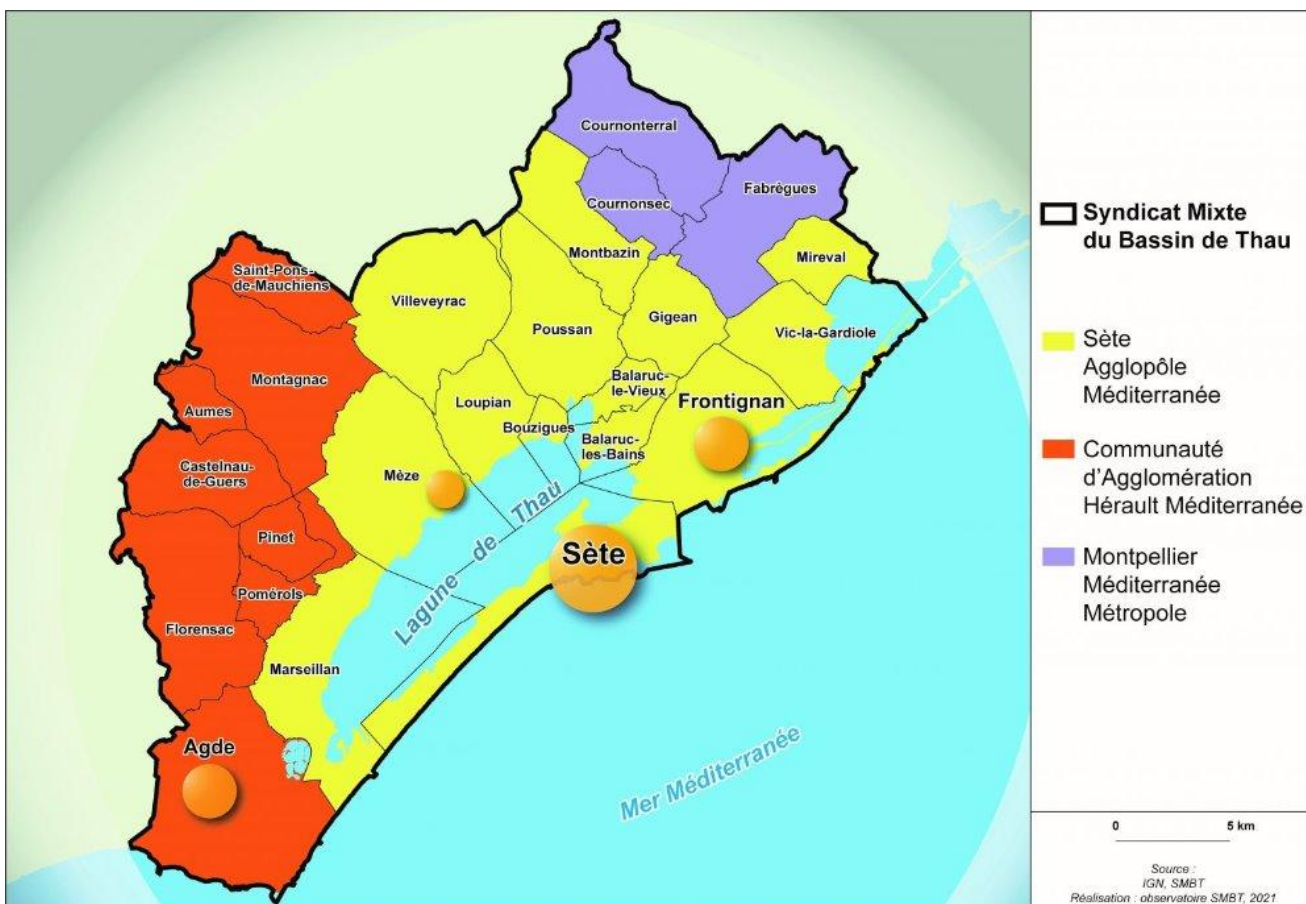


Figure 2 : Intercommunalités et communes sur le territoire du SMBT | Source : SMBT

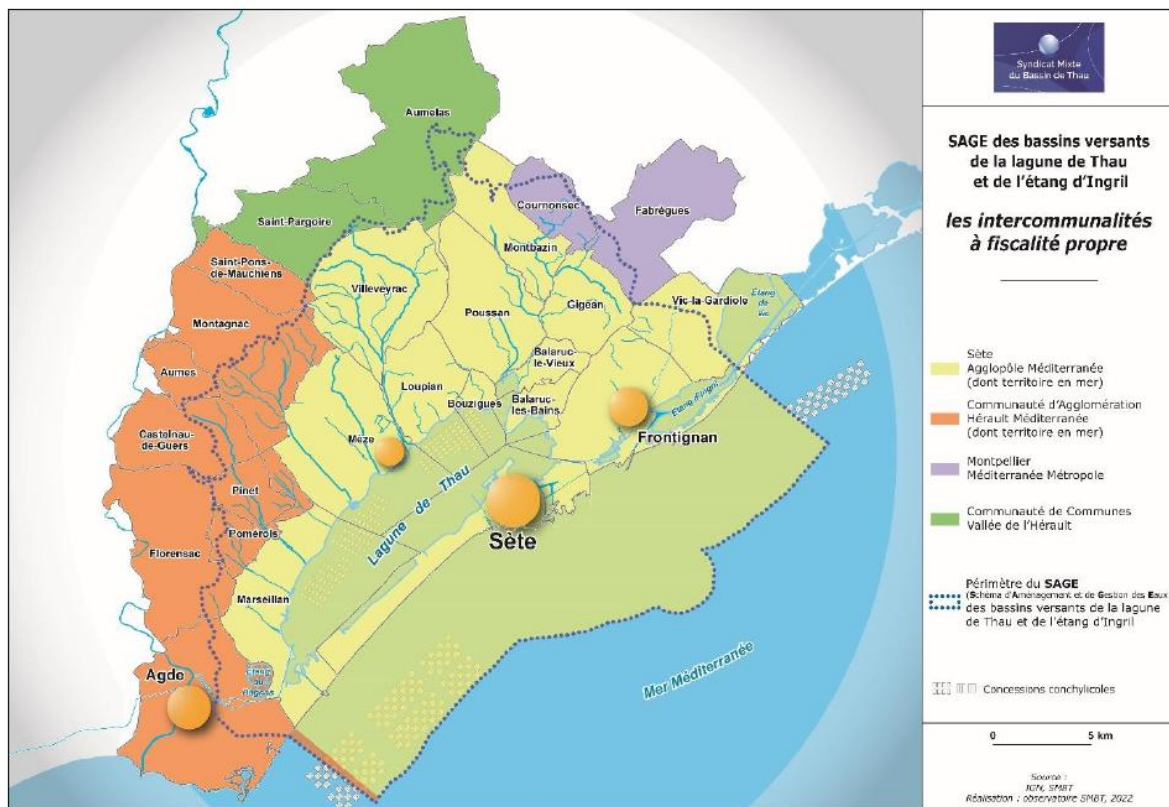


Figure 3 : Intercommunalités et communes sur le périmètre du SAGE de Thau-Ingril | Source : S.M.B.T

A.I.2. Situation administrative

A.I.2.1. Population du territoire et activités économiques

Source : INSEE

Le tableau ci-dessous résume les évolutions récentes en population totale et en création d'entreprises sur le territoire du CGITE, qui couvre les 25 communes mentionnées ci-dessus.

Sur le territoire du CGITE, la population a augmenté de 5 % en 2022 comparé au dernier recensement de 2016, soit une augmentation de 9 272 habitants sur le territoire. La population en 2022 est portée à 193 108 habitants.

La création d'entreprises, un des marqueurs de l'activité économique, a connu une augmentation de 43 % sur l'ensemble du territoire entre la période 2015-2019 et la période 2020-2025 du CGITE.

Tableau 1 : Evolution de la population et de la création d'entreprises sur les communes du territoire du SMTB | Source : INSEE

Commune	Code Insee	Population			Nombre entreprises créées (Activités marchandes hors agricultures (données SIDE))		
		2016	2022	Variation	Entre 2015 et 2019	Entre 2020 et 2024	Variation
Agde	34003	27 681	29 612	7.0 %	2 248	2 994	33%
Aumes	34017	490	502	2.4 %	25	42	68%
Balaruc le Vieux	34024	2 644	2 749	4.0 %	158	184	16%
Balaruc les Bains	34023	6 805	7 136	4.9 %	346	538	55%
Bouzigues	34039	1 690	1 613	-4.6 %	85	131	54%
Castelnau de Guers	34056	1 191	1 199	0.7 %	72	87	21%
Cournonsec	34087	3 315	3 583	8.1 %	202	313	55%
Cournonterral	34088	5 950	7 019	18.0 %	348	623	79%
Fabrègues	34095	6 914	7 200	4.1 %	445	663	49%
Florensac	34101	4 977	5 138	3.2 %	221	287	30%
Frontignan	34108	22 521	23 788	5.6 %	1 182	1 776	50%
Gigean	34113	6 415	6 559	2.2 %	352	544	55%
Loupian	34143	2 139	2 179	1.9 %	117	168	44%
Marseillan	34150	7 773	8 047	3.5 %	609	803	32%
Mèze	34157	11 533	12 711	10.2 %	632	832	32%
Mireval	34159	3 315	3 301	-0.4%	165	241	46%
Montagnac	34162	4 310	4 465	3.6 %	213	314	47%
Montbazin	34165	2 975	2 903	-2.4 %	171	218	27%
Pinet	34203	1 624	2 012	23.9 %	94	139	48%
Pomérois	34207	2 246	2 255	0.4 %	89	173	94%
Poussan	31213	6 001	6 040	0.6 %	357	562	57%
St Pons de Mauchiens	34285	669	641	-4.2 %	36	68	89%
Sète	34301	43 609	45 090	3.4 %	2 523	3 473	38%
Vic la Gardiole	34333	3 263	3 413	4.6 %	265	343	29%
Villeveyrac	34341	3 786	3 953	4.4 %	204	276	35%
TOTAL		183 836	193 108	5.0 %	11 159	15 792	42 %

A.I.2.2. Contexte institutionnel

Durant la période du CGITE, il n'y a pas eu de changements au niveau :

- Du programme du SDAGE de l'Agence de l'Eau RMC ;
- De lois impactant le fonctionnement du CGITE ;
- Des élections municipales. Les dernières ont eu lieu en 2020 et les prochaines auront lieu en 2026.

La période du CGITE a en revanche vu :

- **La révision du SCOT (2021-2025)**, avec une intégration accrue des thématiques de transition écologique, de limitation de l'étalement urbain, et prise en compte du changement climatique. **L'ordonnance nationale de juin 2020** impliquait l'introduction du **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** en remplacement du PADD, visant une meilleure appropriation par les élus et citoyens.
- **La labélisation du projet Alimentaire Territorial (PAT)** en 2021, pour renforcer la résilience alimentaire et les circuits courts.

A.I.3. Etat des lieux du territoire d'étude

Le tableau ci-dessous résume les principaux éléments d'état des lieux du territoire. Les éléments qui sont développés dans la suite de ce dossier, du fait de leur pertinence avec le programme d'action du CGITE et de leur rapport au volet eau du territoire, sont indiqués en orange.

Situation hydrographique		
Situation hydrographique	District hydrographique	Rhône-Méditerranée-Corse
	SDAGE	Rhône-Méditerranée-Corse
	SAGE	SAGE de Thau Ingril
	Bassin versant	Bassin versant de Thau
	Cours d'eau principaux	Cours d'eau (naturels et artificiels) référencés dans le SDAGE RMC 2022-2027 : Ruisseau de Soupié (FRDR11399), Ruisseau de Nègue Vaques (FRDR12064), Ruisseau de Font Frats (FRDR10239), Le Pallas (FRDR149), Ruisseau de la Calade (FRDR11791), Ruisseau de la Lauze (FRDR11463), La Vène (FRDR148), Ruisseau des Oulettes (FRDR11010), Ruisseau de la Combe de l'Yeuse (FRDR10577), Le canal du Rhône à Sète entre le seuil de Franquevaux et Sète (FRDR3108B), Canal du Midi (FRDR3109). En plus des masses d'eau référencées dans le SDAGE, l'état a recensé 23 principaux cours d'eau . 30 km de côtes dont 2 km de falaises et 20 km de lidos constituent la façade littorale de Sète Agglopol Méditerranée. Le territoire se compose également de masses d'eau de transition (Etangs Palavasiens Ouest (FRDT11c), Etang de Thau (FRDT10), Grand Bagnas (FRDT09)) et de masses d'eau côtières (De Sète à Frontignan (FRDC02e), Limite Cap d'Agde – Sète (FRDC02d), Frontignan - Pointe de l'Espiouette (FRDC02f)).
	MESU	17 masses d'eau superficielles (MESU), dont 9 masses d'eau superficielles de cours d'eau naturels, 2 masses d'eau superficielles artificielles, 3 masses d'eau de transition, 3 masses d'eau côtières
MESO	6 masses d'eau souterraines (MESO)	
Contexte environnemental		
Contexte physique	Climat/pluviométrie	Le territoire du bassin de Thau bénéficie d'un climat méditerranéen, caractérisé par des hivers doux et humides ainsi que des étés chauds et secs. Ce climat favorise une biodiversité riche et diversifiée, notamment dans les milieux lagunaires et littoraux. Cependant, il est également marqué par des épisodes climatiques extrêmes tels que des pluies intenses (épisodes cévenols), des périodes de sécheresse prolongée, et des vagues de chaleur estivales.
	Relief	Le territoire se caractérise par une topographie en forme d'amphithéâtre naturel incliné vers la mer, avec des reliefs culminant à environ 300 m au nord et 200 m à l'est. Les reliefs sont aussi formés par les bassins versant de chacun des cours d'eau venant alimenter la lagune de Thau, des étangs du Bagnas et d'Ingril.
	Contexte géologique et pédologique	Le bassin de Thau est situé dans une région de transition entre le Massif Central et le littoral méditerranéen. Il est marqué par des terrains sédimentaires datant principalement du Mésozoïque (Jurassique et Crétacé) et du Cénozoïque, caractérisé par des marnes et calcaires déposés entre la fin du Mésozoïque et le Cénozoïque inférieur. La lagune de Thau repose sur des dépôts marins et lagunaires récents, qui se sont accumulés depuis l'Holocène, formant une plaine côtière basse. Les reliefs environnants, comme le Mont Saint-Clair à Sète ou la Gardiole, sont constitués de calcaires jurassiques. Ces massifs offrent des zones karstiques importantes, favorisant l'infiltration des eaux souterraines. <u>Caractéristiques géologiques spécifiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Zones karstiques : Les formations calcaires permettent le développement de réseaux souterrains karstiques qui alimentent les nappes phréatiques locales. Ces ressources en eau sont essentielles pour l'approvisionnement en eau potable et pour les activités agricoles. En bordure nord-est affleure un karst jurassique (massif de la Gardiole) qui constitue l'aquifère principal du bassin, riche en galeries souterraines, résurgences comme la source sous-marine de la Vise, la source d'Issanka, et qui alimente en eau potable, thermale et pour la conchyliculture. Sur ce karst, affleurent localement des aquifères moins profonds (Miocène, Éocène) autour de Villeveyrac et Montbazin, ainsi qu'un aquifère captif dans les sables astiens entre Agde et Valras. • Sols argileux et marneux : Dans certaines zones, les sols sont composés d'argiles et de marnes, ce qui limite l'infiltration de l'eau et favorise la formation de zones humides. • Dépôts alluviaux : Les vallées fluviales qui convergent vers la lagune présentent des dépôts alluviaux récents, propices à l'agriculture.
Usages et occupations des sols	Occupation des sols	L'occupation des sols du territoire de Thau présente une diversité d'usages reflétant ses caractéristiques géographiques et socio-économiques. Entre 2021 et 2024, on observe une artificialisation moyenne d'environ 0.05 % du territoire. La majorité de l'artificialisation se fait à destination de l'habitation, avec une densité moyenne de 71 hab/ha ces dernières années.
	RPG	En grande majorité de la vigne, notamment sur la partie Ouest du territoire. Un peu de maïs, tournesol, ou d'autres céréales. Des landes et estives sur la partie Est du territoire.

Milieux naturels réglementaires	UNESCO	/
	RAMSAR	FR7200028 – étangs Palavasiens
	Arrêtés de protection de biotope	/
	PNN	/
	PNR	/
	Parc Naturel Marin	/
	Réserve biologique	/
	Réserve biologique forestière	/
	Sites classés	4 sites classés
	Sites inscrits	6 sites inscrits
	Réserve nationale de chasse et de faune sauvage	/
	Réserve naturelle nationale	FR3600067 – Etang du Bagnas
	Réserve naturelle régionale	/
Natura 2000	<p>Le territoire du CGITE de Thau recoupe plusieurs sites Natura 2000 répartis dans l'ensemble du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etang de Thau avec : <ul style="list-style-type: none"> ○ ZPS FR9112018 – Etang de Thau et lido de Sète à Agde – <i>Animé par le SMBT</i> ○ ZSC FR9101411 – Herbiers de l'étang de Thau – <i>Animé par le SMBT</i> • Etang du Bagnas (qui fait aussi l'objet d'une réserve naturelle nationale) avec : <ul style="list-style-type: none"> ○ ZPS FR9110034 – Etang du Bagnas ○ ZSC FR9101412 – Etang du Bagnas • Etangs Palavasiens avec : <ul style="list-style-type: none"> ○ ZSC FR9101410 – Étangs Palavasiens ○ ZPS FR9110042 – Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol • La zone maritime avec : <ul style="list-style-type: none"> ○ ZPS FR9112035 – Côte languedocienne ○ ZSC FR9102002 – Corniche de Sète ○ ZSC FR9101413 – Posidonies de la côte Palavasienne • Les plaines avec : <ul style="list-style-type: none"> ○ ZPS FR9112021 – Plaine de Villeveyrac-Montagnac – <i>Animé par le SMBT</i> ○ ZPS FR9112020 – Plaine de Fabrègues-Poussan ○ ZPS FR9112037 – Garrigue de la Moure et d'Aumelas ○ ZSC FR9101393 – Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas 	
Milieux naturels inventoriés	ZNIEFF type I et II	25 ZNIEFF de type I et 8 ZNIEFF de type II
	ZNIEFF mer	1 ZNIEFF de Type II
	ZICO	4 ZICO
Autres milieux naturels	Réserve de biosphère	/
	ENS	4 ENS : Les Cresses, Canal du Midi, La Davalade, Bessilles
Patrimoine / paysage	Site Patrimonial Remarquable (SPR)	15 SPR, au niveau de Sète, de Loupian et d'Agde
	Zone de Présomption de Prescriptions Archéologiques (ZPPA)	Une ZPPA existe dans 13 communes du territoire : Agde, Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux, Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Frontignan, Loupian, Mèze, Montbazin, Poussan, Sète, Vic-la-Gardiole
	Unités paysagères	<p>Les paysages sont marqués par une grande valeur patrimoniale grâce à la diversité des habitats naturels et des espèces animales et végétales d'intérêt reconnu. Les paysages recoupent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des milieux aquatiques : La lagune de Thau, les étangs, marais, petits plans d'eau, et le réseau hydrographique forment un ensemble riche en biodiversité. Ces milieux sont protégés par plusieurs sites Natura 2000. • Des zones humides : Environ 47 % du périmètre du SAGE est constitué d'eau et de zones humides, incluant une partie en mer. • Des habitats naturels diversifiés : On y trouve des garrigues, des milieux ouverts, des habitats côtiers et marins. • Des vignobles et zones agricoles : Les terres agricoles, notamment les vignobles, occupent une place importante dans le paysage terrestre. • Une zone littorale : La présence de la mer Méditerranée favorise des activités portuaires à Sète et Frontignan.

Ressources en eau et usages		
Contexte hydrologique	Station hydrométrique	4 cours d'eau suivis par des mesures hydrométriques de débits/hauteurs en service
	Régime hydrologique	Régime hydrologique pluvial, mixte et karstique selon les cours d'eau.
Qualité des eaux superficielles	Station de suivi qualité	2 stations de suivi qualité en fonctionnement sur la période du CGITE avec des données accessibles sur Nâïades
	Etat écologique MESU 2019	Mauvais à moyen
	Etat chimique sans ubiquiste MESU 2019	Mauvais à bon
Milieux aquatiques	Liste 1 et 2 L214-17 du CE	Liste 1 : La vène, de sa source jusqu'à son exutoire dans la lagune de Thau Liste 2 : /
	Contexte et état piscicole	La lagune de Thau est la première zone conchylicole de Méditerranée, avec près de 500 producteurs mobilisant environ 2 000 emplois directs (et un impact indirect équivalent). La conchyliculture occupe 1 300 à 2 500 hectares de concession pour l'élevage : environ 250 ha en lagune et 3 300 ha en mer (filères au large) pour les huîtres et moules. La production annuelle estimée est de 9 000 tonnes d'huîtres et 6 000 tonnes de moules, couvrant environ 80-90 % de la production méditerranéenne française, et 10 % de la consommation nationale d'huîtres. Le rendement halieutique moyen est quant à lui d'environ 200 kg de poissons par hectare et par an, avec des espèces comme la dorade, le maigre ou le bar qui approvisionnent la filière locale. L'élevage conchylicole reste toutefois la principale ressource, mais la pêche de poissons participe à la diversité économique.
	PLAGEPOMI	PLAGEPOMI Rhône-Méditerranée 2022-2027
	Obstacle à l'écoulement	5 obstacles à l'écoulement recensés par le ROE, dont 2 ouvrages prioritaires définis dans le PLAGEPOMI sur la Vène (non présent dans le PLAGEPOMI 2016-2021).
	ZAP	ZAP Anguille et Lamproie Marine sur la Vène
	Axe grands migrants	Oui : <ul style="list-style-type: none"> • Anguille : Vène, lagune de Thau, Etangs • Alose : Lagune et Etangs • Lamproie marine : Vène, lagune de Thau, Etangs
	Zones humides	31 zones humides de plus de 1 ha avaient été recensées sur le périmètre du SAGE. Elles couvrent plus de 9 600 ha, dont 6 800 ha concernant la lagune de Thau
	Zonages du SDAGE	
	Zone vulnérable	Oui, zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole sur la partie centrale du territoire
	Zone sensible	Oui, sur l'ensemble du territoire
	Zone de répartition des eaux	Oui, sur la partie Ouest du territoire
Risques naturels	DICRIM	Environ la moitié des communes dispose d'un DICRIM.
	PCS	La plupart des communes est dotée d'un PCS, pour certains élaborés durant la période du CGITE.
	PPRI	Toutes les communes sont couvertes par un PPRI, approuvé entre 2002 et 2014.
	TRI	Le bassin de Thau est identifié comme un Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI). Les inondations sont principalement causées par : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le ruissellement urbain, qui joue un rôle prépondérant dans l'aléa d'inondation ○ Le débordement des cours d'eau ○ La submersion marine
	Digues	De nombreuses digues recensées, pour certaines classées, notamment dans les zones côtières.
Usages	STEP	13 STEP dans le périmètre du SMBT, dont 8 dans le périmètre du SAGE de Thau Ingril
	Captages	21 captages privés recensés sur AtlaSanté (privés, AEP, thermes) 9 captages publics
	Sites de baignades	14 sites de baignades analysés par l'ARS, tous en excellent état, sauf un en bon état sur la dernière saison.
Légende :		Développement de la thématique dans les paragraphes ci-dessous

A.II. ETAT INITIAL ET EVOLUTION DU TERRITOIRE SUR LA PERIODE DU CGITE

A.II.1. Contexte climatique

Sources : Infoclimat ; Hydroportail ; MeteoFrance ; DRIAS – Climat ; SMBT

Le territoire du bassin de Thau bénéficie d'un climat méditerranéen, caractérisé par des hivers doux et humides ainsi que des étés chauds et secs. Ce climat favorise une biodiversité riche et diversifiée, notamment dans les milieux lagunaires et littoraux. Cependant, il est également marqué par des épisodes climatiques extrêmes tels que des pluies intenses (épisodes cévenols), des périodes de sécheresse prolongée, et des vagues de chaleur estivales. Ces phénomènes ont un impact direct sur les ressources en eau, les écosystèmes, et les activités économiques dépendantes de la qualité environnementale, comme la conchyliculture et l'agriculture.

Les données climatiques sont des données moyennées sur des périodes de 20 à 30 ans. Nous présentons dans ce paragraphe les données officielles enregistrées à la **station météorologique de Sète** sur les périodes 1961-1990 et 1991-2020, une des stations météorologiques ayant le plus de séries temporelles sur le territoire. Bien que n'ayant pas de sens en termes de moyennes climatiques, les données moyennées entre 2020 et 2024 sont également indiquées pour ordre d'idée ; ces dernières sont à prendre avec précaution, car non représentatives d'une réalité en termes de moyennes climatiques, mais plutôt indicatives des fluctuations climatiques des dernières années.

A noter que cette station météorologique de Sète n'est pas la mieux placée sur le bassin versant de la lagune de Thau, notamment pour l'indicateur de la pluviométrie, car elle est très au Sud le long du littoral, où les pluies sont en général moins importantes ; elle n'est donc pas représentative des impluviums sur le bassin versant de Thau. Néanmoins, de part sa longue série temporelle de données disponibles, elle nous permet d'avoir un premier aperçu des évolutions d'indicateurs climatiques (possibilité de moyennes sur des périodes temporelles de 20 ou 30 ans).

A.II.1.1. Précipitations

A.II.1.1.1. Station météorologique de Sète

- Entre 1961 et 1990, la station de Sète a enregistré un cumul annuel moyen de précipitations de 626.7 mm.
- Entre 1991 et 2020, la station de Sète a enregistré un cumul annuel moyen de précipitations de 543.4 mm. Le cumul de précipitation des dernières décennies est plus faible d'environ 80 mm.
- Les précipitations mensuelles varient considérablement, avec, pour la période 1991-2020, en moyenne un minimum de 14.3 mm en juillet et un maximum de 84.7 mm en octobre. La période automnale représente 50 à 60% du cumul annuel, avec octobre comme mois le plus arrosé.
- Entre ces deux périodes de référence, malgré une diminution globale de la moyenne de cumul de précipitation, on observe une augmentation des maximums en 24h et maximum en 5j de précipitation en période hivernale (octobre).
- Entre 2020 et 2024, le cumul annuel moyen de précipitation observé est de 392.5 mm, soit bien inférieur au cumul de la période 1991-2020, montrant une fluctuation à la baisse des précipitations annuelles.
- La Figure 5 permet de se rendre compte des années sèches de 2020 à 2023, avec des précipitations en général en dessous des moyennes mensuelles de 1991-2020 (surtout pour 2022 et 2023). Sur les 5 dernières années, seule l'année 2024 a montré des précipitations dans la moyenne de la période de référence 1991-2020.
- A noter que 2017 et 2023 ont été les années les plus sèches jamais enregistrées, avec respectivement 254 mm et 210 mm de cumul annuel de précipitations.

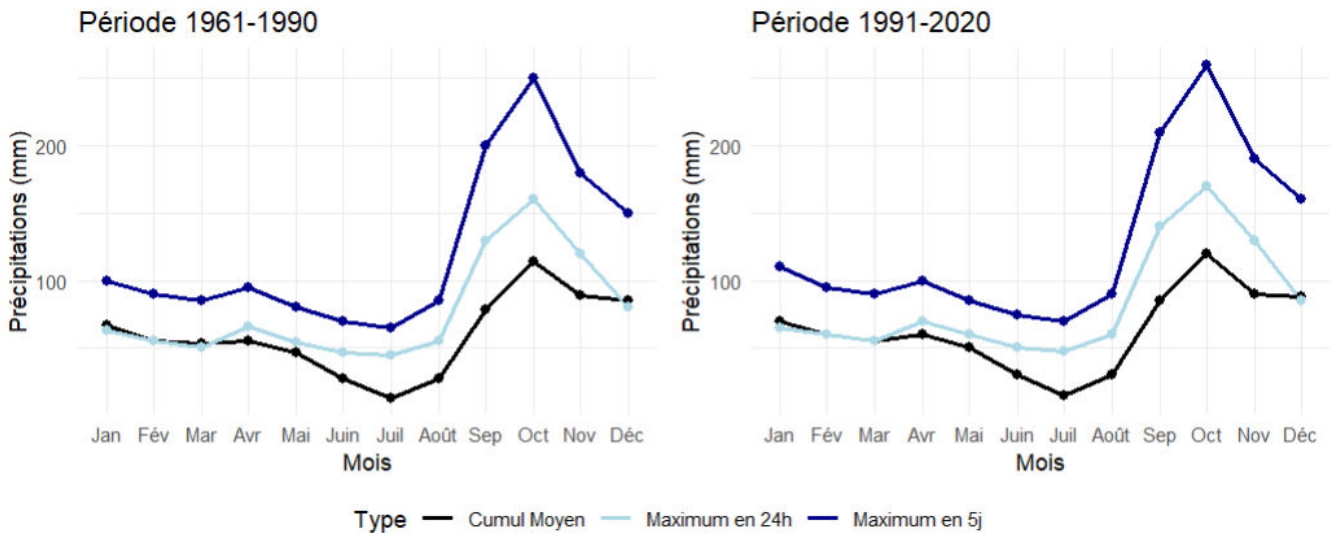


Figure 4 : Précipitations observées au niveau de la station météorologique de Sète, pour les périodes 1961-1990 et 1991-2020 | Source des données : InfoClimat

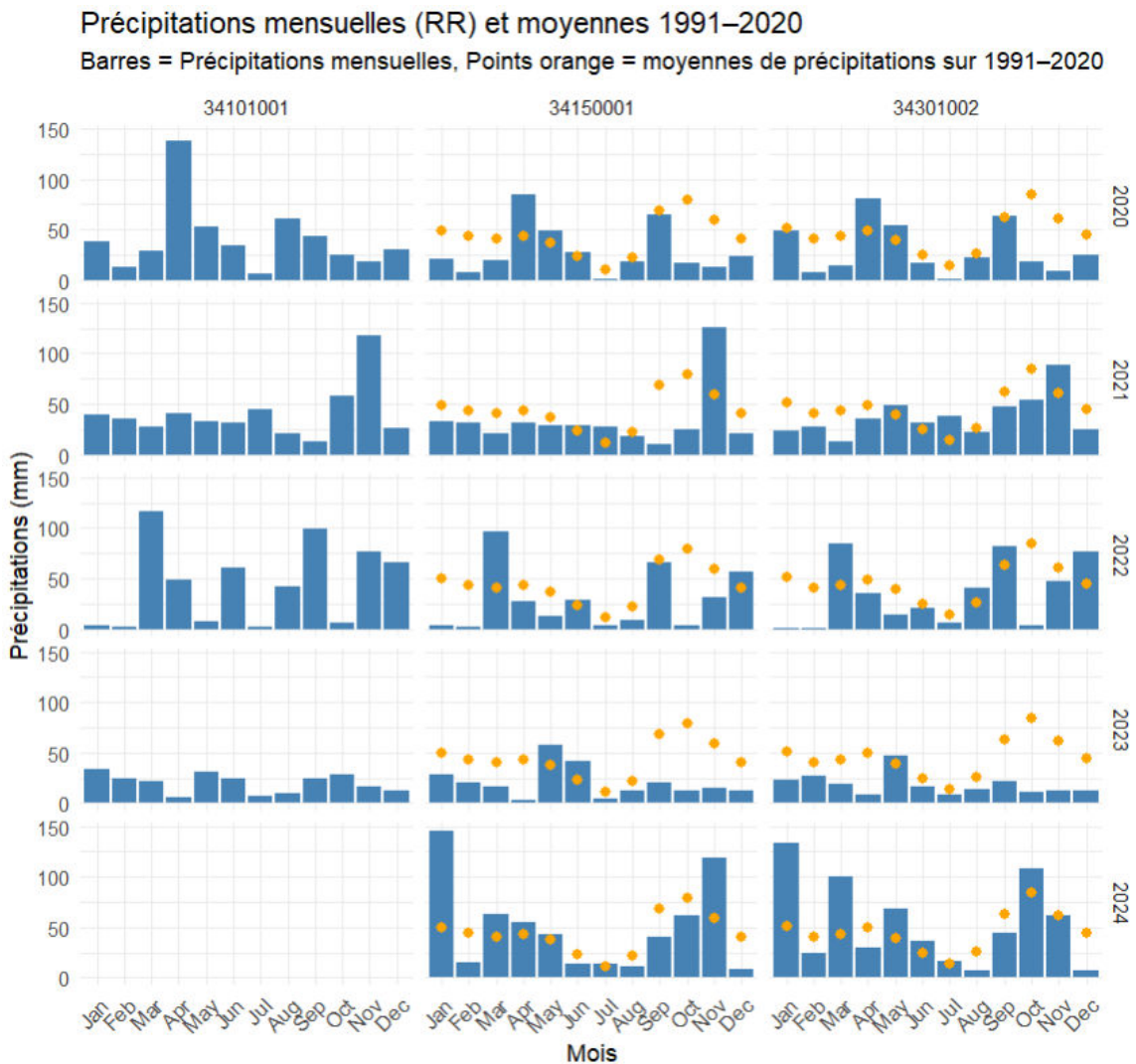


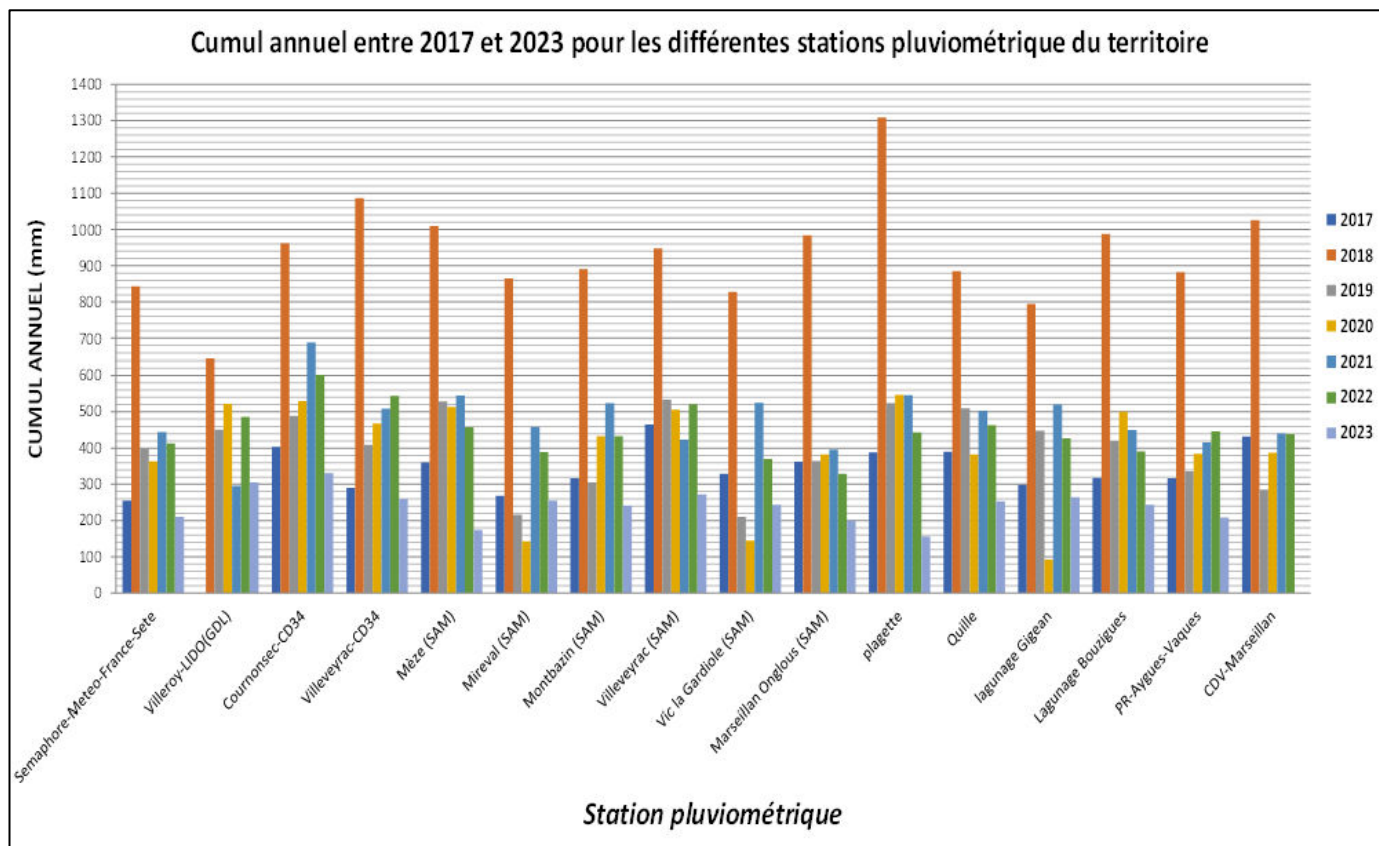
Figure 5 : Cumul de pluviométrie mensuelle observé à quelques stations sur le territoire du CGITE (34101001 : Florensac ; 34150001 : Marseillan-INRAE ; 31301002 ; Sète). Les normales mensuelles officielles sur la période 1991-2020 sont indiquées par un point orange | Sources données : MétéoFrance

A retenir : sur la période du CGITE, l'année 2023 a été la plus sèche, bien en deçà des moyennes mensuelles de 1991-2020. Sur les 5 dernières années, seule l'année 2024 a montré des précipitations dans la moyenne de la période de référence 1991-2020.

Les perspectives climatiques à divers horizons temporels (DRIAS-Climat) ne prévoient de baisse significative des cumuls de précipitation que pour les scénarios les plus extrêmes (SSP5-8.5 et SSP3-7.0). Cependant, l'ensemble des scénarios présentent des augmentations importantes des plages de variabilité entre les années sèches et les années humides.

A.II.1.1.2. Autres stations pluviométriques sur le territoire

La Figure 6 ci-dessous représente les histogrammes de cumul annuels pluviométriques enregistrés dans les différentes stations du territoire. Nous pouvons y comparer la pluviométrie à la station météorologique de Sète étudiée précédemment avec celles des autres stations.



ANNEE	Semaphore-Meteo-France-Sete	Villeroy-LIDO(GDL)	Cournonsec-CD34	Villeveyrac-CD34	Mèze (SAM)	Mireval (SAM)	Montbazin (SAM)	Villeveyrac (SAM)	Vic la Gardiole (SAM)	Marseillan Onglous (SAM)	plagette	Quille	lagunage Gigean	Lagunage Bouzigues	PR-Aygues-Vaques	CDV-Marseillan
2017	254.9		403.5	290	361.25	268.8	316.4	465	329.1503	363	388.25	390.25	298.6	318	316.4	431.75
2018	843.2	645	962.5	1086	1009.47	865.3	891	948	827.95	984	1308.75	884.75	794.6	988	882	1025.45
2019	399.1	451	489	409	529	215.9	305.6	534	210.75	364.8	524	510	448.6	419.4	336.4	285.5
2020	363.6	522.5	529.5	468.5	513	143.35	433.4	506	144.45	383	547.5	382	92.6	500.6	383.8	387.75
2021	444.2	296	688	509	544.6	458.2	524.4	423	525.2	395.6	546	503.5	519.8	450.4	415.4	440.6
2022	412.4	486	602	543.5	457.2	388.6	432.6	521	370.2	328.8	443.75	462.75	427.2	391.2	446	438.42
2023	210.2	305	331.5	260.5	174.6	255.4	240.8	272.2	243	200.25	156.5	253	264.7	243	208.2	

Figure 6 : Cumuls pluviométriques annuels (en mm) pour les différentes stations de suivis sur le territoire de Thau entre 2017 et 2023 | Source : Figure issue du Rapport Hydrologique SMBT

L'analyse réalisée par le SMBT a permis de mettre en évidence les quelques conclusions rapportées ci-dessous :

- L'année 2017 présente un caractère très sec et très déficitaire ne dépassant pas 465 mm (Villeveyrac) et 431 mm à Marseillan. Elle est sur chaque station très sèche et dans une grande majorité inférieure à 400 mm.
- L'année 2018 est l'année la plus pluvieuse de la série et plus importante en cumul sur chaque pluviomètre. La commune de Gigean présente le cumul le plus fiable à 794 mm et 4 pluviomètres dépassent la barre des 1000 mm annuelle. La grande majorité des pluviomètres du territoire présente des cumuls supérieurs à la station de Sète qui estimait cette année humide à une période de retour de 8 ans.
- Les années 2019, 2020, 2021 et 2022 sont assez proches et ressemblantes sur de nombreuses stations. Ces années sont déficitaires et sèches, en dessous des 577 mm de la moyenne inter-annuelle sur Sète. Les faibles cumuls observés à la station de Gigean semblent provenir plutôt d'une défaillance météorologique et du capteur. L'année 2020 est la plus sèche à l'Est de notre territoire sur les communes de Vic-la-Gardiole et de Mireval.
- 2023 est l'année la plus sèche sur l'ensemble des stations excepté celles à l'Est de notre territoire (Vic-la-Gardiole et Mireval). Mèze (lagunage et Pr Aygues-Vaques), Marseillan (Onglous), présentent des cumuls inférieurs à ceux de Sète (210 mm) qui présentait un record de faibles précipitations sur un jeu de 123 années de données. La station de Cournonsec présente les cumuls les plus importants enregistrés sur notre territoire en 2023 avec 331 mm.

A.II.1.2. Températures

L'analyse des chroniques de températures mesurées à la station de Sète donne les conclusions suivantes :

- Les températures moyennes à la station de Sète affichent une amplitude annuelle, avec, pour les moyennes entre 1991 et 2020, un delta d'une quinzaine de degrés entre l'hiver (8.5°C) et l'été (24.3°C). Pour les moyennes entre 1961 et 1990, le delta et les moyennes hivernales et estivales étaient relativement similaires. Voir Figure 7.
- Ce qui change entre ces deux périodes, ce sont les moyennes des températures maximales rencontrées, avec, entre 1991 et 2020, une température moyenne maximale de 28.2°C en juillet, là où elle était de 26.2°C en moyenne sur le même mois sur la période 1961-1990. Voir Figure 7.
- Entre 2020 et 2024, bien que la période soit trop restreinte pour en tirer des conclusions sur les évolutions climatiques, on observe des années en moyenne plus chaudes, avec 29.7°C en moyenne pour les mois de juillet. Voir Figure 7.
- A la station de Sète, les différentiels de température par rapport à la moyenne de 1971-2000 sont, par année, les suivants : +1.8°C pour 2020, +1°C pour 2021, +2.6°C pour 2022, +2.3°C pour 2023, +1.9°C pour 2024. Voir la Figure 9.

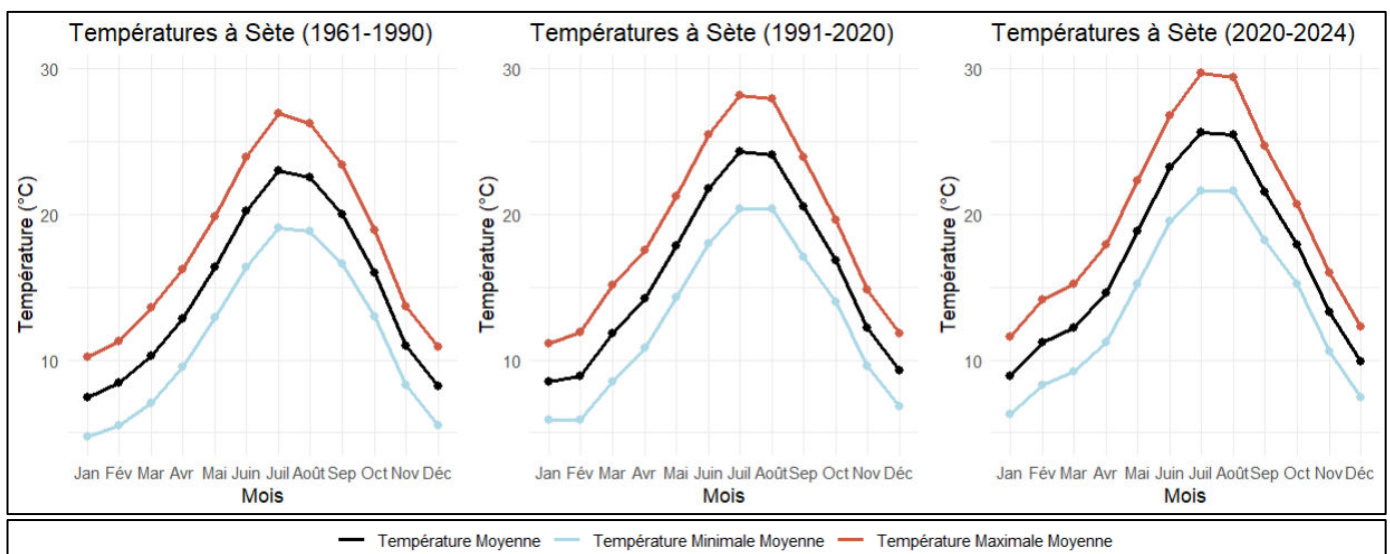


Figure 7 : Températures moyennes observées au niveau de la station météorologique de Sète, pour les périodes 1961-1990, 1991-2020, 2020-2024 | Source des données : InfoClimat

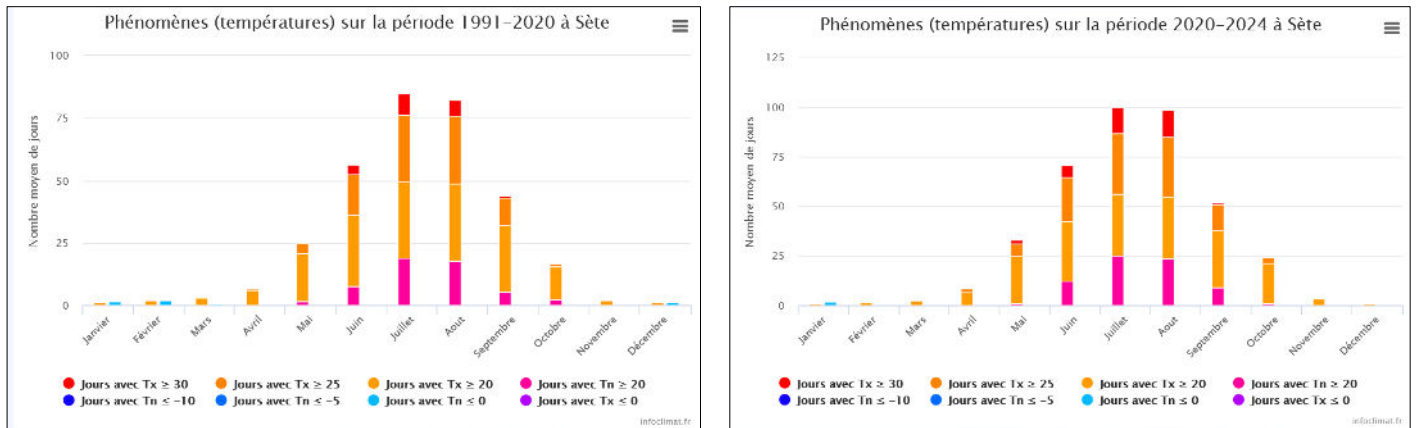


Figure 8 : Nombre de jours moyens mensuels au delà d’une température seuil pour les périodes 1991-2020 et 2020-2024 à la station de Sète | Source : Graphs InfoClimat



Figure 9 : Chart des différentiels de température, par année, par rapport à la moyenne de la période 1971-2000. Les couleurs bleues indiquent une variation en dessous de la moyenne de 1971-2000, et les couleurs rouges indiquent une variation au-dessus de la moyenne de 1971-2000. Plus la couleur est foncée, plus le différentiel est important | Source : InfoClimat

A retenir : les comparaisons des moyennes climatiques 1961-1990 et 1991-2020 montrent une augmentation des températures globales, avec, entre 1991 et 2020, une température moyenne maximale de 28.2°C en juillet, là où elle était de 26.2°C en moyenne sur le même mois sur la période 1961-1990. Sur la période du CGITE, bien que la période soit trop restreinte pour en tirer des conclusions sur les évolutions climatiques, on observe des années en moyenne plus chaudes, avec 29.7°C en moyenne pour les mois de juillet

A.II.2. Occupation des sols

A.II.2.1. Artificialisation des sols

Sources : Corine land Cover, Portail de l'artificialisation, CEREMA

L'occupation des sols du territoire de Thau présente une diversité d'usages reflétant ses caractéristiques géographiques et socio-économiques. Voir la cartographie de l'occupation des sols (Corine Land Cover) en Figure 10. La **situation en 2018** montre que :

- Les terres agricoles représentaient environ 45 % de la surface totale, principalement dédiées à la viticulture et aux cultures méditerranéennes.
- Les zones naturelles et semi-naturelles occupaient près de 40 %, incluant des espaces protégés comme les zones humides et les forêts.
- Enfin, les espaces urbanisés constituaient environ 15 %, en grande partie concentrés autour des pôles urbains tels que Sète et Mèze.

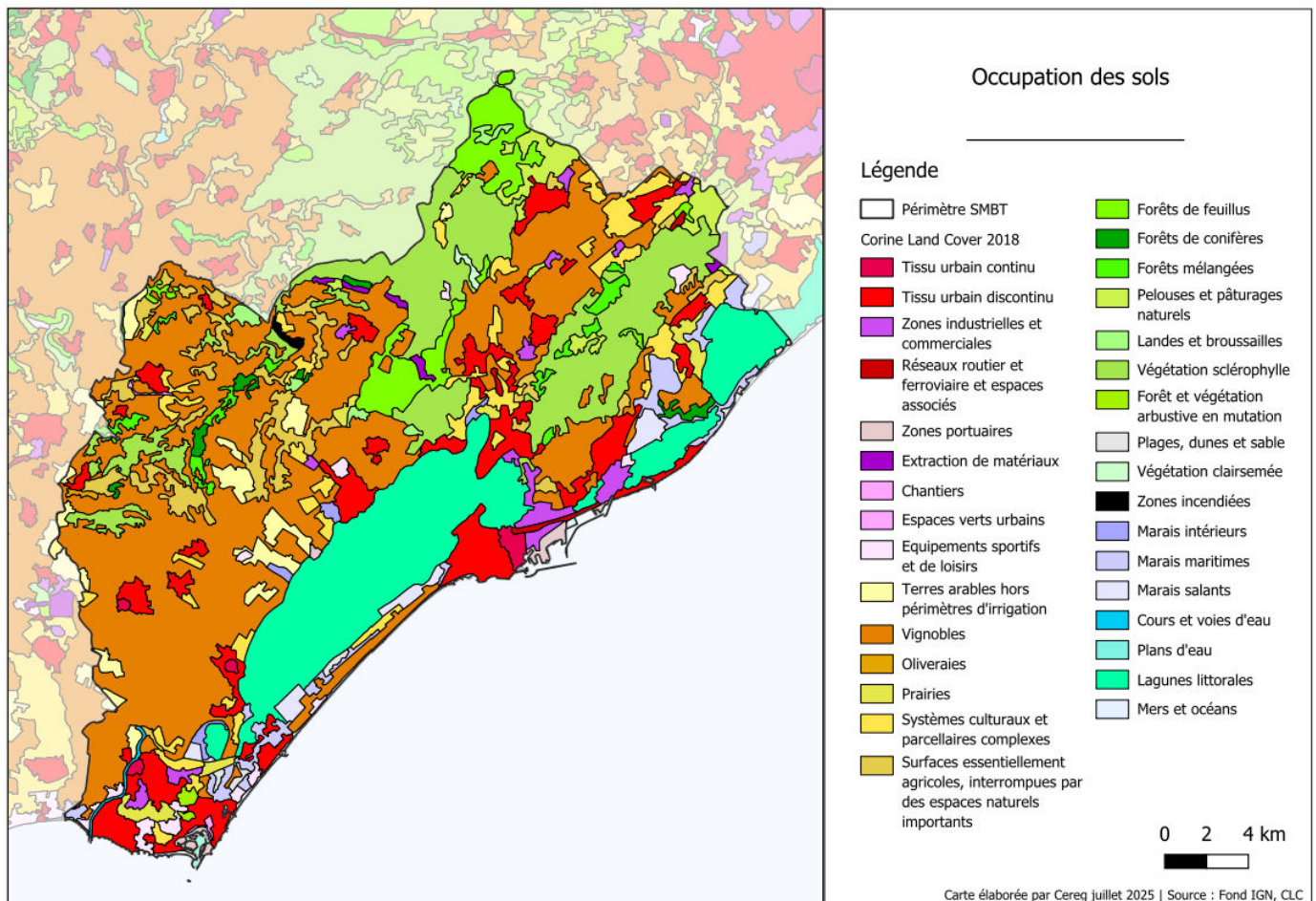


Figure 10 : Occupation des sols 2018 | Source : Corine Land Cover 2018

Les données *Corine Land Cover* d'occupation des sols pour 2024 ne seront disponibles qu'en 2026 pour une analyse précise de l'évolution des consommations d'espaces sur la période du CGITE. Néanmoins, les données d'OCS GE (Occupation du Sol à Grande Échelle) du portail de l'artificialisation des sols permettent un calcul des surfaces totales artificialisées, c'est-à-dire des transformations d'espaces naturels et forestiers (NAF) en zones artificialisées.

Selon l'article 192 de la loi Climat et Résilience, l'artificialisation est définie comme « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage ».

Cette définition met l'accent sur la perte des fonctions naturelles du sol due à des interventions humaines. Dans ce cadre, un sol est considéré comme artificialisé lorsqu'il présente une couverture et un usage qui altèrent durablement ses fonctions écologiques. Cela inclut notamment les zones bâties (habitat, activités économiques), les infrastructures de transport (routes, voies ferrées), les surfaces imperméabilisées (parkings, zones industrielles). L'OCS GE utilise une nomenclature détaillée pour classer les sols artificialisés, en fonction de leur couverture et de leur usage :

- **Habitat** : zones résidentielles, logements individuels ou collectifs.
- **Activités** : zones commerciales, industrielles, artisanales.
- **Mixte** : zones combinant plusieurs usages (par exemple, habitat et activités).
- **Ferroviaire** : infrastructures liées au transport ferroviaire.
- **Routier** : infrastructures routières, autoroutes, routes nationales.
- **Inconnu** : zones dont l'usage n'a pas pu être déterminé précisément.

L'artificialisation cumulée des sols sur 2021-2024 est représentée par commune à la Figure 11. Les communes présentant les plus importantes superficies d'espaces artificialisés sont par ordre décroissant : Agde (près de 24 ha), Frontignan (16 ha), Marseillan (11 ha) et Poussan (10 ha).

Au total, nous avons environ 140 ha artificialisés sur la période 2021-2024, soit environ 35 ha par année en moyenne. L'année 2021 (post-covid) a été l'année qui a connu la plus forte artificialisation de la période étudiée. Ramené à la superficie du territoire, nous avons une artificialisation annuelle des sols de 0.05 % environ.

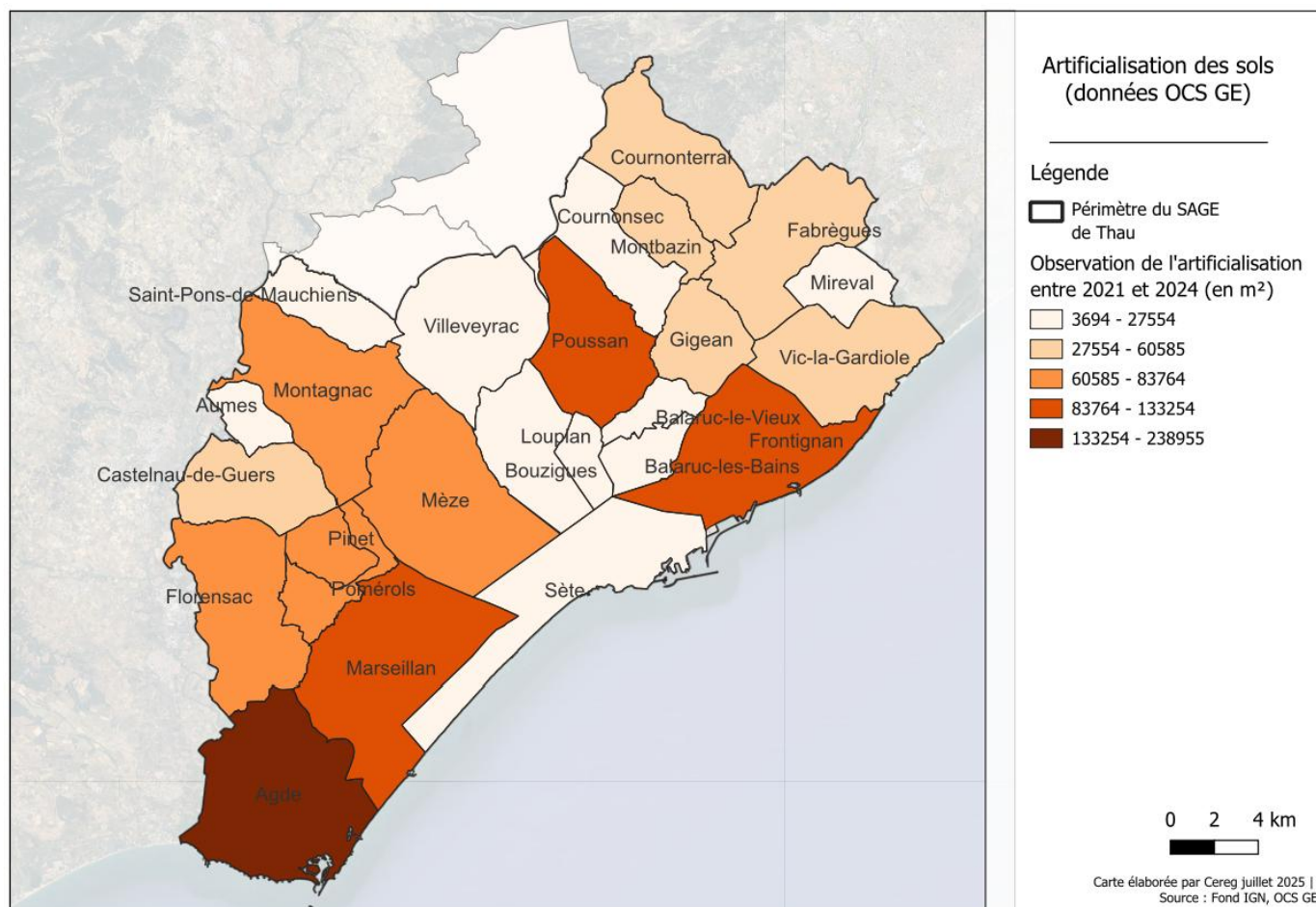


Figure 11 : Surface totale artificialisée par commune entre 2021 et 2024 | Source : Données de l'OCS GE, portail de l'artificialisation

Les graphiques des Figure 12 et Figure 13 répertorient **les destinations des sols artificialisés** par catégorie d’usage, par commune et au total sur 2021-2024.

- On remarque une très large prédominance de l’artificialisation à **destination d’habitat**, qui représente entre 50 et 80% des destinations des artificialisations selon les années. Entre 2021 et 2024, environ 86 ha ont été artificialisés sur le territoire pour l’habitation, soit une moyenne de **21 ha par année**.

Cette artificialisation accompagne la hausse de la population (de 9 272 habitants entre 2016 et 2022, soit une hausse d’un peu plus de 1 500 habitants par an en moyenne). Avec 21 ha pour 1 500 habitants, nous avons une densité d’environ 71 habitants/ha, soit une densité moyenne à intermédiaire, qui se situe dans une fourchette urbaine moyenne, typique d’un quartier résidentiel dense ou d’une ville moyenne bien structurée avec un tissu mixte (logements collectifs, petits immeubles, quelques commerces...) selon l’INSEE et le CEREMA. C’est une densité souvent visée dans les projets de renouvellement urbain durable ; le CEREMA encourage par exemple une densité de plus de 50 hab/ha pour les zones d’expansion, et de plus de 100 hab/ha pour les secteurs denses ou proches de transports.

- Les **activités économiques** suivent, avec environ 39 ha artificialisés sur 2021-2024, soit environ 10 ha par année en moyenne.
- L’ensemble des **autres destinations** d’artificialisation représentent une quinzaine d’hectares sur le territoire sur 2021-2024, soit entre 3 et 4 ha par année en moyenne.

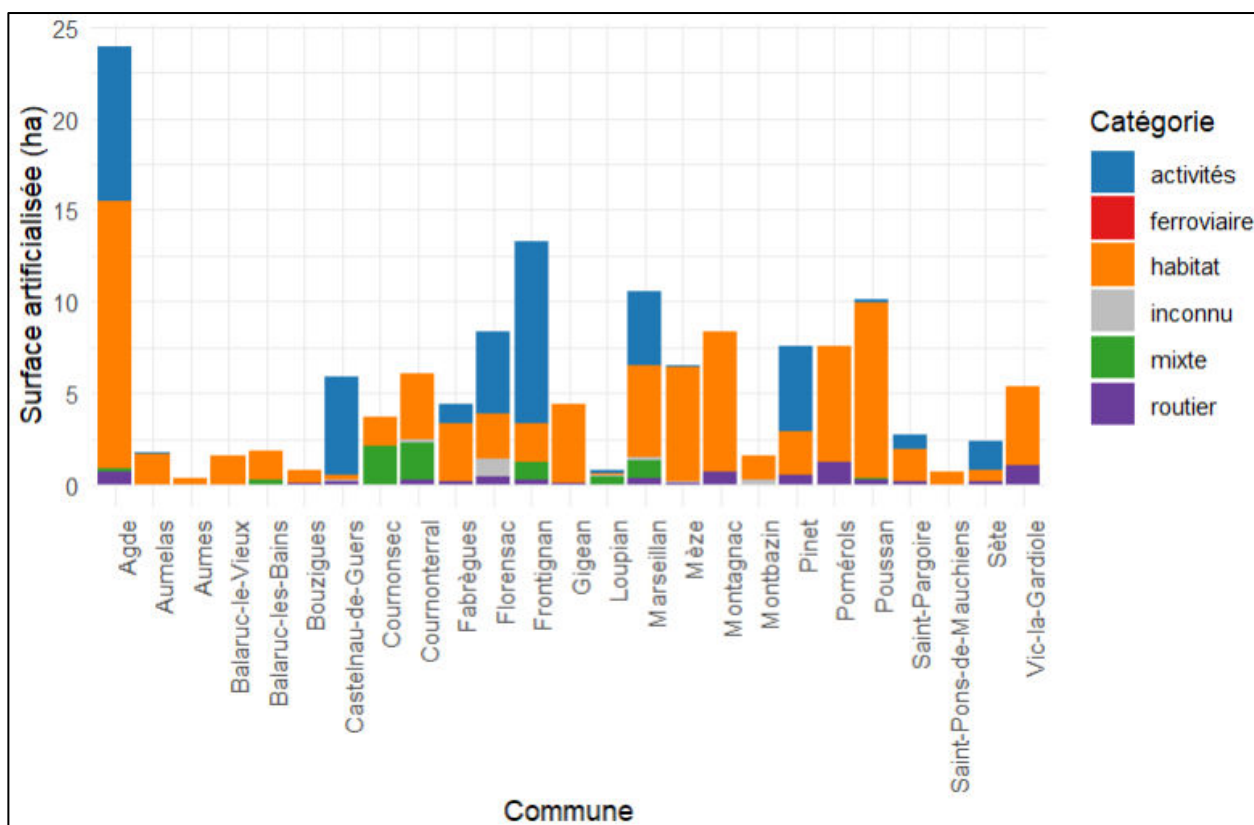


Figure 12 : Artificialisation totale sur la période 2021-2024 par commune | Source : Graph réalisé à partir des données de l’OCS GE – Portail de l’artificialisation des sols

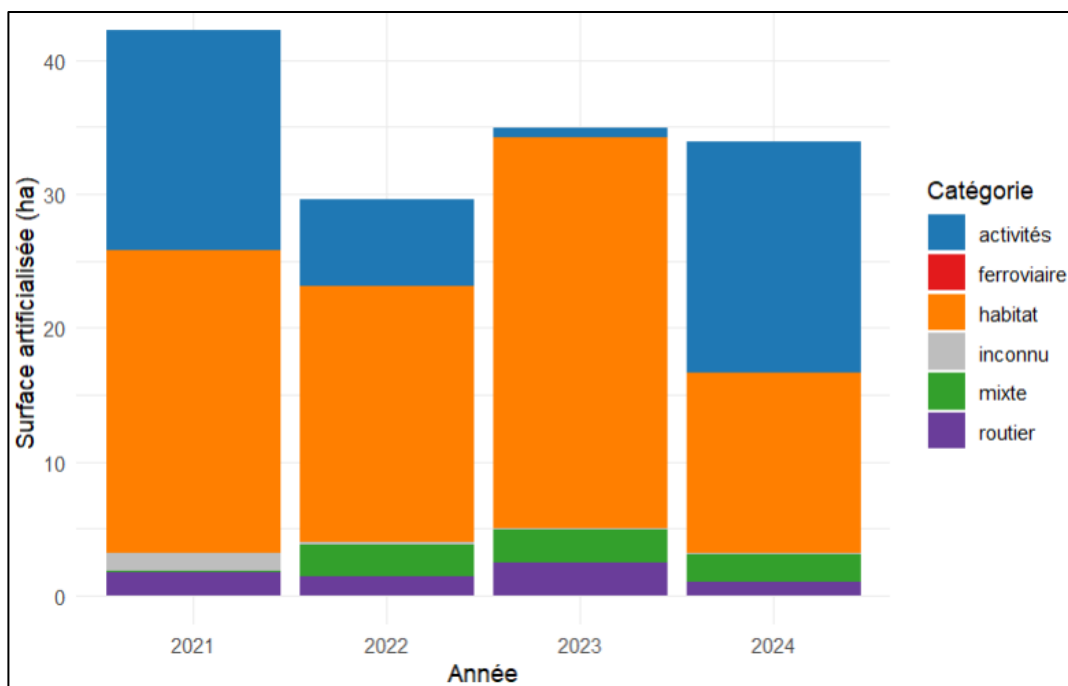


Figure 13 : Artificialisation par année, pour l'ensemble des communes ayant une portion de leur territoire dans le périmètre du SAGE |
Source : Graph réalisé à partir des données de l'OCS GE – Portail de l'artificialisation des sols

A.II.2.2. Foncier Agricole (RPG)

Source : Base de données Registre Parcellaire Graphique (RPG)

Les figures et le tableau ci-dessous montrent l'évolution de l'utilisation des surfaces foncières agricoles entre 2019 et 2023, avec notamment la disparition et l'apparition de parcelles au RPG.

Entre 2019 et 2023, la structure des cultures a connu quelques évolutions. La surface totale cultivée est passée de 18 261 hectares en 2019 à 19 436 hectares en 2023, soit une augmentation de 1 175 hectares.

La culture dominante reste la **vigne** (hors vigne rouge), qui représente à elle seule 9 584 hectares en 2023, soit **environ 50 % de la production culturelle du territoire**. Elle est en hausse de 853 hectares par rapport à 2019. Cette progression est renforcée par une diminution très nette des surfaces de vigne non en production (VRN), passées de 487 hectares en 2019 à 0 en 2023.

On observe également un fort développement **des surfaces pastorales à ressources ligneuses (SPL)**, qui gagnent 965 hectares. Certaines grandes cultures annuelles, comme le blé dur d'hiver (+38 ha) ou l'orge d'hiver (+34 ha), poursuivent leur progression modérée. En revanche, des cultures comme le pois chiche (-204 ha), le blé dur de printemps (-152 ha) ou encore les prairies temporaires (-123 ha) subissent un net recul.

Enfin, plusieurs nouvelles cultures ou mélanges apparaissent (comme les mélanges de légumineuses et graminées ou le trèfle), tandis que d'autres, plus marginales en 2019, gagnent en importance.

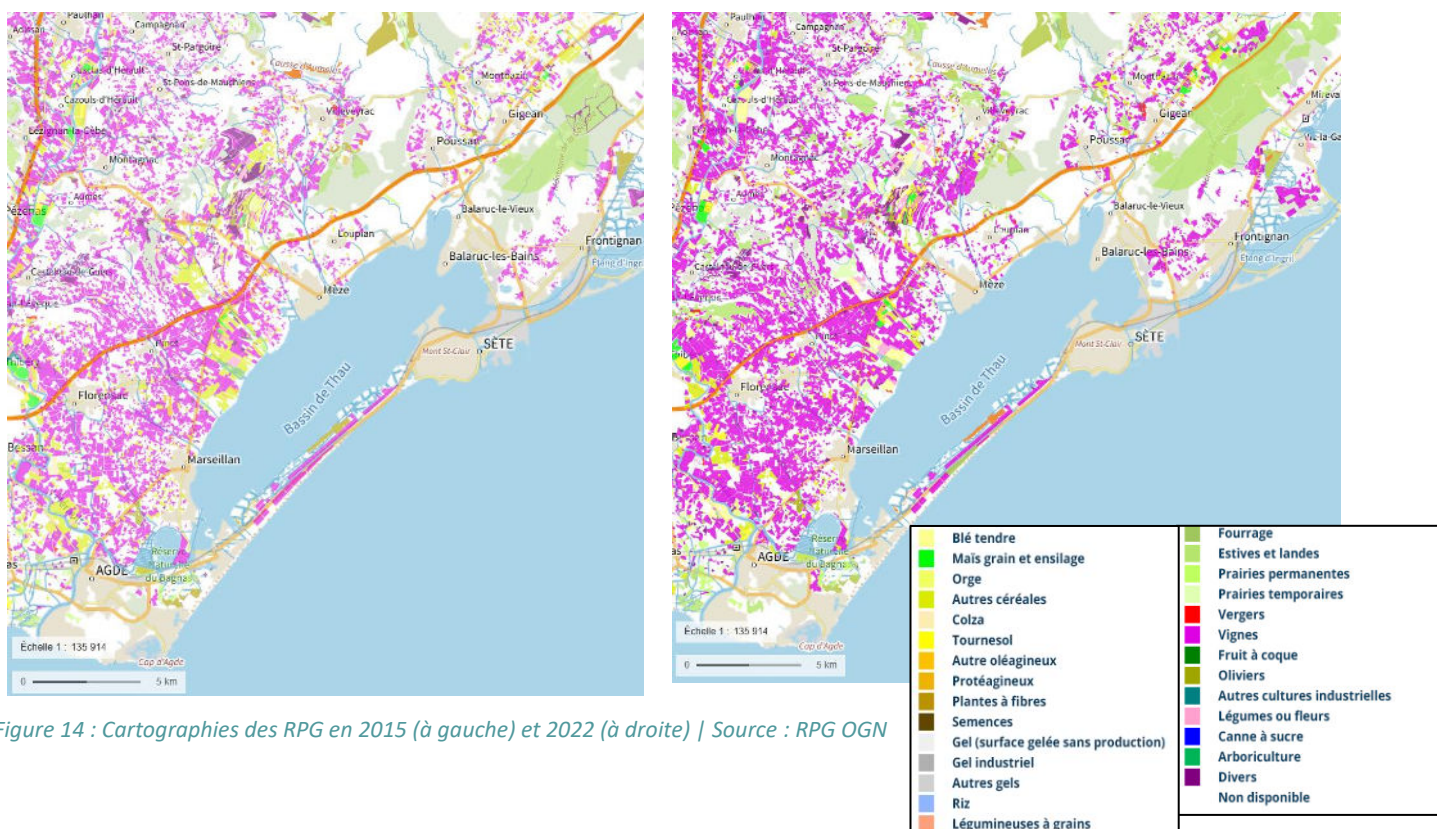


Figure 14 : Cartographies des RPG en 2015 (à gauche) et 2022 (à droite) | Source : RPG OGN

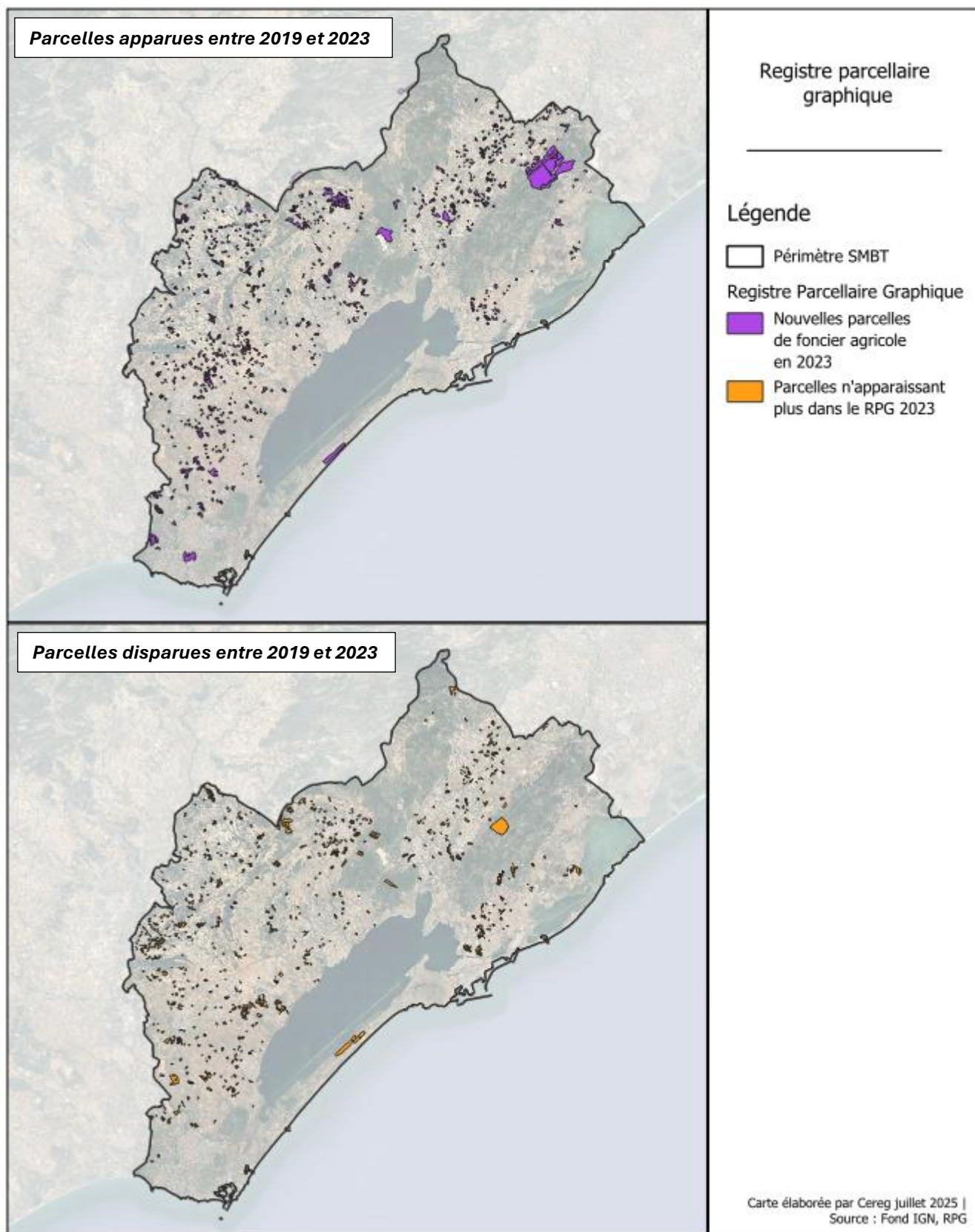


Figure 15 : Différences dans le RPG entre 2019 et 2023 (panel du haut : parcelles en plus ; panel du bas : parcelles en moins) | Source : RPG

Tableau 2 : Surfaces culturales en 2019 et 2023 sur le territoire | Source : Base de données RPG

Code Culture	Nom de culture	Surface 2023 (ha)	Surface 2019 (ha)	Différence
FAG	Autre fourrage annuel d'un autre genre	23	0	23
FLA	Autre légume ou fruit annuel	2	10	-8
FLP	Autre légume ou fruit pérenne	17	20	-3
AFG	Autre plante fourragère annuelle (ni légumineuse, ni graminée, etc.)	28	0	28
VRG	Autre verger	77	55	22
AVH	Avoine d'hiver	40	35	5
AVP	Avoine de printemps	7	26	-19
BDH	Blé dur d'hiver	648	610	38
BDP	Blé dur de printemps	44	196	-152
BTH	Blé tendre d'hiver	381	266	115
BTP	Blé tendre de printemps	95	92	3
BOP	Bois pâturé	0	10	-10
SBO	Boisement aidé de surface agricole	0	27	-27
BOR	Bordure de champ	53	23	30
CEE	Chênaie entretenue par des porcins ou des petits ruminants	49	0	49
CZH	Colza d'hiver	17	3	14
JAC	Jachère	775	0	775
J6P	Jachère de 6 ans ou plus	0	31	-31
J6S	Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme SIE	0	83	-83
J5M	Jachères de 5 ans ou moins	0	688	-688
LBF	Laitue, endive et autres salades	13	12	1
LUZ	Luzerne	272	128	144
MIS	Mais (hors maïs doux)	105	103	2
MCR	Mélange de céréales d'hiver entre elles	3	18	-15
MLG	Mélange de légumineuses + graminées fourragères de 5 ans ou -	32	0	32
MLC	Mélange multi-espèces à légumineuses fourragères sans graminées	37	0	37
MLO	Melon et pastèque	123	126	-3
OLI	Oliveraie	106	114	-8
ORH	Orge d'hiver	157	123	34
ORP	Orge de printemps	65	14	51
PCH	Pois chiche	124	328	-204
PHI	Pois protéagineux d'hiver (alim. animale)	4	10	-6
SPH	Prairie avec herbe + ligneux	2995	3227	-232
PPH	Prairie de 6 ans et plus	338	216	122
PRL	Prairie en rotation longue (6 ans ou plus)	0	38	-38
PTR	Prairie temporaire ≤ 5 ans	202	325	-123
RGA	Ray-grass de 5 ans ou moins	0	46	-46
RVI	Restructuration du vignoble	0	243	-243
SAI	Sainfoin	65	55	10
SGH	Seigle d'hiver	18	0	18
SGP	Seigle de printemps	11	0	11
SOJ	Soja	0	10	-10
SOG	Sorgho	94	72	22
SNE	Surface agricole temporairement non admissible	748	686	62
SPL	Surface pastorale à ressources ligneuses prédominantes	1847	882	965
TRN	Tournesol	106	52	54
TRE	Trèfle	57	0	57
TTH	Triticale d'hiver	11	0	11
TRU	Truffières	11	11	0
VRC	Vigne (hors vigne rouge)	9584	8731	853
VRN	Vigne : raisins de cuve non en production	0	487	-487
TOTAL		19436	18261	1175
Légende				
3 principaux types de cultures				

A.II.3. Contexte hydrologique

A.II.3.1. Hydrographie

Eaux superficielles et souterraines

Pris entre des influences fluviales et maritimes, le bassin de Thau est qualifié de territoire d’eau. C’est 30% de sa surface qui est couverte par cette première richesse. Le territoire du CGITE du bassin de Thau est intégralement compris dans le district hydrographique Rhône-Méditerranée. Son périmètre est le même que celui du Schéma d’aménagement et de gestion de l’Eau (SAGE) de Thau-Ingril.

Selon le découpage établi dans le cadre de la directive-cadre sur l’eau (DCE), le territoire recoupe (voir Tableau 1 ci-dessous) :

- 17 masses d’eau superficielles (MESU), dont 9 masses d’eau superficielles de cours d’eau naturels, 2 masses d’eau superficielles artificielles, 3 masses d’eau de transition, 3 masses d’eau côtière ;
- et 6 masses d’eau souterraines (MESO).

En plus des masses d’eau référencées dans le SDAGE, l’état a recensé **23 principaux cours d’eau**, présentés dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 1 : Masses d’eau DCE souterraines et superficielles recoupées par le territoire du CGITE de Thau | Source : SDAGE RMC 2022-2027

	Code masse d’eau	Masse d’eau
MESU Cours d’eau naturels	FRDR11399	Ruisseau de Soupié
	FRDR12064	Ruisseau de Nègue Vaques
	FRDR10239	Ruisseau de Font Frats
	FRDR149	Le Pallas
	FRDR11791	Ruisseau de la Calade
	FRDR11463	Ruisseau de la Lauze
	FRDR148	La Vène
	FRDR11010	Ruisseau des Oulettes
	FRDR10577	Ruisseau de la Combe de l'Yeuse
MESU Artificielle	FRDR3108B	Le canal du Rhône à Sète entre le seuil de Franquevaux et Sète
	FRDR3109	Canal du Midi
MESU de transition	FRDT11c	Etangs Palavasiens Ouest
	FRDT10	Etang de Thau
	FRDT09	Grand Bagnas
MESU côtière	FRDC02e	De Sète à Frontignan
	FRDC02d	Limite Cap d'Agde – Sète
	FRDC02f	Frontignan - Pointe de l'Espiguette
MESO	FRDG159	Pli Ouest de Montpellier - partie Nord
	FRDG160	Pli Ouest de Montpellier - partie Sud
	FRDG510	Formations tertiaires et crétacées du bassin de Béziers-Pézenas
	FRDG224	Sables astiens de Valras-Agde
	FRDG102	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète
	FRDG311	Alluvions de l'Hérault (très faible proportion, à l’aval de la masse d’eau)

Tableau 2 : Cours d’eau recensés par l’état sur le territoire de Thau | Source : Données DREAL

Code hydro-graphique	Nom du cours d’eau
Y3001060	Ruisseau de Brougidoux
Y3001120	Ruisseau de Bessille
Y3031080	Ruisseau de Belle Aure
Y3030540	Canal de la Peyrade
Y3011020	Ruisseau de Font Frats

Code hydro-graphique	Nom du cours d'eau
Y3021140	Ruisseau du Joncas
Y3021060	Ruisseau du Mouchas
Y3000560	Ruisseau de Mayroual
Y3001040	Ruisseau de Marche
Y3011160	Ruisseau de Marihesque
Y3011060	Ruisseau de Marcouine
Y3010500	Ruisseau du Pallas
Y3000540	Ruisseau de Soupié
Y3011180	Ruisseau du Sesquier
Y3031060	Ruisseau du Roc Nègre
Y3021080	Ruisseau de Valaury
Y3021000	Ruisseau de Vire
Y3011000	Ruisseau de la Font des Putes
Y3010520	Ruisseau de la Calade
Y3001180	Ruisseau de la Madone
Y3001220	Ruisseau de la Coulette
Y3011100	Ruisseau de la Chèvre
Y3001020	Ruisseau de Rieu Mort
Y3021100	Ruisseau de la Lauze
Y3031040	Ruisseau de la Jasse
Y3000500	Ruisseau Saint-Michel
Y3021020	Fossé de Reille
Y3001140	Ruisseau des Sacristains
Y3011140	Ruisseau des Coquillades
Y3000520	Ruisseau des Fontanilles
Y3001080	Ruisseau de la Font de Buard
Y3001160	Ruisseau de la Combe d'Angle
Y3011040	Ruisseau de Font d'Espaze
Y3001200	Ruisseau de Saint-Martin
Y3000580	Ruisseau de Nègue Vaques
Y3001100	Ruisseau du Trou du Renard
Y3020520	Ruisseau des Combes
Y3021040	Ruisseau des Combes
Y3021120	Ruisseau des Aiguilles
Y3020560	Ruisseau des Oulettes
Y3011120	Ruisseau des Prés Bas
Y3011200	Ruisseau des Vignaux
Y3011080	Ruisseau de la Combe Rouge
Y3020540	Le Rieu Tord
Y3020500	La Vène (seul cours d'eau permanent)

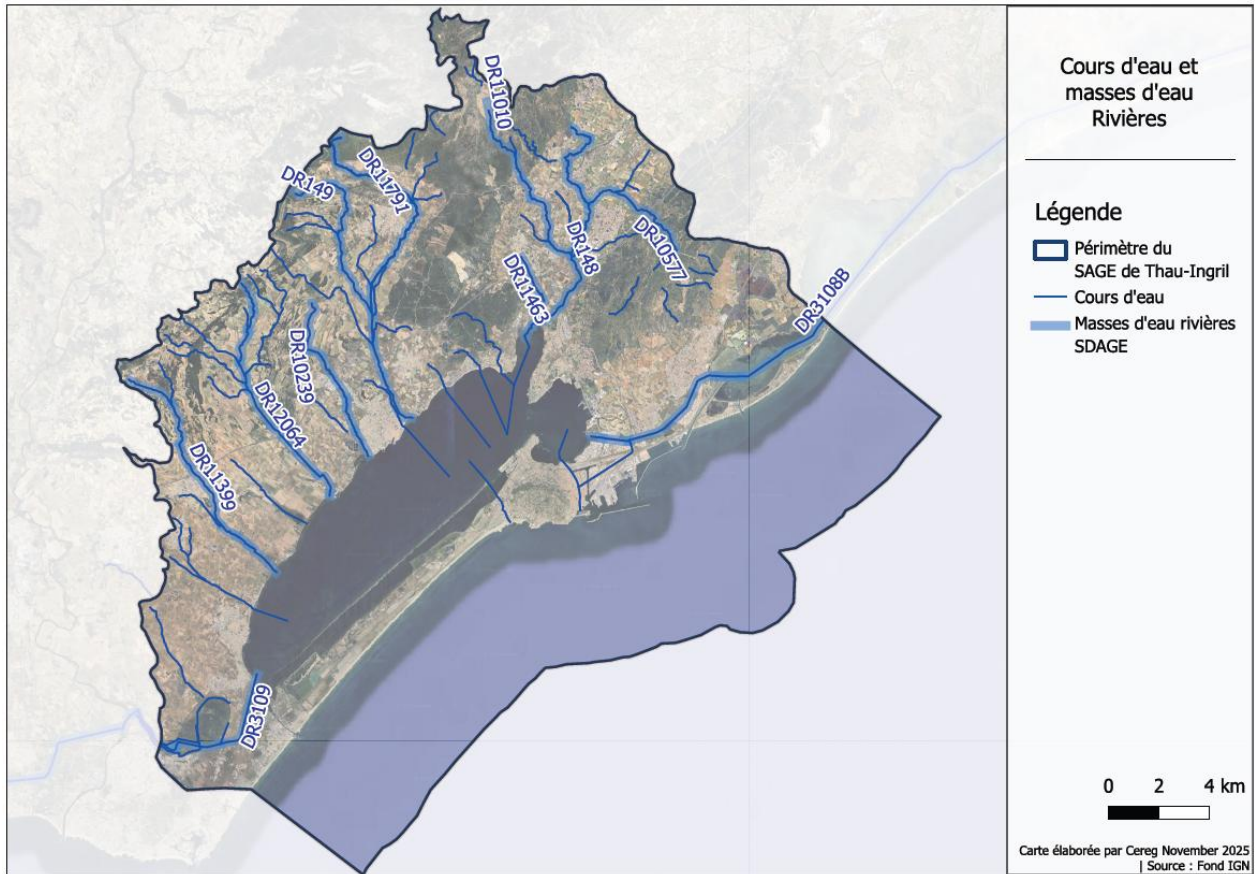


Figure 16 : Masses d'eau superficielles rivières et principaux cours d'eau sur le territoire de Thau Ingril | Source : SDAGE RMC 2022-2027

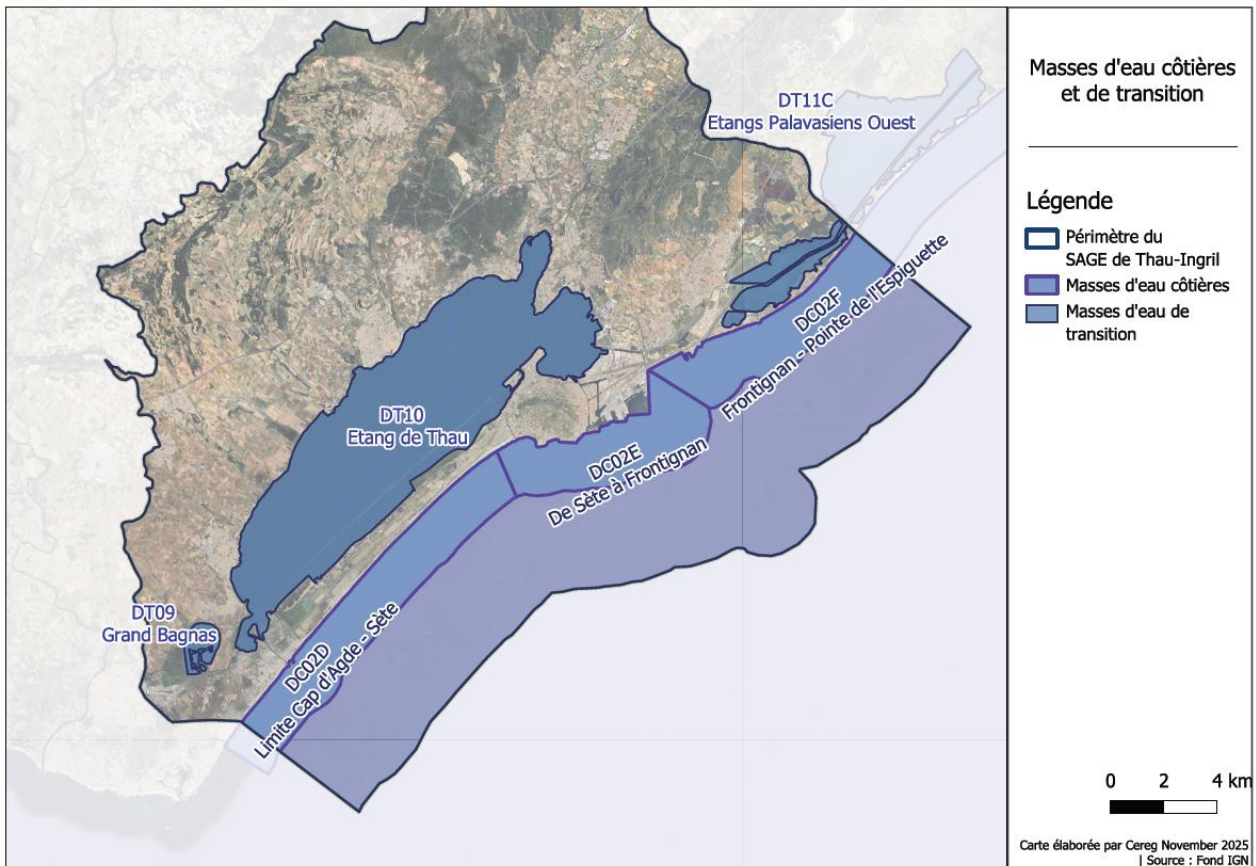


Figure 17 : Masses d'eau superficielles côtières et de transition sur le territoire du SAGE de Thau Ingril | Source : SDAGE RMC 2022-2027

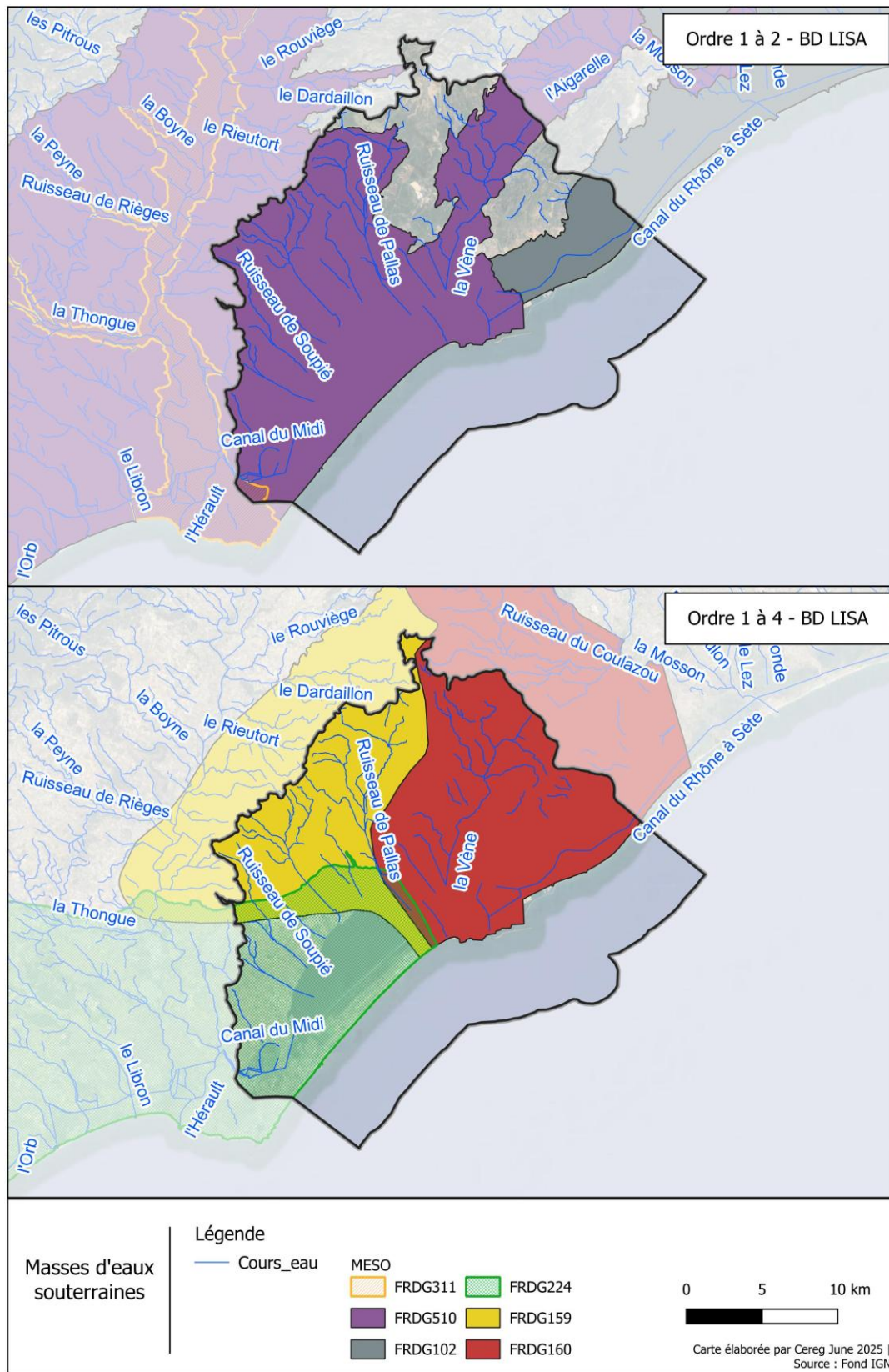


Figure 18 : Masses d'eau souterraines dans le périmètre du SAGE de Thau Ingril | Source : SDAGE RMC 2022-2027 et BD LISA

Bassins versants

Les sous-bassins versants de Thau sont présentés dans la figure suivante (source : Rapport d'étude des apports hydrologiques à la lagune de Thau). On y voit les branches primaires du réseau hydrographique des différents cours d'eau du bassin versant. Le réseau hydrographique est composé d'Ouest en Est du ruisseau de Bragues (Bagnas), de l'Homme mort, des Fontanilles, du Soupié, du Mayroual, du Neygues-Vaques, de l'Aygues-Vaques, du Sesquier, du Pallas, du Bourbou, des Vignaux, de l'Aiguille, de la Lauze et du Vallauray, de la Vène. Quelques caractéristiques des bassins versants de ces ruisseaux sont présentées dans le tableau suivant (surface, linéaire total de tronçon, pente moyenne, altimétrie maximum et moyenne sur le sous-bassin).

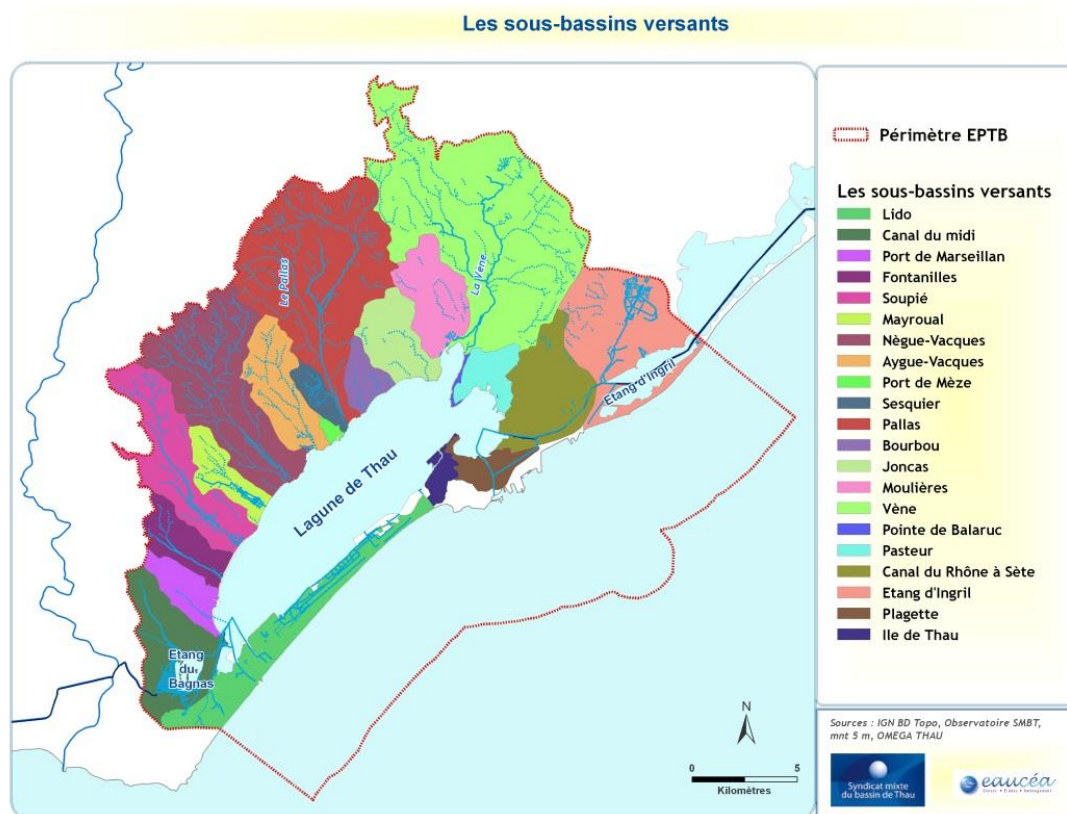


Figure 19 : Sous bassins versants de la lagune de Thau et d'Ingril | Source : SAGE de Thau-Ingril, SMBT

Tableau 3 : Caractéristiques morphologiques des bassins versant des différents cours d'eau de la lagune de Thau | Source : SMBT, Etude des apports hydrologiques

NOM DU BASSIN VERSANT	SUPERFICIE (ha)	PERIMETRE (m)	altimétrie moyenne (mNGF)	Altimétrie Maximale (mNGF)	Pente moyenne (%)	pente maximale (%)	Linéaire total du cours d'eau et ses affluents (km)
Aygue-Vacques	1343	18 952	12.4	34.4	2.9	34.4	26.6
Nègue-Vacques	3436	34 294	11.0	37.0	3.0	43.0	75.1
Mayroual	740	14 731	12.2	40.2	2.0	32.5	20.9
Soupié	2110	31 254	11.7	39.4	2.8	33.8	41.7
Fontanilles	912	15 850	12.4	38.5	1.8	21.3	10.1
Vène	7889	49 799	41.3	163.6	5.8	54.3	120.9
Mouilières (Lauze+Vallauray)	1274	16 324	32.3	79.3	5.2	47.5	11.7
Vignaux	474	9 958	26.3	84.9	3.2	37.5	2.4
Sesquier	374	9 862	8.7	38.5	2.6	34.3	9.0
Pallas	4967	36 789	16.1	55.1	5.2	55.8	88.0
Joncas (joncas + aiguilles)	1085	15 347	48.0	113.2	5.1	61.8	6.6

Sources

Les sources les plus importantes sont liées au karst des terrains jurassiques, aquifère du Pli Ouest (masse d'eau souterraine FRDG124 Calcaires jurassiques pli ouest de Montpellier, extension sous couverture et formations tertiaires Montbazin-Gigean) :

- La source d'Issanka et ses satellites (Vène à Cournonsec, Cauvy, Ambressac, Vise)
- La source thermale de Balaruc-les-Bains
- La source de la Roubine de Vic (Sud Gardiole)
- La source de Veyrac (villeveyrac)

Les sources des autres aquifères sont beaucoup moins productives quantitativement, et participent donc beaucoup moins à l'hydrologie de surface et à l'alimentation en eau douce de la lagune de Thau.

A.II.3.2. Réseau de stations de mesure sur le territoire

Le SMBT supervise de nombreuses stations de mesures hydrologiques sur le bassin de Thau, qui permettent à la fois une surveillance accrue des masses d'eau (que ce soit pour la qualité de la ressource ou les risques inondations), et l'acquisition de données quantitatives précieuses pour suivre l'évolution des tendances. **Trois à cinq nouvelles stations sont installées par an** pour continuer de développer le maillage territorial du réseau de mesures. Elles participent au programme de recherche Dem'eaux Thau, lancé en 2017 pour mieux connaître la géologie, l'hydrogéologie et la géochimie du Pli Ouest.

Le tableau suivant recense les principales stations de mesure sur le territoire. On en compte plus d'une centaine toutes comprises. Au cours de la période du CGITE 2020-2024, le territoire s'est doté à minima de :

- 8 stations piézométriques supplémentaires ;
- 1 station hydrologique (débitmètre) supplémentaire (Rieu-mort).

Tableau 4 : Réseau de stations de mesures sur le territoire de Thau | Source : Plateforme ROL, Plateforme DemeauThau, Hub'eau, ADES BRGM, SMBT

Paramètres		Stations	Propriétaire	Evolution au cours du CGITE
Mer	Mesures biologiques (Oxygène, Chlorophyle, Phosphate, Nitrate, Silicate, Ammonium)	4 points de mesure au large de Frontignan, Marseillan, Sète et Villeuneuve les Maguelone	Copernicus Marine Service	
	Marégraphe Sète	1 station	SHOM	
Lagunes	Sondes Seaducer : Salinité, conductivité, Oxygène dissous et en saturation	3 sondes Seaducer : Bouzigues, Leucate, Marseillan	CRCM	
	Faecal Colliform	17 points de mesures aux alentours de la Lagune de Thau	DREAL	
	Mesures biologiques (pH, chlorophyle, nitrate, salinité, oxygène dissous)	9 stations (Anse de Carteau, Baie de Tamaris, Bouzigues, Gruissan, Marseillan, Mèze, Sea, Vendres, Etang de Diana)	Stormglass	
	Physico-chimie	1 station salinité	Ifremer	
Eaux souterraines	Piézométrie eaux souterraines	22 stations hydrogéologiques automatiques et 35 stations hydrogéologiques manuelles pour le suivi piézométrique, de température et de conductivité du Pli Ouest ;	SMBT	8 nouvelles stations piézométriques
	Qualitomètres eaux souterraines	17 qualitomètres des eaux souterraines, en fonctionnement aujourd'hui, recensés par le BRGM	SMBT	
Cours d'eau	Qualités rivières	2 stations 06188900 (Pallas à Loupian), 06188920 (Vène à Poussan)	Hub'eau	
	Hauteur d'eau cours-d'eau	4 stations (Villeveyrac La calade, Vène à Montbazin, Vène à Poussan, Rieu-Mort)	SMBT	1 nouvelle station (Rieu-Mort)
	Stations limnigraphiques sources	3 stations au niveau de trois sources (Cauvy, d'Ambressac et la Roubine)	SMBT	
Météorologie	Météorologique	1 station en fonctionnement (Sète)	Météo France	
	Données météorologiques	17 stations (pression, T air, T eau, pluvio, hauteur d'eau)	Stormglass	

A.II.3.3. Zonages réglementaires et programmes de gestion de l’eau mis en œuvre sur le territoire

▲ ZRE – Zone de répartition des eaux

Seul l’Astien est en zone de répartition des eaux. Ce classement souligne le déséquilibre durable entre la ressource disponible et les besoins en eau (des usages et des milieux) sur la zone considérée. Le PAGD du SAGE mentionne que les déficits sont avérés et nécessitent des autorisations de prélèvement en conséquence.

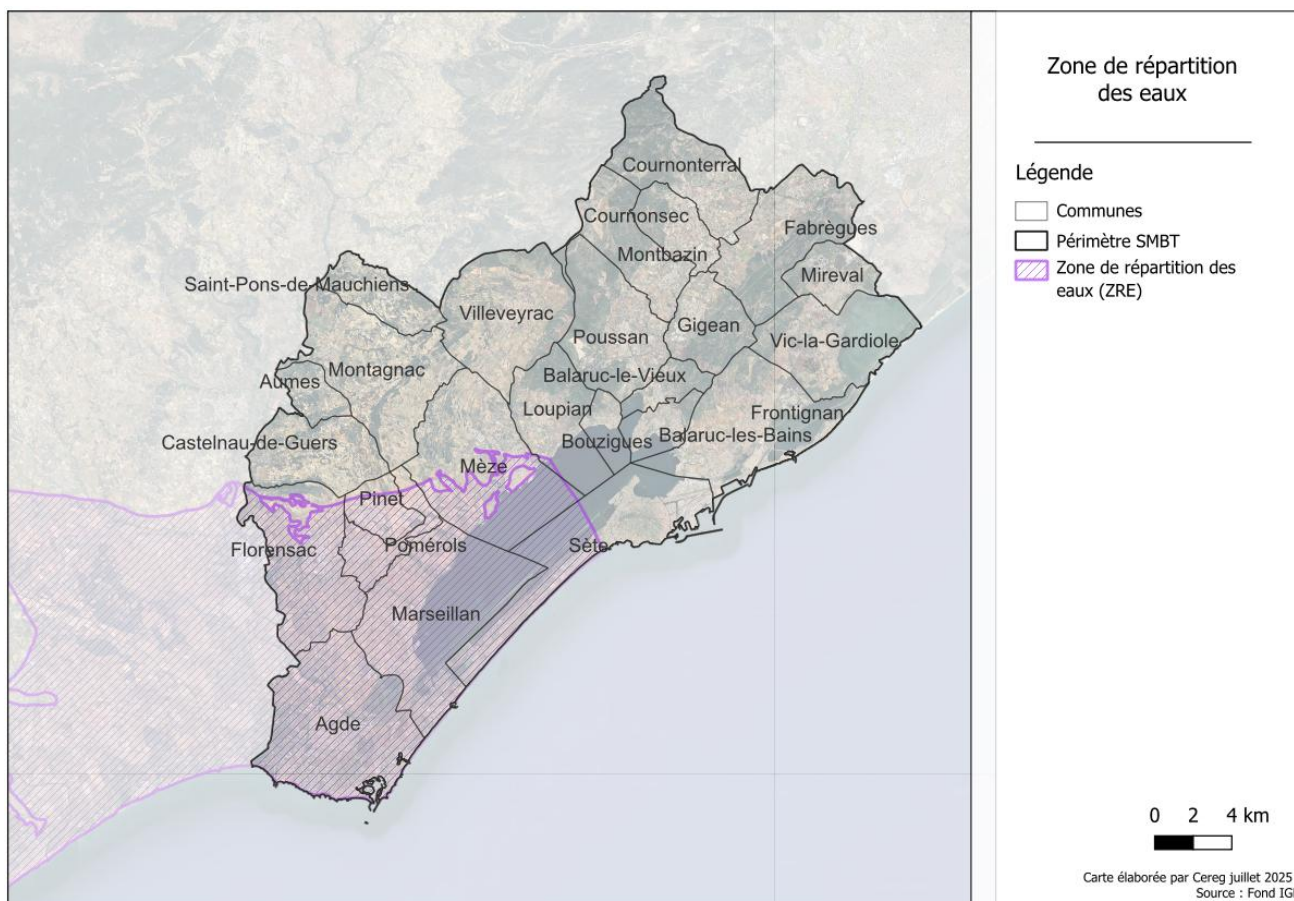


Figure 20 : Zone de répartition des eaux sur le territoire | Source : DREAL Occitanie

▲ Directive nitrates

Le territoire applique le 7^e programme d’actions national (2023) et ses déclinaisons régionales, visant à réduire les pollutions agricoles dans les **zones vulnérables** désignées au titre de la directive européenne.

▲ Zones sensibles eutrophisation phosphore

La lagune de Thau et les étangs d’Ingril/Vic sont classés **zones sensibles à l’eutrophisation** depuis 2006 et 2010 respectivement, imposant un traitement renforcé des phosphores et azotes dans les stations d’épuration. Dans les précédents contrats, de nombreuses actions avaient été mises en œuvre, et avaient permis de maîtriser les risques de malaïgues grâce à une collaboration entre collectivités et professionnels conchylicoles.

La masse d’eau FRDG510 (Formations tertiaires et crétaées du bassin de Béziers-Pézenas) est classée zone vulnérable Nitrates.

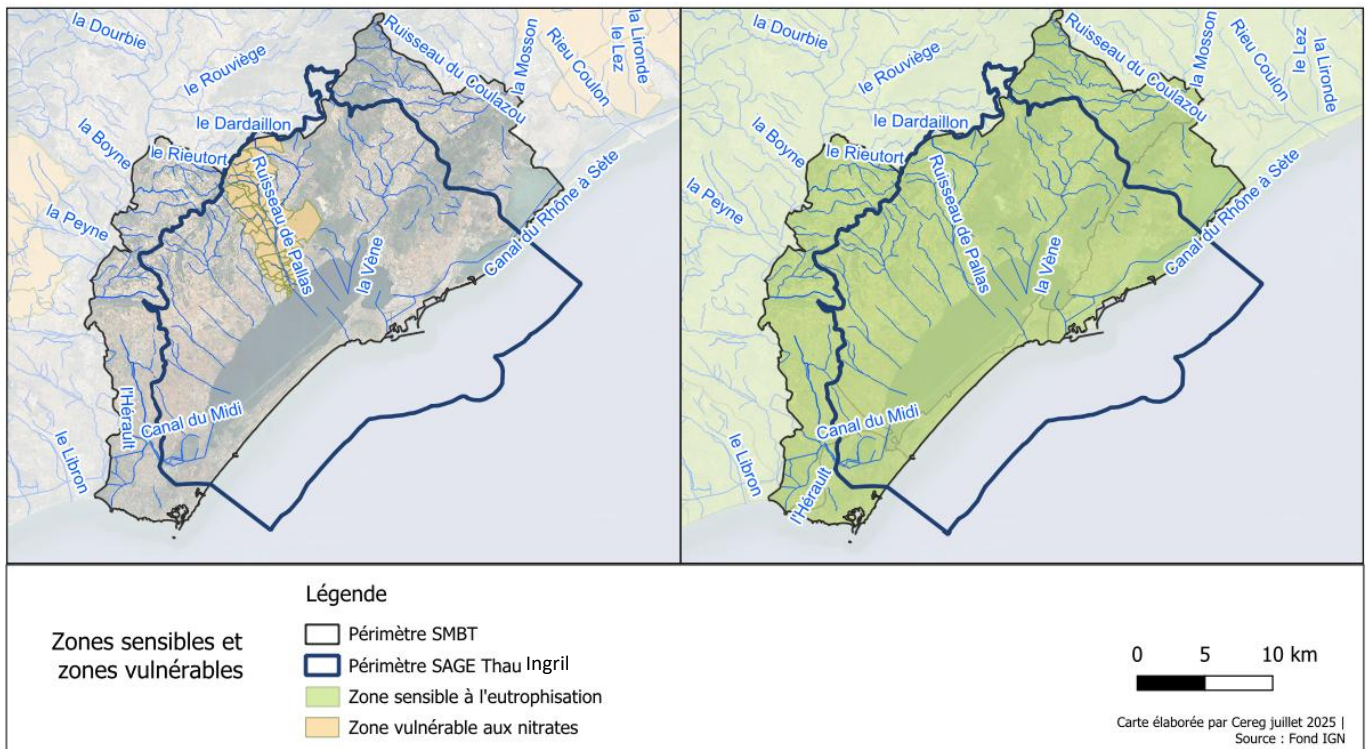


Figure 21 : Zones sensibles à l'eutrophisation et zones vulnérable aux nitrates sur le territoire | Source : DREAL Occitanie

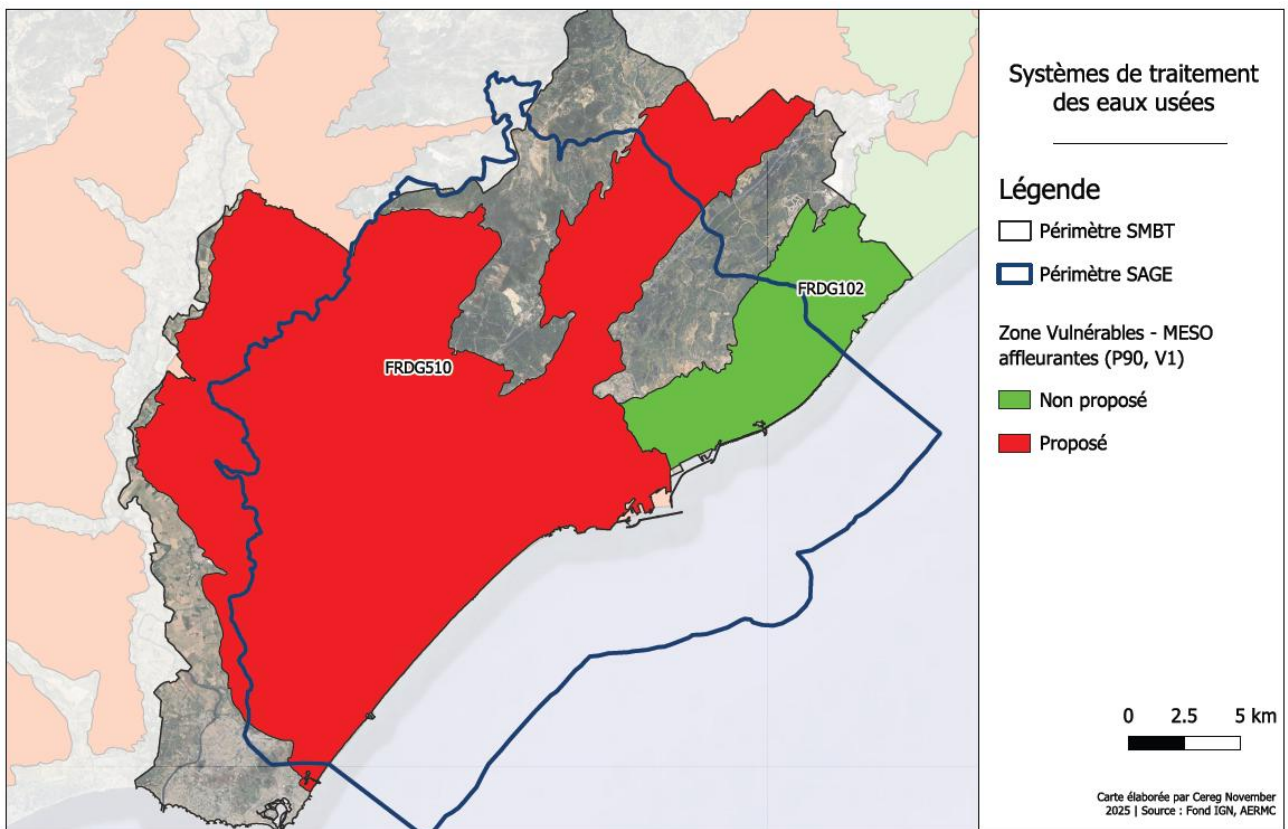


Figure 22 : Zones vulnérables Masses d'eau souterraines proposées (en rouge) en raison d'un P90 Nitrates supérieur aux seuils | Source : AERMC, données analysées par l'OFB

Listes piscicoles

Parmi les cours d'eau du territoire, seule la Vène est classée en Liste 1 des catégories piscicoles.

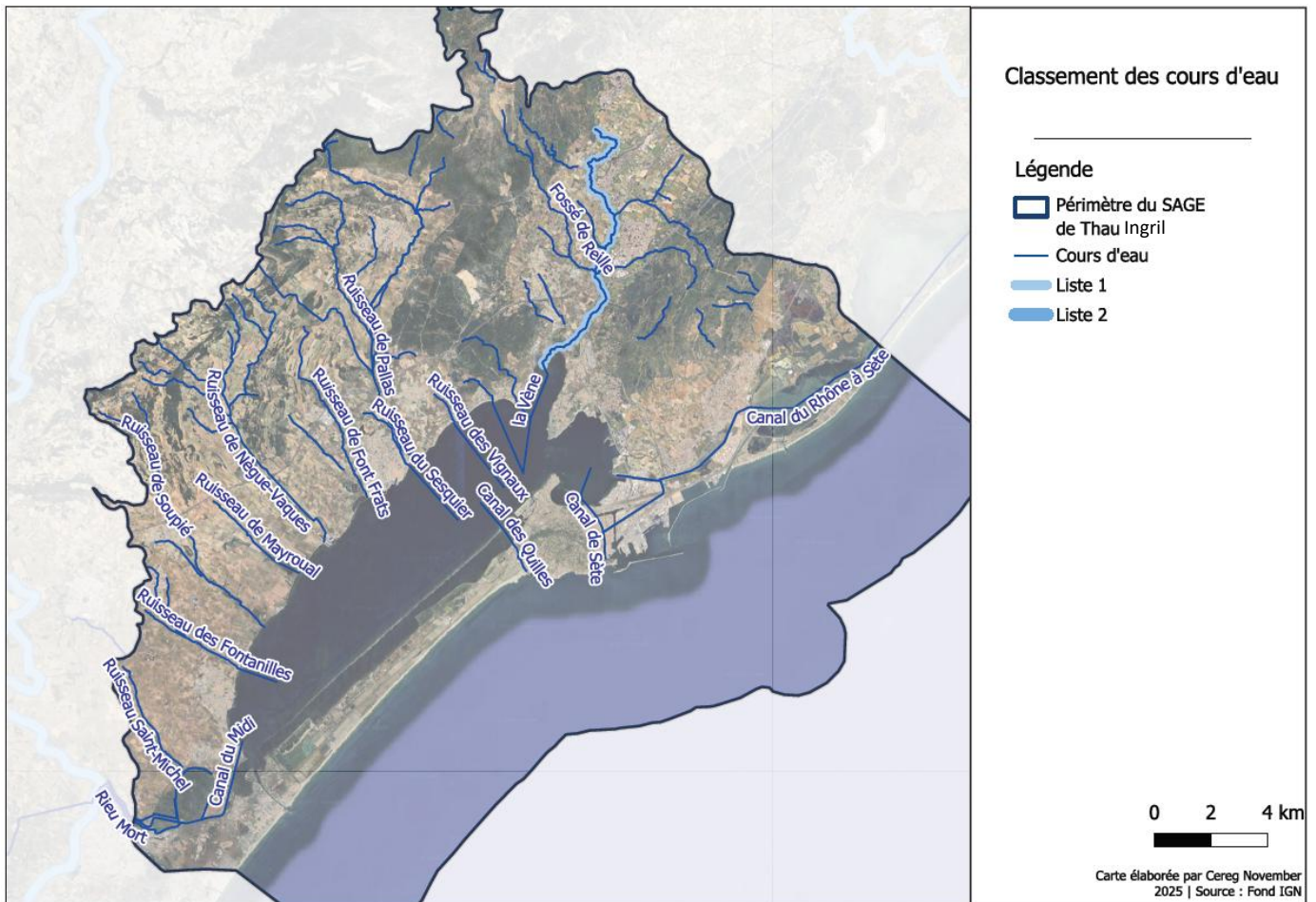


Figure 23 : Catégories piscicoles des cours d'eau du territoire | Source : Fédération de pêche

Captages AEP

Une petite vingtaine de captages publics et privés est recensée sur le territoire du CGITE. Ils sont localisés sur la figure ci-dessous.

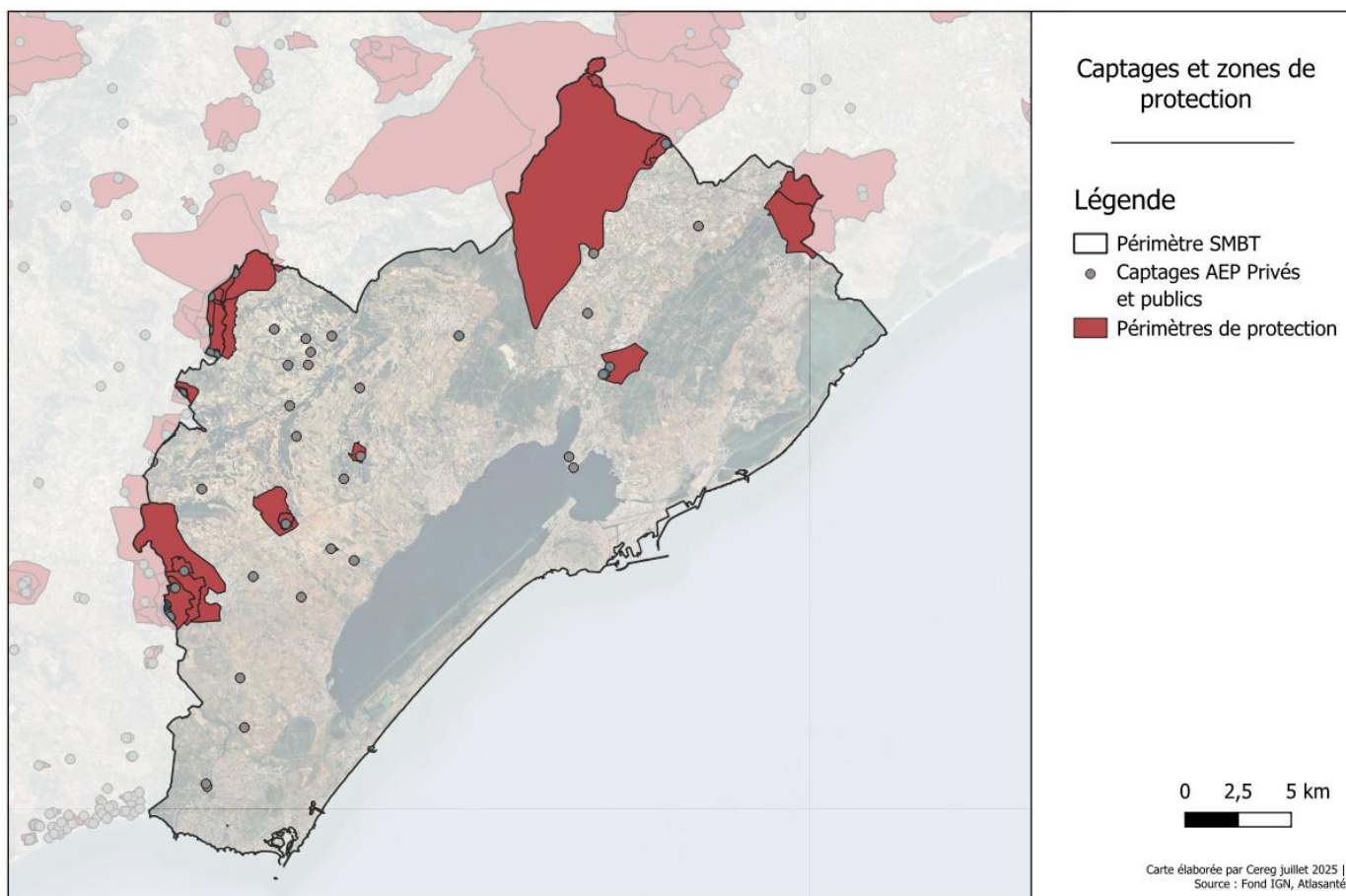


Figure 24 : Captages et périmètres de protection | Source : Atlasanté

A.II.4. Etat des masses d'eau souterraines

A.II.4.1. Etat de qualité 2019

L'état quantitatif, l'état chimique et les objectifs environnementaux des masses d'eau souterraines recoupant le territoire d'actions du CGITE 2020-2025, définis dans le cadre de l'état des lieux 2019 du SDAGE RMC 2022-2027, sont présentés dans le Tableau 5 en page suivante.

Sur les 6 masses d'eau souterraines que recoupe le périmètre du territoire d'actions du CGITE, 4 présentent un bon état **quantitatif**, alors que 2 présentent un état quantitatif médiocre. Ces états médiocres s'expliquent, pour *les Alluvions de l'Hérault*, par un déséquilibre entre la ressource disponible et les prélèvements, et pour *Les Sables Astiens de Valras-Agde* par l'intrusion d'eau salée, ainsi qu'un déséquilibre entre la ressource disponible et les prélèvements.

L'état **chimique** de ces masses d'eau est bon pour 4 masses d'eau souterraines, et médiocre pour les 2 autres (*Formations tertiaires et crétacées du bassin de Béziers-Pézenas* ; *Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète*). Les substances responsables de ces dégradations sont majoritairement des pesticides (notamment différents dérivés de l'atrazine) et des nitrates, qui contribuent à un dépassement des seuils réglementaires. Des objectifs moins stricts sont parfois appliqués pour 2027, principalement en raison de la faisabilité technique limitée et des contraintes naturelles, ce qui implique que l'état chimique « bon » pourrait ne pas être atteint pleinement dans les délais.

NOTA BENE : Les états de qualités de la DCE n'intègrent pas l'information de la conductivité des masses d'eau. Pour le bassin de Thau, en raison des phénomènes d'inversac, c'est un paramètre qu'il est important d'étudier en parallèle, et qui sera abordé dans les paragraphes suivants.

Tableau 5 : Etats et objectifs d'état des masses d'eau souterraines | Source : SDAGE RMC 2022-2027

Masse d'eau souterraine	Type de masse d'eau	Etat chimique 2019				Objectifs environnementaux pour l'état chimique			Etat quantitatif 2019			Objectifs environnementaux pour l'état quantitatif		
		Etat chimique 2019	Indice de confiance	Paramètre(s) déclassant(s)	Origine de l'état médiocre	Echéance d'atteinte du bon état chimique	Motif de l'exemption	Paramètre justifiant l'exemption ou faisant l'objet d'une adaptation (objectif moins strict)	Etat quantitatif	Indice de confiance	Origine de l'état médiocre	Echéance d'atteinte du bon état quantitatif	Motif de l'exemption	Paramètre justifiant l'exemption ou faisant l'objet d'une adaptation (objectif moins strict)
FRDG102 « Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète »	Eau souterraine affleurante et profonde	Médiocre	Elevé	Atrazine desethyl deisopropyl / Nitrates / Somme des pesticides totaux	L'évaluation générale de l'état chimique à l'échelle de la ME (critère des 20% déclassés) est à l'origine de l'état chimique médiocre	Objectif moins strict 2027	Faisabilité technique	Déisopropyl-déséthyl-atrazine, Nitrates, Somme des pesticides totaux	Bon	Elevé	/	Bon état 2015	/	/
FRDG159 « Calcaires jurassiques pli ouest de Montpellier - unité Plaisance-Villeveyrac »	Eau souterraine affleurante et profonde	Bon	Moyen	/	/	Bon état 2015	/	/	Bon	Moyen	/	Bon état 2015	/	/
FRDG160 « Calcaires jurassiques pli W Montpellier et formations tertiaires, unité Thau Monbazin-Gigean Gardiole »	Eau souterraine affleurante et profonde	Bon	Elevé	/	/	Bon état 2015	/	/	Bon	Elevé	/	Bon état 2015	/	/
FRDG224 « Sables astiens de Valras-Agde »	Eau souterraine et profonde	Bon	Elevé	/	/	Bon état 2015	/	/	Médiocre	Elevé	Le déséquilibre entre la ressource disponible et les prélèvements est à l'origine de l'état quantitatif médiocre - Une intrusion salée ou autre est à l'origine de l'état quantitatif médiocre	Bon état 2027	Faisabilité technique	/

FRDG311 « Alluvions de l'Hérault »	Eau souterraine affleurante	Bon	Moyen	/	/	Bon état 2015	/	/	Médiocre	Moyen	La non atteinte du bon état des masses d'eau de surface résultant de prélèvements en eau souterraine est à l'origine de l'état quantitatif médiocre - Le déséquilibre entre la ressource disponible et les prélèvements est à l'origine de l'état quantitatif médiocre	Bon état 2027	Faisabilité technique	/
FRDG510 « Formations tertiaires et crétacées du bassin de Béziers-Pézenas »	Eau souterraine affleurante et profonde	Médiocre	Faible	Atrazine deisopropyl / Atrazine desethyl deisopropyl / Simazine / Somme des pesticides totaux	L'évaluation générale de l'état chimique à l'échelle de la ME (critère des 20% déclassés) est à l'origine de l'état chimique médiocre	Bon état 2027	Faisabilité technique, Contraintes naturelles	/	Bon	Faible	/	Bon état 2015	/	/

A.II.4.2. Evolution de l'état qualitatif

A.II.4.2.1. Stations de suivi qualité sur le territoire du CGITE

Source : ADES Eaufrance

Les stations de qualité des masses d'eau souterraines recensées sur ADES sur le territoire du CGITE sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les 4 stations qui servent au suivi DCE sont indiquées en bleu. Les stations qui ne présentent pas de mesure après 2020 sont indiquées en grisé, pour information.

Tableau 6 : Stations de suivi qualité des masses d'eau souterraines sur le territoire de Thou recensées sur ADES Eaufrance | Source : ADES Eaufrance

Identifiant national BSS	Dénomination	Réseau CD34	Fonction du point d'eau dans ADES	Commune INSEE actuelle		Date de mise en service	Masse d'eau concernée	
BSS002JBSJ	Pommieres		Qualitomètre	34101	Florensac	1996-2023	DG311 DG224	BD LISA : 718BI06
BSS002JBTE	Domaine saint apolis à florensac		Qualitomètre	34101	Florensac	2003-2023	DG311	BD LISA : 718BI06
BSS002JBVD	Pioch mary - 1917		Qualitomètre	34101	Florensac	2010-	DG224	BD LISA : 647AB00
BSS002JBVL	Piezo rff - 10031		Piézo et qualitomètre	34101	Florensac	2021-	DG510	BD LISA : 657AB00
BSS002JBVR	Cave coop florensac - 1575		Qualitomètre	34101	Florensac	2016-	DG510	BD LISA : 657AB00
BSS002KPGK	Filliol f01		Qualitomètre	34101	Florensac	1999-	DG311	BD LISA : 718BI06
BSS002KPGV	Station de filliol-pouilles		Qualitomètre	34101	Florensac	1988-	DG311	BD LISA : 718BI06
BSS002JDAN	Forage touet à gigean	X	Qualitomètre	34113	Gigean	2001-2023	DG160	BD LISA : 681AA03
BSS002JASC	Plaine ouest		Qualitomètre	34162	Montagnac	1996-	DG311	BD LISA : 718BI06
BSS002JDNJ	Source cauvy - 319	X	Piézo et qualitomètre	34023	Balaruc-Les-Bains	1996-2023	DG160	BD LISA : 681AA03
BSS002JCUL	Source d'issanka		Piézo et qualitomètre	34213	Poussan	2001-	DG160	BD LISA : 681AA03
BSS002KPUZ	La fadeze - 153		Piézo et qualitomètre	34150	Marseillan	2010-	DG224	BD LISA : 647AB00
BSS002KNZN	Forage prive la leontine		Qualitomètre	34003	Agde	2001-	DG224	BD LISA : 647AB00
BSS002KPHY	Les fesques - agde(34) - 1514		Qualitomètre	34003	Agde	2004-	DG224	BD LISA : 647AB00
BSS002KPMC	Domaine la pagèse à Agde		Qualitomètre	34003	Agde	2003-2023	DG311	BD LISA : 718BI06
BSS004AWUG	Qualitometre zv de meze		Piézo et qualitomètre	34157	Mèze	2020-	DG224	BD LISA : 647AB00
BSS002JAQN	Plaine est		Qualitomètre	34162	Montagnac	1996-2020		
BSS002JAVU	Beluguettes		Qualitomètre	34162	Montagnac	1997-2016		
BSS002JCBJ	La castillonne	X	Qualitomètre	34162	Montagnac	2001-2017		
BSS002JCBW	Pres de soupie - marseillan - 1721		Qualitomètre	34150	Marseillan	2004-2009		
BSS002JCZN	F7 issanka		Qualitomètre	34024	Balaruc-Le-Vieux	1996		
BSS002JDAS	Arrivee pavillon de decharge		Qualitomètre	34024	Balaruc-Le-Vieux	2020		
BSS002JEMJ			Qualitomètre	34023	Balaruc-Les-Bains	2000-2004		
BSS002JEMK			Qualitomètre	34023	Balaruc-Les-Bains	2000-2004		
BSS002JEMM			Qualitomètre	34023	Balaruc-Les-Bains	2000-2004		
BSS002JEMP			Qualitomètre	34023	Balaruc-Les-Bains	2004-2005		
BSS002JEMQ			Qualitomètre	34023	Balaruc-Les-Bains	2004-2005		
BSS002JEMR			Qualitomètre	34023	Balaruc-Les-Bains	2004-2005		
BSS002JEMS			Qualitomètre	34023	Balaruc-Les-Bains	2004-2005		
BSS002JENK			Qualitomètre	34023	Balaruc-Les-Bains	2004-2005		
BSS002KPGL	Filliol f02		Qualitomètre	34101	Florensac	1999		
BSS002KPGM	Filliol f03		Qualitomètre	34101	Florensac	1999		
BSS002KPGN	Filliol f04		Qualitomètre	34101	Florensac	1999		
BSS002KPGP	Filliol f05		Qualitomètre	34101	Florensac	1999		
BSS002KPGQ	Filliol f06		Qualitomètre	34101	Florensac	1999		
BSS002KPGR	Filliol f07		Qualitomètre	34101	Florensac	1999		
BSS002KPGS	Filliol f08		Qualitomètre	34101	Florensac	1999		
BSS002KPGT	Filliol f09		Qualitomètre	34101	Florensac	1999		
BSS002KPGU	Filliol f10		Qualitomètre	34101	Florensac	1999		
BSS002KPGW	Filliol f12		Qualitomètre	34101	Florensac	1999		
BSS002KPMB	Domaine du colombier		Qualitomètre	34003	Agde	2003-2006		
BSS002KPMD	Domaine ste claire à florensac		Qualitomètre	34101	Florensac	2003-2012		
BSS002KPME	Domaine sainte paule à florensac		Qualitomètre	34101	Florensac	2003-2006		
BSS002KPMN			Qualitomètre	34003	Agde	2002-2005		
BSS002KPMQ			Qualitomètre	34003	Agde	2002-2005		
BSS002KPMR			Qualitomètre	34003	Agde	2002-2005		

Légende	
	Stations faisant partie du réseau de stations utilisées pour le suivi de qualité DCE de l'Agence de l'eau
	Stations ne présentant pas de mesures après 2020

A.II.4.2.2. Suivi qualité DCE de l’Agence de l’Eau

Source : Agence de l’Eau Eaufrance

A.II.4.2.2.1. Données

Le bilan annuel 2024 de la qualité des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, émis par l’agence de l’eau RMC et établi dans le cadre du programme de surveillance en application de la DCE, recense, pour les eaux souterraines, **les états chimiques 2023 évalués avec les données acquises entre 2018 et 2023.**

Le tableau suivant recense les états chimiques calculés aux stations de suivi DCE qui couvrent les masses d’eau que le territoire du SMBT recoupe. A noter que pour la masse d’eau FRDG102, toutes les stations n’ont pas été reportées ci-dessous (seule la plus proche du territoire du SMBT a été reportée). Les quatre stations qui sont situées sur le territoire du SMBT sont indiquées en violet.

Tableau 7 : Etats de qualité chimique des masses d’eau souterraines aux stations de suivi DCE entre 2015 et 2024 | Source : Agence de l’Eau, Eaufrance

Masse d’eau	Station	Nom Station	Commune	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Paramètre déclassant
FRDG159	BSS002JBHC	Forage profond de pezenas	Pezenas										Substance de type température
FRDG160	BSS002JCUL	Source d’issanka	Poussan										
FRDG510	BSS002JAEW	Forage chateau d’eau est	Puimisson										
	BSS002JBDR	Forage F4	Servian										Pesticides (Atrazine), conductivité
	BSS003RDWA	Forage vieulesse F2017	Servian										Pesticides (Atrazine), conductivité
FRDG224	BSS002KPZV	Forage F4	Valras-plage										
	BSS002JBDT	Forage prive de la massolle f3	Servian										
	BSS002KNZN	Forage privé la léontine	Agde										Pesticides (Glyphosate) pour 2021, 2022 et 2023 ; Conductivité pour 2021
FRDG102	BSS002GQWA	Forage au lieu dit les mouillieres	Maugio										
FRDG311	BSS002GMYU	Forage f1 mas de marre	Brignac										Acide trichloroacétique
	BSS002JASC	Puits 2	Montagnac										
	BSS002JASD	Puits boyne	Cazouls-d’herault										Methylisothiazolinone
	BSS002KPJV	Puits prive au lieu dit caillan	Bessan										Pesticides (Bentazone)
	BSS002JASS	Puits prive ctso	Lezignan la cebe										
	BSS002KPGV	Station de filliol-pouilles	Florensac										Benzo pyrène, HAP

Légende		Bon état
Stations sur le territoire du SMBT		Etat médiocre
		Etat indéterminé

A.II.4.2.2.2. Synthèse

Nous remarquons que :

- les états se maintiennent stables au niveau de la plupart des stations ;
- sur les 15 stations rapportées, 8 présentent de bons états chimiques depuis au moins 2015 ;
- deux stations présentent des états médiocres depuis au moins 2015. Les paramètres déclassant sont des pesticides (bentazone, atrazine) ;
- trois stations (dont une sur le territoire du SMBT, à Agde), présentent des états **qui se sont dégradés ces dernières années**, depuis 2021 ou 2022. Les paramètres déclassant pour ces 3 stations sont les pesticides (glyphosates), herbicides (acide trichloroacétique), et agents conservateurs (le methylisothiazolinone, utilisé dans des produits industriels).

En conclusion, globalement, les états qualitatifs des masses d'eau souterraines se sont maintenus, ou légèrement détériorés, ces quelques dernières années.

A.II.4.2.3. Détail des qualités aux stations BSS du territoire – Données ADES

Source : ADES

A.II.4.2.3.1. Données

Pour approfondir l'analyse de l'évolution des états chimiques des masses d'eau, une analyse a été réalisée à partir des données de qualité aux stations BSS disponibles dans ADES.

Sur l'ensemble des stations BSS répertoriées sur le territoire de Thau, 15 ont été en fonctionnement durant la période du CGITE. Elles couvrent les masses d'eau affleurantes et profondes FRDG224 (Sables astiens de Valras-Agde), FRDG311 (Alluvions de l'Hérault (très faible proportion, à l'aval de la masse d'eau)), FRDG160 (Pli Ouest de Montpellier - partie Sud) et FRDG510 (Formations tertiaires et crétacées du bassin de Béziers-Pézenas). A noter que ces stations recourent en particulier le réseau de suivi du CD34.

Une analyse des paramètres mesurés à chacune des stations en fonctionnement sur la période du CGITE est résumée dans le Tableau 8 en page suivante, pour la période 2020-2024 du CGITE, et pour la période précédente à titre de comparaison.

Seuls les paramètres décrits dans *l'arrêté du 9 octobre 2023 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2008 établissant les critères d'évaluation et les modalités de détermination de l'état des eaux souterraines et des tendances significatives et durables de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines* sont reportés dans les tableaux et analysés. Les tableaux résument le nombre total de mesures réalisées (toutes stations confondues), le nombre de dépassement de seuils observés par paramètre, ainsi que les années et les stations concernées par les dépassements.

A.II.4.2.3.2. Synthèse

Nous pouvons faire les observations suivantes :

- Les paramètres qui montraient des dépassements en 2015-2019 montrent toujours des dépassements sur la période du 2020-2024 (**Fer, Manganèse et Turbidité**).
- Quelques paramètres ont montré des dépassements en 2020-2024, alors qu'ils ne montraient aucun dépassement sur la période précédente : **nitrate, chlorure, sulfate, perchlorate, sodium**. Ces composants peuvent par exemple provenir des engrais, des rejets industriels, des eaux usées.
- Des **substances de pesticides**, non mesurés sur la période précédente, montrent en 2020-2024 des dépassements de seuils relativement ponctuels pour l'Acide Nitrotriacétique et l'Acrylamide (6 dépassements en 2022), et plus fréquents pour le Dibromoéthane-1,2 (35 dépassements sur 4 années, de 2020 à 2023).

Globalement, les états de qualité des masses d'eau souterraines sont constants ou en légère détérioration sur la période du CGITE par rapport à la période précédente. Ces observations recourent les observations du réseau de suivi DCE.

Tableau 8 : Dépassements des seuils DCE observés sur les périodes 2015-2019 et 2020-2024 pour différents paramètres du suivi de qualité chimique DCE des eaux souterraines | Source : ADES Eaufrance

Paramètre	Seuil	Unité	Mesures et dépassements sur 2015-2019			Mesures et dépassements sur 2020-2024			Stations concernées par les dépassements	
			Nombre de dépassement	Nombre total de mesures	Dates dépassements	Nombre de dépassement	Nombre total de mesures	Dates dépassements	2015-2019	2020-2024
Acide dichloroacétique	50	µg/l				0	6			
Acide nitrilotriacétique	200	µg/l				1	6	2022		BSS002KNZN (DG224 – Agde)
Acrylamide	0.1	µg/l				6	6	2022		BSS002JUL (DG160 – Poussan) BSS002KNZN (DG224 – Agde) BSS002KPGV (DG311 – Florensac)
Aldrine	0.03	µg/l	0	148		0	104			
Aluminium	200	µg/l	0	22		0	45			
Ammonium	0.5	mg/l	0	207		0	135			
Antimoine	5	µg/l	0	62		0	73			
Arsenic	10	µg/l	0	62		0	78			
Baryum	700	µg/l	0	6		0	46			
Benzène	1	µg/l	0	16		0	52			
Bore	1000	µg/l	0	97		0	99			
Bromates	10	µg/l				0	6			
Bromoforme	100	µg/l	0	16		0	52			
Cadmium	5	µg/l	0	62		0	78			
Chlorates	700	µg/l				0	41			
Chloroforme	2.5	µg/l				0	52			
Chlorure de vinyle	0.5	µg/l				0	52			
Chlorures	250	mg/l	0	171		4	135	2021, 2022		BSS002JDNJ (DG160 – Balaruc-Les-Bains)
Chrome	50	µg/l	0	22		0	46			
Cuivre	2000	µg/l	0	22		0	46			
Cyanures libres	50	µg/l				0	41			
Cyanures totaux	50	µg/l	0	16		0	41			
Dibromo-1,2 chloro-3 propane	1	µg/l				0	17			
Dibromoacétonitrile	70	µg/l	0	5		0	52			
Dibromoéthane-1,2	0.4	µg/l				35	52	2020, 2021, 2022, 2023		BSS002JBSJ (DG311 – Florensac), BSS002JBTE (DG311 – Florensac), BSS002JDAN (DG160 – Gigean), BSS002JDNJ (DG160 – Balaruc-Les-Bains), BSS002KPMC (DG311 – Agde)
Dichloroacétonitrile	20	µg/l				0	17			
Dichlorobenzène-1,2	1	µg/l				0	17			
Dichlorobenzène-1,4	0.3	µg/l				0	17			
Dichloromono-bromométhane	60	µg/l	0	16		0	52			
Dichloropropane-1,2	40	µg/l				0	60			
Dichloroéthane-1,2	3	µg/l	0	16		0	52			
Dieldrine	0.03	µg/l	0	147		0	104			
Dioxane-1,4	50	µg/l				0	17			
EDTA	600	µg/l				0	6			
Ethylbenzène	300	µg/l				0	52			
Fer	200	µg/l	17	135	2018, 2015, 2016, 2017	10	124	2020, 2021, 2022, 2023, 2024	BSS002JBTE (DG311 – Florensac) BSS002JDAN (DG160 – Gigean) BSS002KNZN (DG224 – Agde)	BSS002JDAN (DG160 – Gigean) BSS002KNZN (DG224 – Agde) BSS002KPMC (DG311 – Agde)

									BSS002KPHY (DG224 – Agde) BSS002KPUZ (DG224 – Marseillan)	
Heptachlore	0.03	µg/l	0	153		0	114			
Hexachlorobutadiène	0.6	µg/l	0	16		0	52			
Manganèse	50	µg/l	8	135	2016, 2015, 2018, 2019	11	124	2020, 2021, 2022, 2023, 2024	BSS002JCBJ BSS002KNZN (DG224 – Agde) BSS002KPGK (DG311 – Florensac)	BSS002KNZN (DG224 – Agde) BSS002KPGV (DG311 – Florensac) BSS002KPMC (DG311 – Agde)
Mercuré	1	µg/l	0	22		0	46			
Molybdène	70	µg/l				0	6			
Monochloramine	3	NA				0	3			
Nickel	20	µg/l	0	62		0	78			
Nitrates	50	mg/l	0	215		1	143	2022	BSS002JBTE (DG311 – Florensac)	
Nitrites	0.3	mg/l	0	207		0	136			
Pentachlorophénol	9	µg/l	0	102		0	102			
Perchlorate	4	µg/l	0	21		5	61	2021, 2022, 2023, 2024	BSS002JBVD (DG224 – Florensac)	
Plomb	10	µg/l	0	22		0	46			
Sodium	200	mg/l	0	171		4	135	2021, 2022	BSS002JDNI (DG160 – Balaruc-Les-Bains)	
Styrène	20	µg/l				0	52			
Sulfates	250	mg/l	0	171		2	135	2021	BSS002JDNI (DG160 – Balaruc-Les-Bains)	
Sélénium	10	µg/l	0	62		0	78			
Trichlorophénol-2,4,6	200	µg/l	0	34		0	29			
Trichloroéthylène	10	µg/l	0	56		0	84			
Turbidité Formazine Néphélométrique	1	nephelometric formazine unit	32	151	2018, 2017, 2016, 2015	23	135	2021, 2020, 2022, 2024, 2023	BSS002JASC (DG311 – Montagnac) BSS002JBTE (DG311 – Florensac) BSS002JBVD (DG224 – Florensac) BSS002JCBJ BSS002JCUL (DG160 – Poussan) BSS002JDAN (DG160 – Gigean) BSS002KNZN (DG224 – Agde) BSS002KPGK (DG311 – Florensac) BSS002KPGV (DG311 – Florensac) BSS002KPHY (DG224 – Agde) BSS002KPMC (DG311 – Agde) BSS002KPUZ (DG224 – Marseillan)	BSS002JBVD (DG224 – Florensac) BSS002JCUL (DG160 – Poussan) BSS002JDAN (DG160 – Gigean) BSS002JDNI (DG160 – Balaruc-Les-Bains) BSS002KNZN (DG224 – Agde) BSS002KPGK (DG311 – Florensac) BSS002KPGV (DG311 – Florensac) BSS002KPHY (DG224 – Agde) BSS002KPMC (DG311 – Agde) BSS002KPUZ (DG224 – Marseillan)
Tétrachloroéthylène	10	µg/l	0	56		0	84			
Tétrachlorure de carbone	4	µg/l	0	16		0	52			
Zinc	5000	µg/l	0	22		0	46			

A.II.4.2.4. Zones vulnérables Nitrates - Détail des qualités aux stations BSS du territoire – Données ADES

Source : AERMC – données OFB

A.II.4.2.4.1. Données

La révision 2025-2026 de réexamen des zones vulnérables s'appuie sur les résultats de la 8^{ème} campagne de surveillance «nitrates» qui s'est déroulées du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023. L'exploitation de ces données a été faite via l'outil OCRE (outil de contrôle de rapportages européens) développé par l'OFB. L'outil a calculé pour chaque point de mesure la valeur du percentile 90 en nitrates, conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 mars 2015.

Le tableau suivant résume les P90 de la campagne précédente (7^{ème} campagne), et de la campagne la plus récente (8^{ème} campagne).

L'ensemble des résultats aux stations BSS qui se trouvent au droit des masses d'eau souterraines qui recoupent le territoire de Thau sont présentées. Mais seules deux stations se trouvent sur le territoire du CGITE en lui-même (surlignées en bleu dans le tableau ci-dessous).

Erreur ! Liaison incorrecte.

A.II.4.2.4.2. Synthèse

La plupart des stations montre une baisse du P90 nitrates. Sur le territoire du CGITE, au cours de la période du contrat, la masse d'eau FRDG160 a vu son P90 nitrate augmenter, tandis que la masse d'eau FRDG311 a connu une amélioration.

A.II.4.2.5. Phénomène d'inversac

Le phénomène d'inversac, dans le contexte des aquifères littoraux, désigne l'inversion du gradient hydraulique naturel, dont les causes peuvent être multiples : prélèvement excessif des eaux souterraines, montée des eaux de mer et surcôte, faible recharge (faible pluviométrie). Normalement, l'eau douce des aquifères s'écoule vers la mer, empêchant l'intrusion saline. Cependant, sous certaines conditions (baisse niveau aquifère ou surcôte mer), l'eau de mer est aspirée vers l'intérieur des terres et contamine les réserves d'eau douce. Sur le territoire du CGITE de Thau-Ingril, ce phénomène représente une menace sérieuse pour la qualité et la disponibilité de la ressource en eau.

Les épisodes de sécheresse récurrents entre 2020 et 2024 ont intensifié le recours aux eaux souterraines, dans un contexte de baisse de pluviométrie, augmentant le risque d'inversac dans les aquifères côtiers, notamment ceux situés à proximité de Sète et Frontignan. Le SMBT a renforcé son dispositif de surveillance piézométrique pour détecter les signes d'intrusion saline, alerter les autorités compétentes, et mettre en place une gestion adaptée et des programmes de mesures adéquats.

Inversacs de la source de la Vise

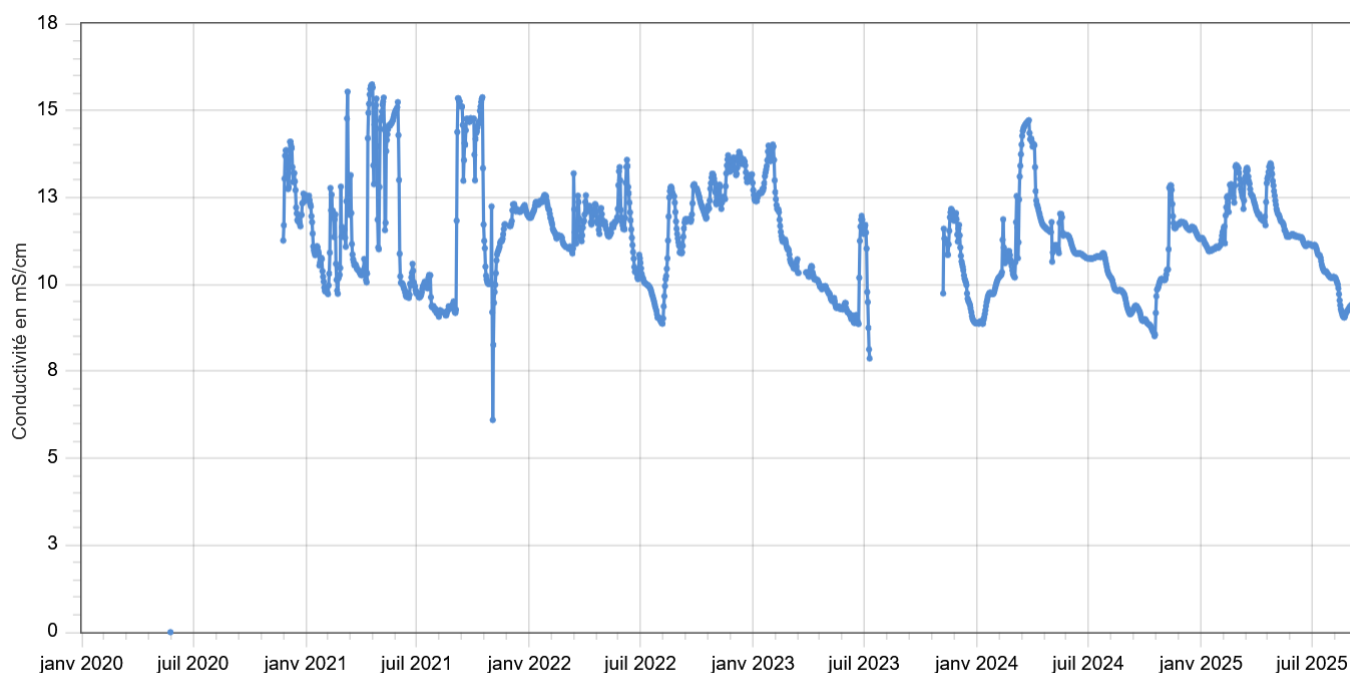
La source de la Vise, qui émerge dans le fond de la lagune de Thau depuis un aquifère karstique sous pression, est particulièrement sujette à ce phénomène. L'historique des phénomènes d'inversac sur la source de la Vise est le suivant (source : SMBT) :

- Octobre 2023 à Avril 2024 : Le dernier inversac, qui a commencé le 18 octobre 2023, a été déclenché par une tempête et une surcote marine. Grâce aux pluies importantes de mars 2024, l'aquifère a été rechargé et le phénomène s'est achevé le 2 avril 2024. Cet épisode d'inversac a été l'occasion de développer une meilleure compréhension de ces phénomènes naturels et de renforcer les capacités d'adaptation et de réponse.
- Novembre 2020 – Mars 2022 : Cet inversac avait été plus long et avait causé une intrusion massive de plus de 2,5 millions de m³ d'eau salée dans l'aquifère.
- Depuis 1967, huit épisodes d'inversac ont été enregistrés à la source de la Vise. Dans le passé, ces phénomènes ont déjà conduit à la fermeture de captages d'eau alimentant la ville de Balaruc-les-Bains.

Conductivité de la source de la Roubine

La source de la Roubine, au Nord-est de la lagune, est une résurgence karstique essentielle au fonctionnement écologique et hydrologique du secteur (zone humide de la grande Palude).

C'est une source qui présente une très forte conductivité (donc salinité), avec des fluctuations inter-annuelles entre 10 000 et 15 000 $\mu\text{S}/\text{cm}$.




 La Roubine - Conductivité

Figure 25 : Evolution de la conductivité au niveau de la source de la Roubine | Source : Données SMBT Dem'eaux Thau

A.II.4.3. Evolution de l'état quantitatif

A.II.4.3.1. Stations piézométriques sur le territoire

Source : ADES EauFrance, Dem'eaux Thou SMBT

Le territoire de Thou comporte un large réseau de stations piézométriques appartenant au réseau du BRGM, ou au réseau propre du SMBT. Il est en particulier exploité en détail pour le suivi du Pli Ouest, via notamment la plateforme Dem'eaux Thou.

Le tableau ci-dessous résume les 43 stations piézométriques du territoire recensées dans ADES EauFrance, dont 5 qui sont également des stations de qualité.

Parmi l'ensemble de ces stations, **8 ont été mises en service durant la période du CGITE 2020-2025**. Elles sont indiquées en bleu dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Stations piézométriques BSSEAU avec mesures de niveau d'eau recensées dans ADES EauFrance sur le territoire de Thou | Source : ADES EauFrance

Identifiant BSS	Nom de la station	Commune	Masse d'eau concernée	Date de mise en service piézomètre
BSS004AWUN	Cambelies	Loupian	DG160	2018
BSS002JBXX (10158X0053/IBC392)		Loupian	DG159	2021
BSS002JCLV (10161X0202/ALG130)	Algudo - 379	Poussan	DG160	1997
SS002JCLQ (10161X0167/M2)		Poussan	681AA02	2021
BSS002JCUL (10162X0010/ISKA)	Issanka	Poussan	DG160	2020
BSS002JCHD (10161X0084/F2)		Poussan	DG510	2021
BSS002JCSQ (10161X0360/PIEZ)		Poussan		2018
BSS003CGKO		Sète	DG160	2018
BSS002JCLY (10161X0214/ROQUE)	Forage de roquemale	Villeveyrac	DG159	1999
BSS002JCSP (10161X0359/F1)		Villeveyrac		2021
BSS002JAZE (10154X0141/GD35)		Villeveyrac	DG159	2021
BSS002JBVL		Florensac		2015
BSS002KPDW (10403X0154/SRAE16)	La gaufreze 1860 - 16	Florensac	DG224	1983
BSS002JBVL (10157X0187/FEE114)	Piezo rff - 10031	Florensac	DG510	2015
BSS002KPUG (10404X0056/S1003)	Belluire-12	Marseillan	DG224	1973
BSS002JBYV (10158X0075/P)	Bel air – 1487	Marseillan	DG224	1999
BSS002KPUZ (10404X0076/FADEZ2)	La fadeze - 153	Marseillan	DG224	1987
BSS004AWUG	Qualitometre zv de meze	Méze	DG224	2020
BSS002JAWM (10154X0075/BELLUG)		Montagnac	DG510	1999
BSS002KPCW (10403X0130/F)	Domaine st michel - 151	Agde	DG224	1987-2024
BSS002KNZJ (10403X0046/F)	La grange rouge - 150	Agde	DG224	1948-2024
BSS002KPCF (10403X0115/S)		Agde	DG224	1987-2024
BSS002KQRT (10407X0071/GOLF)		Agde	DG224	1990
BSS002JCWK (10162X0065/LAVENE)		Cournonsec	DG160	1969-2005
BSS002JDBC (10162X0226/V)	Cousnonsec	Cournonsec	DG160	1969
BSS002JCUQ (10162X0019/CGE)	Gigean	Gigean	DG160	1987
BSS003CJNI		Balaruc-le-Vieux	DG160	2018
BSS002JCZS (10162X0188/F4)	F5 - moulières	Balaruc-le-Vieux	DG160	2018
BSS002JCZU (10162X0194/BV39)		Balaruc-le-Vieux	DG160	2018
BSS002JCZV (10162X0195/BV41)		Balaruc-le-Vieux	DG160	2018
BSS002JEHM (10166X0212/BV83)		Balaruc-le-Vieux	DG160	1997
BSS002JEKE (10166X0253/P4)	Balaruc / P4	Balaruc-les-Bains	DG160	1999
BSS002JEKD (10166X0252/AMBRES)		Balaruc-les-Bains	DG160	2018
BSS004AWUP	Source CAUVY	Balaruc-les-Bains	DG160	2018
BSS002JDNJ (10165X0021/CAUVY)	Source CAUVY - 319	Balaruc-les-Bains	DG160	1998
BSS002JDVA (10165X0184/F4)	Thermes F4 - 39	Balaruc-les-Bains	DG160	1996
BSS002JDXA (10165X0251/F6)		Balaruc-les-Bains	DG510	2019
BSS002JDMR (10165X0004/ISTPE)	La vise	Balaruc-les-Bains	DG160	2007
BSS004KMBT		Balaruc-les-Bains	DG160	2023
BSS002JDUZ (10165X0183/F3)	Thermes F3 – 34	Balaruc-les-Bains	DG160	1999
BSS002JDNH (10165X0020/THERMA)		Balaruc-les-Bains	DG160	2018
BSS002JDCR (10163X0015/SCE)		Vic-La-Gardiole	DG160	2018
BSS004AWUQ	Puits agricole	Vic-La-Gardiole	?	2018

Légende

Station mise en service durant la période du CGITE



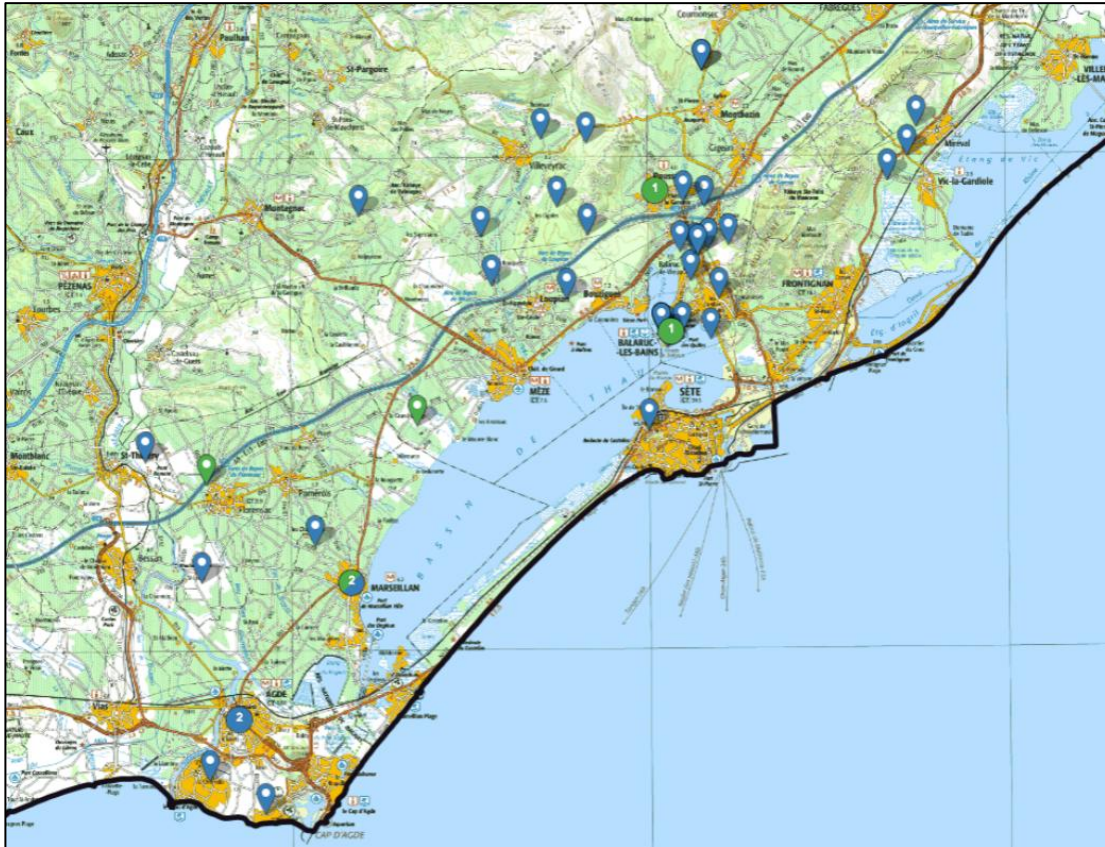


Figure 26 : Localisation des piézomètres sur le territoire de Thau | Source : ADES Eaufrance

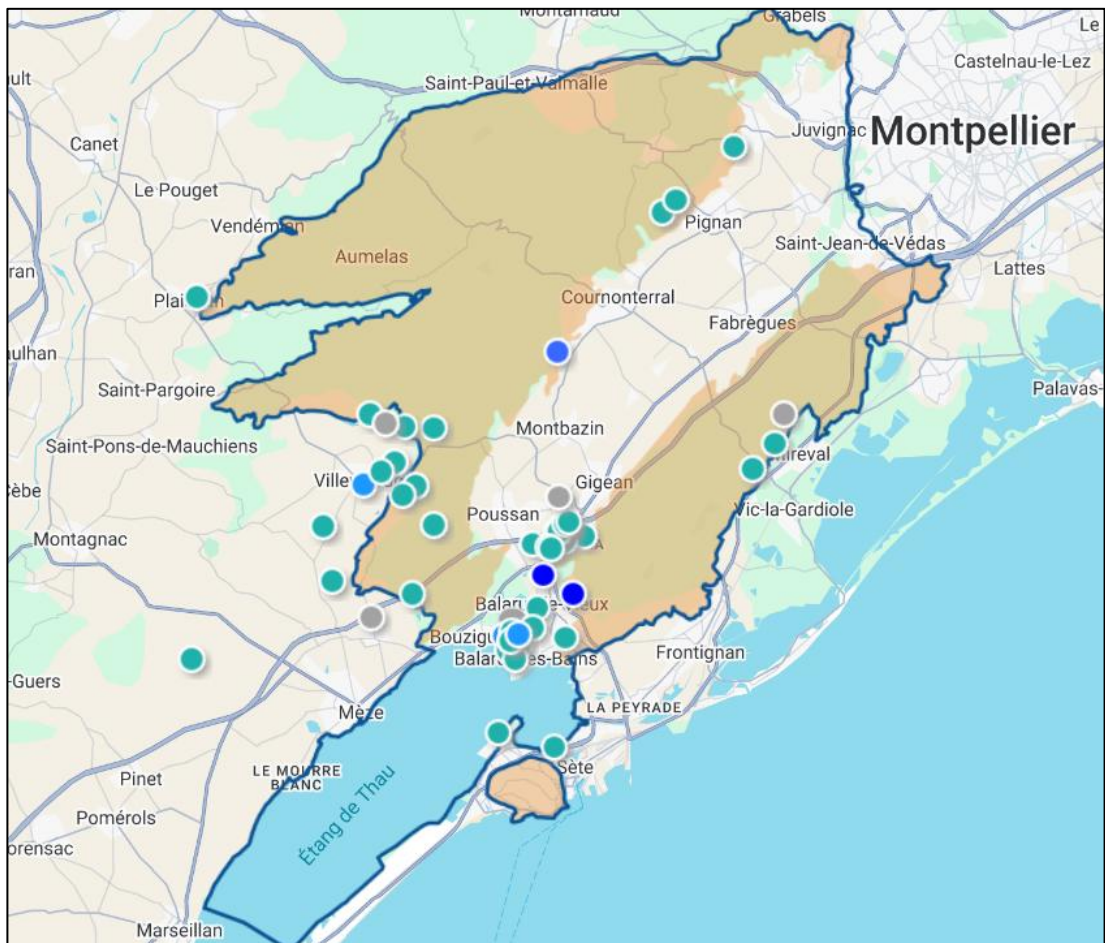


Figure 27 : Capture d'écran de la plateforme Dem'eaux Thau présentant l'emplacement des stations de suivi piézométriques du BRGM et du SMBT sur le Pli Ouest | Source : SMBT

A.II.4.3.2. Evolution des hauteurs d'eau

Source : Plateforme Dem'eaux Thau du SMBT

Les quelques figures ci-dessous donnent un aperçu de l'évolution des hauteurs d'eau des masses d'eau à quelques points piézométriques, non exhaustifs :

- Source d'Issanka, BSS002JCUL à Poussan (FRDG160)
- Piezomètre Oikos, BSS002JAZE à Villeveyrac (FRDG159)

On y observe notamment l'évolution des saisonnalités, ainsi que le reflet de périodes pluvieuses (hiver 2022) ou de sécheresse prolongée (2023). Globalement, il n'y a pas de tendances sur les moyennes, ni à la hausse, ni à la baisse, du niveau d'eau moyen sur la période du CGITE.

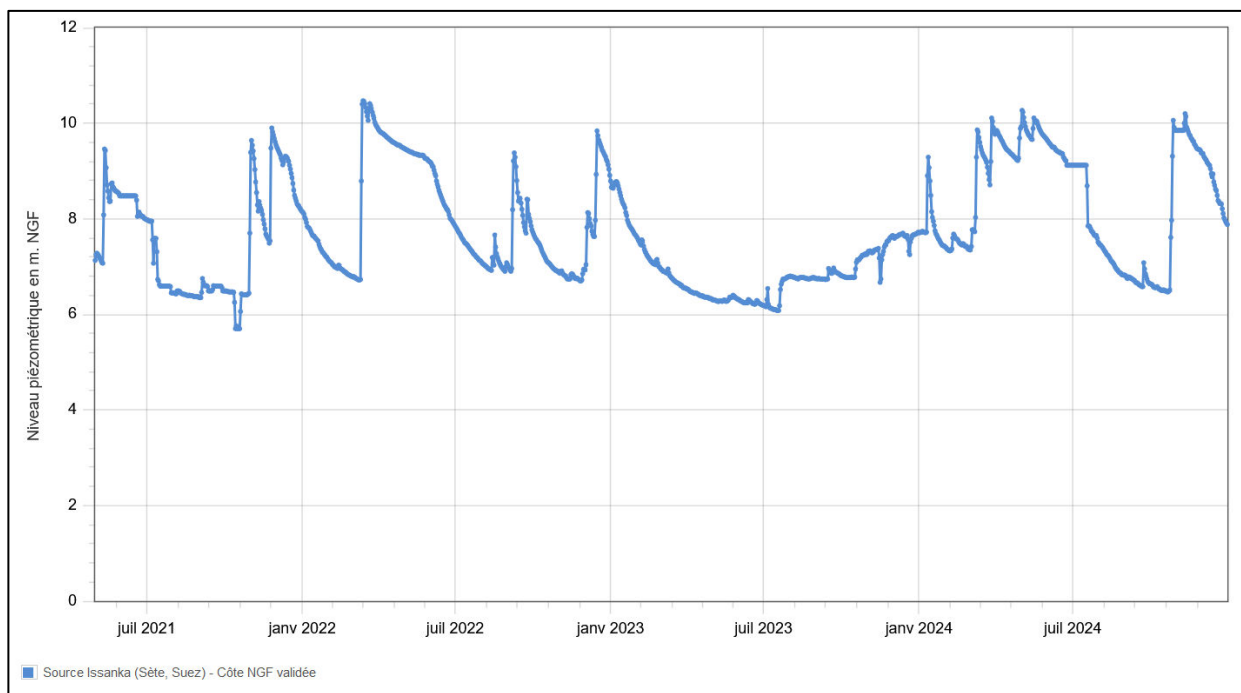


Figure 28 : Niveau piézométrique - Source d'Issanka BSS002JCUL | Source : Données SMBT Dem'eaux Thau

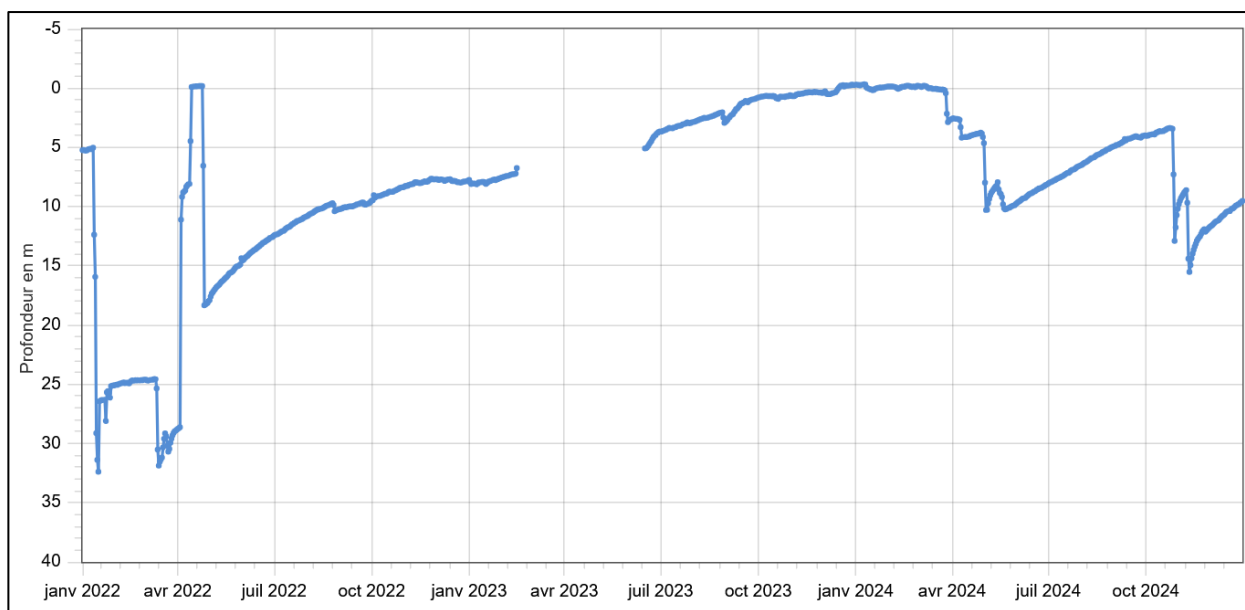


Figure 29 : Niveau piézométrique – Rouquette BSS002JAZE | Source : Données SMBT Dem'eaux Thau

A.II.4.3.3. Prélèvements

Source : Agence de l'eau, Données issues des Processus de Redevance

Données

L'Agence de l'eau met à disposition les données de prélèvements par masse d'eau, issues des processus de redevance.

NOTA BENE : L'Agence de l'Eau met en garde sur l'utilisation des données en précisant que les données présentées dans ces fichiers sont issues des modes de calcul des redevances et des prélèvements, définis par la réglementation. Ces démarches peuvent induire des biais dans les données, pouvant nuire à leur représentativité physique. Ainsi, leur utilisation dans un autre contexte, notamment pour évaluer la pression exercée par les différentes activités sur le milieu naturel, doit faire l'objet d'une certaine prudence et reste de l'entière responsabilité de l'utilisateur.

NOTA BENE 2 : A noter que les masses d'eau FRDG159 et FRDG160 étaient incluses dans la masse d'eau FRDG124 dans des précédents SDAGE, et que les données de prélèvements sont toujours présentées pour cette ancienne masse d'eau commune. Voir les liens entre les noms et les codes masses d'eau dans le tableau ci-dessous.

SDAGE 2010	SDAGE > 2016	Nom masse d'eau
FRDG102	FRDG102	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète
FRDG124	FRDG159 FRDG160	Pli Ouest de Montpellier – partie Nord Pli Ouest de Montpellier – partie Sud
FRDG510	FRDG510	Formations tertiaires et crétacées du bassin de Béziers-Pézenas
FRDG224	FRDG224	Sables astiens de Valras-Agde
FRDG311	FRDG311	Alluvions de l'Hérault (très faible proportion, à l'aval de la masse d'eau)

Le tableau et les graphs ci-dessous présentent les évolutions des prélèvements entre les périodes 2016-2019 et 2020-2023.

Tableau 10 : Volumes captés sur 2016-2019 et sur 2020-2023 et pourcentage d'évolution des volumes captés | Source : AERMC

Masse d'eau	Volume capté total 2016-2019 en m ³	Volume capté total 2020-2023 en m ³	Pourcentage d'évolution entre les deux périodes
FRDG102	20687	20935	1%
FRDG124 (FRDG158, FRDG159 et FRDG160)	22733	20885	-8%
FRDG224	15207	13831	-9%
FRDG311	101203	99217	-2%
FRDG510	9197	9128	-1%
TOTAL	169027	163996	-3%

Analyse

Nous remarquons :

- La majorité des prélèvements effectués se fait **pour un usage d'eau potable**. L'usage pour de l'irrigation non gravitaire vient en second lieu.
- Une tendance globale à la baisse des prélèvements au fur et à mesure des années.
- Entre les périodes 2016-2019 (4 ans) et 2020-2023 (4 ans également), les **prélèvements ont diminué pour la plupart des masses d'eau, jusque 9% pour la FRDG224**. Au total, les prélèvements **ont diminué de 3%**, tout usage et toute masse d'eau confondue. Cette observation peut être mise au regard des différences de pluviométries marquées entre les deux périodes (année 2023 particulièrement sèche, et année 2018 particulièrement humide).
- La **répartition des usages** reste à peu près **la même** entre ces deux périodes.

En conclusion, les prélèvements ont légèrement diminué au global sur les masses d'eau souterraines pendant la période du CGITE, avec un effort plus marqué sur la FRDG224 et la FRDG124.

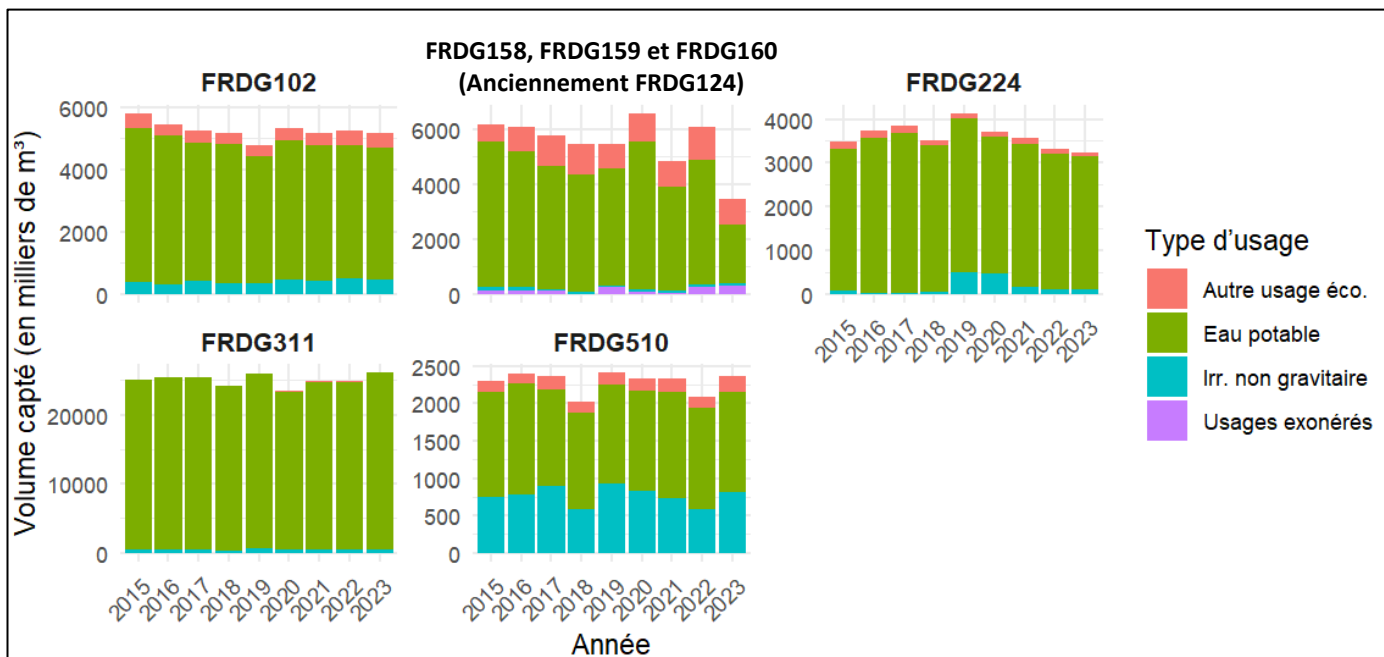


Figure 30 : Prélèvements pour différents types d'usage dans les eaux souterraines. Se référer au tableau ci-dessus pour la dénomination des masses d'eau | Source : Données de l'Agence de l'Eau, Processus de Redevance

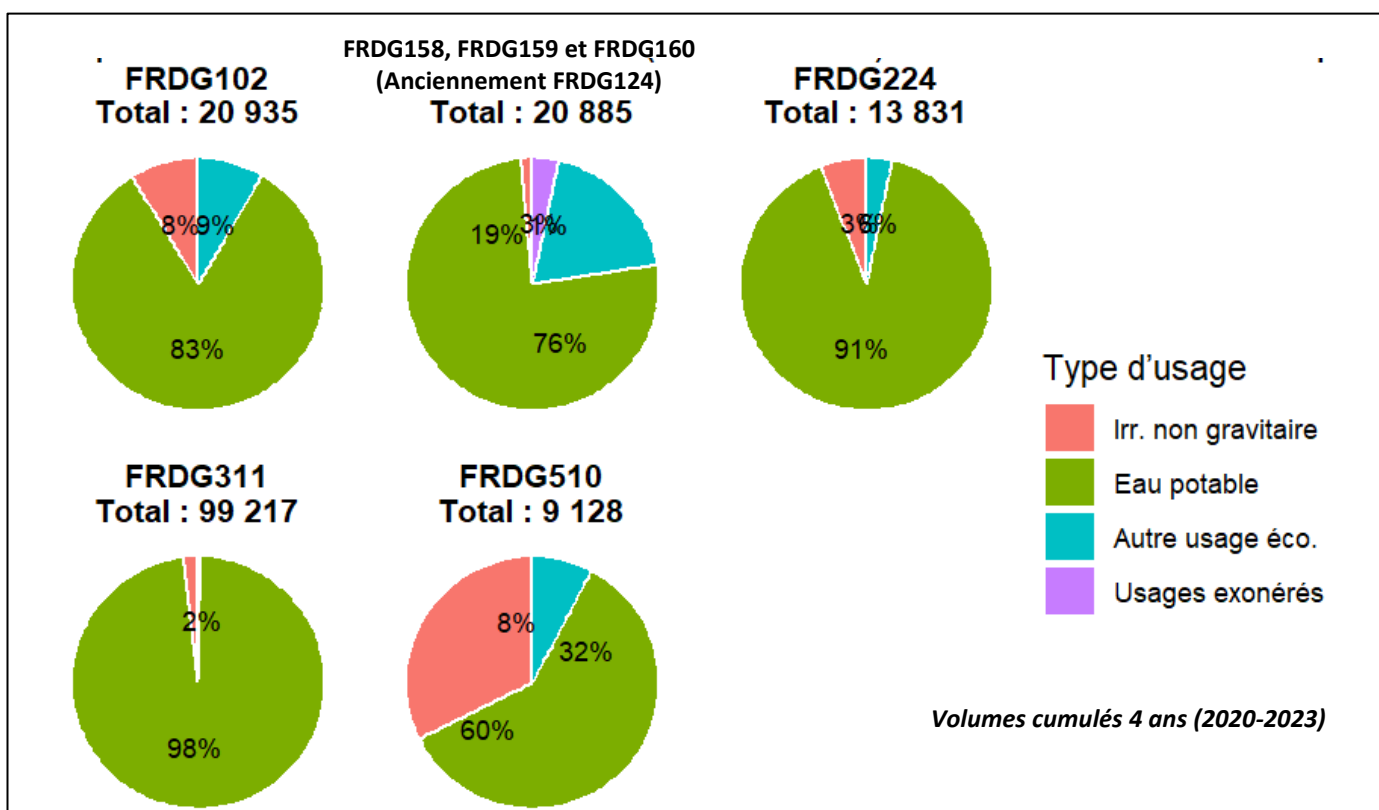


Figure 31 : Volumes captés cumulés (en milliers de m³) sur 2020-2023, par masse d'eau et par type d'usage. Se référer au tableau ci-dessus pour la dénomination des masses d'eau | Source : Données de l'Agence de l'Eau, Processus de Redevance

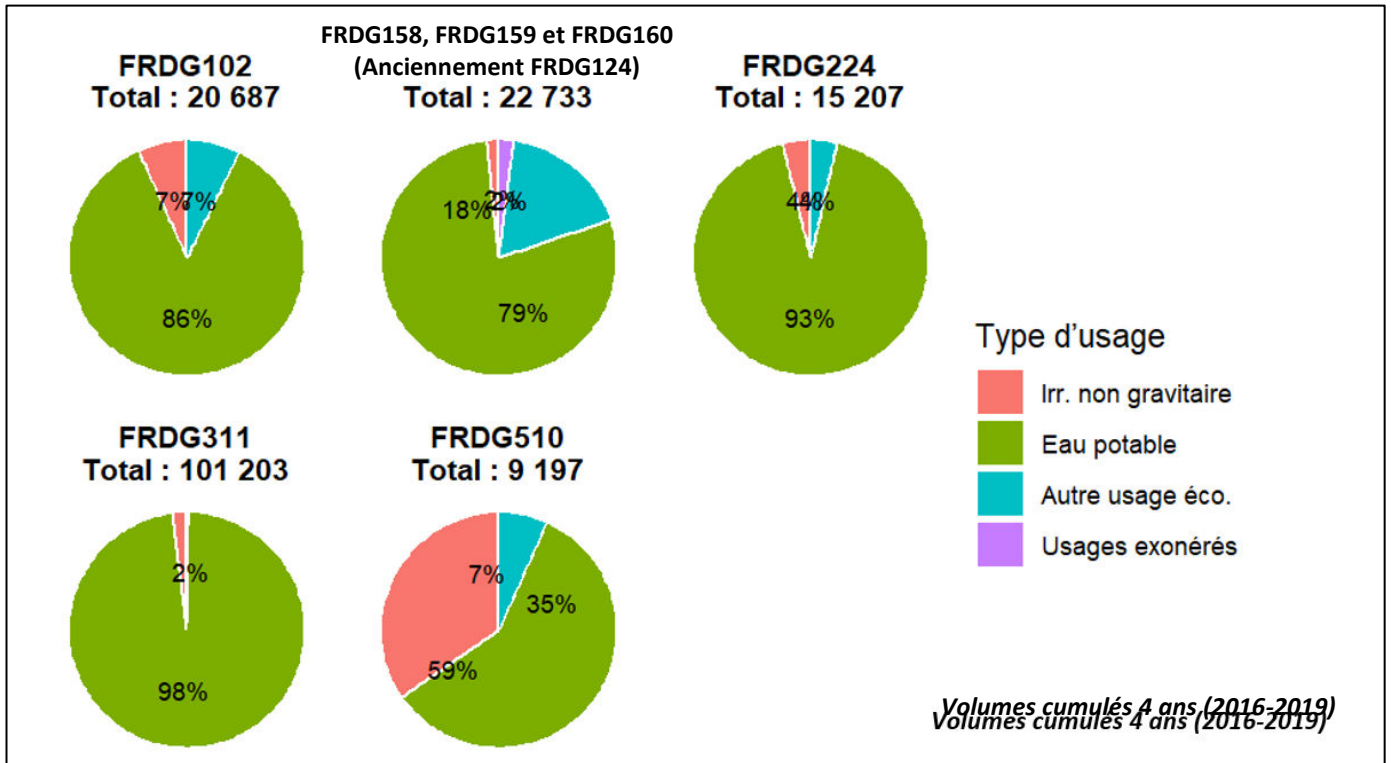


Figure 32 : Volumes captés cumulés (en milliers de m³) sur 2016-2019, par masse d'eau et par type d'usage. Se référer au tableau ci-dessus pour la dénomination des masses d'eau | Source : Données de l'Agence de l'Eau, Processus de Redevance

A.II.4.4. Pressions à l'origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux – Etats des lieux 2019 et 2025

Les pressions significatives portant un risque de non atteinte des objectifs environnementaux s'exerçant sur les masses d'eau souterraines recoupant le territoire d'actions du CGITE 2020-2025 sont présentées dans le Tableau 11 en page suivante. L'état des lieux 2019 (portant risque de non atteinte 2027) est comparé à l'état des lieux 2025 (portant risque de non atteinte 2033).

Pressions portant risque de non atteinte des objectifs 2027 – Etat des lieux 2019

Les pressions s'exerçant sur les masses d'eau et susceptibles de déclasser la masse d'eau et de non atteinte de l'objectif environnemental de 2027 recourent les **prélèvements** et les **pollutions**.

Les prélèvements impactent les 2 masses d'eau précédemment citées (*les Alluvions de l'Hérault, Les Sables Astiens de Valras-Agde*).

Les pollutions par les nutriments agricoles impactent 1 masse d'eau à un niveau Fort ; les pollutions diffuses par les pesticides impactent 2 masses d'eau à un niveau Fort, et 2 autres à un niveau Moyen ; les pollutions par d'autres substances toxiques impactent 2 masses d'eau à un niveau Moyen.

Les *Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète* sont particulièrement impactés par les trois types de pollutions, et les Formations tertiaires et crétacées du bassin de Béziers-Pézenas le sont par les pollutions diffuses.

Evolutions observées : Pressions portant risque de non atteinte des objectifs 2033 – Etat des lieux 2025

La seule pression présentant une évolution est celle des **pollutions par les nutriments agricoles**. Pour 3 des masses d'eau étudiées (FRDG160, FFRDG224, FRDG510), le niveau d'impact a **augmenté**, passant de « Nul à faible » à « Moyen ». Néanmoins, cette pression n'est toujours pas un risque de non atteinte des objectifs environnementaux 2033 de ces masses d'eau.

Sur la période du CGITE, on observe un niveau de pression constant sur les masses d'eau souterraines, avec une légère augmentation de la pression due aux pollutions par nutriments agricoles sur 3 masses d'eau.

Tableau 11 : Pressions à l'origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2027 pour les masses d'eaux souterraines. Les niveaux d'impacts forts sont susceptibles de déclasser l'état de la masse d'eau, et les niveaux d'impacts moyens sont mesurables mais dont l'effet est localisé à l'échelle de la masse d'eau.

Masse d'eau souterraine		Ponctuelles		Pressions diffuses				Prélèvements d'eau	
		Pollutions par les nutriments agricoles		Pollutions par les pesticides		Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)			
		Niveau d'impact	Risque de non atteinte	Niveau d'impact	Risque de non atteinte	Niveau d'impact	Risque de non atteinte	Niveau d'impact	Risque de non atteinte
FRDG102 « Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète »	RNABE 2027 (EDL 2019)	Fort	Oui	Fort	Oui	Moyen	Non	Nul ou faible	Non
	Modifications 2033 (EDL 2025)								
FRDG159 « Calcaires jurassiques pli ouest de Montpellier - unité Plaisan-Villeveyrac »	RNABE 2027 (EDL 2019)	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Moyen	Non
	Modifications 2033 (EDL 2025)								
FRDG160 « Calcaires jurassiques pli W Montpellier et formations tertiaires, unité Thau Monbazin-Gigean Gardiole »	RNABE 2027 (EDL 2019)	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Moyen	Non
	Modifications 2033 (EDL 2025)	↑ Moyen							
FRDG224 « Sables astiens de Valras-Agde »	RNABE 2027 (EDL 2019)	Nul ou faible	Non	Moyen	Non	Nul ou faible	Non	Fort	Oui
	Modifications 2033 (EDL 2025)	↑ Moyen							
FRDG311 « Alluvions de l'Hérault »	RNABE 2027 (EDL 2019)	Nul ou faible	Non	Moyen	Non	Nul ou faible	Non	Fort	Oui
	Modifications 2033 (EDL 2025)								
FRDG510 « Formations tertiaires et crétacées du bassin de Béziers-Pézenas »	RNABE 2027 (EDL 2019)	Nul ou faible	Non	Fort	Oui	Moyen	Non	Nul ou faible	Non
	Modifications 2033 (EDL 2025)	↑ Moyen							

A.II.5. Etat des masses d'eau superficielles

A.II.5.1. Etat de qualité 2019

Les tableaux ci-après résument les états écologiques et chimiques des masses d'eau superficielles recensées dans le SDAGE RMC 2022-2027, ainsi que les objectifs d'états. Les objectifs moins stricts, quand existants, sont résumés dans le Tableau 12.

Ci-dessous, des synthèses résumées des informations des tableaux sont proposées.

Masses d'eau superficielles naturelles et artificielles

L'état **écologique** des cours d'eau naturels (MEN) est majoritairement médiocre (7 masses d'eau), avec quelques masses d'eau présentant un état moyen (3 masses d'eau), et un cas d'état mauvais (la Vène). Aucun cours d'eau n'est en bon état écologique. Cette situation traduit une qualité écologique globalement dégradée, principalement liée aux pressions identifiées comme à l'origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux (RNAOE). Ces pressions sont à l'origine d'objectifs moins stricts ou de dérogations pour 2027, souvent motivés par des contraintes techniques ou naturelles.

Les masses d'eau artificielles (MEA) affichent aussi une qualité écologique médiocre à moyenne, avec un cas notable, le Canal du Midi, présentant un état écologique mauvais. Cet état dégradé est accompagné d'un indice de confiance élevé, ce qui confirme la fiabilité du diagnostic. Les objectifs pour ces masses d'eau sont souvent fixés à 2027 ou au-delà, avec des adaptations paramétriques sur la base de faisabilité technique.

Dans la plupart des cas, les paramètres dégradés sont ceux qui concernent des communautés biologiques comme la faune benthique invertébrée, l'ichtyofaune et le phytobenthos.

Sur le plan **chimique**, toutes les masses d'eau étudiées affichent un bon état en 2019, sans indication d'objectif non atteint, sauf le Canal du Midi, qui affiche une qualité chimique mauvaise. L'état de cette masse d'eau est lié à des polluants organiques préoccupant comme le benz(a)pyrène et le fluoranthène.

Les dérogations et adaptations des objectifs sont justifiées principalement par la faisabilité technique, la prise en compte de contraintes naturelles, ou la complexité à restaurer certaines fonctions écologiques dans un délai court. Ces raisons reflètent la difficulté d'intervention dans des milieux souvent anthropisés, modifiés, ou soumis à des pressions environnementales persistantes.

Masses d'eau de transition

Les états **écologiques** des trois masses d'eau de transition est mauvais à moyen. Le Grand Bagnas (FRDT09) affiche un état écologique mauvais en 2019. Cette situation entraîne un objectif moins strict pour 2027, motivé par la faisabilité technique, notamment liée à la complexité du milieu. Les adaptations portent principalement sur la concentration en nutriments, le phytoplancton et les macrophytes, qui sont des indicateurs clés de la qualité écologique dans ce type de milieu.

L'Étang de Thau (FRDT10) présente un état écologique moyen en 2019, également associé à un objectif moins strict pour 2027, toujours justifié par des contraintes techniques. L'adaptation concerne surtout les macrophytes, reflétant l'importance de la végétation aquatique dans la qualité écologique de cet étang.

Les Étangs Palavasiens Ouest (FRDT11c) ont un état écologique moyen en 2019 avec les mêmes objectifs et motivations que pour l'Étang de Thau. Les adaptations concernent le phytoplancton et les macrophytes, soulignant des enjeux similaires autour de la dynamique végétale et de la qualité biologique.

Dans l'ensemble, l'état **chimique** des masses d'eau de transition est bon, sans recours à des dérogations.

Masses d'eau côtières

Parmi les 3 masses d'eau côtières, la Limite Cap d'Agde – Sète est en état écologique bon, et les deux autres sont en état écologique moyen.

Leurs états chimiques sont bons.

Les masses d'eau côtières du territoire étudié présentent globalement un état **écologique** satisfaisant, avec une majorité affichant un bon état ou un état moyen en 2019. La masse d'eau naturelle située entre la limite Cap d'Agde et Sète (FRDC02d) se distingue par un état écologique bon, maintenu depuis 2015, sans nécessité d'adaptation ni de dérogation, reflétant une qualité environnementale stable et favorable.

Pour les autres masses d'eau côtières, notamment la zone de Sète à Frontignan (FRDC02e), qui est classée masse d'eau fortement modifiée (MEFM), l'état écologique est moyen. Cette situation conduit à des objectifs moins stricts pour 2027, justifiés principalement par des contraintes techniques liées à la restauration dans un milieu anthropisé et modifié. Les adaptations concernent spécifiquement certains paramètres biologiques sensibles, tels que le phytoplancton et la faune benthique invertébrée, soulignant des perturbations dans la dynamique biologique marine et benthique.

Enfin, la masse d'eau naturelle Frontignan – Pointe de l'Espiguette (FRDC02f) affiche un état écologique moyen en 2019, avec un objectif de bon état fixé pour 2027. La faisabilité technique est également mentionnée comme facteur limitant, suggérant que des efforts importants devront être déployés pour atteindre cet objectif.

Dans l'ensemble, l'état **chimique** des masses d'eau côtières étudiées est bon, sans recours à des dérogations.

Résumé

Bien que les états chimiques soient majoritairement bons sur l'ensemble du territoire, les états écologiques révèlent des disparités importantes selon le type de masse d'eau, principalement liés à la qualité biologique (phytoplancton, macrophytes) et à la gestion des nutriments. Les eaux de transition affichent les situations les plus critiques, suivies par certains cours d'eau affectés par des pressions multiples. Les eaux côtières apparaissent en meilleur état global. Les objectifs d'atteinte du bon état pour 2027 intègrent fréquemment des assouplissements liés à la faisabilité technique et aux particularités des milieux, soulignant la complexité de la gestion écologique dans ce territoire.

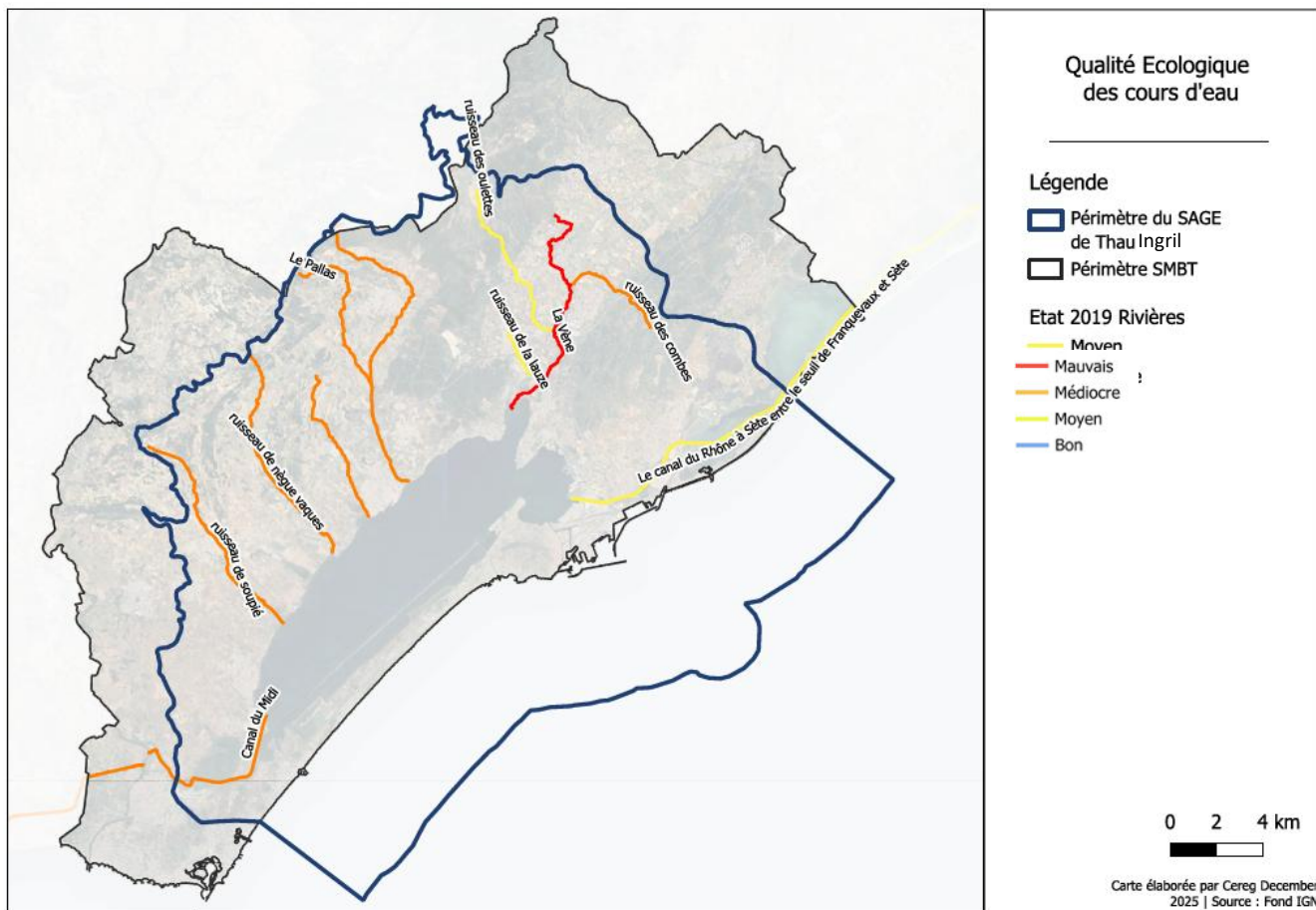


Figure 33 : Etat écologique des cours d'eau naturels et artificiels | Source : SDAGE RMC 2022-2027

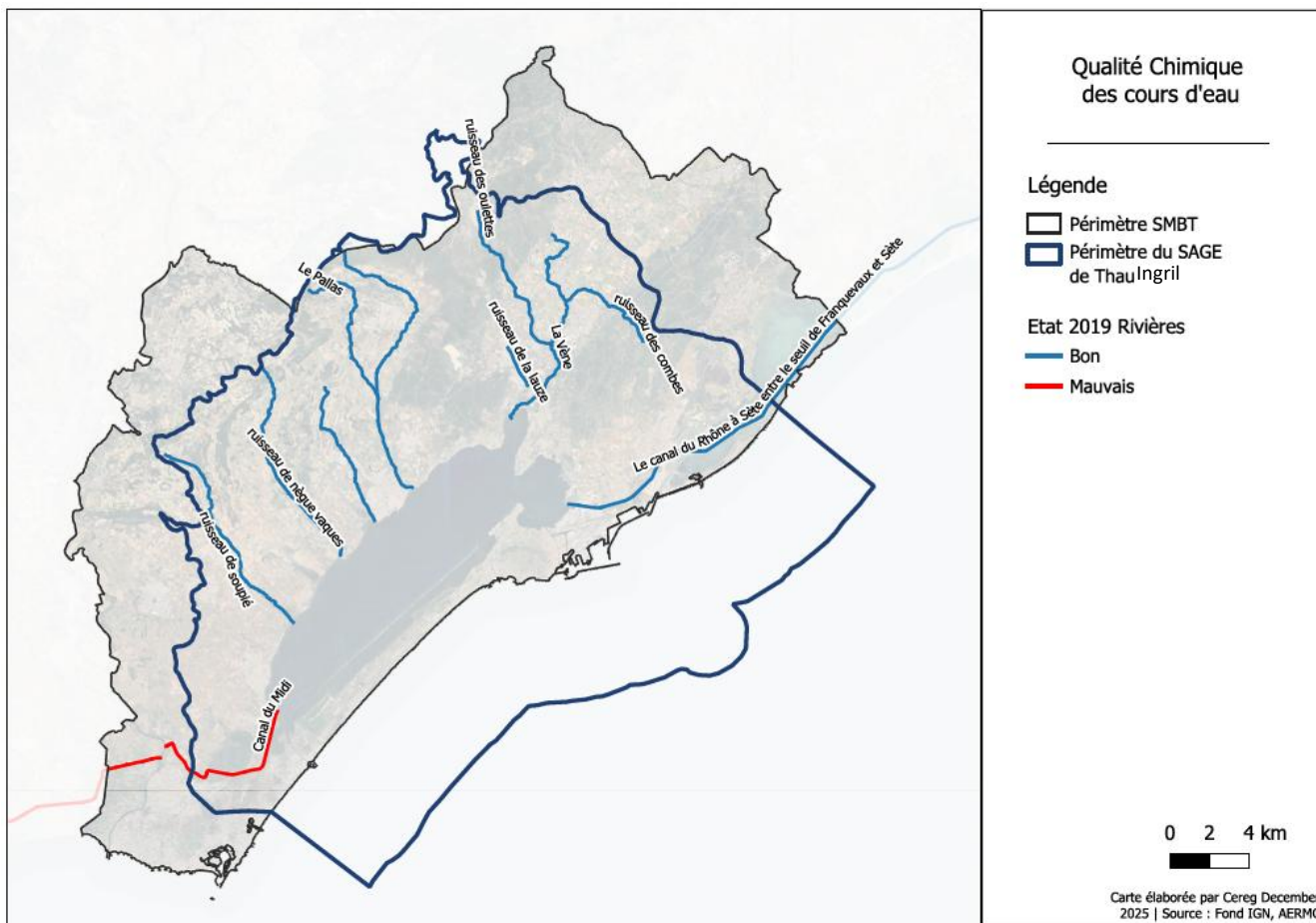


Figure 34 : Etat chimique des cours d'eau naturels et artificiels | Source : SDAGE RMC 2022-2027

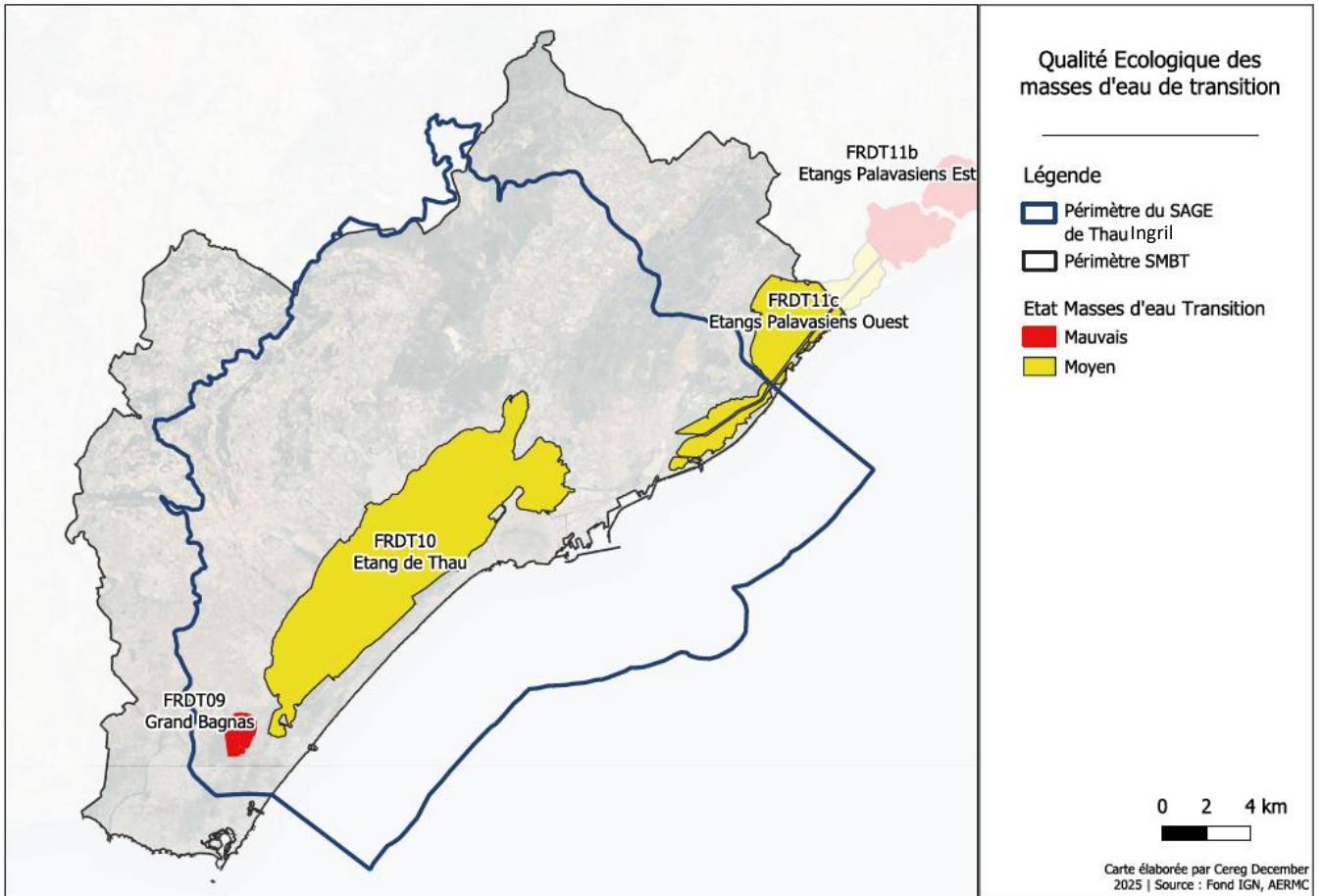


Figure 35 : Etat écologique des masses d'eau de transition | Source : SDAGE RMC 2022-2027

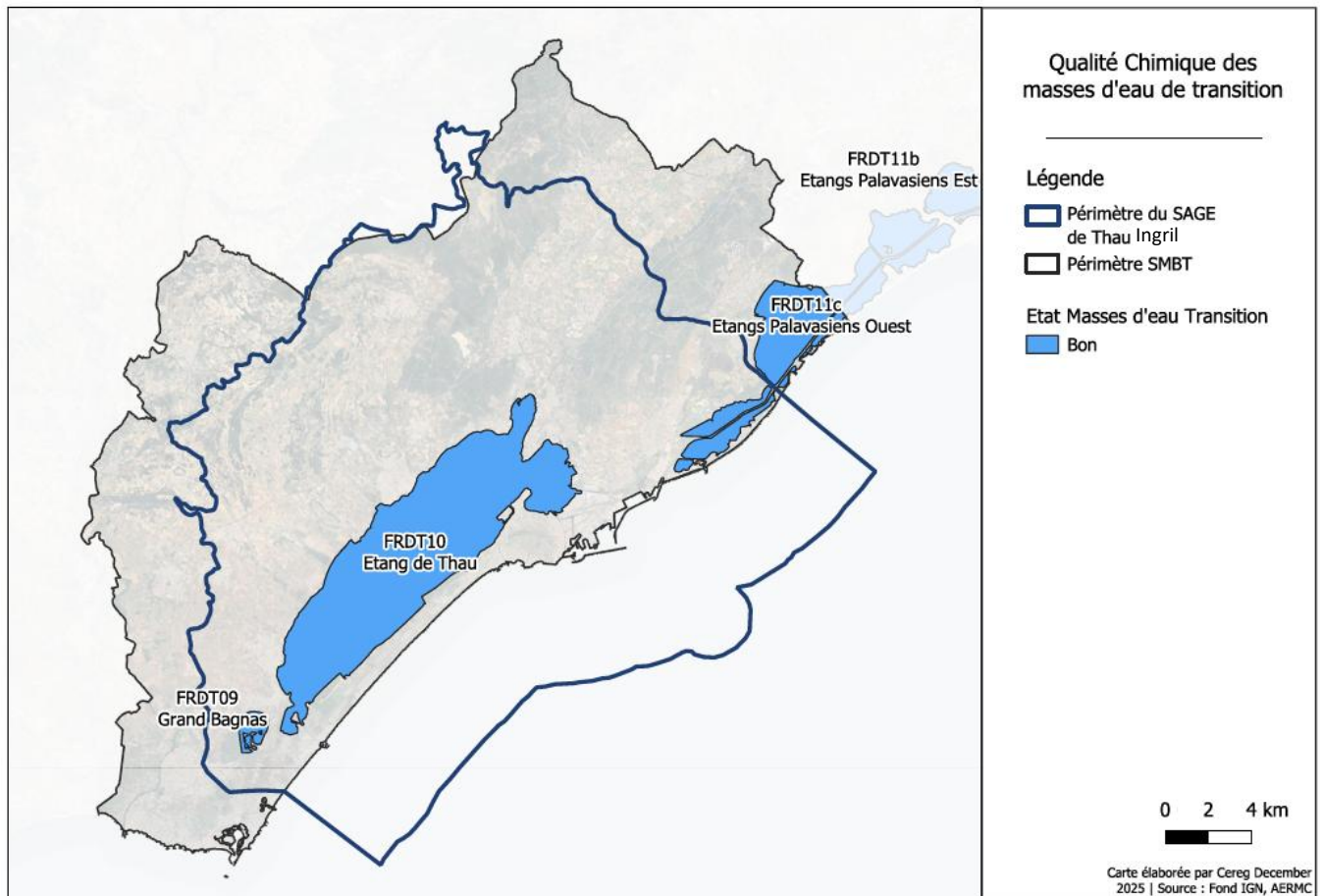


Figure 36 : Etat chimique des masses d'eau de transition | Source : SDAGE RMC 2022-2027

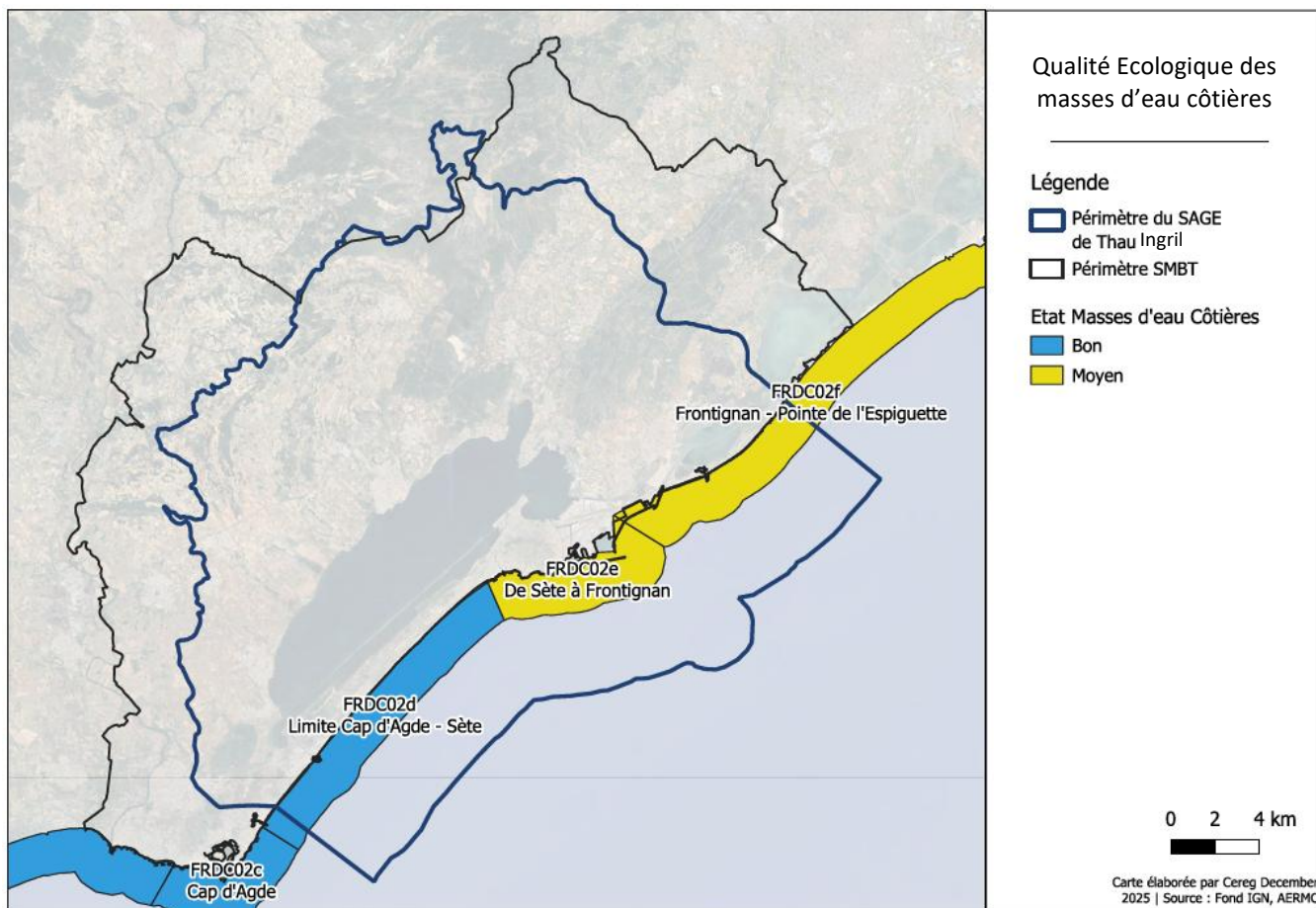


Figure 37 : Etat écologique des masses d'eau côtières | Source : SDAGE RMC 2022-2027

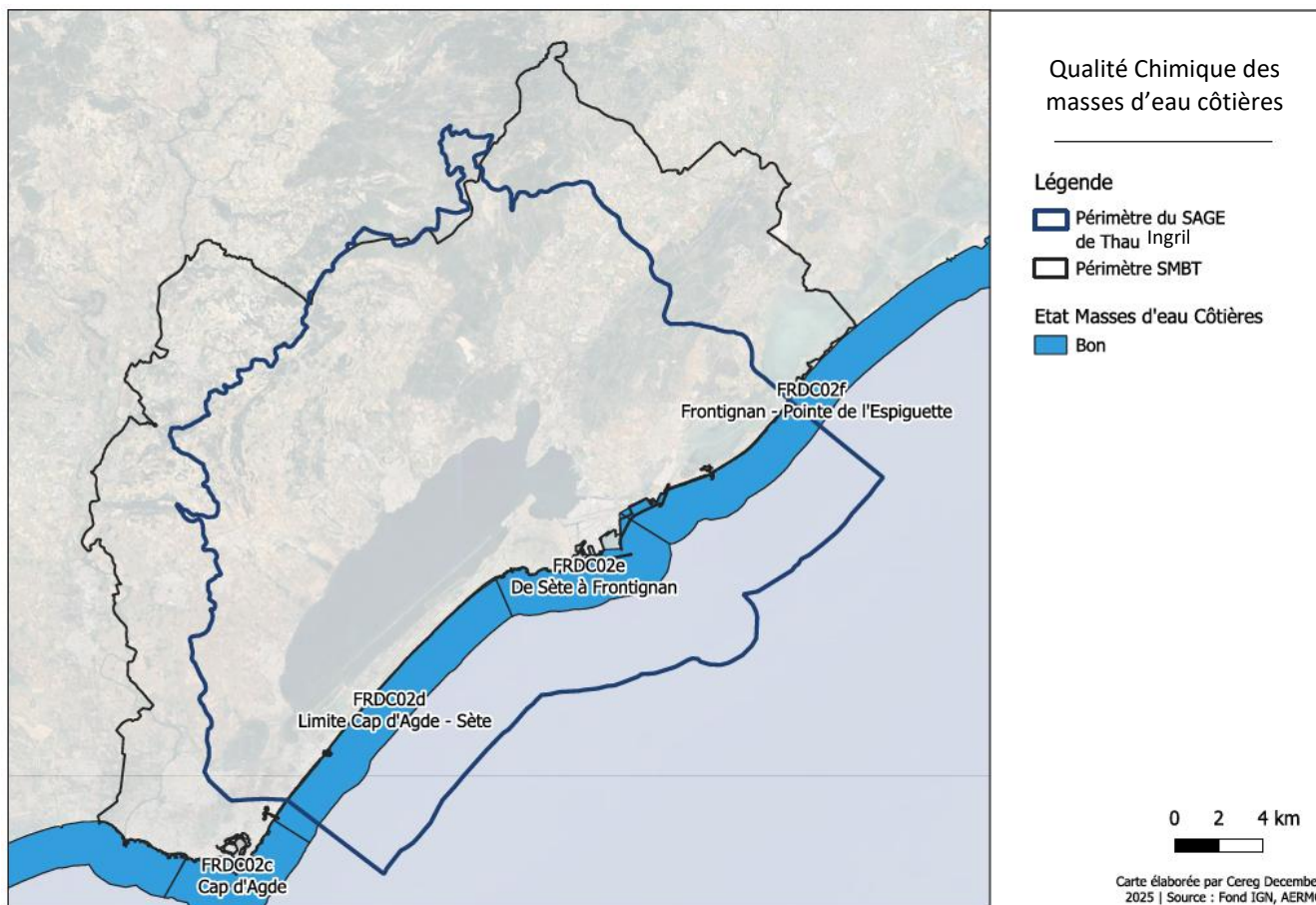


Figure 38 : Etat chimique des masses d'eau côtières | Source : SDAGE RMC 2022-2027

Tableau 12 : Etats et objectifs d'état des masses d'eau superficielles cours d'eau / Source : SDAGE RMC 2022-2027

Masses d'eau superficielles Cours d'eau (naturels et artificiels)																
Légende : MEN : Masse d'eau Naturelle - MEFM : Masse d'eau fortement modifiée - MEA : Masse d'eau artificielle																
Masse d'eau superficielle Cours d'eau		Etat écologique 2019				Objectifs d'atteinte ou de maintien de bon état écologique			Etat chimique 2019				Objectifs d'atteinte ou de maintien de bon état chimique			
		Etat/potentiel écologique 2019	Indice de confiance	Méthode de détermination	Station de suivi	Echéance d'atteinte du bon état/potentiel écologique	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Etat avec ubiquiste	Etat sans ubiquiste	Indice de confiance	Station de suivi	Echéance d'atteinte du bon état chimique		Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
Avec ubiquiste	Sans ubiquiste															
Nom	Type de masse d'eau															
FRDR10239 « ruisseau de font frats »	MEN	Médiocre	Moyen	pressions à l'origine du RNAOE	/	Objectif moins strict 2027	Faisabilité technique	Ichtyofaune, Phytobenthos, Faune benthique invertébrée	Bon	Bon	Moyen	/	Bon état 2015	Bon état 2015	/	/
FRDR10577 « ruisseau des combes »	MEN	Médiocre	Moyen	pressions à l'origine du RNAOE	/	Bon état 2027	Faisabilité technique	/	Bon	Bon	Moyen	/	Bon état 2015	Bon état 2015	/	/
FRDR11010 « ruisseau des oulettes »	MEN	Moyen	Faible	pressions à l'origine du RNAOE	/	Bon état 2027	Faisabilité technique, Contraintes naturelles	/	Bon	Bon	Moyen	/	Bon état 2015	Bon état 2015	/	/
FRDR11399 « ruisseau de soupié »	MEN	Médiocre	Moyen	pressions à l'origine du RNAOE	/	Objectif moins strict 2027	Faisabilité technique	Ichtyofaune, Phytobenthos, Faune benthique invertébrée	Bon	Bon	Moyen	/	Bon état 2015	Bon état 2015	/	/
FRDR11463 « ruisseau de la lauze »	MEN	Moyen	Faible	pressions à l'origine du RNAOE	/	Bon état 2027	Faisabilité technique, Contraintes naturelles	/	Bon	Bon	Moyen	/	Bon état 2015	Bon état 2015	/	/
FRDR11791 « ruisseau de la calade »	MEN	Médiocre	Moyen	pressions à l'origine du RNAOE	/	Objectif moins strict 2027	Faisabilité technique	Ichtyofaune	Bon	Bon	Moyen	/	Bon état 2015	Bon état 2015	/	/
FRDR12064 « ruisseau de nègue vaques »	MEN	Médiocre	Moyen	pressions à l'origine du RNAOE	/	Objectif moins strict 2027	Faisabilité technique	Ichtyofaune, Phytobenthos, Faune benthique invertébrée	Bon	Bon	Moyen	/	Bon état 2015	Bon état 2015	/	/

FRDR148 « La Vène »	MEN	Mauvais	Elevé	réseau de suivi DCE	6188920	Objectif moins strict 2027	Faisabilité technique	Faune benthique invertébrée	Bon	Bon	Elevé	6188920	Bon état 2015	Bon état 2015	/	/
FRDR149 « Le Pallas »	MEN	Médiocre	Elevé	réseau de suivi DCE	6188900	Objectif moins strict 2027	Faisabilité technique	Bilan de l'oxygène, Concentration en nutriments, Faune benthique invertébrée, Phytobenthos	Bon	Bon	Elevé	6188900	Bon état 2021	Bon état 2015	/	/
FRDR3108b « Le canal du Rhône à Sète entre le seuil de Franquevaux et Sète »	MEA	Moyen	Faible	pressions à l'origine du RNAOE	/	Bon potentiel 2027	Faisabilité technique, Contraintes naturelles	/	Bon	Bon	Moyen	/	Bon état 2015	Bon état 2015	/	/
FRDR3109 « Canal du Midi »	MEA	Médiocre	Faible	pressions à l'origine du RNAOE	/	Objectif moins strict 2027	Faisabilité technique	Ichtyofaune, Phytobenthos, Faune benthique invertébrée	Mauvais	Mauvais	Elevé	6470005	Bon état 2033	Bon état 2033	Faisabilité technique, Contraintes naturelles	Benzo(a)pyrene, Fluoranthene

Tableau 4 : Etats et objectifs d'état des masses d'eau superficielles côtières | Source : SDAGE RMC 2022-2027

Masses d'eau superficielles Eaux côtières													
Légende : MEN : Masse d'eau Naturelle - MEFM : Masse d'eau fortement modifiée - MEA : Masse d'eau artificielle													
Masse d'eau superficielle Eaux côtières		Etat écologique 2019		Objectifs d'atteinte ou de maintien de bon état écologique			Etat chimique 2019			Objectifs d'atteinte ou de maintien de bon état chimique			
		Etat/potentiel écologique 2019	Indice de confiance	Echéance d'atteinte du bon état/potentiel écologique	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Etat avec ubiquiste	Etat sans ubiquiste	Indice de confiance	Echéance d'atteinte du bon état chimique		Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
Avec ubiquiste	Sans ubiquiste												
Nom	Type de masse d'eau												
FRDC02d « Limite Cap d'Agde - Sète »	MEN	Bon	/	Bon état 2015	/	/	Bon	Bon	/	Bon état 2015	Bon état 2015	/	/
FRDC02e « De Sète à Frontignan »	MEFM	Moyen	/	Objectif moins strict 2027	Faisabilité technique	Phytoplancton, Faune benthique invertébrée	Bon	Bon	/	Bon état 2015	Bon état 2015	/	/
FRDC02f « Frontignan - Pointe de l'Espiguette »	MEN	Moyen	/	Bon état 2027	Faisabilité technique	/	Bon	Bon	/	Bon état 2021	Bon état 2021	/	/

Tableau 5 : Etats et objectifs d'état des masses d'eau superficielles de transition | Source : SDAGE RMC 2022-2027

Masses d'eau superficielles Eaux de transition													
Légende : MEN : Masse d'eau Naturelle - MEFM : Masse d'eau fortement modifiée - MEA : Masse d'eau artificielle													
Masse d'eau superficielle Eaux de transition		Etat écologique 2019		Objectifs d'atteinte ou de maintien de bon état écologique			Etat chimique 2019			Objectifs d'atteinte ou de maintien de bon état chimique			
		Etat/potentiel écologique 2019	Indice de confiance	Echéance d'atteinte du bon état/potentiel écologique	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Etat avec ubiquiste	Etat sans ubiquiste	Indice de confiance	Echéance d'atteinte du bon état chimique		Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
Nom	Type de masse d'eau									Avec ubiquiste	Sans ubiquiste		
FRDT09 « Grand Bagnas »	MEN	Mauvais	/	Objectif moins strict 2027	Faisabilité technique	Concentration en nutriments, Phytoplancton, Macrophytes	Bon	Bon	/	Bon état 2015	Bon état 2015	/	/
FRDT10 « Etang de Thau »	MEN	Moyen	/	Objectif moins strict 2027	Faisabilité technique	Macrophytes	Bon	Bon	/	Bon état 2021	Bon état 2021	/	/
FRDT11c « Etangs Palavasiens Ouest »	MEN	Moyen	/	Objectif moins strict 2027	Faisabilité technique	Phytoplancton, Macrophytes	Bon	Bon	/	Bon état 2021	Bon état 2021	/	/

A.II.5.2. Evolution de l'état physico-chimique et hydrobiologique – Cours d'eau

Source : Naiades EauFrance, Sandre

A.II.5.2.1. Stations

Il existe 14 stations de mesures sur le bassin versant de la lagune de Thau, appartenant aux réseaux RCO, RCS, ainsi que du réseau du CD34. Voir leurs localisations sur la cartographie en page suivante.

Les données recueillies et utilisées dans le présent état des lieux sont indiquées dans le tableau suivant. Elles proviennent :

- Des données à disposition sur EauFrance Naiades, téléchargées sur la période 2014-2024
- Des rapports 2018 et 2023 d'Etude de la qualité des eaux des bassins versants de l'étang de l'or, de l'étang de Thau, du Lez et de la Mosson, effectuées par aquascop pour le compte du CD34

Tableau 13 : Stations de qualité DCE en fonctionnement sur la période 2014-2024, nombre d'années avec des mesures disponibles, et état moyen relevé | Source : AERMC

Code des stations	Nom station	Code suivi départemental	Réseau de suivi	Masse d'eau associée	Données CD34	Données EauFrance Naiades 2014-2024	
					Années des rapports d'analyse reportés dans la présente étude Données physico-chimie	Nombre d'années importées Physico-chimie	Nombre d'années importées Hydrobiologie
06188850	FONTANILLES A MARSEILLAN	F1	CD34	-	2018, 2023	2	1
06188860	SOUPIE A PINET	So2	CD34	DR11399	2018	2	1
06188870	SOUPIE A MARSEILLAN	So3	CD34	DR11399	2018, 2023	2	1
06188895	CALADE A VILLEVEYRAC	P5	CD34	DR11791	2018, 2023	2	1
06188880	NEGUE VAQUES A MEZE	NV4	CD34	DR12064	2018, 2023	2	1
06187450	VE NE A BALARUC-LE-VIEUX		/	DR148		2	2
06188910	VE NE A GIGEAN	Ven8	CD34	DR148	2018, 2023	2	1
06188920	VE NE A POUSSAN 1	Ven7	RCO	DR148		9	7
06188925	VE NE A POUSSAN 2	Ven7	CD34	DR148	2018, 2023	2	1
06188900	PALLAS A LOUPIAN 2	P6	RCO – RCS	DR149		11	9
06184000	HERAULT A FLORENSAC		RCS	DR161b		11	10
06184200	HERAULT A AGDE 6		/	DR161b		3	2
06470025	LE CANAL DU MIDI A AGDE 3		/	DR161b		1	1
06188930	CANAL DU MIDI A AGDE 2	Cmidi9	CD34	DT09	2018, 2023	2	1

Stations avec des données Naiades sur la période 2020-2024

Stations du réseau CD34 disposant d'analyses effectuées entre le début et le milieu de la période du CGITE



Figure 39 : Localisation des 10 stations ayant des mesures couvrant la période du CGITE | Source : Rapport d’Etude sur la qualité des eaux – CD34

Dans la suite sont présentées :

- Les évolutions 2004-2024 des qualités mesurées aux 10 stations présentées ci-dessus. Les conclusions sont issues des rapports d’Etude de la qualité des eaux des bassins versants de l’étang de l’or, de l’étang de Thau, du Lez et de la Mosson, effectuées par aquascop pour le compte du CD34
- Les détails des évolutions annuelles sur 2014-2024, pour les stations 06188850 de La Vène à Poussan 1 et 06188900 du Pallas à Loupian 2 (complètes sur la période 2020-2024), pour offrir une vision de l’évolution des paramètres classifiant l’état des masses d’eau.

Dans toute la suite, les niveaux de qualité DCE seront indiqués par des couleurs suivant la légende ci-après.

Légende :

TBE	BON	MOY	MED	MAUV	IND
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Indéterminé

A.II.5.2.2. Qualités entre 2004 et 2024, et évolution 2018-2024

Tableau 14 : Qualité des cours d'eau entre 2004 et 2024, et évolution entre les deux dernières années de mesure | Source : Rapport d'Etude de la qualité des eaux des bassin versants de l'étang de l'or, de l'étang de Thau, du Lez et de la Mosson, effectuées par aquascop pour le compte du CD34

Code	Libellé	CD34	Physico-chimie générale							Bactériologie							Invertébrés						Diatomées												
			SEQ-Eau V2							SEQ-Eau V2							IBGN (équivalent)					I2M2	IBD												
			2004	2008	2012	2017	2018	2023	Evol.	2004	2008	2012	2017	2018	2023	Evol.	2004	2008	2012	2017	2018	2023	Evol.	2004	2008	2012	2017	2018	2023	Evol.					
06188930	CANAL DU MIDI A AGDE 2	Cmidi9			MOOX	PHOS	TEMP								▲																				
06188850	FONTANILLES A MARSEILLAN	F1			MOOX	NITR PHOS	NITR	NITR MOOX PHOS							=																				▲▲
06188860	SOUPIE A PINET	So2				NITR																													
06188870	SOUPIE A MARSEILLAN	So3			AZOT MOOX PHOS	MOOX PHOS	MOOX PHOS AZOT	MOOX PHOS AZOT							=																				=
06188880	NEGUE VAQUES A MEZE	NV4			AZOT MOOX	NITR	NITR	MOOX							=																				▼▼
06188895	CALADE A VILLEVEYRAC	P5			AZOT MOOX PHOS	AZOT MOOX PHOS	PHOS	AZOT MOOX PHOS							=																				▼▼
06188900	PALLAS A LOUPIAN 2	P6			PHOS	PHOS	MOOX	AZOT MOOX NITR PHOS							=																				▲▲
06188910	VE NE A GIGEAN	Ven8			MOOX PHOS	MOOX PHOS	MOOX	PHOS							▼																				=
06188920	VE NE A POUSSAN 1	Vén'7			AZOT MOOX PHOS																														
06188925	VE NE A POUSSAN 2	Ven7			AZOT MOOX PHOS			PHOS							▼▼ ▼																				=

Classes de qualité physico-chimie et bactériologie selon le SEQ-Eau version 2

Très bonne (bleu) bonne (vert) moyenne (jaune) médiocre (orange) mauvaise (rouge)

Code couleur état écologique invertébré et diatomées selon l'arrêté du 9 octobre 2023

NB : L'évolution est indiquée par comparaison entre les années de suivi 2018 et 2023 ou, à défaut de chronique de données complète, entre les autres années disponibles.

A.II.5.2.3. Détail des qualités à la station Le Pallas à Loupian 2, et évolutions 2014-2024

Tableau 15 : Qualités physico-chimiques annuelles entre 2014 et 2024 au niveau de la station Pallas à Loupian 2 | Source : Données Naiades

Station 06188900 - PALLAS A LOUPIAN 2	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution de l'état
Etat DCE : Bilan de l'oxygène	BON	BON	MOY	BON	BON	BON	MOY	MED	MED	MED	MED	↓
Etat DCE : Température	TBE	TBE	TBE	TBE	MOY	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	→
Etat DCE : Nutriments	MAUV	MAUV	MAUV	MED	MAUV	MAUV	MAUV	MAUV	MAUV	MAUV	MED	→
Etat DCE : Acidification	TBE	TBE	TBE	BON	TBE	BON	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	↑
Conductivité (µS/cm)	¹ 048,0* *	1 319,0	1 301,6	1 308,0	1 235,6	1 190,8	1 275,8	1 266,0	1 266,0	1 277,0	¹ 073,6* *	
Matières en suspension (mg/L) *	18,8**	11,5	37,2	28,0	34,5	20,2	30,6	53,0	75,8	135,4	104**	↓
Turbidité Néphélométrique (NFU)*	2,6**	18,5	52,8	18,0	60,0	24,4	43,6	73,5	80,0	217,0	2,46**	↓
Etat physico chimique général sur l'année (hors "autre")	MAUV	MAUV	MAUV	MED	MAUV	MAUV	MAUV	MAUV	MAUV	MAUV	MED	→
Etat DCE physico chimique général sur l'année	MAUV	MAUV	MAUV	MED	MAUV	MAUV	MAUV	MAUV	MAUV	MAUV	MED	→

* classe de qualité définie par SEQ-eau V2
 ** centile effectué sur moins de 6 analyses

Tableau 16 : Qualités hydrobiologiques annuelles entre 2014 et 2024 au niveau de la station Pallas à Loupian 2 | Source : Données Naiades

Indice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution de l'état
Indice biologique macrophyte en rivière (IBMR)				0,78		0,77		0,78				→
Indice biologique diatomées (IBD)		0,6	0,36	0,51	0,71	0,7			0,39	0,89		→
Indice poissons rivière (IPR)					1,51		7,42					→
Indice Invertébrés Multimétrique (I2M2)		0,25	0,08	0,14	0,06	0,07	0,0		0,03	0,08		→
Equivalent Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)		0,31	0,25	0,38	0,25	0,19	0,13		0,19	0,19		→
Etat DCE : Biologie		MED	MAUV	MED	MAUV	MAUV	MAUV	BON	MAUV	MAUV		→

A.II.5.2.4. Détail des qualités à la station de la Vène à Poussan 1, et évolutions 2014-2024

Tableau 17 : Qualités physico-chimiques annuelles entre 2014 et 2024 au niveau de la station Vène à Poussan 1 | Source : Données Naiades

Station 06188920 - VENE A POUSSAN 1	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution de l'Etat
Etat DCE : Bilan de l'oxygène	BON	BON	BON	BON	BON	BON	BON	BON	MED	↘
Etat DCE : Température	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	→
Etat DCE : Nutriments	BON	BON	BON	BON	BON	BON	BON	TBE	TBE	↗
Etat DCE : Acidification	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	→
Conductivité (µS/cm)	653,8	728,5	704,0	746,6	692,0	646,3	668,6	639,7	613,4**	
Matières en suspension (mg/L) *	14,8	3,95	7,5	6,59	15,1	27,2	37,8	11,8	5,75**	→
Turbidité Néphélométrique (NFU)*	15,1	5,55	6,9	4,36	11,84	5,05	27,6	7,25	1,24**	→
Etat physico chimique général sur l'année (hors "autre")	BON	BON	BON	BON	BON	BON	BON	BON	MED	↘
Etat DCE physico chimique général sur l'année	BON	BON	BON	BON	BON	BON	BON	BON	MED	↘

* classe de qualité définie par SEQ-eau V2
 ** centile effectué sur moins de 6 analyses

Tableau 18 : Qualités hydrobiologiques annuelles entre 2014 et 2024 au niveau de la station Vène à Poussan 1 | Source : Données Naiades

Indice	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution de l'Etat
Indice biologique macrophyte en rivière (IBMR)										
Indice biologique diatomées (IBD)	0,96	0,87	0,81	0,89	0,83	0,9	0,71			→
Indice poissons rivière (IPR)										
Indice Invertébrés Multimétrique (I2M2)	0,08	0,13	0,12	0,17	0,07	0,2	0,16			↗
Equivalent Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)	0,5	0,63	0,56	0,56	0,5	0,63	0,5			→
Etat DCE : Biologie	MED	MOY	MAUV	MED	MAUV	MED	MED			→

A.II.5.2.5.Synthèse de l'évolution des états

Sur la Vène :

- **L'état chimique** de la Vène, qualifié de Bon par le SDAGE RMC 2022-2027 en 2019, **continue de présenter des bons niveaux** de qualité, excepté pour le bilan en Oxygène, qui présente des dégradations dans les dernières années. Cela porte l'état DCE physico-chimique de cette station à moyen sur l'année 2024. En 2023, l'état physico-chimique global mesuré aux trois stations sur la Vène **s'est dégradé** par rapport à 2017 et 2018.
- **L'état hydrobiologique** de la Vène présente un état variable d'année en année, et selon les stations. Une station présente **une dégradation progressive de l'IBD depuis 2016, et une légère amélioration de l'I2M2**, qui reste très fluctuant. Les deux autres stations présentent des états qui se sont **dégradés** en 2023 par rapport à 2018. Les données disponibles ne couvrent cependant que la moitié du contrat.

Sur le Pallas :

- Le **Pallas**, avec un Bon **état chimique** global selon l'état 2019 du SDAGE RMC 2022-2027, connaît cependant à cette station **des états chimiques mauvais**. Il a de plus présenté ces dernières années un état qui s'est dégradé au niveau du bilan en Oxygène, mais qui a connu un pic d'amélioration en 2024 au niveau des paramètres liés aux nutriments. En 2024, l'état DCE physico-chimique au niveau de cette station est donc **passé de mauvais à moyen**. On note toutefois des fluctuations de mauvais à moyen et de moyen à mauvais selon les années de mesures entre 2004 et 2024. A noter que le Pallas est sous directive nitrate.
- **L'état hydrobiologique** est **mauvais** sur la période du CGITE, avec une exception notable d'un bon état en 2021.

Sur les autres cours d'eau (Calade, Nègues-Vaques, Soupié, Fontanilles) :

- Les états **physico-chimiques** mesurés aux stations sont globalement **constants, ou en légère détérioration**. Seul le Canal du Midi à Agde 2 présente en 2023 une **amélioration** de son état de qualité physico-chimique.
- Les états **hydrobiologiques** sont également **constants ou en dégradation**, avec une exception sur les Fontanilles à Marseillan, qui présente en 2023 une **amélioration notable** de l'indice IBD.

Corroborant ces observations, le rapport d'Etude de la qualité des eaux des bassins versants de l'étang de l'or, de l'étang de Thau, du Lez et de la Mosson du CD34 concluait en 2023 que « l'évolution **de la qualité physico-chimique et bactériologique des stations entre le dernier suivi de 2017/2018 et l'année 2023 est globalement neutre à négative.** »

En conclusion, les états des cours d'eau du bassin de Thau sont globalement constants, ou en légère détérioration sur la période du CGITE.

On note quelques exceptions cependant, avec en 2023, une amélioration notable de l'état physico-chimique du Canal du Midi à Agde 2, et de l'indice IBD sur les Fontanilles.

A.II.5.3. Evolution de la qualité des eaux de baignade

Source : baignades.sante.gouv.fr

Le bassin versant de Thau comporte plusieurs sites de baignades sur le pourtour de l'étang de Thau et en bordure de mer. Ils sont majoritairement dans un **excellent état de qualité** selon l'ARS sur l'ensemble de la période du CGITE.

Tableau 19 : Sites de baignade sur le territoire du CGITE | Source : baignades.sante.gouv.fr

	2021	2022	2023	2024
Etang de thau - village vacances	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Etang de thau - la plagette	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Etang de thau - la tremie	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Etang de thau - plage du vvf	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Etang de thau - plage sud	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Crique de l'anau	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Plage du lazaret	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Plage de la fontaine	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Plage du lido	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Plage de la baleine	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Plage des trois digues	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Plage du castellas	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Heliopolis	Excellent	Excellent	Excellent	Bon
Plage naturiste	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent

Légende

Excellent	Excellent
Bon	Bon
Suffisant	Suffisant
Insuffisant	Insuffisant

A.II.5.4. Evolution hydrologique

A.II.5.4.1. Débits et régimes hydrologiques

Source : Etude des apports Hydrologiques SMBT

Le SMBT est en cours d’élaboration d’un rapport complet sur les apports hydrologiques à la lagune de Thau 2017-2023, et sur les perspectives d’apports en eau douce. Les données présentées dans ce paragraphe sont principalement issues de ce rapport, et n’en constituent qu’un extrait.

Les cours d’eau suivis par débitmètre sont les suivants :

- Ruisseau de la Vène. Les données analysées par le SMBT sont celles du seuil hydrosciences, données disponibles depuis 1999.
- Ruisseau Le Pallas. Données disponibles depuis le printemps 2016.
- Ruisseau du Nègue Vaques. Données disponibles depuis le printemps 2016.
- Ruisseau du Rieu-Mort. Données disponibles depuis 2022.

A.II.5.4.2. Ruisseau de la Vène

Au niveau du régime hydrologique, les ruisseaux du bassin de Thau sont intermittents. Seul le ruisseau de la Vène possède un écoulement permanent en aval de la source d’Issanka.

Les figures suivantes décrivent les débits moyens journaliers de la Vène entre 1999 et 2022, et le coefficient de Pradé (module moyen mensuel interannuel divisé par le module interannuel). Ces figures sont produites par le SMBT.

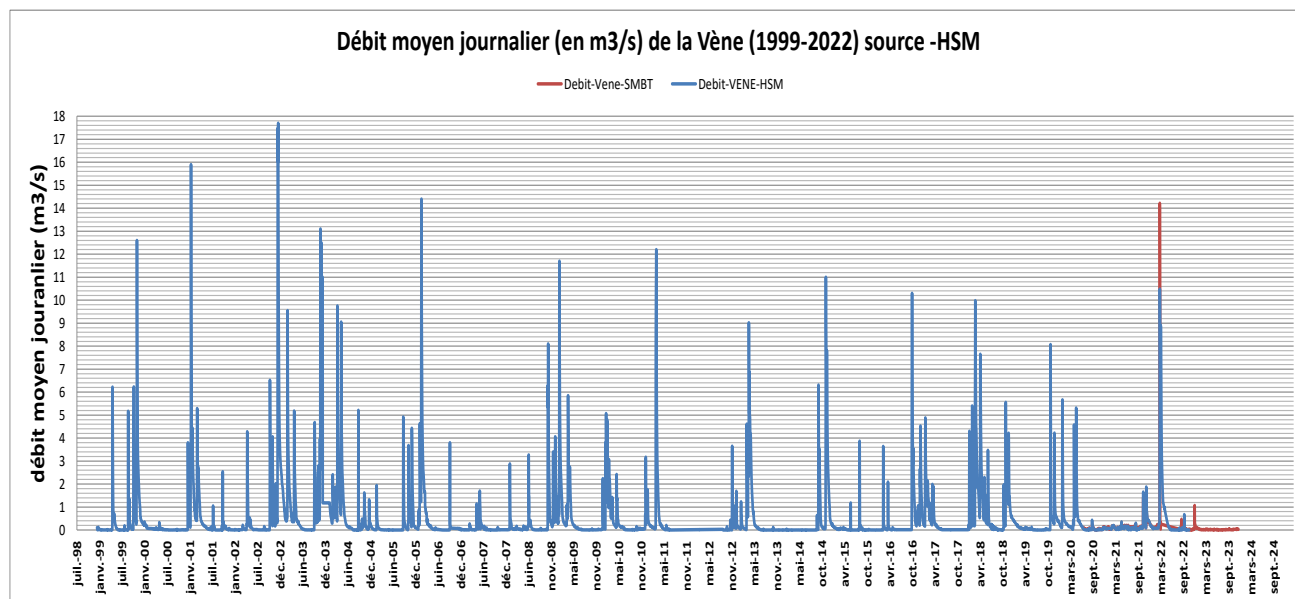


Figure 40 : Chroniques du débit moyen journalier (m3/s) entre 1999 et 2022 sur le seuil aval de la Vène | Source : OREME, hydrosciences Montpellier ; Figure issue du rapport hydrologique du SMBT

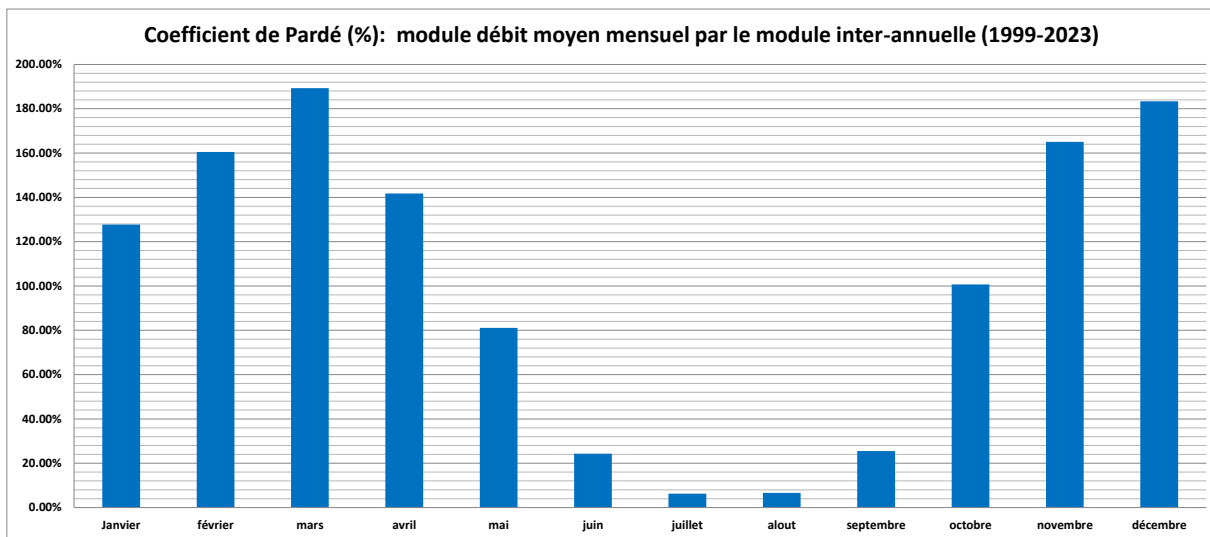


Figure 41:.

Figure 42: Coefficient de Pardé (%) appliqué sur la Vène sur la période 1999-2023 | Source : OREME et SMBT ; Figure issue du rapport hydrologique du SMBT

L’analyse menée par le SMBT est la suivante :

- Le module inter-annuel de la Vène est de 0.436 m3/s.
- Les années 2003 et 2018 constituent les années présentant les plus gros volumes apportés par la Vène sur la période avec respectivement 39.3 Mm3 et 36 Mm3.
- L’année 2023 est au contraire l’année avec les plus faibles apports de l’ordre de 0.6 Mm3.
- Les années 2000, 2007, 2012, 2015 et 2021 constitue ensuite des années avec de faibles apports de la Vène à la lagune.
- Entre l’année la plus pluvieuse (2003) et l’année la plus sèche (2023), il existe un ratio d’apport de 65 entre les volumes écoulés à la Vène.
- Le ratio entre les apports annuels maximum (2003) et la moyenne annuelle des apports (1999-2023) montre un facteur de 2.8.

Le régime hydrologique de la Vène est un régime mixte pluvial et karstique.

■ Etiages de la Vène

Source : Réseau d’observation Onde

Seule la Vène possède une station d’observation des étiages par le réseau Onde. Les résultats sur les périodes estivales de ces 10 dernières années sont reportés dans le tableau ci-dessous. Il n’y a statistiquement pas d’évolution perceptible des étiages avec ces seules données. Nous pouvons simplement noter que la pire année d’étiage a été 2023, suivant la sécheresse 2022, et les sécheresses hivernale et estivale de 2023.

Station Y3020001 La Vène à Poussan	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre						
2015	Acceptable	Non visible	Assec	Acceptable	Acceptable	Légende : <table border="1"> <tr><td>Absence de données</td></tr> <tr><td>Acceptable</td></tr> <tr><td>Faible</td></tr> <tr><td>Non visible</td></tr> <tr><td>Assec</td></tr> </table>	Absence de données	Acceptable	Faible	Non visible	Assec
Absence de données											
Acceptable											
Faible											
Non visible											
Assec											
2016	Acceptable	Acceptable	Non visible	Assec	Non visible						
2017	Acceptable	Acceptable	Non visible	Assec	Assec						
2018	Acceptable	Acceptable	Non visible	Assec	Non visible						
2019	Acceptable	Acceptable	Assec	Assec	Acceptable						
2020	Acceptable	Acceptable	Assec	Assec	Acceptable						
2021	Acceptable	Acceptable	Non visible	Assec	Non visible						
2022	Acceptable	Acceptable	Non visible	Assec	Acceptable						
2023	Acceptable	Non visible	Assec	Assec	Assec						
2024	Acceptable	Acceptable	Acceptable	Assec	Acceptable						
2025	Acceptable										

A.II.5.4.3. Ruisseau du Pallas

La figure suivante décrit les débits moyens journaliers enregistrés sur le Pallas entre 2016 et 2022. A noter que deux pannes de capteurs empêchent d’avoir des chroniques complètes. Cette figure est produite par le SMBT.

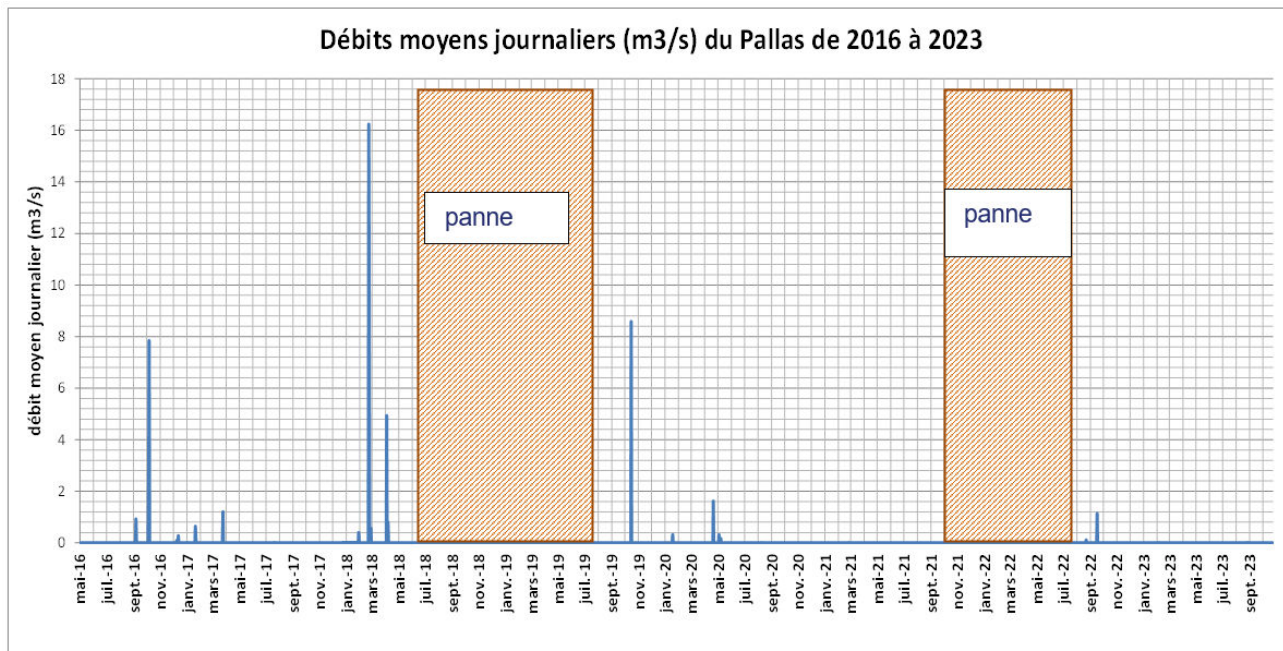


Figure 43 : Chroniques du débit moyen journalier (m3/s) entre 2016 et 2023 sur la station du Pallas aval | Source : données SMBT ; Figure issue du rapport hydrologique du SMBT

L’analyse menée par le SMBT est la suivante :

- L’année présentant les plus importants volumes est l’année 2018 (la plus pluvieuse également) avec 2.95 Mm³ apportés à la lagune de Thau par le Pallas. L’année 2016 avec la crue du 14/10/2016 a apporté 1.07 Mm³. L’année 2022 est largement sous-estimée avec le manque de l’épisode du 12 mars 2022. Les autres années sont très sèches (2017, 2020, 2021 et 2023) avec quasiment aucun apport.
- Sur la période 2016-2023, le module annuel (interannuel) du Pallas est estimé à 21 l/s, soit près de 20 fois moins que celui de la Vène.
- Sur l’année pluvieuse 2018, le module du ruisseau est de 93.5 l/s. En 2018 c’est 59 mm de pluie qui se sont écoulés au ruisseau du Pallas, dont 46.8 mm au mois de mars sur l’épisode du 1^{er} mars 2018.
- Les autres années sont très sèches. L’année 2019 présente une lame de pluie écoulée de 15 mm qui correspond à l’épisode du 23 octobre 2019. L’épisode de mars 2018 présente un coefficient d’écoulement de 42.8 % tandis que sur l’année 2018 le coefficient d’écoulement est de 5.5% des volumes précipités qui sont apportés à la lagune de Thau.

Le régime hydrologique du Pallas semble pluvial avec de très faibles apports karstiques temporaires, bien que les chroniques soient pour le moment trop courtes pour définir proprement le régime hydrologique.

A.II.5.4.4. Ruisseau du Nègue-Vaques

La figure suivante décrit les débits moyens journaliers enregistrés sur le Pallas entre 2016 et 2022. A noter qu’une maintenance de capteurs empêche d’avoir des chroniques complètes. Cette figure est produite par le SMBT.

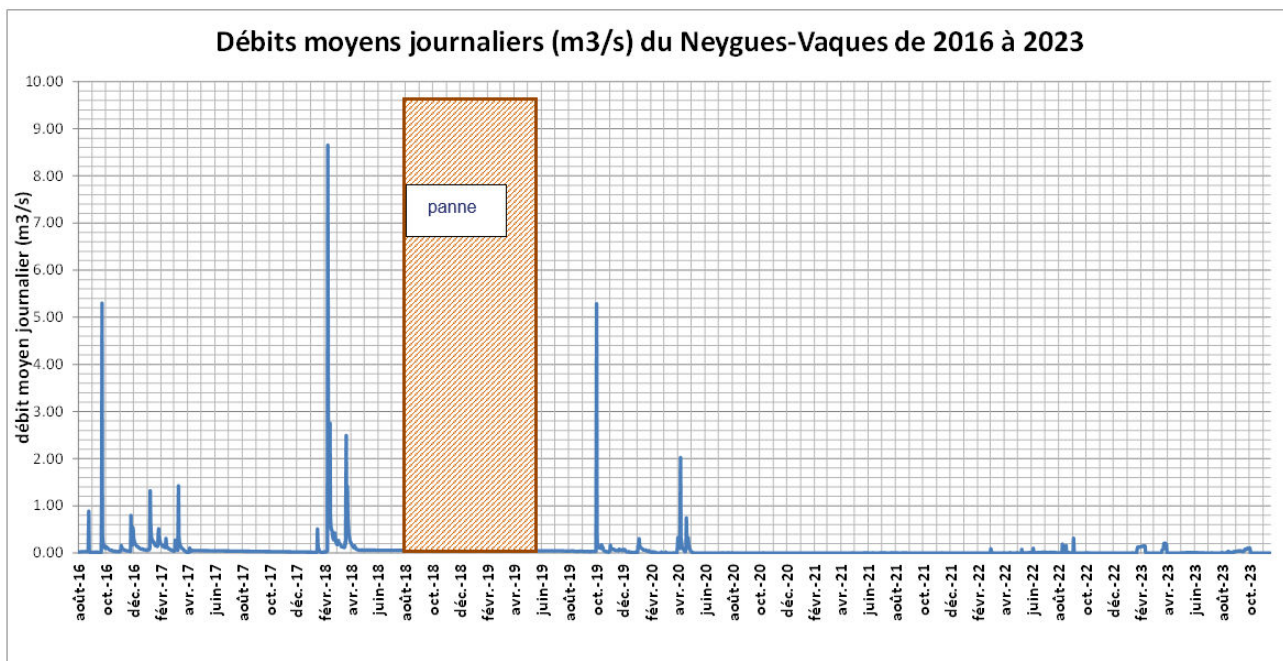


Figure 44 : Chroniques du débit moyen journalier (m3/s) entre 2016 et 2023 sur la station du Nègue-Vaques | Source : données SMBT ; Figure issue du rapport hydrologique du SMBT

L'analyse menée par le SMBT est la suivante :

- En moyenne annuelle, la chronique nous indique qu'environ 1.14 Mm³ par an s'écoule au Nègue-vaques. L'année 2018, la plus pluvieuse, a vu un écoulement de 3.34 Mm³ du Nègue-Vaques à la lagune de Thau. L'année la plus sèche est l'année 2021 avec seulement 12 000 m³ écoulés puis l'année 2022 avec 157 000 m³ apportés.
- Le module moyen inter-annuel est estimé à 36 l/s sur le ruisseau du Nègue-Vaques. Le module annuel de 2018, année la plus pluvieuse, est de 106 l/s.
- Sur la période 2016 à 2023 le coefficient d'écoulement moyen est de 6.5% des pluies précipitées sur le bassin versant du Nègue-Vaques qui s'écoule à la lagune de Thau.

A.II.5.4.5. Ruisseau du Rieu-Mort

Ce cours d'eau est particulier dans le sens où :

- Il draine une très importante partie de l'assainissement pluvial de la ville d'Agde et du quartier des sept fonts.
- Il draine la nappe d'accompagnement du fleuve et du canal et est toujours en eau toute l'année (il est en contrebas du canal du midi perché, ou du fleuve Hérault). Il reçoit aussi les eaux de pluie lors des épisodes et monte en crue.
- Il existe aussi plusieurs prises d'eau secondaires sur le bief amont de l'écluse du Bagnas qui, si elles sont ouvertes, alimente en permanence aussi le Rieu. Le Rieu est donc toujours en eau et est un habitat aquatique très intéressant pour la réserve du Bagnas.
- Le Rieu mort reçoit aussi le trop plein de l'épanchoir de l'écluse du Bagnas.

Les analyses menées par le SMBT concluent que le volume annuel transféré à la lagune est estimé à 4.5 Mm³.

A.II.5.5. STEP et Rejets

Sources : SANDRE, AERMC, Portail de l'assainissement collectif

A.II.5.5.1. Assainissement collectif

Les stations de traitement des eaux usées sur le territoire du SMBT, et en particulier celles sur le bassin versant de Thau, sont présentées sur la figure ci-dessous. La station d'épuration de Sète et ses branches (Nord, Est, Ouest) est la plus importante du bassin versant (BV) de Thau avec un point de rejet à 7 km en mer. Le lagunage de Frontignan rejette ses eaux dans un petit bassin connecté à la lagune d'Ingril Sud. Le Lagunage des Pradels (Marseillan) rejette l'ensemble des eaux traitées de Marseillan ville et Marseillan plage dans le canal de circonvallation du Lido.

Le tableau suivant indique entre autres pour chacune des stations :

- Les capacités nominales de 2019 et 2023 ;
- Les conformités DCO et DBO5 de 2020 à 2025 ;
- Les dates de conformités équipements et agglomération d'assainissement.

En 2023, on a une capacité d'épuration de **265 637 EH sur le BV de Thau** (périmètre SAGE), et de 533 420 EH sur l'ensemble du périmètre du CGITE (qui comprend notamment la station d'épuration de près de 200 000 EH de Agde). La population est de 193 108 habitants sur l'ensemble du périmètre du CGITE, mais toute la population n'est pas connectée aux UDI en lien avec le BV de Thau en lui-même.

Sur la période du CGITE, il y a eu une augmentation de **32 000 EH de capacité d'épuration**.

En termes **de rejets vers la lagune de Thau**, l'étude sur les apports hydriques à la lagune menée par le SMBT estime à 1.47 Mm³ les volumes apportés par l'ensemble des stations sur la période 2017-2023, avec des volumes annuels assez constants qui varient de 1.86 Mm³ l'année la plus pluvieuse (2018) à 1.25 Mm³ l'année la plus sèche (2023).

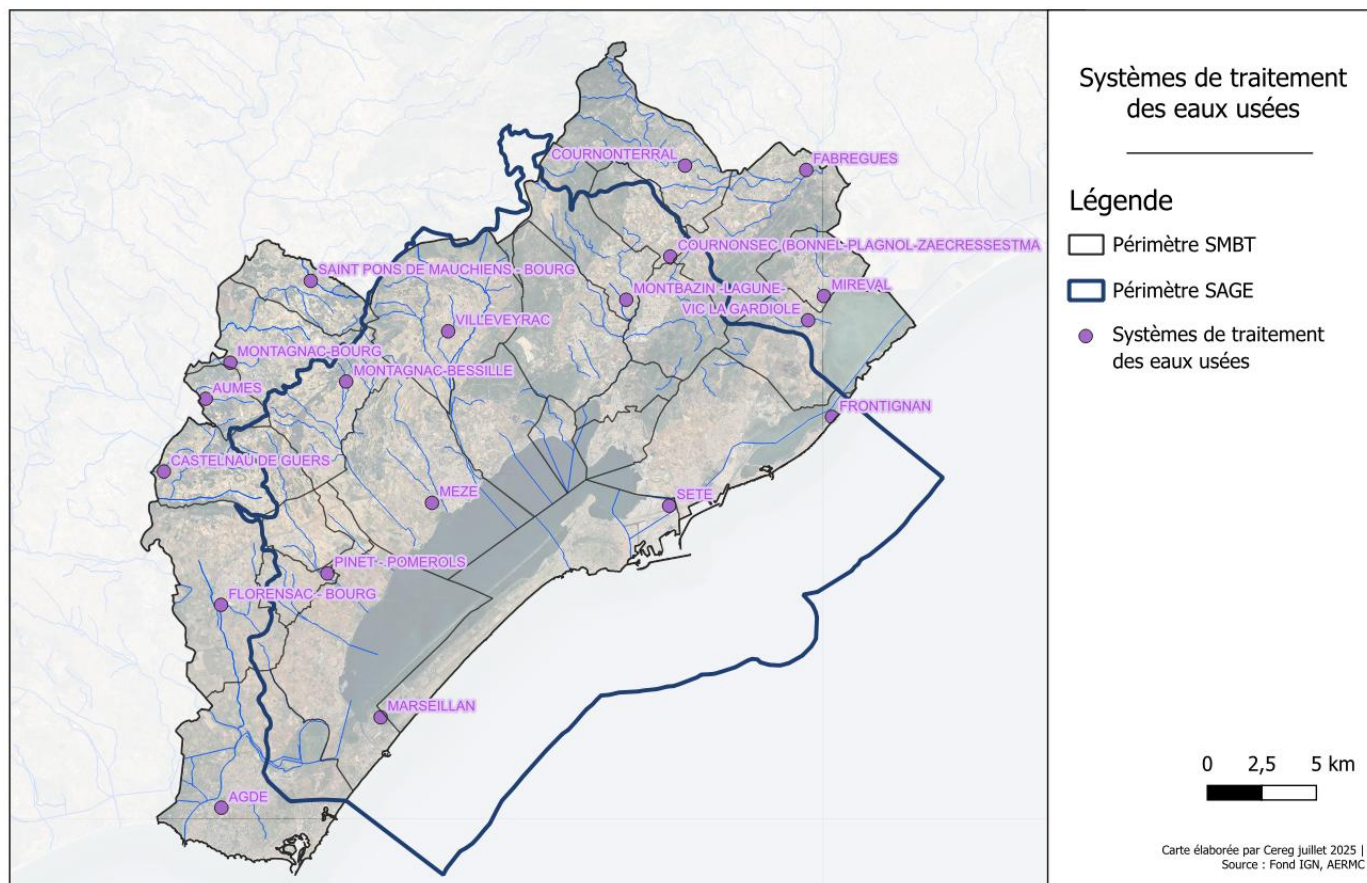


Figure 45 : Localisation des stations de traitement des eaux usées sur le territoire de Thau | Source : AERMC, SANDRE

Tableau 20 : Stations d'épuration sur le BV de Thau Ingril et sur le périmètre du CGITE, et évolution des capacités nominales entre 2019 et 2023 | Source : Portail de l'assainissement

Station	Code SANDRE	Date de mise en service	Capacité nominale - 2019	Capacité nominale - 2023	Charge entrante maximale - 2023	Conformité DCO, DBO5				Conformité équipement directive ERU	Conformité performance directive ERU	Date de mise en conformité équipements ERU	Date de conformité de l'agglomération d'assainissement	Remarques
						2020	2021	2022	2023					
Sète	060934301001	1972	135 000 EH	165 000 EH	115 700 EH	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	1994	2022	Modernisation lancée en 2018 ; Traitement avec nitrification.
Pinet - pomerols	060934207001	1973	7 000 EH	7 000 EH	4 332 EH	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	1976	2005	
Marseillan	060934150005		77 000 EH	76 667 EH	44 487 EH	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	2008	2022	
Meze Loupian	060934157001	1980	26 920 EH	26 920 EH	20 955 EH	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	2011	2022	
Villeveyrac	060934341001	2005	3 500 EH	5 500 EH	3 825 EH	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	1978	2003	Modernisation avec traitement Biologique avec nitrification, dénitrification et déphosphatation
Frontignan	060934108001	1983	8 800 EH	8 800 EH	5 360 EH	Non (DCO)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	2007	2022	
Montbazin -lagune-	060934165002	1986	4 500 EH	4 500 EH	2 683 EH	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	2009	2005	
Montagnac-bessille	060934162002	1989	1 250 EH	1 250 EH	176 EH	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	1989	2005	
<i>Stations hors périmètre SAGE de Thau Ingril (hors BV Lagune de Thau)</i>														
Fabregues Saussan Pignan	060934095003	1983	30 500 EH	30 500 EH	23 217 EH	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	2006	2005	2021, déversement pendant 60h dans le ruisseau du Coulazou
Cournonterral - Cournonsec	060934088001	1997	15 000 EH	15 000 EH	10 323 EH	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	1997	1997	
Cournonsec Mas-bonnel-plagnol	060934087004	2011	400 EH	400 EH	382 EH	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	2011	2005	
Mireval	060934159002	2001	4 000 EH	4 000 EH	4 401 EH	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	2001	2022	
Vic la gardiole	060934333002	1984	5 800 EH	5 800 EH	4 527 EH	Non (DBO5)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	1997	2022	
Agde	060934003001	1969	197 583 EH	197 583 EH	122 783 EH	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	1991	2022	
Florensac – Bourg	060934101002	2011	8 500 EH	8 500 EH	6 585 EH	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	2011	1976	
Castelnau de Guers	060934056001	1971	3 400 EH	3 400 EH	1 057 EH	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	1971	2005	Projet d'une seule station commune
Aumes	060934017001	1975	400 EH	400 EH	280 EH	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	1975	2005	
Montagnac - Bourg	060934162001	2004	5 000 EH	5 000 EH	6 480 EH	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	2004	2004	
Saint Pons de Mauchiens - Bourg	060934285001	2011	700 EH	700 EH	286 EH	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	1983	2005	
Légende														
		Modifications au cours du CGITE 2020-2025												

A.II.5.5.2. Assainissement non collectif

Les communes des bassins versants de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril sont toutes concernées par des installations de type ANC.

Selon le rapport d'activité de la SAM, en 2023, la communauté d'agglomération Sète Agglopôle Méditerranée a recensé 3388 installations ANC sur son territoire.

En 2018, 1/3 du parc d'installations ANC était conforme à la réglementation. En 2023, on note une amélioration, avec 45.3 % du parc conforme à la réglementation.

Parmi les installations non conformes, 2.6 % présentent un risque avéré pour l'environnement.

A.II.5.5.3. Poste de relevage avec trop plein

Plusieurs cours d'eau sont susceptibles d'être concernés par des déversements de postes de relevage en périodes pluvieuses, dont notamment :

- Le Soupié - FRDR11399
- le Pallas - FRDR149
- Les Fontanilles
- L'Aygues-Vaques
- La Vène – FRDR148
- La Callade
- Les Oulettes
- La Bourbou
- Etc.

Au total, 35 DO sont installés.

A.II.5.6. Pressions à l'origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux – Etats des lieux 2019 et 2025

Les données de pressions sur les masses d'eau et risques de non atteinte des objectifs environnementaux de bon état (RNABE) présentées dans les Tableau 21, Tableau 22 et Tableau 23 proviennent :

- Pour les données d'état des lieux 2019 et de RNABE 2027 : SDAGE RMC 2022-2027.
- Pour les données d'état des lieux 2025 et de RNABE 2033 : ressources internes du SMBT, travaillées en concertation avec les services de l'état.

Les deux paragraphes suivants résument les principales observations des Tableau 21, Tableau 22 et Tableau 23.

A.II.5.6.1. Etat des lieux 2029 et RNABE 2027

Masses d'eau cours d'eau – état des lieux 2019

Les pressions les plus impactantes :

- Pollutions par les pesticides et altérations de la morphologie sont les principales pressions affectant un grand nombre de masses d'eau, avec un niveau d'impact souvent "Fort" et un risque associé élevé.
- La pression liée **aux pesticides** est la plus préoccupante, présente avec un niveau d'impact fort et un risque associé dans plus de 70 % des masses d'eau.
- L'altération **de la morphologie** est également un facteur critique, souvent combiné à d'autres pressions.
- Ces deux pressions sont à l'origine d'un risque de non atteinte des objectifs environnementaux sur près des deux tiers des masses d'eau listées.

Pressions récurrentes mais impact plus modéré :

- Pollutions par les nutriments agricoles montrent des niveaux d'impact souvent "Moyen", avec un risque de non atteinte présent dans plusieurs cas, mais moins généralisé.
- L'altération du régime hydrologique est rarement signalée, sauf pour le Canal du Midi, où elle est "Fort" et associée à un risque.

Pressions peu fréquentes ou non impactantes :

- Les pollutions urbaines et industrielles (nutriments) et les substances toxiques hors pesticides présentent le plus souvent un niveau d'impact "Nul ou faible", sans risque notable de non atteinte des objectifs.
- Les prélèvements d'eau sont également peu impactant dans la majorité des cas.

Cas particuliers à forts cumuls de pression :

- Certains cours d'eau comme FRDR149 "Le Pallas" ou FRDR10577 "ruisseau des combes" cumulent plusieurs pressions fortes ou moyennes, générant un risque multiple de non atteinte.
- À l'inverse, des masses d'eau comme FRDR11010 ou FRDR11463 montrent un profil beaucoup moins dégradé, avec peu de pressions majeures.

Masses d'eau de transition – état des lieux 2019

Pollutions par les nutriments (urbains, industriels, agricoles) :

- Ces pollutions sont majoritairement fortes, avec un risque clairement associé sur toutes les masses d'eau étudiées. Elles représentent une pression majeure.

Pollutions par les pesticides :

- Également caractérisées par un niveau d'impact fort sur toutes les masses d'eau, avec un risque de non atteinte des objectifs environnementaux confirmé.

Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) :

- Ces impacts sont variables selon les masses d'eau. Nul ou faible pour le Grand Bagnas, Moyen à fort pour l'Étang de Thau et les Étangs Palavasiens Ouest, mais souvent liées à un risque de non atteinte des objectifs.

Altération de l'hydromorphologie :

- Cette pression est moyenne à forte sur l'Étang de Thau et les Étangs Palavasiens Ouest, avec un risque associé, mais faible ou nul pour le Grand Bagnas.

Les pollutions diffuses par les nutriments et pesticides sont les pressions les plus importantes et persistantes sur les masses d'eau de transition étudiées, avec un impact fort et un risque élevé de non atteinte des objectifs. L'altération de l'hydromorphologie constitue une pression notable sur certaines masses d'eau, particulièrement Étang de Thau et Étangs Palavasiens Ouest.

 **Masses d'eau côtières – état des lieux 2019**
Pollutions urbaines, industrielles et des cours d'eau :

- Les pollutions par les nutriments (urbains, industriels et d'origine cours d'eau) ainsi que les pollutions par les substances toxiques (hors pesticides et d'origine cours d'eau) sont systématiquement évaluées comme « Nul ou faible », sans risque associé sur les trois masses d'eau côtières étudiées.

Altération de la morphologie :

- Cette pression varie de « Nul ou faible » à « Fort », avec un risque de non atteinte des objectifs uniquement sur la masse d'eau FRDC02e (« De Sète à Frontignan ») où le niveau d'impact est fort.
- Pour les autres masses d'eau, cette altération est modérée ou faible, sans risque identifié.

Pressions liées aux activités maritimes :

- Présentes avec un niveau d'impact allant de « Moyen » à « Fort », elles sont responsables d'un risque de non atteinte uniquement sur FRDC02f (« Frontignan - Pointe de l'Espiguette ») où l'impact est fort.
- Sur les autres masses d'eau, l'impact est moyen, mais sans risque avéré.

Autres pressions :

- Évaluées comme faibles ou inexistantes sur l'ensemble des masses d'eau côtières considérées.

Les pressions classiques de pollution (nutriments et substances toxiques) semblent peu préoccupantes pour ces masses d'eau côtières. Au contraire, les principales sources de risque sont **l'altération morphologique et les activités maritimes**, avec une incidence forte pour au moins une masse d'eau dans chaque catégorie.

 **Synthèse globale des pressions à l'origine du risque de non atteinte des objectifs de bon état 2027**

Les pressions majeures communes aux différentes masses d'eau superficielles sur le territoire sont les suivantes :

- **Pollutions par les nutriments (agricoles, urbains, industriels) et pesticides.** Ces pressions sont très répandues, particulièrement marquées dans les masses d'eau superficielles de transition et les cours d'eau. Elles représentent une menace significative, souvent associée à un risque élevé de non atteinte des objectifs environnementaux.
- **Altération morphologique et hydromorphologique.** Cette pression est fréquente sur toutes les catégories, notamment dans les cours d'eau et les masses d'eau côtières. L'altération de la morphologie est souvent combinée à d'autres pressions et est un facteur clé de la qualité écologique des cours d'eau.

Certaines pressions sont spécifiques par type de masse d'eau :

- **Les cours d'eau sont impactés principalement par les pesticides** et des altérations morphologiques, ainsi que dans une moindre mesure par les nutriments agricoles.
- **Les masses d'eau côtières sont impactées principalement par les activités maritimes** et les altérations morphologiques.
- **Les masses d'eau de transition** sont impactées principalement par les pollutions diffuses par nutriments et par les pesticides, et dans une moindre mesure par des altérations hydromorphologiques notables.

A.II.5.6.2. Evolution des pressions et de leurs niveaux d'impact – Etat des lieux 2025 et RNABE 2033

NOTA BENE : La méthodologie EDL et RNABE du SDAGE 2028-2033 repose sur :

- L'état des lieux 2025, réalisé suivant une méthodologie proche de celle de 2019, avec quelques ajustements. Le diagnostic a été réalisé à la mi-2023 (diagnostic de 2019 avec actualisation selon données les plus récentes).
- La prise en compte de l'évolution démographique tendancielle à 2033 et ses effets sur les volumes prélevés ou les flux rejetés pour, avec correction du niveau d'impact si le pourcentage d'évolution dans le département concerné, est significatif.
- Une prise en compte des effets du changement climatique limitée aux effets actuellement constatés.

Par rapport au cycle 2022-2027, la méthodologie évolue **vers une valorisation plus poussée des expertises locales** dans la définition de risques de non atteinte. C'est cela qui explique **qu'il puisse y avoir des RNABE qui évoluent lorsque les niveaux d'impacts restent similaires, ou inversement.**

Cours d'eau naturels et artificiels – Evolution 2019-2025

L'altération du régime hydrologique montre un niveau d'impact **constant pour les masses d'eau**, excepté pour **la Vène où le niveau d'impact a diminué**. Néanmoins, pour la grande majorité des masses d'eau, cette pression **est maintenant un risque** de non atteinte des objectifs environnementaux 2033. Seuls La Vène, le Pallas et les deux Canaux ne sont pas concernés par le risque de non atteinte des objectifs. Cela s'explique par le fait que, mis à part la Vène et le Pallas, les cours d'eau du territoire sont principalement des cours d'eau intermittents, à sec une grande partie de l'année.

La **Vène a en revanche connu une augmentation** du niveau d'impact de la pression d'altération de la continuité écologique, qui est passée de Moyen à Fort. C'est le seul cours d'eau qui a connu une modification du niveau d'impact de cette pression.

Ensuite, c'est au niveau des diverses pressions de pollutions que se trouvent d'autres évolutions, en amélioration ou en dégradation selon les cours d'eau.

Les pollutions par les nutriments urbains et industriels ont vu leurs niveaux d'impact **augmenter sur la grande majorité des cours d'eau**. Seuls la Vène et le canal du Rhône à Sète ont vu ces pressions diminuer.

Les pollutions par les nutriments agricoles ont vu leur niveau d'impact **augmenter pour le Pallas**, et rester **constant pour l'ensemble des autres masses d'eau**.

Les pollutions par les pesticides ont vu leurs niveaux d'impact **diminuer pour deux masses d'eau** (ruisseau des Oulettes et ruisseau de la Lauze), passant de « Moyen » à « Nul à faible », et rester **constant** pour les autres masses d'eau.

Les pollutions par les substances toxiques hors pesticides ont vu leurs niveaux d'impact **augmenter pour deux masses d'eau** (Ruisseau Font frats et Canal du midi), passant de « Nul à faible » à « Moyen », et rester **constant** pour les autres masses d'eau.

Sur les cours d'eau naturels et artificiels, les niveaux d'impact des pressions de pollutions par pesticides ont diminué. Pour les autres pressions, les niveaux d'impacts soit ont connu une augmentation, soit sont restés constants.

Masses d'eau de transition – Evolution 2019-2025

La pression de pollution par les substances toxiques hors pesticides a **diminué**, passant de « Moyenne » à « Faible ou Nulle », sur l'étang de Thau et les étangs palavasiens Ouest. Elle n'est à présent **plus un risque** de non atteinte des objectifs pour aucune des 3 lagunes.

La pression de pollution par les nutriments urbains, industriels et de canaux a également **diminué** sur les étangs Palavasiens Ouest, passant à « Moyenne », et n'est **plus un risque** de non atteinte des objectifs sur ces lagunes. Elle reste une pression importante sur le Bagnas.

Les autres pressions sur l'étang de Thau et les étangs Palavasiens Ouest, ainsi que toutes les pressions sur le Bagnas, se sont maintenues **constantes** sur la période 2019-2025.

Sur les lagunes, les niveaux d'impacts des pressions se sont globalement maintenus constants pour la plupart, et ont connu une diminution pour les pressions de pollutions par substances toxiques (hors pesticides) et par nutriments.

Masses d'eau côtières – Evolution 2019-2025

Deux principales typologies de pression ont connu des évolutions entre 2019 et 2025.

La pression en lien avec les activités maritimes a **diminué sur les trois masses d'eau côtières**, passant de « Moyen » à « Nul à faible ». Cette pression n'est à présent plus un risque de non atteinte des objectifs 2033 de bon état.

En revanche, les pressions en lien avec les pollutions ont augmenté pour deux masses d'eau :

Les niveaux d'impact des pollutions par les nutriments urbains et industriels ont **augmenté** pour les MESU « De Sète à Frontignan » et de « Frontignan - Pointe de l'Espiguette ».

Les niveaux d'impact des pollutions par les nutriments des cours d'eau ont **augmenté** pour la MESU « Frontignan - Pointe de l'Espiguette ».

Sur les masses d'eau côtières, les niveaux d'impact ont diminué pour ce qui est des pressions d'activités maritimes, et augmenté pour ce qui est des pressions de pollutions par nutriments (urbains, industriels et de cours d'eau).

Tableau 21 : Synthèse des pressions à l'origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2027 (état des lieux 2019) pour les masses d'eaux superficielles Cours d'eau, et évolution pour 2033 (état des lieux 2025). Les niveaux d'impacts forts sont susceptibles de déclasser l'état de la masse d'eau, et les niveaux d'impacts moyens sont mesurables mais dont l'effet est localisé à l'échelle de la masse d'eau | Source : SDAGE RMC 2022-2027

Masses d'eau superficielles cours d'eau																	
Masses d'eau superficielle cours d'eau		Pollutions par les nutriments urbains et industriels		Pollutions par les nutriments agricoles		Pollutions par les pesticides		Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)		Prélèvements d'eau		Altération du régime hydrologique		Altération de la morphologie		Altération de la continuité écologique	
		Niveau d'impact	Risque non atteinte	Niveau d'impact	Risque non atteinte	Niveau d'impact	Risque non atteinte	Niveau d'impact	Risque non atteinte	Niveau d'impact	Risque non atteinte	Niveau d'impact	Risque non atteinte	Niveau d'impact	Risque non atteinte	Niveau d'impact	Risque non atteinte
FRDR10239 « ruisseau de font frats »	RNABE 2027 (EDL 2019)	Nul ou faible	Non	Moyen	Non	Fort	Oui	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Fort	Oui	Nul ou faible	Non
	Evolutions 2033 (EDL 2025)	↑ Moyen						↑ Moyen					↑ Oui				
FRDR10577 « ruisseau des combes »	RNABE 2027 (EDL 2019)	Moyen	Oui	Moyen	Oui	Fort	Oui	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Fort	Oui	Nul ou faible	Non
	Evolutions 2033 (EDL 2025)	↑ Fort			↓ Non								↑ Oui				
FRDR11010 « ruisseau des oulettes »	RNABE 2027 (EDL 2019)	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Moyen	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Fort	Oui	Nul ou faible	Non
	Evolutions 2033 (EDL 2025)					↓ Nul ou faible							↑ Oui				
FRDR11399 « ruisseau de soupié »	RNABE 2027 (EDL 2019)	Nul ou faible	Non	Moyen	Non	Fort	Oui	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Fort	Oui	Nul ou faible	Non
	Evolutions 2033 (EDL 2025)	↑ Fort	↑ Oui										↑ Oui				
FRDR11463 « ruisseau de la lauze »	RNABE 2027 (EDL 2019)	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Moyen	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Fort	Oui	Nul ou faible	Non
	Evolutions 2033 (EDL 2025)					↓ Nul ou faible							↑ Oui				

Masses d'eau superficielles cours d'eau																	
Masses d'eau superficielle cours d'eau		Pollutions par les nutriments urbains et industriels		Pollutions par les nutriments agricoles		Pollutions par les pesticides		Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)		Prélèvements d'eau		Altération du régime hydrologique		Altération de la morphologie		Altération de la continuité écologique	
		Niveau d'impact	Risque non atteinte	Niveau d'impact	Risque non atteinte	Niveau d'impact	Risque non atteinte	Niveau d'impact	Risque non atteinte	Niveau d'impact	Risque non atteinte	Niveau d'impact	Risque non atteinte	Niveau d'impact	Risque non atteinte	Niveau d'impact	Risque non atteinte
FRDR11791 « ruisseau de la calade »	RNABE 2027 (EDL 2019)	Fort	Oui	Nul ou faible	Non	Moyen	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Fort	Oui	Nul ou faible	Non
	Evolutions 2033 (EDL 2025)												↑ Oui				
FRDR12064 « ruisseau de nègue vaques »	RNABE 2027 (EDL 2019)	Nul ou faible	Non	Moyen	Non	Fort	Oui	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Fort	Oui	Nul ou faible	Non
	Evolutions 2033 (EDL 2025)	↑ Fort	↑ Oui										↑ Oui				
FRDR148 « La Vène »	RNABE 2027 (EDL 2019)	Fort	Oui	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Moyen	Oui	Fort	Oui	Moyen	Oui
	Evolutions 2033 (EDL 2025)	↓ Nul ou faible	↓ Non			Moyen		Moyen				↓ Nul ou faible	↓ Non			↑ Fort	
FRDR149 « Le Pallas »	RNABE 2027 (EDL 2019)	Fort	Oui	Moyen	Oui	Fort	Oui	Fort	Oui	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Fort	Oui	Nul ou faible	Non
	Evolutions 2033 (EDL 2025)			↑ Fort													
FRDR3108b « Le canal du Rhône à Sète entre le seuil de Franquevaux et Sète »	RNABE 2027 (EDL 2019)	Fort	Oui	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Moyen	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non
	Evolutions 2033 (EDL 2025)	↓ Moyen	↓ Non														
FRDR3109 « Canal du Midi »	RNABE 2027 (EDL 2019)	Nul ou faible	Non	Fort	Oui	Fort	Oui	Nul ou faible	Non	Fort	Oui	Fort	Oui	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non
	Evolutions 2033 (EDL 2025)	↑ Moyen						↑ Moyen					↓ Non				

Tableau 22 : Synthèse des pressions à l'origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2027 (état des lieux 2019) pour les masses d'eaux superficielles Côtières, et évolution pour 2033 (état des lieux 2025). Les niveaux d'impacts forts sont susceptibles de déclasser l'état de la masse d'eau, et les niveaux d'impacts moyens sont mesurables mais dont l'effet est localisé à l'échelle de la masse d'eau | Source : SDAGE RMC 2022-2027

Masses d'eau superficielles côtières															
Masses d'eau superficielle cotière		Pollutions par les nutriments urbains et industriels		Pollutions par les nutriments des cours d'eau		Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)		Pollutions par les substances toxiques des cours d'eau		Altération de la morphologie		Altération par les activités maritimes		Autres pressions	
		Niveau d'impact	Risque non atteinte	Niveau d'impact	Risque non atteinte	Niveau d'impact	Risque non atteinte	Niveau d'impact	Risque non atteinte	Niveau d'impact	Risque non atteinte	Niveau d'impact	Risque non atteinte	Niveau d'impact	Risque non atteinte
FRDC02d « Limite Cap d'Agde – Sète »	RNABE 2027 (EDL 2019)	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Moyen	Non	Nul ou faible	Non
	Evolutions 2033 (EDL 2025)											↓ Nul ou faible			
FRDC02e « De Sète à Frontignan »	RNABE 2027 (EDL 2019)	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Fort	Oui	Moyen	Non	Nul ou faible	Non
	Evolutions 2033 (EDL 2025)	↑ Moyen										↓ Nul ou faible			
FRDC02f « Frontignan - Pointe de l'Espiguette »	RNABE 2027 (EDL 2019)	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Moyen	Non	Fort	Oui	Nul ou faible	Non
	Evolutions 2033 (EDL 2025)	↑ Moyen		↑ Moyen								↓ Nul ou faible	↓ Non		

Tableau 23 : Synthèse des pressions à l'origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2027 pour les masses d'eaux superficielles de transition. Les niveaux d'impacts forts sont susceptibles de déclasser l'état de la masse d'eau, et les niveaux d'impacts moyens sont mesurables mais dont l'effet est localisé à l'échelle de la masse d'eau | Source : SDAGE RMC 2022-2027

Masses d'eau superficielles de transition													
Masses d'eau superficielle de transition		Pression à l'origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2027 (Etat des lieux 2019)											
		Pollutions par les nutriments urbains, industriels et canaux		Pollutions diffuses par les nutriments (ruissellement agricole et urbain, stock sédimentaire)		Pollutions par les pesticides		Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)		Altération de l'hydromorphologie		Autres pressions	
		Niveau d'impact	Risque non atteint	Niveau d'impact	Risque non atteint	Niveau d'impact	Risque non atteint	Niveau d'impact	Risque non atteint	Niveau d'impact	Risque non atteint	Niveau d'impact	Risque non atteint
FRDT09 « Grand Bagnas »	RNABE 2027 (EDL 2019)	Fort	Oui	Fort	Oui	Fort	Oui	Nul ou faible	Non	Nul ou faible	Non	Moyen	Non
	Evolutions 2033 (EDL 2025)												
FRDT10 « Etang de Thau »	RNABE 2027 (EDL 2019)	Nul ou faible	Non	Fort	Oui	Fort	Oui	Moyen	Oui	Fort	Oui	Nul ou faible	Non
	Evolutions 2033 (EDL 2025)							↓ Nul ou faible	↓ Non				
FRDT11c « Etangs Palavasiens Ouest »	RNABE 2027 (EDL 2019)	Fort	Oui	Fort	Oui	Fort	Oui	Moyen	Oui	Fort	Oui	Nul ou faible	Non
	Evolutions 2033 (EDL 2025)	↓ Moyen	↓ Non					↓ Nul ou faible	↓ Non				

A.II.6. Risques inondation

Source : SLGRI de l’Hérault, TRI Sète, TRI agde Béziers, PEP PAPI, PPRI

A.II.6.1. Documents relatifs au risque inondation

En termes de documents, plans stratégiques et outils, le territoire de Thau est doté de :

- PEP 2022-2025, préalable au PAPI. Le PEP compte 26 actions portées par 7 maîtres d’ouvrages différents. Les actions opérationnelles du PAPI sont prévues à partir de 2026.
- PPRI risque littoral du bassin de Thau approuvé le 25 janvier 2012 (pour submersion marine et débordement de cours d’eau). Le PPRI du bassin versant de l’étang de Thau concerne 16 communes du département de l’Hérault : Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux, Bouzigues, Frontignan, Gigan, Loupian, Marseillan, Mèze, Mireval, Montbazin, Pinet, Pomerols, Poussan, Sète, Vic-la-Gardiole et Villeveyrac.
- SLGRI 2017-2021. Cette stratégie se décline en 5 objectifs principaux, dont l’amélioration de la sécurité des populations et de la résilience du territoire. Cette stratégie a notamment pris la forme d’un programme technique réalisé entre 2017 et 2021 qui a permis de faire le diagnostic complet du risque inondation sur le territoire, et qui a abouti à la plateforme VigiThau Risques ;
- VigiThau Risques. Cette plateforme interactive développée en 2021 en partenariat avec Predict Services (filiale de Météo France) permet d’accompagner les élus et décideurs dans la gestion dynamique du risque inondation sur leur territoire ;
- Toutes les communes du territoire sont équipées d’une plateforme de préparation, gestion et suivi du risque inondation ;
- Système d’avertissement local des risques, développé par le SMBT (pas de couverture par le réseau national Vigicrues), et qui prend en compte les capteurs pluviométriques et hydrométriques sur les cours d’eau.

Pour la sensibilisation et la préparation du grand public aux aléas inondation :

- Livret pédagogique Sauve qui pleut
- THAU ALABRI, monté en mars 2024, pour offrir un service public dédié à tous ceux confrontés au risque d’inondation sur le territoire. Ce dispositif consiste en un accompagnement avec visite d’experts et conseils.

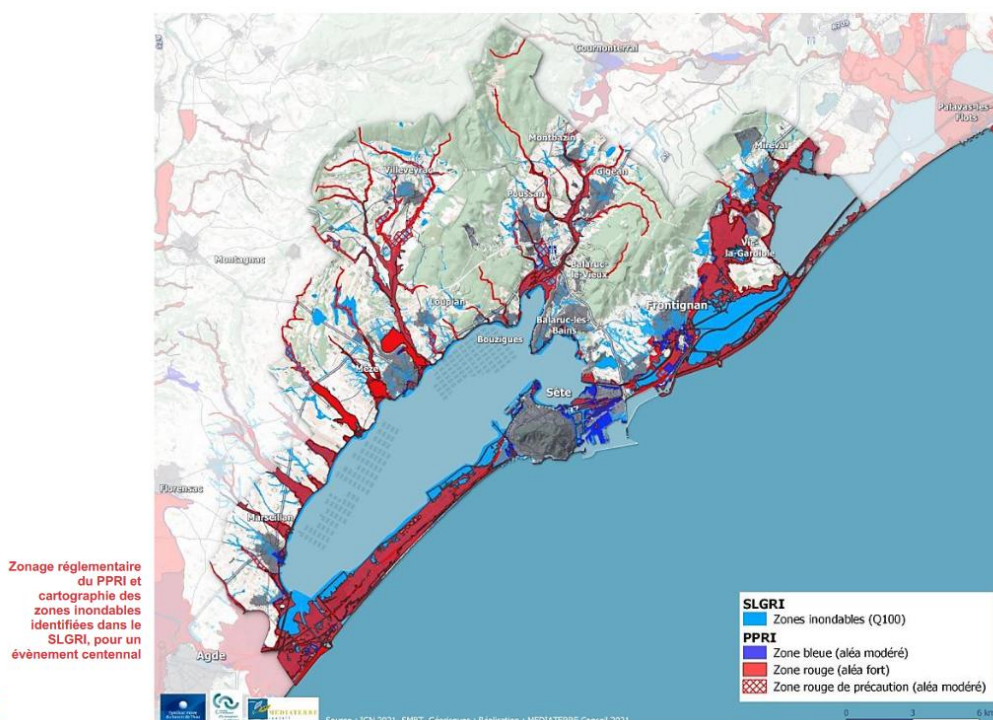


Figure 46 : Zonage PPRI sur le territoire de Thau | Source : cartographie SMBT

A.II.6.2. Plans communaux de sauvegarde (PCS) et document d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM)

L'approbation du PPR rend obligatoire l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde (PCS), conformément à l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile. La commune doit réaliser son PCS dans un délai de deux ans à compter de la date d'approbation par le préfet du département du PPR.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise. Le PCS organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il prévoit en particulier :

- le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ;
- les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus) ;
- l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité ;
- le recensement des moyens disponibles ;
- et la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Sur les 25 communes du territoire du CGITE, toutes doivent posséder un PCS, et la plupart l'ont réalisé (absence de données pour les autres).

Tableau 24 : Présence et date d'approbation des PPRi, PCS et DICRIM dans les communes du territoire

Commune	Commune disposant d'un PPR Inondation	Date d'approbation PPRi	Commune disposant d'un PCS	Date d'Approbation PCS	Commune disposant d'un DICRIM	Date de création
Agde	Oui	15/05/2014	Oui	20/03/2017		
Aumes	Oui	2008	Oui			
Balaruc le Vieux	Oui	25/01/2012	Oui	01/09/2016		
Balaruc les Bains	Oui	25/01/2012	Oui	Mise à jour 27/04/2023	Oui	05/01/2023
Bouzigues	Oui	25/01/2012	Oui	27/07/2012		
Castelnau de Guers	Oui	03/07/2008	Oui	2010		
Cournonsec	Oui	23/09/2002				
Cournonterral	Oui	23/09/2002	Oui		Oui	
Fabrègues	Oui	23/09/2002	Oui		Oui	
Florensac	Oui	09/04/2001	Oui	2009	Oui	2009
Frontignan	Oui	25/01/2012	Oui	2010, mise à jour 2025	Oui	
Gigean	Oui	25/01/2012	Oui	2024		
Loupian	Oui	25/01/2012				
Marseillan	Oui	25/01/2012	Oui	2006	Oui	07/04/2023
Mèze	Oui	25/01/2012	Oui		Oui	
Mireval	Oui	25/01/2012	Oui	2015		
Montagnac	Oui	18/02/2005			Oui	2019
Montbazin	Oui	25/01/2012	Oui		Oui	09/01/2025
Pinet	Oui	25/01/2012				
Pomérols	Oui	25/01/2012			Oui	2019
Poussan	Oui	25/10/2012				
St Pons de Mauchiens	Oui	18/02/2005				
Sète	Oui	25/01/2012	Oui			
Vic la Gardiole	Oui	25/01/2012	Oui			
Villeveyrac	Oui	25/10/2012	Oui			

A.III. PRESENTATION GENERALE DU CGITE

A.III.1. Le syndicat mixte du Bassin de Thau

Le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT), reconnu comme **EPTB depuis 2017**, coordonne les politiques publiques sur les 25 communes du bassin versant. Ses compétences incluent notamment :

- La gestion de l'eau (SAGE, SLGRI)
- L'aménagement territorial (SCOT)
- La prévention des risques (inondations, submersion marine)
- Les politiques contractuelles

A.III.2. Historique des démarches contractuelles

Depuis 1990, les contrats successifs sur le territoire de Thau ont visé à protéger les activités traditionnelles de la lagune face aux pollutions anthropiques.

- Les trois premiers contrats (1990-2009) se sont concentrés sur la modernisation des systèmes d'assainissement vieillissants, responsables de crises sanitaires majeures. Ces crises ont conduit à la mobilisation de plus de 135 millions d'euros sur 20 ans pour améliorer l'état écologique des masses d'eau et préserver les usages locaux. Le premier contrat (1990-1995), piloté par l'État, a coïncidé avec l'élaboration du premier schéma de mise en valeur de la mer. Le deuxième (1998-2003) a été géré par une association regroupant les communes riveraines, tandis que le troisième, le "Contrat Qualité" (2005-2009), a été porté par le Syndicat mixte du bassin de Thau (SMBT).
- Le Contrat de Gestion Intégrée du Territoire de Thau (CGITT, 2012-2018) a marqué une avancée vers une gestion intégrée, essentielle pour répondre aux enjeux environnementaux et socio-économiques croissants.
- Le 5^{ème} contrat, le Contrat de Gestion Intégrée et de Transition Ecologique (CGITE, 2020-2025), objet de la présente analyse, poursuit le même engagement de gestion intégrée.

A.III.3. Elaboration du contrat

Les contrats de milieux sont engagés depuis 30 ans sur le territoire. Le dernier de ces contrats, le Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau (CGITT) 2012-2018, a constitué une première application de la recommandation européenne de 2002 sur la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Le SMBT a engagé dès 2019 une large concertation pour préparer un deuxième contrat de gestion intégrée, dans le sens de la transition écologique (CGITE 2020-2025). Le présent contrat suit le même modèle que le précédent en matière de gouvernance. Les partenaires, au premier rang desquels l'Etat, l'Agence de l'eau et la Région Occitanie, ont en effet validé de faire reposer la gouvernance sur le comité stratégique mis en place en 2012. Le contrat réunit donc une multiplicité d'acteurs autour d'une présidence partagée entre l'Etat et le Syndicat mixte du bassin de Thau.

14 groupes de travail thématiques se sont réunis dès 2018 pour faire le bilan du précédent contrat et recenser les contributions du territoire en faveur de la transition écologique. Des assises spéciales transition écologique en septembre 2019 ont permis de partager la démarche avec les citoyens du territoire.

L'objet de ce nouveau Contrat a donc été de répondre aux enjeux du territoire de Thau en créant un cadre local de gouvernance sur la période 2020-2025 permettant d'assurer la bonne gestion du territoire, réunissant au sein d'une structure unique l'ensemble des représentants des instances en charge des outils de planification et de gestion du territoire de Thau (SCoT et son volet littoral, SAGE, SLGRI, Natura 2000), les principaux maîtres d'ouvrage de ces politiques et leurs partenaires institutionnels et financiers.

Le CGITE regroupe également des actions inscrites dans d'autres contrats ou programmes :

- Actions du Contrat de Transition Ecologique (CTE) de Thau. Il avait en effet été acté avec les partenaires signataires que le CTE, qui porte sur quatorze actions emblématiques nécessitant le soutien particulier de l'Etat, devait être mis en cohérence avec le nouveau contrat en préparation sur Thau, le « Contrat de gestion intégrée et de transition écologique du territoire de Thau » portant sur la période 2020-2025. Le SMBT souligne l'appui important et qualitatif des services de l'Etat dans cette intégration.
- Actions du PEP 2022-2025.

A.III.4. Quelques éléments à noter au cours de la vie du contrat

Il est intéressant de noter quelques éléments survenus pendant la durée de vie du contrat, qui ont pu interférer avec sa bonne réalisation.

- Le COVID dans un premier temps, qui a ralenti bon nombre de réalisations du contrat ;
- La mise en place des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), à la fin 2020. L'objectif était pour l'Etat, dans le cadre du plan de relance, de pouvoir rassembler dans un même document les différents contrats sur le périmètre des intercommunalités. Même si ces contrats n'ont pas la même vocation ni le même périmètre que le CGITE, leur émergence en simultané et la référence commune à la transition écologique a généré quelques difficultés pour certains à appréhender le paysage contractuel, en particulier de la part des communes.
- La multiplicité d'appels à projet dans le cadre du plan de relance, avec des taux incitatifs, ont été largement retenus par les partenaires financiers comme leviers d'accompagnement des actions sur les territoires. Cela a posé la question de pouvoir anticiper les plans de financement dans les fiches actions du contrat, et sur le rôle incitatif du contrat.

A.III.5. Maîtres d'ouvrage, partenaires techniques et signataires du contrat

Les **signataires maîtres d'ouvrages** et les **signataires financiers** du Contrat de Gestion Intégrée et de Transition Écologique (CGITE) du territoire de Thau 2020-2025 sont les suivants.

Signataires maîtres d'ouvrages :

- **Le Syndicat mixte du bassin de Thau** : Structure animatrice et coordinatrice des projets.
- **Sète Agglopolé Méditerranée**
- **La Communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée**
- **Montpellier Méditerranée Métropole**
- **Le Comité Régional Conchylicole de Méditerranée**
- **Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Languedoc-Roussillon**
- **La région Occitanie**

Partenaires financiers :

- **L'État** : Affectation prioritaire des crédits selon les lois de finances.
- **L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse** : Financements définis dans les conventions d'application, sous réserve des disponibilités financières.
- **ADEME** : Contributions budgétaires conditionnées selon ses modalités d'attribution.
- **La Région Occitanie** : Accompagnement financier des maîtres d'ouvrages publics ou privés selon un programme précis.

A.III.6. Rappel des enjeux et objectifs du contrat

Le Contrat de gestion intégrée et de transition écologique du territoire de Thau s'articule autour de 3 orientations stratégiques, déclinées en 10 objectifs prioritaires, qui doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés par l'ensemble des outils de planification du territoire :

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : Un aménagement résilient et durable pour engager le territoire dans la transition écologique

- 1.1. Le renouvellement de l'espace urbain
- 1.2. La gestion des polarités du territoire
- 1.3. La réduction de l'exposition aux risques littoraux et climatiques
- 1.4. La préservation des espaces et des ressources

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : Une économie littorale globale et innovante capable de s'adapter aux effets du changement climatique

- 2.1. Le soutien des filières agricoles, conchylicoles et de pêche
- 2.2. L'engagement en faveur de la croissance verte
- 2.3. La promotion de l'économie bleue

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Une gestion environnementale équilibrée pour protéger la biodiversité et les usages

- 3.1. La protection de la lagune et de ses usages
- 3.2. La reconquête des cours d'eau et des zones humides
- 3.3. La préservation de la biodiversité marine, lagunaire et terrestre

Le Contrat comprend également une **ORIENTATION TRANSVERSALE** sur la gouvernance constituée de 3 volets transversaux :

Un **volet innovation** décrit à l'article 7, avec une plateforme d'innovation, le Lab Thau,

Un **volet participatif** décrit à l'article 8, constitué notamment d'un réseau d'acteurs et de citoyens engagés dans la transition écologique du territoire,

Un **volet évaluation** décrit à l'article 9, comprenant notamment des tableaux de bord de suivi, des indicateurs et une évaluation des retombées socioéconomiques et environnementales des actions du Contrat.

A noter que parmi les sous-objectifs et les fiches actions développés dans chacune des sous-orientations stratégiques, certains font partie du Contrat de Transition Ecologique (CTE).

A.III.7. Analyse du programme d'actions

A.III.7.1. Méthodologie d'analyse des actions et des opérations

- Certaines FA et FAI sont hors du champ des analyses spécifiques liées à l'eau (mais sont bien incluses dans l'évaluation globale du CGITE). La première étape de l'analyse consiste donc à classer les FA et FAI selon leurs incidences potentielles sur les enjeux liés à l'eau dans le territoire. Les analyses liées à l'eau se focalisent sur les enjeux qui concernent :
 - Le cycle de l'eau, ou comment l'eau circule dans le territoire ;
 - La qualité des milieux aquatiques de cours d'eau, lagunaires, côtiers, marins ;
 - Les fonctionnalités écosystémiques des milieux aquatiques et avoisinants ;
 - Les eaux souterraines ;
 - Les ressources en eau ;
 - Les risques inondations.
- Ensuite, les actions/sous-objectifs des FA et FAI conservées sont déclinées par opération. Chacune des opérations est classée selon les critères suivants :
 - La **typologie de l'opération** : travaux, étude d'acquisition de connaissances, études programmatiques, études pré-travaux, sensibilisation, formation, acquisition foncière ou permis (ici, permis de végétaliser notamment).
 - Le **champ d'incidence** de l'opération. Les champs d'incidences retenus sont listés dans le tableau ci-dessous.
 - Le **domaine d'action de l'opération** : si elle porte sur le grand cycle de l'eau GEMA, le grand cycle de l'eau PI, le grand cycle de l'eau, ou le petit cycle de l'eau.
 - Pour les opérations de type « travaux », on indique la nature **directe ou indirecte** de l'opération sur ces champs d'incidence.
 - La **réalisation de l'action** : réalisée (finalisée, engagée) ou non réalisée (en attente, reportée, abandonnée).
- A noter que les actions de gouvernance du contrat ne rentrent pas dans le champ de la présente analyse, car ils concernent un volet plus organisationnel. Ils seront pris en compte dans le chapitre en lien avec l'évaluation de la gouvernance, car sont essentielles et contribuent de manière indirecte à la bonne mise en œuvre du contrat.

Tableau 25 : Champs d'incidences des opérations

Champs d'incidences retenus		Description du champ d'incidence
Champs d'incidence	Dénominations des sous-items dans l'analyse	
Cycle de l'eau	Cycle eau – Hydrologie de surface Cycle eau - Evapotranspiration Cycle eau - Infiltration	Ces items sont en lien plus spécifiques avec la circulation de l'eau dans le BV de manière globale.
Cours d'eau – qualité physico-chimique	Cours d'eau - qualité PCH	Ces items sont en lien avec les cours d'eau, au niveau de leurs qualités physico-chimique et hydrobiologique et de fonctionnement hydromorphologique.
Cours d'eau – qualité écologique	Cours d'eau - qualité hydrobio Cours d'eau - renaturation Cours d'eau - continuité Cours d'eau - hydromorphologie	
Zones humides et Lagune	Zone humide - qualité Lagune - qualité	
Côtier et marin	Côtier - qualité Marin - qualité	Ces items concernent la qualité physico-chimique des milieux côtiers et marins. La dimension biologique / écosystémique est taguée par l'item « écosystème ».
Masse d'eau souterraine (MESO) qualité	MESO - qualité	Qualité et aspects quantitatifs des masses d'eau souterraines.
Masse d'eau souterraine (MESO) quantité	MESO - quantité Ressource	
Accès à l'eau	Accès eau	Cet item vise spécifiquement les opérations en lien avec la facilitation de l'accès à l'eau
Risques	Risques - Exposition	Items en lien avec le risque inondation plus spécifiquement. On distingue les opérations qui visent à réduire l'exposition, et celles qui visent à réduire la vulnérabilité. Les risques de submersion marine sont inclus, mais seront souvent aussi tagués par l'item « côtier – trait de côte »
	Risques - Vulnérabilité	
	Côtier - trait côte	Cet item concerne l'érosion côtière en elle-même, liée notamment aux risques de submersion marine.
Ecosystèmes	Ecosystème	Cet item vise les fonctionnalités écosystémiques sur le territoire (diversité, interactions écologiques, etc). Ne sont gardés dans l'analyse que les opérations en lien avec les écosystèmes marins ou aquatiques.

A.III.7.2. Programme d'action

Les FA et FAI retenue dans cette analyse sont résumées dans le tableau ci-dessous (surlignées en bleu).

Tableau 26 : Fiches actions du CGITE retenues dans l'analyse liée à l'eau sur le territoire

OBJECTIFS CONTRAT	FICHES ACTIONS	ACTIONS / SOUS-OBJECTIFS
OS 1 - UN AMENAGEMENT RESILIENT ET DURABLE pour engager le territoire dans la transition écologique		
1.1. Le renouvellement de l'espace urbain		
1.1.1. Développer des solutions énergétiques dans l'espace urbain	FA 1 - Augmenter la production d'énergies renouvelables en ville	Engager des études pour des solutions de production d'énergies renouvelables Réaliser des travaux de production d'énergies renouvelables
	FA 2 - Favoriser les économies d'énergies	Lutter contre la précarité énergétique des bâtiments
		Développer des systèmes d'éclairage économes dans les communes
		Sensibiliser/ inciter/ accompagner les particuliers, entreprises, collectivités
1.1.2. Favoriser la nature en ville	FA 3 - Créer des îlots de fraîcheur	Sensibiliser et informer les communes et agglomérations Engager des actions de végétalisation de l'espace urbain
	FA 4 - Engager des projets de désimperméabilisation	Engager des études et schémas de désimperméabilisation Réaliser des travaux de désimperméabilisation
1.1.3. Partager l'espace urbain au profit de l'écomobilité	FA 5 - Développer les voies piétonnes et cyclables et mobilités actives	Définir des plans d'actions ou schémas en faveur des mobilités actives
		Réaliser des aménagements de voies piétonnes et cyclables dans les communes
		Faciliter les mobilités actives par des mesures incitatives et de la sensibilisation
	FA 6 - Limiter l'usage de la voiture en ville	Réorganiser les flux et le stationnement automobiles en ville Développer les transports en commun terrestres et maritimes
1.2. La gestion des polarités		
1.2.1. Aménager les sites à enjeux	FAI 3 - La reconquête des friches industrielles et urbaines du territoire de Thou	Engager les études nécessaires à la réhabilitation des friches Réaliser les travaux sur les friches urbaines et industrielles dans le triangle urbain
	FAI 4 - L'étude de faisabilité de l'aménagement durable de la zone stratégique de Poussan	Confirmer l'opportunité du projet Examiner la faisabilité juridique
1.2.2. Moderniser le port de Sète-Frontignan	FA 7 - L'amélioration de l'interface ville-port	Poursuivre les travaux d'entretien et de réhabilitation des infrastructures Favoriser les pratiques de gestion environnementale Aménager les espaces urbains à proximité immédiate de l'enceinte portuaire
1.2.3. Organiser les déplacements à l'échelle du territoire	FA 8 - Développer la multimodalité sur le territoire	Aménager des pôles d'échanges multimodaux
		Favoriser les nouvelles pratiques de mobilité à l'échelle du territoire
	FA 9 - Renforcer la mobilité sobre	Créer des aménagements en faveur des véhicules peu émetteurs
		Engager des mesures pour promouvoir la mobilité sobre
		Requalification du foncier portuaire
FAI 5 - Le développement portuaire en faveur du report modal	Développement d'une plateforme multimodale	
	Mise en exploitation de la ZIFMAR	
	Maintien de l'accessibilité du port de Sète	
FAI 6 - L'expérimentation de navettes maritimes sur la lagune de Thou	Expérimentation de la liaison interbassin	
1.3. La réduction de l'exposition aux risques littoraux		
1.3.1. Faciliter la gestion de crise face aux risques naturels	FA 10 - Développer des dispositifs d'avertissement des risques naturels et climatiques	Développer un dispositif d'avertissement intégré inondation/submersion/érosion
		Développer un dispositif d'avertissement des risques climatiques
	FA 11 - Elaborer une stratégie territoriale de la résilience	Engager une démarche PAPI
		Proposer un projet de territoire de recomposition spatiale à l'échelle intercommunale
FA 12 - Elaborer une stratégie d'urbanisme résilient	Mettre en place un service de diagnostic de vulnérabilité des bâtiments (à destination des particuliers et entreprises)	
	Elaborer un guide d'urbanisme résilient (à destination des communes)	
	Expérimenter un ou des projets d'urbanisme résilient innovant	
1.3.2. Protéger la façade littorale et prévenir les inondations	FA 13 - Engager des travaux sur la façade littorale	Protéger les lidos et les cordons dunaires
		Créer et entretenir des aménagements de protection littorale résilients et durables en zones urbaines
	FA 14 - Engager des travaux de lutte contre les inondations sur le bassin versant	Réaliser des bassins de rétention pour limiter la dynamique des ruissellements
		Engager des travaux de lutte contre l'inondation
	FAI 7 - La réduction de l'exposition aux risques naturels face aux épisodes méditerranéens	Outils et études stratégiques
Travaux de protection littorale		
FAI 8 - Le développement de solutions innovantes de protection littorale intégrées dans l'environnement	Travaux de lutte contre l'inondation sur le BV Démonstrateur Blue Thou Lab	

1.4. La préservation des espaces et des ressources		
1.4.1. Définir la capacité d'accueil du territoire	FA 15 - Elaborer une stratégie foncière territoriale	Créer un outil d'observation foncière intégrant les différents enjeux
		Mettre en œuvre une démarche participative de préservation des espaces naturels et agricoles
		Proposer une stratégie foncière territoriale concertée
	FAI 9 - Protection et restauration du site de Maldormir : engagement d'un protocole de territoire en partenariat avec l'EPF	Protocole de territoire
		Diagnostic foncier
		Acquisitions foncières
FA 16 - Elaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau et développement d'outils prospectifs	Elaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau sur la base d'indicateurs besoins-ressources	
	Construction d'un outil prospectif de sécurisation et d'allocation des ressources en eau	
1.4.2. Renforcer la trame verte et bleue	FA 17 - Renforcer la trame verte et bleue du territoire de Thou	Améliorer la connaissance et mieux définir la TVB du territoire
		Préserver la TVB par des aménagements et des mesures de gestion
1.4.3. Sécuriser l'approvisionnement en eau	FA 18 - Protéger les ressources en eau	Améliorer la connaissance sur les ressources en eau souterraines
		Réaliser des études et travaux afin de protéger les ressources en eau vis-à-vis des pressions
		Mettre en place des actions de sensibilisation sur la protection de la ressource en eau
	FA 19 - Réaliser des économies d'eau	Réaliser des travaux de réhabilitation des ouvrages d'adduction et de distribution d'eau potable
		Mettre en place des équipements de gestion patrimoniale des réseaux
		Engager des actions favorisant la maîtrise ou la réduction des consommations d'eau
	FA 20 - Développer des ressources en eau alternatives ou de substitution	Etudes et travaux permettant la réutilisation des eaux usées traitées
FAI 10 - L'élaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau du bassin de Thou	Etudes et travaux permettant l'accès à des ressources de substitution	
FAI 10 - L'élaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau du bassin de Thou	Réalisation d'une étude	
OS 2 - UNE ECONOMIE GLOBALE ET INNOVANTE capable de s'adapter au changement climatique		
2.1. Le soutien des filières agricoles, conchylicoles et de pêche		
2.1.1. Valoriser les productions primaires	FA 21 - Promouvoir les produits locaux	Elaborer des stratégies de développement économique local
		Obtenir des signes officiels de qualité
		Développer la commercialisation des produits
		Structurer les démarches de communication
2.1.2. Moderniser les sites et structures de production	FA 22 - Mettre en valeur les métiers	Former et informer pour susciter des vocations
		Favoriser les installations et transmissions d'entreprises
		Réaliser les aménagements prioritaires issus du schéma
		Réviser le schéma des structures
2.1.3. Diversifier les pratiques et les activités	FAI 11 - Ostréiculture : le photovoltaïque au service de la résilience des activités conchylicoles et du développement des ENR	Engager des travaux complémentaires
		Démonstrateur Blue Thou Lab
		Soutenir les investissements permettant de stocker les produits
		Favoriser les projets collectifs et aménagements pour vendre les produits
2.1.3. Diversifier les pratiques et les activités	FA 23 - Aménager les zones conchylicoles	Développer l'accueil professionnel des mas ou exploitations accueillant du public
		Réaliser des aménagements destinés à l'accueil du public sur les sites de production
		Concertation des professionnels
		Réalisation d'une étude de faisabilité
2.1.3. Diversifier les pratiques et les activités	FA 24 - Créer des aménagements pour vendre et stocker les productions	Améliorer les connaissances sur les espèces et les milieux en partenariat avec les organismes scientifiques
		Expérimenter et développer de nouvelles productions ou techniques de production et d'élevage
		Accompagner les changements de pratiques dans l'agriculture
		Engager des projets en milieu agricole visant à préserver la qualité des milieux
2.2.1. Soutenir les pratiques agro-environnementales	FA 25 - Favoriser l'agritourisme et l'accueil sur les sites de production	Sensibiliser les particuliers et jardiniers amateurs pour limiter l'usage des phytosanitaires
		Favoriser la mise en place de dispositifs agroécologiques
		Engager des expérimentations et des travaux pour limiter les transferts et favoriser la biodiversité sur les surfaces agricoles
		Actions de réduction des pollutions industrielles menées sur le territoire
2.2.1. Soutenir les pratiques agro-environnementales	FA 26 - Innover dans les productions et les pratiques des filières pêche et cultures marines	Engager des expérimentations et des travaux pour limiter les transferts et favoriser la biodiversité sur les surfaces agricoles
		Actions de réduction des pollutions industrielles menées sur le territoire
2.2.1. Soutenir les pratiques agro-environnementales	FA 27 - Accompagner la réduction des phytosanitaires et le changement des pratiques agricoles	Favoriser la mise en place de dispositifs agroécologiques
		Engager des expérimentations et des travaux pour limiter les transferts et favoriser la biodiversité sur les surfaces agricoles
2.2.1. Soutenir les pratiques agro-environnementales	FA 28 - Aménager les parcelles pour limiter les transferts de surface et favoriser la biodiversité	Favoriser la mise en place de dispositifs agroécologiques
		Engager des expérimentations et des travaux pour limiter les transferts et favoriser la biodiversité sur les surfaces agricoles
		Actions de réduction des pollutions industrielles menées sur le territoire

2.2.2. Promouvoir les démarches éco-responsables dans l'industrie	FA 29 - Lutter contre les pollutions industrielles et urbaines issues des rejets des entreprises et centres techniques	Programme de réduction des pesticides en milieu urbain et sur les axes de transports
	FA 30 - Développer une démarche d'écologie industrielle	Informer sur la démarche d'EIT Engager des démarches d'écologie industrielle
2.2.3. Développer l'écotourisme	FA 31 - Aménager des sites d'accueil pour de l'écotourisme	Réaliser des études pour accueillir le public sur les sites naturels du territoire
		Créer des aménagements pour favoriser l'écotourisme
2.3. La promotion de l'économie bleue		
2.3.1. Favoriser l'économie circulaire sur le territoire	FA 32 - Promouvoir le recyclage et le réemploi	Etudes sur le développement de filières de recyclage et réemploi Mise en place de nouvelles infrastructures ou services de recyclage et de réemploi
	FA 33 - Valoriser les déchets	Collecter et valoriser les déchets issus des filières pêche et cultures marines Traiter et valoriser les matériaux pouvant nécessiter une dépollution
2.3.2. Renforcer la place du thermalisme sur Thou	FA 34 - Développer une filière autour du thermalisme	Développer l'offre de services autour du bien-être Créer des équipements et services adaptés aux sportifs Créer des infrastructures pour promouvoir la santé par l'activité physique
		FA 35 - Aménager les zones de stationnement des navires de plaisance
2.3.3. Organiser la plaisance et le nautisme		Engager les études nécessaires aux réaménagements de ports fluviaux et de plaisance Réaliser les travaux sur les zones de stationnement des navires de plaisance Engager des projets innovants de ports connectés
OS 3 - UNE GESTION ENVIRONNEMENTALE EQUILIBREE pour protéger la biodiversité et les usages		
3.1. La protection de la lagune et de ses usages		
3.1.1. Préserver les milieux et réduire les risques sanitaires	FA 36 - Assurer le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement	Mettre en œuvre les plans de réduction des rejets Réaliser des travaux issus des schémas directeurs d'assainissement Réaliser des travaux de gestion des eaux pluviales Consolider les dispositifs de contrôle, suivi et supervision des systèmes d'assainissement
	FA 37 - Améliorer la gestion des crises sanitaires	Renforcer les dispositifs de gestion sanitaire Gérer les crises zoo-sanitaires affectant les élevages conchylicoles
3.1.2. Créer un dispositif de gestion de l'écosystème et des activités lagunaires	FAI 13 - La construction d'un réseau d'observation lagunaire ROL	Créer une animation et une gouvernance Exploiter les données et engager des études
	FA 38 - Gérer et optimiser les apports hydriques et trophiques dans les milieux humides et lagunaires	Réaliser les suivis sur les apports hydriques et trophiques à la lagune Améliorer la modélisation trophique de la lagune de Thou
		Engager la concertation sur un plan de gestion des apports en nutriments et en eau
3.2. La reconquête des cours d'eau et des zones humides		
3.2.1. Optimiser les fonctionnalités des milieux aquatiques	FA 39 - Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau	Réaliser les travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve sur les cours d'eau du BV Engager des études et travaux de restauration morphologique des cours d'eau sur la base des études en cours Elaborer un programme de reconquête morphologique des cours d'eau
		FA 40 - Restaurer les fonctionnalités des zones humides
	FAI 14 - La restauration des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques	Elaboration de documents stratégiques de gestion des zones humides du territoire et de leur EBF Actualisation ou élaboration de plans de gestion de zones humides Restauration de la fonctionnalité des zones humides - études et travaux Réaliser des études sur cours d'eau et ZH
3.3. La préservation de la biodiversité marine, lagunaire et terrestre		
3.3.1. Améliorer la connaissance de la biodiversité marine	FA 41 - Atteindre des habitats côtiers et marins fonctionnels	Améliorer les connaissances sur les habitats côtiers et marins et leurs fonctionnalités Mettre en place des stratégies de gestion du milieu marin
		FA 42 - Maintenir ou restaurer la biodiversité des lagunes et zones humides périphériques
3.3.3. Engager des actions en faveur de la biodiversité terrestre	FA 43 - Maintenir des habitats terrestres favorables à l'accueil de la biodiversité	
	Actions dans le champ des analyses liées à l'eau	
	Actions hors champ des analyses liées à l'eau	

A.III.7.3. Analyse statistique des opérations prévues dans le volet eau du contrat

Les tableaux présentés dans ce paragraphe résument les informations suivantes :

- Les nombres d’opérations prévues, engagée/finalisée, non engagée/abandonnée ou reportées par typologie d’action, et par domaine d’action des opérations (grand ou petit cycle). *Tableau 27*
- Les nombres d’opérations prévues, par typologie d’opération, et par domaine d’action des opérations (grand ou petit cycle de l’eau). *Tableau 28*

Tableau 27 : Nombre d’opérations prévues, engagée/finalisée, non engagée/abandonnée ou reportées par typologie d’action, et par domaine d’action des opérations (grand ou petit cycle)

		Nombre prévu
TOTAL		344
Par typologie d’opération	Travaux	140
	Etude programmatique	34
	Etude connaissance	113
	Etude pré-travaux	14
	Sensibilisation	32
	Formation	8
	Acquisition foncière	1
	Permis	2
Par domaine d’action des opérations	Petit cycle	66
	Grand cycle – GEMA	103
	Grand cycle – PI	94
	Grand cycle – autre	81

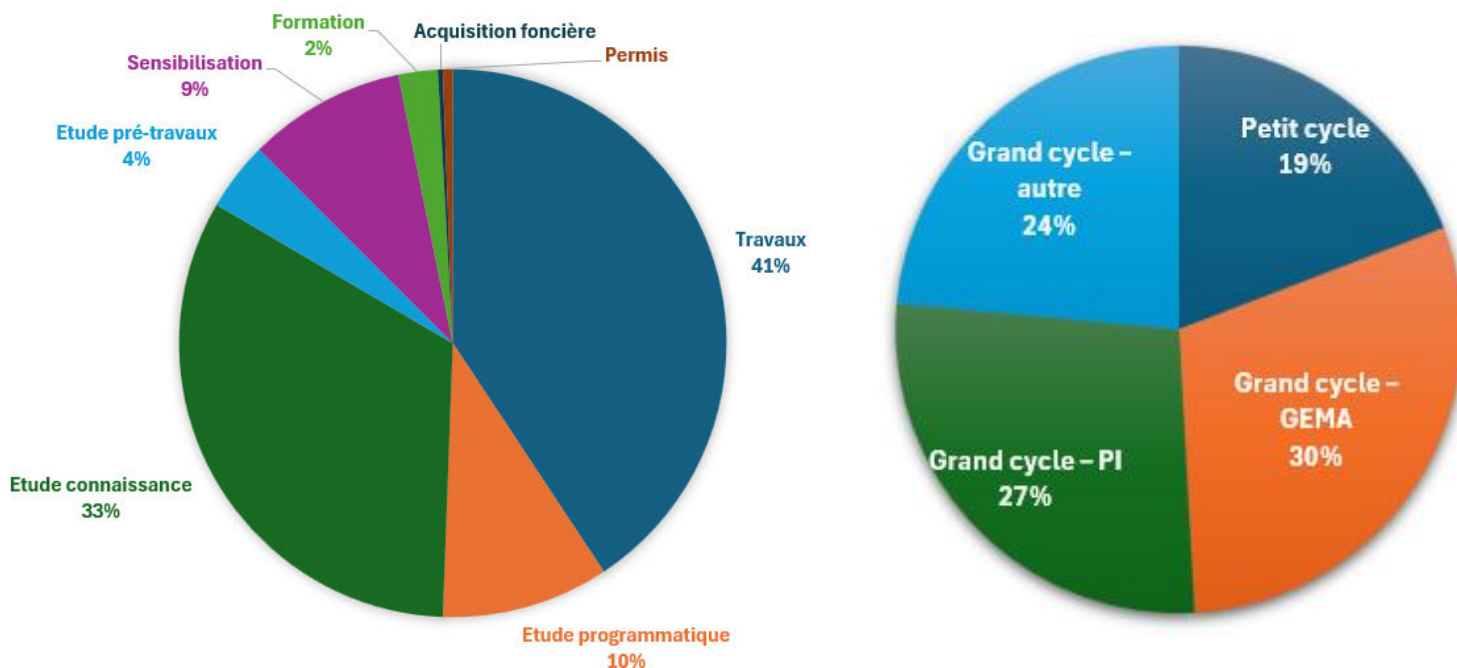


Tableau 28 : Nombre d'opérations prévues par typologie d'opération et par domaine d'action des opération (grand ou petit cycle de l'eau)

	Petit Cycle	Grand Cycle – GEMA	Grand Cycle – PI	Grand Cycle – autre	TOTAL
Travaux	35	20	46	39	140
Etude programmatique	8	14	7	5	34
Etude connaissance	20	55	32	6	113
Etude pré-travaux	0	3	7	4	14
Sensibilisation	2	10	2	18	32
Formation	1	0	0	7	8
Acquisition foncière	0	1	0	0	1
Permis	0	0	0	2	2

Domaine	Travaux	Etude programmatique	Etude connaissance	Etude pré-travaux	Sensibilisation	Formation	Acquisition foncière	Permis
Petit Cycle	53%	12%	30%	0%	3%	0%	0%	0%
Grand Cycle – GEMA	19%	14%	53%	3%	10%	0%	0%	0%
Grand Cycle – PI	49%	8%	34%	7%	0%	0%	0%	0%
Grand Cycle – autre	48%	6%	7%	5%	22%	9%	0%	0%
TOTAL	41%	10%	33%	4%	9%	2%	0%	0%

Synthèse

De l'analyse précédente des opérations, nous pouvons faire les observations suivantes.

Typologie d'action

- Parmi les opérations **prévues**, 41 % sont des actions de travaux, ayant potentiellement des incidences directes sur les thématiques abordées. 4 % sont des études pré-travaux, dans le but d'être en mesure de réaliser les travaux dans un futur proche. 10 % sont des études programmatiques, ayant également une visée opérationnelle à court-moyen terme.
- La part d'étude de connaissance est relativement importante : un tiers des opérations du volet eau du CGITE ont pour but l'amélioration de la connaissance du territoire, et de ses enjeux.
- 9 % des opérations portent sur de la sensibilisation, et 2 % sur de la formation d'acteurs.

Grand / Petit cycle de l'eau

- Parmi toutes les opérations prévues, 20 % portent sur le petit cycle de l'eau.
- Un tiers des opérations prévues portent sur les enjeux de Protection des Inondations (PI) du grand cycle de l'eau.
- 30 % des opérations prévues portent sur la thématique de Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA).

B. BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER



B.I. RAPPEL DES OBJECTIFS DU CONTRAT

En 2019, le SMBT a engagé une large concertation pour préparer un deuxième contrat de gestion intégrée, dans le sens de la transition écologique (CGITE 2020-2025). Sur le même modèle que le précédent en matière de gouvernance et dans ses ambitions, il réunit une multiplicité d'acteurs autour d'une présidence partagée entre l'Etat et le Syndicat mixte du bassin de Thau.

15 groupes de travail thématiques se sont réunis en 2018 et 2019 pour recenser les contributions du territoire en faveur de la transition écologique. Des assises Spéciale Transition écologique en septembre 2019 ont permis de partager la démarche avec les citoyens du territoire.

Le contrat a été labellisé Contrat de transition écologique en 2019 pour 14 fiches actions (intitulées FAI) qui s'ajoutent aux 45 fiches actions (intitulées FA), ce qui correspond à un programme d'actions total de 59 fiches actions.

Ce programme d'actions du contrat se décline au sein de 4 grandes orientations, déclinées en 13 objectifs prioritaires :

ORIENTATION TRANSVERSALE

- Volet innovation
- Volet citoyen
- Volet animation / sensibilisation / évaluation

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : Un aménagement résilient et durable pour engager le territoire dans la transition écologique

- 1.1. Le renouvellement de l'espace urbain
- 1.2. La gestion des polarités du territoire
- 1.3. La réduction de l'exposition aux risques littoraux et climatiques
- 1.4. La préservation des espaces et des ressources

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : Une économie littorale globale et innovante capable de s'adapter aux effets du changement climatique

- 2.1. Le soutien des filières agricoles, conchylicoles et de pêche
- 2.2. L'engagement en faveur de la croissance verte
- 2.3. La promotion de l'économie bleue

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Une gestion environnementale équilibrée pour protéger la biodiversité et les usages

- 3.1. La protection de la lagune et de ses usages
- 3.2. La reconquête des cours d'eau et des zones humides
- 3.3. La préservation de la biodiversité marine, lagunaire et terrestre

B.II. LES PRINCIPAUX RESULTATS

B.II.1. En matière de gouvernance et d'animation territoriale

La **plateforme d'innovation BlueThauLab** est le résultat d'un processus long engagé sur le territoire pour développer des solutions innovantes en matière de gestion environnementale sur l'eau et le littoral.

Ce living lab au service des acteurs du territoire et de leurs projets accompagnent des solutions technologiques pour répondre aux défis du changement climatique (GardiAn, FIRCAP, plateforme ROL, Foncilitto, SolarinThau...). Au sein de la plateforme, des entreprises, collectivités, étudiants, scientifiques, universitaires ou simples citoyens « partagent » des idées et des savoir-faire et s'engagent dans des projets collaboratifs. L'objectif est d'expérimenter et valider des solutions sur Thau, en tant que territoire démonstrateur, qui puissent être développés plus largement sur des espaces littoraux contraints.

Pour rappel, le BlueThauLab est un des dispositifs centraux du projet Littoral+, porté par la Région Occitanie, retenu et labellisé par le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA3).

La construction d'un **réseau de citoyens engagés dans la transition écologique** est un des objectifs transversaux souhaité dans les contrats de transition écologique. Dans le CGITE, ce volet a été construit autour de 3 actions principalement : l'organisation d'événements citoyens, la construction d'un réseau d'acteurs et le développement d'une plateforme d'initiatives citoyennes. La construction du **réseau citoyen** a démarré début 2021 avec l'AAP « Eau et participation citoyenne » de l'Agence de l'eau RMC. Le SMBT, lauréat de cet appel à projets, a commencé à solliciter ou associer des citoyens à des projets, parfois sous l'impulsion des communes, majoritairement sur le thème de la désimperméabilisation et de la restauration des cours d'eau. Ce réseau est en place et continuera à se renforcer dans le nouveau contrat de Thau.

Un **atelier des territoires sur la gestion des risques littoraux**, animé par la DREAL et la Région Occitanie, en partenariat avec Sète agglomération méditerranéenne, a été mené sur le site de Frontignan-plage. Dans le prolongement de cet atelier, une démarche de Projet partenarial d'aménagement (PPA) s'est engagée. Cela permettra à terme de disposer de scénarios de gestion à long terme contrastés sur la recomposition spatiale. La révision du SCOT en cours est alimentée par les réflexions et les travaux menés dans le cadre de cet atelier.

L'**animation dédiée au soutien des productions locales de la terre et de la mer** a été dense sur la période 2021-2022. Une première démarche notable est la signature d'un **contrat de filière** conchylicole, portée par le Comité régional conchylicole, qui fixe une feuille de route structurante pour les années à venir. La filière pêche s'est également engagée dans l'élaboration d'un contrat similaire, pilotée par le Comité régional des pêches. La **nouvelle programmation DLAL-FEAMPA 2021-2027** (démarche de Développement local par les acteurs locaux dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture) permet une animation de projets et l'accès des à des financements pour les porteurs sur un périmètre plus large que la précédente programmation (l'ensemble des communes de Sète agglomération méditerranéenne et d'Hérault méditerranéenne plus 2 communes).

Le lancement d'un **projet alimentaire de territoire** est un point important de la période contractuelle 2020-2025. Les groupes de travail thématiques préparatoires du CGITE avaient montré l'intérêt d'inscrire un projet alimentaire pour le territoire. Les crédits importants associés au plan France relance ont constitué une opportunité à saisir. Le projet se décline autour de 4 thématiques : Renforcer le patrimoine alimentaire, Structurer une chaîne alimentaire de territoire, Renforcer les dispositifs d'agroécologie et Réduire la précarité alimentaire. Les enjeux sont plus largement de renforcer le lien terre-mer, la solidarité alimentaire et augmenter la résilience face au changement climatique à l'échelle du territoire de Thau « élargi » (l'ensemble des communes de Sète agglomération méditerranéenne et d'Hérault méditerranéenne). La validation du plan d'actions en COPIL en 2024 et la labellisation de niveau 2 font du PAT terre et mer un outil désormais ancré sur le territoire et qui entre pleinement dans sa phase opérationnelle.

Une animation de **paiements pour services environnementaux** autour du cours d'eau du Pallas a été engagée par Sète agglomération sur la première convention du contrat, suite à un AAP lancé par l'Agence de l'eau. Cette animation a permis de constituer un collectif d'agriculteurs prêts à expérimenter la démarche. 36 agriculteurs se sont engagés. La valorisation des services écosystémiques rendus par les terres et les activités agricoles est inscrite dans le nouveau contrat et donnera lieu à d'autres expérimentations, notamment sur l'hydrologie régénérative ou la captation carbone.

B.II.2. En matière d'études, de suivis et de travaux

L'**engagement du territoire sur la désimperméabilisation** est une dynamique intéressante à plusieurs titres. C'est un sujet qui fait partie des thématiques centrales du CGITE, car illustrant parfaitement la nécessité de la gestion intégrée de l'eau et de l'aménagement. De nombreux retours d'expériences montrent que l'aménagement doit être pensé au regard des impacts sur l'eau, les milieux aquatiques, la sécurité des personnes. La désimperméabilisation des sols est un moyen efficace pour aller dans le sens de cette gestion intégrée et apporte des résultats très convaincants.

La **communauté de pratiques** désimperméabilisation lancée en 2021, sous l'égide du BlueThauLab, a permis de créer une dynamique en partageant toute une information dont les communes du bassin versant de Thau-Ingriil ont été les premières à se saisir. Elles ont été de plus en plus nombreuses à participer aux rencontres de la communauté (voyage apprenant au Jardin des fabriques à Marseille, semaine de terrain avec des étudiants de l'ENTPE, ateliers retours d'expériences, rencontre avec les aménageurs...). Les communes du territoire se sont mobilisées sur la désimper des établissements scolaires grâce aux financements de l'Agence de l'eau RMC, via l'AAP Cours d'école (Balaruc les Bains, Frontignan, Mèze, Montbazin, Poussan, Sète). Une vraie dynamique de territoire est en marche sur ce thème de la désimperméabilisation. Le projet citoyen choisi par les jeunes de Balaruc le vieux de désimperméabiliser un bassin de rétention est un exemple réussi de démarche participative qui a donné lieu à des travaux (financés par la Région, l'agglomération et la commune) grâce à l'engagement des jeunes.

La **mobilité durable** est également un sujet important du contrat, à la fois au niveau des centres urbains et dans les déplacements entre les polarités définies dans le SCOT. La continuité cyclable autour de la lagune est une réalité qui s'est concrétisée progressivement. On peut désormais envisager de faire le tour de la lagune en vélo de manière quasi-sécurisée, grâce aux différents aménagements réalisés (piste cyclable entre Sète et Balaruc les Bains sous maîtrise d'ouvrage SAM dans le précédent contrat, aménagements entre Balaruc le Vieux et Mèze sous maîtrise d'ouvrage Département, contournement nord de la ville de Sète en voie cyclable, divers aménagements dans les communes de Sète et Frontignan).

L'expérimentation d'une navette maritime entre Sète et Mèze puis son déploiement renforce la multimodalité du territoire, de même que les travaux sur le pôle d'échange multimodal de Balaruc le Vieux, en entrée de Sète et autour de la gare.

A noter enfin que le port de Sète-Frontignan s'est doté d'une plateforme ferroviaire favorisant l'intermodalité des transports de marchandises, et par conséquent la décongestion routière et la diminution globale des émissions. En parallèle de la multimodalité, c'est plus globalement la poursuite des aménagements sur l'interface ville-port qui sont notables et inscrits sur la durée (aménagement des quais, des ponts mobiles, l'intégration paysagère, la réduction des émissions polluantes...).

Des travaux importants de **protection littorale** face à la submersion marine ont été finalisés : les travaux sur le lido de Frontignan, à la fois sur la partie naturelle et urbaine, faisant suite à ceux déployés depuis 2010 sur le lido de Sète à Marseillan, le site de Marseillan plage, les travaux de confortement du môle Saint Louis, la maîtrise d'œuvre démarrée sur le confortement de la falaise de Sète. La levée de la taxe Gemapi depuis 2017 a été principalement consacrée à ces travaux de prévention des inondations.

La **protection de la ressource en eau** est centrale sur Thau au vu de la configuration du territoire, dépendant très largement pour son alimentation en eau d'une ressource en déficit, le fleuve Hérault. Cela a amené le territoire à s'engager dans un programme de recherche sur la connaissance de la ressource du Pli ouest. Le programme Dem'eaux, visant à explorer la ressource en eau du Pli ouest et mieux comprendre le phénomène d'inversac, s'est achevé en 2022. Le SMBT pilote désormais la remontée des données sur la base d'un important réseau de stations piézométriques. Ce programme de recherche et d'amélioration de la connaissance permet d'envisager de mener des études prospectives complémentaires pour gérer la ressource et engager des solutions innovantes (démonstrateur en lien avec la plateforme de gestion de données dans le cadre de Littoral + / PIA3, acquisition de connaissances sur l'unité Plaisan-Villeveyrac...).

Parallèlement à ces études et aux importants travaux annuels de réhabilitation des réseaux, le territoire raisonne de plus en plus sur le développement de ressources de substitution, notamment la réutilisation des eaux usées. 3 projets sur les STEP de Sète, Marseillan et Mèze sont en cours et permettent d'envisager des volumes réutilisés pour différents usages (agricole, industriel ou communal).

Des **études stratégiques sur les milieux aquatiques** ont été lancées en 2021-2022. Il s'agit du diagnostic hydromorphologique des cours d'eau et du plan de gestion stratégique des zones humides des bassins versants de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril. C'est une avancée notable sur 2 études qui étaient en discussion dans le précédent contrat. Elles vont marquer le démarrage d'une concertation pour des travaux futurs sur les milieux aquatiques, sur la base d'une priorisation des sites à forts enjeux dans le nouveau contrat Eau & Climat.

La restauration du ruisseau de la Bourbou a été réalisé avec des travaux finalisés en 2025. C'est la première action de restauration sur le BV de Thau-Ingril.

Il faut ajouter la dynamique lancée sur la gestion des déchets sur les cours d'eau dans le cadre de l'AMI de la Région Occitanie, pour lequel Thau a été lauréat. Ce travail de diagnostic sur les origines des déchets, leur caractérisation et leur cheminement jusqu'aux milieux aquatiques et la mer participe de l'amélioration de la connaissance indispensable à la bonne gestion des milieux.

En matière de **biodiversité marine et lagunaire**, la lagune de Thau a été labellisée Aire marine protégée en 2022, actant l'importance écologique de cet habitat. Egalement site N2000, la présence d'une large couverture d'herbiers de zostères fait l'objet de campagnes de sensibilisation depuis plusieurs années, et d'un suivi régulier de sa couverture à l'échelle de la lagune. La lagune est un lieu qui accueille également d'importantes colonies de grandes nacres. Elles ont fait l'objet en 2021 et 2022 d'une attention particulière, avec des conférences et différents suivis se sont mis en place, réalisés par le Criobe ou l'Institut Paul Ricard, car elles semblent moins impactées sur Thau par le virus qui décime les populations à l'échelle de la Méditerranée. Une veille assurée par les conchyliculteurs est également en discussion dans le cadre du nouveau DLAL.

Le lancement des premières étapes d'élaboration d'un STERE (Schéma territorial de restauration écologique) est aussi un point à noter. Les diagnostics préalables (écologiques et socioéconomiques) ont été engagés. Il s'agit de mieux connaître les espèces et habitats présents à la fois sur la lagune et les petits fonds côtiers, ainsi que d'un état des lieux des usages de loisirs. C'est une satisfaction que ce contrat ait abordé la biodiversité marine, ce qui a peu été fait sur les précédents contrats. L'élaboration du STERE est inscrite dans le nouveau contrat.

Sur le Bagnas, importante réserve naturelle du territoire, le nouveau plan de gestion élaboré en 2020 a commencé à être mis en œuvre, avec des actions notamment sur la gestion hydraulique et la gestion de la qualité de l'eau, en parallèle des mesures d'animation et de gestion de la biodiversité réalisées historiquement.

B.II.3. En matière d'ingénierie territoriale

Le Syndicat mixte a développé sur le précédent contrat un **outil de gestion des risques littoraux**, VigiThau inondation, sur le modèle de ce qui avait été produit sur la microbiologie : un modèle intégré bassin versant-lagune permettant de définir un programme d’actions structurel (les plans de réduction des rejets microbiologiques) et une plateforme d’avertissement pour prévenir les professionnels et les communes des risques de pollution.

Sur le même modèle, VigiThau inondation a démarré avec la construction d’un premier module (structurel) sous la forme d’une stratégie de réduction de la vulnérabilité avec un plan d’actions associé. Elle a été finalisée en 2021 et a constitué le socle du Programme d’études préalables (PEP) labellisé en 2022. Le deuxième module est un outil de gestion dynamique des risques littoraux, sorte de plateforme d’appui à la gestion de crise, construite en partenariat avec la société Predict et destinée aux 25 communes du bassin versant de Thau-Ingril. Cette plateforme a été livrée fin 2022.

Les études et équipements prévus dans le PEP du PAPI ont été réalisés (pose de repères de crues, renforcement météorologique, études des PHE...) ainsi que les diagnostics de vulnérabilités auprès des particuliers et entreprises (environ 240 diagnostics réalisés jusqu’en 2025). Par ailleurs, un vaste programme de culture du risque a démarré avec la création d’outils (Educarisk). Le PAPI a été élaboré et devrait être validé début 2026 pour poursuivre la dynamique d’animation autour de la prévention des risques et de l’adaptation aux changements climatiques.

La mise en place d’un **Réseau d’observation lagunaire** est une étape importante de la dynamique multipartenariale engagée sur le territoire depuis 3 décennies pour travailler collectivement à l’atteinte du bon état écologique au regard des usages de conchyliculture, de pêche et de baignade sur la lagune de Thau et l’étang d’Ingril. La gouvernance mise en place associe tous les acteurs et parties prenantes venant du monde professionnel, des collectivités, de la recherche, sous pilotage des services de l’Etat. Suite la mise en place de la gouvernance en 2020-2021, la construction d’un système informatique de collecte et partage de la donnée a été réalisée. Il permet de disposer d’une information large et objective sur différents modules de l’écosystème lagunaire : productions naturelles ou en élevage, apports du bassin versant, biodiversité, usages... Des études ont été réalisées dans le cadre du ROL (pathogènes, norovirus, apports en eau douce...).

B.III. LES DIFFICULTES DE MISE EN ŒUVRE : CRISE SANITAIRE ET COHERENCE DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS

La crise sanitaire a retardé le travail de finalisation du contrat puis sa mise en œuvre. Il n’a pas été possible de mener les ateliers et réunions avec les différents maîtres d’ouvrage comme prévu, notamment avec les communes. Les documents contractuels n’ont pu être validés en Commission locale de l’eau sur le volet eau du contrat qu’en mars 2021. Les différents partenaires ont procédé au processus d’autorisation de signature, qui a eu lieu finalement en novembre 2021, là encore avec un retard dû aux conditions sanitaires.

Au final, et vu ce retard, la décision a été prise de limiter la première convention à la période 2021-2022.

La poursuite des périodes de confinements en 2021 ont également généré des retards dans le démarrage des actions en 2021. Les collectivités ont dû s’adapter à ce contexte de travail contraint. Globalement, l’ensemble du programme d’actions tel qu’il avait été défini en 2019 a pris du retard.

La crise sanitaire a amené les collectivités à devoir mettre en place des dispositifs de soutien financier pour les entreprises sur leur territoire. Cet engagement financier a parfois été important et a entraîné une révision des programmes pluriannuels d’investissement.

Certaines communes, à l’exemple de Balaruc les Bains, ont été touchées très directement par les périodes de confinement (fermeture de l’établissement thermal sur de longues périodes), entraînant une révision importante du programme d’actions autour du thermalisme, et plus largement des projets de la commune. Certaines communes sur le territoire ont une vocation touristique (pourtour de lagune et façade maritime), mise à mal par les confinements de 2020-2021.

Les partenaires financiers qui accompagnent les projets du territoire ont également subi la crise sanitaire, et ont parfois dû revoir leur niveau d’intervention. Les collectivités, entreprises, associations qui en bénéficient doivent s’adapter à leur tour à ces ajustements.

Concernant la mise en cohérences des dispositifs contractuels et financiers, l’année 2021 a marqué la signature du CGITE et de sa première convention 2021-2022 en novembre. C’est aussi la proposition faite aux intercommunalités en fin d’année par le Premier ministre d’élaborer des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE), liés au Plan de relance du gouvernement. L’objectif était pour l’Etat de pouvoir rassembler dans un même document les différents contrats sur le périmètre des intercommunalités.

Même si ces contrats n'ont pas eu la même vocation ni le même périmètre, leur émergence en simultané et la référence commune à la transition écologique a généré quelques difficultés pour certains à appréhender le paysage contractuel, en particulier de la part des communes.

Un point important est également la multiplicité des appels à projet qui sont de plus en plus retenus par les partenaires financiers comme leviers d'accompagnement des actions sur les territoires. Cela pose la question de pouvoir anticiper les plans de financement dans les fiches actions du contrat, et questionne également le rôle incitatif du contrat. Par ailleurs, des appels à projet ont émergé dans le cadre du plan de relance, avec des taux d'intervention attractifs, qui ont amené les maîtres d'ouvrage à privilégier ces financements.

Le faible taux de consommation de l'enveloppe réservée par l'Agence de l'eau RMC sur le contrat s'explique en partie par ce chevauchement des dispositifs contractuels, cumulé aux problématiques de crise sanitaire sur la capacité à engager les actions.

B.IV. LE BILAN DES REALISATIONS

Le **Tableau 29** à la suite indique, par fiche action et en synthèse, les actions réalisées ainsi que les dépenses engagées et réalisées. Les données présentées ont été collectées auprès des différents maîtres d'ouvrage.

Certaines fiches actions (FA) présentaient certaines redondances avec celles (FAI) du CTE, dont le bilan a été réalisé en 2024 (le CTE portait sur la période 2020-2023). Une attention a été portée à ne pas compter 2 fois ces dépenses et les financements afférents, ce qui explique que certains des montants de FA sont moins importants que les actions effectivement réalisées.

Tableau 29 : Bilan technique et financier 2020-2025 | Source : SMBT

AXE TRANSVERSAL			
VOLET INNOVATION			
FAI 1 - La création d'une plateforme d'innovation sur le bassin de Thau	Créer un cadre d'actions pour la plateforme	<ul style="list-style-type: none"> - Création de la plateforme Blue Thau Lab - Constitution d'un comité consultatif (gouvernance) 	942,200 €
	Mettre en œuvre les démonstrateurs	<p>4 démonstrateurs réalisés ou engagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peer to peer (système de données ROL- partenariat avec l'entreprise EGM) - Protection littorale du lido - solution fondée sur la nature (partenariat avec entreprise Geocorail) - GardIA (Système d'avertissement localisé via l'IA- partenariat avec entreprise Suez-Rivage Protech) - Dem'eaux (modélisation et expérimentation sur le Pli ouest- partenariat avec le BRGM) - Plateforme numérique citoyenne (procédure marché en cours) - Foncilitto (partenariat avec entreprise Bionatics) <p>Accompagnement d'une quinzaine de projets : Ostréineergie, Projet sur les pathogènes, projets sur les Norovirus, Sensithau, Calamalo-drone hydravion, Récifs coquillés FIRCAP Geocorail, Bluerium (atténuateur de houle), fourrière à bateaux, SolarinThau, RUA, campings...</p>	
VOLET CITOYEN			
FAI 2 - L'organisation de la participation citoyenne dans l'animation du contrat	Création d'un réseau d'acteurs et de citoyens	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un réseau d'acteurs et de citoyens engagés dans la transition écologique - Projets citoyens : Jardin de demain (désimper), expositions sur les cours d'eau, panneaux rivières, enquête sur les économies d'eau, fête des jardins, communauté de référents rivières, fête de la rivière - 2 Assises citoyennes Ora maritima, 55 évènements citoyens 	328,400 €
	Construction d'une plateforme numérique citoyenne		
	Organisation d'évènements sur la transition écologique		
VOLET ANIMATION SENSIBILISATION COMMUNICATION			
FA 0-1- Animation gestion intégrée et concertée	Animer le contrat	<ul style="list-style-type: none"> - 1 animation du CGITE et du CTE - 1 bilan à mi-parcours et 1 bilan de fin de contrat - 10 Commissions locales de l'eau / 15 bureaux de la CLE - 7 commissions thématiques - 16 comités de pilotage/stratégiques 	3,847,246 €
	Mettre en œuvre le programme d'actions		
	Améliorer la connaissance sur les enjeux de bassin versant		

FA 0-2- Sensibilisation communication	Sensibiliser les usagers, collectivités, entreprises aux bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - 1 plan de communication et de sensibilisation adossé au SAGE - Une quarantaine d'actions de sensibilisation et de communication 	3,259,997 €
	Mettre en œuvre un programme d'animations grand public et scolaires		
	Réaliser une communication spécifique sur les enjeux du bassin versant		

OS 1 - UN AMENAGEMENT RESILIENT ET DURABLE pour engager le territoire dans la transition écologique

1.1. LE RENOUVELLEMENT DE L'ESPACE URBAIN

FA 1 - Augmenter la production d'énergies renouvelables en ville	Engager des études pour des solutions de production d'énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> - 1 projet de thalassothermie sur Sète - Couverture photovoltaïque de bâtiments sur le port de Sète-Frontignan - Requalification de l'unité de valorisation énergétique de Sète - 1 parc photovoltaïque sur une ancienne décharge à Frontignan - Plusieurs projets photovoltaïques sur les toitures communales 	46,004,925 €
	Réaliser des travaux de production d'énergies renouvelables		
FA 2 - Favoriser les économies d'énergies	Lutter contre la précarité énergétique des bâtiments	<p>Dans plusieurs communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic énergétique des bâtiments - Des travaux réalisés suite aux diagnostics - Engagement dans la trame noire - Mise en LED de l'éclairage public 	6,518,000 €
	Développer des systèmes d'éclairage économes dans les communes		
	Sensibiliser/ inciter/ accompagner les particuliers, entreprises, collectivités		
FA 3 - Créer des îlots de fraîcheur	Sensibiliser et informer les communes et agglomérations	<ul style="list-style-type: none"> - Des plans de végétalisation dans les communes, parfois intégrés aux aménagements des centres urbains (Frontignan Cœur de ville, Sète, Balaruc les Bains) ou panel d'actions (permis de végétaliser, forêts des naissances... notamment à Mèze, Poussan, Gigean - Des canopées urbaines à Sète et sur le port de Marseillan - Création du jardin Richelieu à Sète - Projet BeeOdiversity sur le port de Sète 	1,173,000 €
	Engager des actions de végétalisation de l'espace urbain		

FA 4 - Engager des projets de désimperméabilisation	Engager des études et schémas de désimperméabilisation	- 1 communauté de pratiques désimper - Des schémas de désimper dans certaines communes - Des travaux de désimper de cours d'écoles dans 9 écoles du territoire (Balaruc les Bains, Montbazin, Mèze, Frontignan, Poussan, Sète)	10,546,700 €
	Réaliser des travaux de désimperméabilisation	- Des travaux de désimper sur plusieurs sites (parkings, voies douces...) à Balaruc les Bains, Frontignan, Marseillan, Poussan, Sète - 1 projet citoyen de travaux de désimper (Jardin de demain) - 1 schéma de désimper low cost engagé	
FA 5 - Développer les voies piétonnes et cyclables et mobilités actives	Définir des plans d'actions ou schémas en faveur des mobilités actives	- 1 schéma cyclable intercommunal - Des études mobilité dans certaines communes (Balaruc les Bains, Mèze, Sète...)	10,321,660 €
	Réaliser des aménagements de voies piétonnes et cyclables dans les communes	- Continuité cyclable autour de la lagune (réalisation de plusieurs tronçons entre Mèze, Balaruc les Bains et Sète, contournement nord de Sète) - Création d'une liaison cyclable entre Gigean, Poussan et Montbazin	
	Faciliter les mobilités actives par des mesures incitatives et la sensibilisation	- Des travaux de voies douces en coeur de ville (Frontignan, Mèze, Sète, Poussan) - Des aménagements et des aides aux déplacements doux (flotte de vélos en location, signalétique, box de stationnement...)	
FA 6 - Limiter l'usage de la voiture en ville	Réorganiser les flux et le stationnement automobiles en ville	- Expérimentation et déploiement d'une navette maritime entre Sète et Mèze - Des travaux de limitation de l'usage de la voiture dans le triangle urbain : réalisation d'un TCSP entre Sète et Balaruc les Bains, pont en entrée de ville de Sète, réaménagement de la place Stalingrad à Sète, parking de délestage à Frontignan, réduction des places de stationnement en lien avec les voies douces...	27,916,000 €
	Développer les transports en commun terrestres et maritimes		
1.2. LA GESTION DES POLARITES DU TERRITOIRE			
FAI 3 - La reconquête des friches industrielles et urbaines du territoire de Thau	Engager les études nécessaires à la réhabilitation des friches	- 4 études de site, notamment en lien avec la dépollution en cours sur les sites Raffineries du midi à Balaruc les Bains et Mobil à Frontignan - 2 sites de travaux (Zac entrée est, site Flexsys) - 14 ha de friches réhabilités - 33 ha en cours d'études	13,511,000 €
	Réaliser les travaux sur les friches urbaines dans le triangle urbain		
	Réaliser les travaux sur les friches industrielles dans le triangle urbain		
FAI 4 - L'étude de faisabilité de l'aménagement durable de la zone stratégique de Poussan	Confirmer l'opportunité du projet	- 2 études engagées - Projet reporté et en cours de révision	-
	Examiner la faisabilité juridique		
FA 7 - L'amélioration de l'interface ville-port	Poursuivre les travaux d'entretien et de réhabilitation des infrastructures	- Plusieurs projet de réduction des émissions polluantes sur le port de Sète Frontignan (électrification des quais, tarification incitative, véhicules électriques, étude qualité de l'air, trémie aspirante...) - Travaux de modernisation et d'entretien sur les quais et les ponts mobiles	11,200,000 €

	Favoriser les pratiques de gestion environnementale		
	Aménager les espaces urbains à proximité de l'enceinte portuaire		
FA 8 - Développer la multimodalité sur le territoire	Aménager des pôles d'échanges multimodaux	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux sur le PEM de Sète (parking relais, passerelle) - Etudes sur le PEM de Frontignan (déplacement de la gare) 	12,600,000 €
	Favoriser les nouvelles pratiques de mobilité à l'échelle du territoire		
FA 9 - Renforcer la mobilité sobre	Créer des aménagements en faveur des véhicules peu émetteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Divers aménagements ou dispositifs de mobilité durable mis en place : bornes de recharge électriques, écoconduite, achat de véhicules sobres, auto-partage, co-voiturage (dont Rézopouce), aides à la chat ou location de vélos électriques 	5,000 €
	Engager des mesures pour promouvoir la mobilité sobre		
FAI 5 - Le développement portuaire en faveur du report modal	Requalification du foncier portuaire	<ul style="list-style-type: none"> - 17,6 ha de zones d'activités aménagés (acquisitions foncières, aménagements) - Plateforme ferroviaire multimodale mise en service - Environ 100 000 m3 de sédiments dragués anuellement 	13,400,000 €
	Développement d'une plateforme multimodale		
	Mise en exploitation de la ZIFMAR		
	Maintien de l'accessibilité du port de Sète		
FAI 6 - L'expérimentation de navettes maritimes sur la lagune de Thau	Expérimentation de la liaison interbassin	Expérimentation d'une navette maritime entre Sète et Mèze	494,000 €
1.3. LA REDUCTION DE L'EXPOSITION AUX RISQUES LITTORAUX ET CLIMATIQUES			
FA 10 - Développer des dispositifs d'avertissement des risques naturels et climatiques	Développer un dispositif d'avertissement intégré inondation/submersion/érosion	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un dispositif d'avertissement intégré inondation, submersion, érosion (VigiThau risques) 	50,000 €
	Développer un dispositif d'avertissement des risques climatiques		
	Engager une démarche PAPI	<ul style="list-style-type: none"> - 1 PEP labellisé et mis en oeuvre avec une animation dédiée - 1 programme de culture du risque mis en oeuvre 	-

FA 11 - Elaborer une stratégie territoriale de la résilience	Proposer un projet de territoire de recomposition spatiale à l'échelle intercommunale	<ul style="list-style-type: none"> - 1 démarche de recomposition spatiale engagée (atelier des territoires puis PPA) - 1 dossier PAPI élaboré (validation prévue début 2026) 	
FA 12 - Elaborer une stratégie d'urbanisme résilient	Mettre en place un service de diagnostic de vulnérabilité des bâtiments	- Mise en place d'un service de diagnostic de vulnérabilité des bâtiments (240 diagnostics réalisés chez les particuliers)	209,200 €
	Elaborer un guide d'urbanisme résilient	- Des diagnostics de vulnérabilité du bâti communal (Marseillan, Mèze, Balaruc les Bains), des biens et des personnes sur le port de Sète-Frontignan	
	Expérimenter un ou des projets d'urbanisme résilient innovant	- Des travaux de réduction de la vulnérabilité chez quelques particuliers et entreprises - 1 guide d'urbanisme résilient	
FA 13 - Engager des travaux sur la façade littorale	Protéger les lidos et les cordons dunaires	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux du Lido de Frontignan - Travaux d'accès à la plage de Marseillan 	3,430,700 €
	Créer et entretenir des aménagements de protection littorale résilients et durables en zones urbaines	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et confortement des géotubes du lido - Entretien et travaux des ouvrages de protection maritime à Sète - Etudes de confortement des falaises de Sète - Travaux sur le patrimoine maritime de Balaruc les Bains (pontons...) 	
FA 14 - Engager des travaux de lutte contre les inondations sur le bassin versant	Réaliser des bassins de rétention pour limiter la dynamique des ruissellements	<ul style="list-style-type: none"> - Des travaux de lutte contre les inondations (bassins) à Marseillan, Frontignan et Poussan - Des études réalisées sur des sites à enjeux (Balaruc le Vieux, Balaruc les Bains) 	1,824,000 €
	Engager des travaux de lutte contre l'inondation		
FAI 7 - Réduction de l'exposition aux risques naturels face aux épisodes méditerranéens		Reprise des actions FA10 à FA14	15,343,700 €
FAI 8 - Développement de solutions innovantes de protection littorale intégrées dans l'environnement		Projet FIRCAP (démonstrateur BlueThauLab)	336,000 €
1.4. LA PRESERVATION DES ESPACES ET DES RESSOURCES			
FA 15 - Co-construire une stratégie foncière de territoire	Créer un outil d'observation foncière intégrant les différents enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de l'outil Foncilitto - Réflexion sur les cas d'usages de l'outil - Actualisation des cartes de services écosystémiques dans le cadre de la révision du SCOT 	-

	<p>Mettre en œuvre une démarche participative de préservation des espaces naturels et agricoles</p> <p>Proposer une stratégie foncière territoriale concertée</p>		
FAI 9 - Protection et restauration du site de Maldormir : protocole de territoire en partenariat avec l'EPF		<ul style="list-style-type: none"> - Convention signée entre l'Etat, la ville, le conservatoire - Préemption de parcelles par la commune (une quarantaine) - Projet de schéma foncier et de restauration du site 	262,000 €
FA 16 - Elaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau et développement d'outils prospectifs	<p>Elaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau sur la base d'indicateurs besoins-ressources</p> <p>Construction d'un outil prospectif de sécurisation et d'allocation des ressources en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etude d'adéquation besoins / ressources engagée 	-
FA 17 - Renforcer la trame verte et bleue du territoire de Thau	<p>Améliorer la connaissance et mieux définir la TVB du territoire</p> <p>Préserver la TVB par des aménagements et des mesures de gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion amorcée sur la trame verte urbaine dans le cadre de la communauté de pratiques désimper - Mise en place d'une stratégie ERC et étude des réservoirs de compensation - Outil Izifriche de recensement des friches agricoles - Outil de lutte contre la cabanisation (LUCA) - Acquisitions foncières en cours sur Poussan pour lutter contre la cabanisation (rojet de hameau agricole) 	283,300 €
FA 18 - Protéger les ressources en eau	<p>Améliorer la connaissance sur les ressources en eau souterraines</p> <p>Réaliser des études et travaux afin de protéger les ressources en eau vis-à-vis des pressions</p> <p>Mettre en place des actions de sensibilisation sur la ressource en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consolidation du réseau de suivi piézométrique du Pli ouest (29 stations de suivi) - Etude sur les apports en eau karstique à la Roubine de Vic - Travaux de protection de la ressource en eau d'Issanka (réseaux d'eaux usées) - Projet d'acquisition de connaissances sur l'unité Plaisan Villeveyrac du Pli ouest à l'étude 	383,800 €

FA 19 - Réaliser des économies d'eau	Réaliser des travaux de réhabilitation des ouvrages d'adduction et de distribution d'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de réhabilitation et de renouvellement des des réseaux d'adduction et de distribution - Programme d'équipements en sectorisation, prélocalisateurs et télérelève - Actions de maîtrise des consommations dans certaines communes - Mise à jour des schémas directeurs (SBL) 	29,905,200 €
	Mettre en place des équipements de gestion patrimoniale des réseaux		
	Engager des actions favorisant la maîtrise ou la réduction des consommations d'eau		
FA 20 - Développer des ressources en eau alternatives ou de substitution	Etudes et travaux permettant la réutilisation des eaux usées traitées	<ul style="list-style-type: none"> - Projet PIA4 Salteaux : réute sur le lagunage de Marseillan et la STEP de Mèze pour de l'irrigation (phase de maturation) - Etude et travaux pour la réute des eaux de la STEP de Sète (Saipol, borne de puisage...) - Création d'une unite de traitement des eaux boueuses à Balaruc les bains - Etudes et travaux pour la réute des eaux de lavage de l'usine de potabilisation de Sète - Expérimentation d'un système de récupérateurs d'eau de pluie en milieu urbain pour des usages particuliers et collectifs 	3,613,500 €
	Etudes et travaux permettant l'accès à des ressources de substitution		
FAI 10 - L'élaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau du bassin de Thau		<ul style="list-style-type: none"> - Etude adéquation besoins ressources engagée 	100,000 €

OS 2 - UNE ECONOMIE GLOBALE ET INNOVANTE capable de s'adapter au changement climatique

2.1. LE SOUTIEN DES FILIERES AGRICOLES, CONCHYLICOLES ET DE PÊCHE

FA 21 - Promouvoir les produits locaux	Elaborer des stratégies de développement économique local	<ul style="list-style-type: none"> - Un projet alimentaire (PAT) terre et mer labellisé à l'échelle des 2 intercos - Etudes PAT réalisées (diagnostic de territoire, restauration collective, invendus alimentaires, consolidation des acteurs de la solidarité alimentaire - Une nouvelle programmation DLAL sur 2021-2027 - Contrat de filière conchylicole et Contrat de filière pêche 	856,800 €
	Obtenir des signes officiels de qualité		

	<p>Développer la commercialisation des produits</p> <p>Structurer les démarches de communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création de la coopérative conchylicole - Diverses actions de promotion des produits locaux (IGP Huitre de Thau, les marques Huitres et moules de Méditerranée, Méditerranée sauvage, fiches recettes, valorisation du muge, ThauMedAddict, essaimage des marchés de producteurs et circuits courts, études pour une boutique de producteurs...) 	
<p>FA 22 - Mettre en valeur les métiers</p>	<p>Former et informer pour susciter des vocations</p> <p>Favoriser les installations et transmissions d'entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des projets réalisés pour promouvoir les métiers : Nouvelle vague (portraits de conchyliculteurs), l'Ancre des savoirs (sur les métiers de la pêche et de la conchyliculture), Cueilleurs de mémoire, films réalisés virtuelle - Des outils d'accompagnement : l'UITR (unité d'installation transmission pour les conchyliculteurs), un service administratif et comptable pour les pêcheurs, le prêt à taux zéro - Observatoire Eco2 (référentiel sur les exploitations) sur les métiers de la pêche et de la conchyliculture... 	358,900 €
<p>FA 23 - Aménager les zones conchylicoles</p>	<p>Réaliser les aménagements prioritaires issus du schéma</p> <p>Réviser le schéma des structures</p> <p>Engager des travaux complémentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des travaux sur les voies d'accès suite au schéma d'aménagement conchylicole - Une cellule de veille foncière mise en place - La révision du schéma des structures est engagée 	495,000 €
<p>FAI 11 - Ostréineergie : le photovoltaïque au service de la résilience des activités conchylicoles et du développement des ENR</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Abandon du projet Ostréineergie suite aux premières études de dérisquage - Nouveau projet en cours d'expérimentation : SolarinThau (tables conchylicoles solaires flottantes) 	250,000 €
<p>FA 24 - Créer des aménagements pour vendre et stocker les productions</p>	<p>Soutenir les investissements permettant de stocker les produits</p> <p>Favoriser les projets collectifs et aménagements pour vendre les produits</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etude sur la mise à l'abri des coquillages et sur une nurserie éclosion - Investissements en bassins de stabulation de nasses et murex - Modernisation de la criée de Sète et de ses abords - Expérimentation de nouvelles pratiques de purification 	1,643,400 €
<p>FA 25 - Favoriser l'agritourisme et l'accueil sur les sites de production</p>	<p>Développer l'accueil professionnel des mas ou exploitations accueillant du public</p> <p>Réaliser des aménagements destinés à l'accueil du public sur les sites de production</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des producteurs vers la dégustation dans les mas - Développement d'une signalétique - Expérimentation de pontons d'accostage de navires à passagers dans les mas 	16,000 €

FAI 12 - Le développement de l'agritourisme dans les mas conchylicoles: étude de faisabilité d'un ou de plusieurs projets pilotes			-
FA 26 - Innover dans les productions et les pratiques des filières pêche et cultures marines	<p>Améliorer les connaissances sur les espèces et les milieux en partenariat avec les organismes scientifiques</p> <p>Expérimenter et développer de nouvelles productions ou techniques de production et d'élevage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes, expérimentations ou suivis sur : les palourdes, les espèces commerciales, la noisette de mer, la polyculture huitre/holoturies, les performances d'élevages, la production de muges - Etude pour la relance de la mytiliculture en mer, le captage naturel dans la lagune - Développement d'un outil de données sur le milieu et les élevages à destination des conchyliculteurs - Prototypage de la table du futur 	1,338,500 €
2.2. L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA CROISSANCE VERTE			
FA 27 - Accompagner la réduction des phytosanitaires et le changement des pratiques agricoles	<p>Accompagner les changements de pratiques dans l'agriculture</p> <p>Engager des projets en milieu agricole visant à préserver la qualité des milieux</p> <p>Sensibiliser particuliers et jardiniers amateurs pour limiter l'usage des phytosanitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des dispositifs d'animation agriculture durable : groupes de viticulture durable, confusion sexuelle, création de Gdon, certifications environnementales (TerraVitis, HVE, bio...), Biodiv'eau, réseau agroécologique - Etudes ou stratégies pour la création de zones agroécologiques (Gigean, Montbazin) - Exérimentation de PSE - Création d'une bergerie et d'une chèvrerie - Eco-paturage dans plusieurs collectivités 	2,787,800 €
FA 28 - Aménager les parcelles pour limiter les transferts de surface et favoriser la biodiversité	<p>Favoriser la mise en place de dispositifs agroécologiques</p> <p>Engager des expérimentations et travaux pour limiter les transferts et favoriser la biodiversité sur les surfaces agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de recherche INRAE sur humidité des sols/irrigation par télédétection en cours - Création de haies portée par les collectivités - Accompagnement d'exploitants dans le cadre des MAEC et PSE 	10,000 €
FA 29 - Lutter contre les pollutions industrielles et urbaines issues des rejets	Actions de réduction des pollutions industrielles menées sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Animation sur la réduction des pollutions toxiques auprès des entreprises - Mise en conformité des aires de lavage des services techniques de Sèteet Balaruc les Bains - Management environnemental sur le port de Sète (renouvellement certification, gestion eaux pluviales, 	766,700 €

des entreprises et centres techniques	Programme de réduction des pesticides en milieu urbain et sur les axes de transports	nettoyage plans d'eau, collecte eaux grises et noires, bilan carbone...) - Diagnostic territorial des déchets dans les cours d'eau, lagune et ports - Expérimentation d'un projet de renaturation en circuit court (sur la base d'une étude territoriale des gisements de déchets) - Engagement d'une animation d'EIT	1,778,780 €
FA 30 - Développer une démarche d'écologie industrielle	Informier sur la démarche d'EIT Engager des démarches d'écologie industrielle		
FA 31 - Aménager des sites d'accueil pour de l'écotourisme	Réaliser des études pour accueillir le public sur les sites naturels du territoire	- Etude pour la création d'un sentier littoral autour de la lagune de Thau - Plan de gestion sur les Collines de la Moure, valorisation du site et sentier de randonnée - Poursuite de la mise en oeuvre du plan de gestion du massif de la Gardiole	2,382,800 €
	Créer des aménagements pour favoriser l'écotourisme	- Etudes et travaux de valorisation écotouristique du Pech d'Ay à Balaruc les Bains - Etudes et travaux sur les infrastructures d'accueil sur le Bagnas	
2.3. LA PROMOTION DE L'ECONOMIE BLEUE			
FA 32 - Promouvoir le recyclage et le réemploi	Etudes sur le développement de filières de recyclage et réemploi	- Opérations d'enlèvement des épaves sur la lagune - Création de collecte d'objets - ressourcerie dans les déchetteries	425,000 €
	Mise en place de nouvelles infrastructures ou services de recyclage et de réemploi		
FA 33 - Valoriser les déchets	Collecter et valoriser les déchets issus des filières pêche et cultures marines	- Expérimentation de collecte et valorisation des filets et engins de pêche - Expérimentation de récifs coquillés (FIRCAP) - Expérimentation de projets de valorisation des sédiments de dragage (voie cyclable, amendement)	1,316,000 €
	Traiter et valoriser les matériaux pouvant nécessiter une dépollution		
FA 34 - Développer une filière autour du thermalisme	Développer l'offre de services autour du bien-être	- Travaux d'extension du centre de bien-être thermal O'Balía 2 - Etudes pour la création des futurs équipements sportifs - plaine de la FIAU - Etude scientifique Sport et thermalisme	19,439,000 €
	Créer des équipements et services adaptés aux sportifs		

	Créer des infrastructures pour promouvoir la santé par l'activité physique		
FA 35 - Aménager les zones de stationnement des navires de plaisance	Engager les études nécessaires aux réaménagements de ports fluviaux et de plaisance	<ul style="list-style-type: none"> - Requalification du port de Frontignan - Construction et mise en exploitation du pôle nautique et de plaisance du port de Sète - Etudes et aménagement d'un port connecté sur le port de Sète 	8,925,000 €
	Réaliser les travaux sur les zones de stationnement des navires de plaisance		
	Engager des projets innovants de ports connectés		

OS 3 - UNE GESTION ENVIRONNEMENTALE EQUILIBREE pour protéger la biodiversité et les usages

3.1. LA PROTECTION DE LA LAGUNE ET DE SES USAGES

FA 36 - Assurer le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement	Mettre en œuvre les plans de réduction des rejets	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en service de la nouvelle STEP des Eaux blanches à Sète - Travaux réalisés dans le cadre des plans de réduction des rejets (poursuite dans le nouveau contrat) - Réalisation de travaux de renforcement des PR et réhabilitation de réseaux - Travaux de déconnexion du pluvial à Sète - Extension et renforcement de la station d'épuration de Villeveyrac - Engagement du Schéma pluvial intercommunal - Poursuite des contrôles et mises en conformité sur les ANC 	9,563,500 €
	Réaliser des travaux issus des schémas directeurs d'assainissement		
	Réaliser des travaux de gestion des eaux pluviales		
	Consolider les dispositifs de contrôle, suivi et supervision des systèmes d'assainissement		
FA 37 - Améliorer la gestion des crises sanitaires	Renforcer les dispositifs de gestion sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Différents projets de suivis des crises phytoplanctoniques (SENSITHAU, SECTOX, FAMEX) - Projet de lutte contre les Norovirus (par biocide, par procédé d'extraction COLDEP) - Protocole de suivi de l'Herpès virus et de 2 Vibrio (projet pathogènes) - Poursuite du suivi malaïgue (observatoire, ROL) - Projet ANOXITO (thèse sur la gestion des crises de malaïgue) 	1,367,800 €
	Gérer les crises zoo-sanitaires affectant les élevages conchylicoles		
FAI 13 - Construction d'un réseau d'observation lagunaire (ROL)		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de l'animation et de la gouvernance du ROL - Réalisation d'études - Construction de la plateforme informatique du ROL 	471,000 €

FA 38 - Gérer et optimiser les apports hydriques et trophiques dans les milieux humides et lagunaires	Réaliser les suivis sur les apports hydriques et trophiques à la lagune	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du réseau hydrologique et bancarisation des données dans le ROL - Etudes des apports en eau douce (animation via le ROL) - Etude de gestion hydraulique du Bagnas 	55,200 €
	Améliorer la modélisation trophique de la lagune de Thau		
	Engager la concertation sur un plan de gestion des apports en nutriments et en eau		
3.2. LA RECONQUÊTE DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES			
FA 39 - Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau	Réaliser les travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve sur les cours d'eau du BV	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic hydromorphologique des cours d'eau - Programme d'entretien des cours d'eau sur SAM et CAHM. - Travaux de restauration du ruisseau de la Bourbou - Travaux sur le seuil Hydrosciences de la Vène - Travaux sur les berges de la Vène à Montbazin - Renaturation des ruisseaux de Marche Gay, Vinasse et Font Française 	1,652,147 €
	Engager des études et travaux de restauration morphologique des cours d'eau sur la base des études en cours		
	Elaborer un programme de reconquête morphologique des cours d'eau		
FA 40 - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Elaboration de documents stratégiques de gestion des zones humides du territoire et de leur EBF	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de gestion stratégique des ZH - Actualisation du périmètre de la Grande Palude et acquisitions foncières lancé en 2022 - Stratégie concertée sur les étangs palavasiens - Evaluation des plans de gestion de l'Etang de Vic et des Salins de Frontignan) - Etude de gestion hydraulique sur le Bagnas - Etude hydraulique sur la Roubine de Vic 	82,907 €
	Actualisation ou élaboration de plans de gestion de zones humides		
	Restauration de la fonctionnalité des zones humides - études et travaux		
FAI 14 - La restauration des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques		Reprise des fiches FA39 et FA40	245,000 €

3.3. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE MARINE, LAGUNAIRE ET TERRESTRE			
FA 41 - Atteindre des habitats côtiers et marins fonctionnels	Améliorer les connaissances sur les habitats côtiers et marins et leurs fonctionnalités	<ul style="list-style-type: none"> - Etude-suivi de la grande nacre réalisée de 2019 à 2022 - Mise en place d'un suivi du crabe bleu, d'une stratégie de gestion et d'un plan régional d'action - Réalisation d'un diagnostic préalable à un STERE des milieux marins et lagunaires - Outil de gestion intégrée des pressions sur le milieu marin Golfe d'Aigues mortes - Animation autour de l'Aire marine protégée de la lagune de Thau 	820,660 €
	Mettre en place des stratégies de gestion du milieu marin		
FA 42 - Maintenir ou restaurer la biodiversité des lagunes et zones humides périphériques	Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces lagunaires	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la mise en oeuvre des DOCOB - Suivi des herbiers par photos satellites - Suivis des populations de grande nacre sur Thau et démarrage d'une thèse - Stratégie de fréquentation des Tocs de Thau - Création de supports sur les enjeux lagunaires (cheminement sur le Barrou, panneaux à Mèze, Bouzigues, Balaruc les Bains) - ABC lagune - RUA - outil de guidage intelligent au regard des zones sensibles de la lagune - Restauration des habitats portuaires à Marseillan et Mèze - Caractérisation et enlèvement des épaves sur le site de la Bordelaise 	415,250 €
	Maintenir l'intégrité des sites lagunaires et péri-lagunaires		
	Développer des outils de sensibilisation aux enjeux naturels lagunaires et de milieux humides		
FA 43 - Maintenir des habitats terrestres favorables à l'accueil de la biodiversité	Améliorer les connaissances sur la biodiversité et les écosystèmes terrestres	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la mise en œuvre des DOCOB sur habitats et espèces - ABC garrigues et et faucon - Création d'une plaquette faucon et sensibilisation - Veille assurée sur l'ensemble des sites par les brigades bleues / gardes champêtres / gardes littoral . 	-
	Maintenir l'intégrité des sites et espaces naturels		
	Développer des outils de sensibilisation aux enjeux naturels terrestres		
TOTAL GENERAL - CGITE (incluant fiches actions CTE)			275,272,672 €

Un découpage des données financières permet de présenter dans le **Tableau 29** les montants des partenariats financiers et des maitrisés d’ouvrage. La somme des deux est logiquement égale au montant global des fiches actions du contrat qui s’élève à **275 272 672 euros** (montant incluant les actions CTE qui s’élevait pour rappel à 45 683 300 euros fin 2023).

Tableau 30 : Montants des partenariats financiers et des maitrisés d’ouvrage | Source : SMBT

Partenariats financiers (en €)	Europe	Etat	Agence de l'eau RMC	Banque des territoires	Région Occitanie	Départ. Hérault	Ademe Occitanie	OFB	SAM	CAHM	Communes	Autres orga. publics	Privés/ associations
CGITE (incluant CTE)	6,602,460 €	13,065,910 €	10,965,869 €	866,000 €	11,158,326 €	12,309,162 €	13,147,660 €	546,010 €	3,134,212 €	30,300 €	63,200 €	667,300 €	2,370,000 €

Maitrisés d'ouvrage et fonds propres (en €)	Région Occitanie	Département Hérault	SAM	CAHM	SMBT	Communes	Opérateurs privés/ publics	Scientifiques/ centres tech.	Organismes professionnels	Associations Tiers lieux
CGITE (incluant CTE)	15,687,240 €	330,900 €	42,338,960 €	5,403,231 €	2,901,707 €	55,230,410 €	75,525,478 €	1,034,200 €	559,700 €	1,334,437 €

C. EVALUATION DU FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE



C.I. COMITES STRATEGIQUES ET TECHNIQUES

C.I.1. Fréquence des comités

Le tableau et la frise chronologique ci-dessous résument les dates des comités techniques et organisationnels, avec leurs ordres du jour.

Depuis le début du CGITE 2020-2025, 3 comités stratégiques et 7 comités techniques se sont tenus. Les comités techniques se sont tenus assez régulièrement, en moyenne tous les 7-8 mois sur la période du CGITE. Les comités stratégiques se sont tenus de manière plus irrégulière, avec un peu plus de deux ans entre le premier et le second comité, et un peu moins d'un an entre le second et le dernier comité.

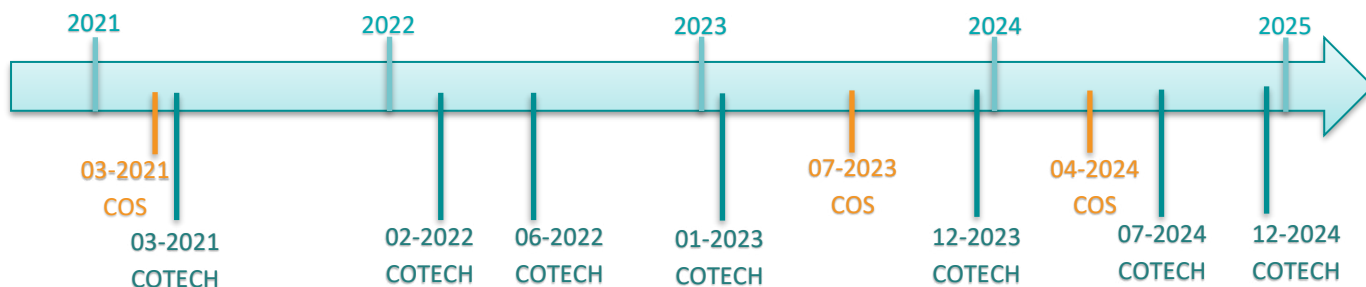


Figure 47 : Dates des comités stratégiques et des comités techniques du CGITE

Tableau 31 : Comités stratégiques et techniques réalisés durant la période du CGITE

Date		Comité	ODJ
2021	02/03	COS	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du nouveau contrat de Thau : Contrat de gestion intégrée et de transition écologique du territoire de Thau (CGITE) 2020-2025 Etat d'avancement des actions « Contrat de transition écologique (CTE) » Focus sur 2 actions « CTE » : le Réseau d'observation lagunaire (ROL) et le projet Ostréinerie Proposition d'une nouvelle action dans le CTE : Tiers lieu La Palanquée Calendrier de signature du CGITE 2020-2025 Questions diverses
	04/03	COTECH	<ul style="list-style-type: none"> Validation des dernières modifications à apporter aux fiches eau/milieux aquatiques Rappels sur la finalisation des documents d'ici le 19 mars Questions diverses
2022	03/02	COTECH	<ul style="list-style-type: none"> Bilan de l'année 2021 Les indicateurs d'évaluation La finalisation des documents contractuels Les groupes de travail pour la convention 2023-2025 Le bilan à mi-parcours (convention 2021-2022) Questions diverses
	20/06	COTECH	<ul style="list-style-type: none"> Bilan à mi-parcours : calendrier Convention 2023-2025 : élaboration et calendrier Tableau de suivi et évaluation du contrat Questions diverses
2023	30/01	COTECH	<ul style="list-style-type: none"> La finalisation du bilan à mi-parcours L'avenant à la convention 2021-2022 La convention 2023-2025 La tenue du prochain comité stratégique Le calendrier et les modalités de finalisation du CGITE et de son évaluation Questions diverses
	04/07	COS	<ul style="list-style-type: none"> Bilan de la convention 2021-2022 du CGITE Présentation de la convention 2023-2024 du CGITE Calendrier de finalisation du CGITE Focus sur les actions à engager sur la ressource en eau Questions diverses
	05/12	COTECH	<ul style="list-style-type: none"> Calendrier de préparation du bilan de l'année 2023 et du CTE Calendrier et méthode de réalisation du bilan de fin de contrat Point d'information sur le plan de communication-sensibilisation Signature de la convention 2023-2024 Calendrier de préparation du prochain contrat de bassin versant Date du prochain comité stratégique Questions / points divers
2024	03/04	COS	<ul style="list-style-type: none"> Signature de la convention 2023-2024 du CGITE Présentation du bilan du CTE 2020-2023 Focus sur quelques actions du CTE Calendrier de finalisation du CGITE et de son bilan Questions diverses
	05/07	COTECH	<ul style="list-style-type: none"> Avancement rédaction du bilan du CTE Point sur signature de la convention 2023-2024 Avancement de quelques études stratégiques Evaluation du CGITE – travail en cours Questions / points divers
	13/12	COTECH	<ul style="list-style-type: none"> Calendrier de fin de contrat Avancement de quelques études stratégiques Préparation d'un contrat Eau & Climat - calendrier Questions / points divers

C.I.2. Participants aux comités

Les membres des comités stratégiques et techniques sont listés dans les tableaux ci-dessous, qui recensent leurs participations par collège et institution. Les figures illustrent les taux de participation par collège.

Tableau 32 : En bleu surligné, les institutions présentent aux trois comités stratégiques.

Collèges	Institution	03-2021	07-2023	04-2024
Etat	Préfecture de l'Hérault	✓	✓	✓
	Préfecture maritime de la Méditerranée (non présent mais relais assuré par le SGAR - Secrétariat Général pour les Affaires Régionales)		✓	✓
	Direction interrégionale de la mer pour la façade Méditerranée (DIRM) (non présent mais relais assuré par le SGAR - Secrétariat Général pour les Affaires Régionales)		✓	✓
	DREAL (Direction Régionale de l'Environnement)		✓	✓
	DDTM de l'Hérault	✓	✓	✓
	DDPP de l'Hérault	✓		✓
	Agence régionale de santé (ARS)			
	Agence de l'eau RMC	✓	✓	✓
	ADEME Occitanie			
	Banque des Territoires (CDC)	✓	✓	✓
	Délégation régionale du conservatoire du littoral et des espaces lacustres du Languedoc Roussillon			
	VNF (Voies Navigables de France)	✓		
	Office national des eaux et des milieux aquatiques			
	Collectivités territoriales	Région Occitanie	✓	✓
Département de l'Hérault		✓	✓	✓
SMBT (Syndicat mixte du bassin de Thau)		✓	✓	✓
Sète Agglopolète Méditerranée (SAM)		✓	✓	✓
Hérault Méditerranée (CAHM)		✓	✓	✓
Montpellier Méditerranée Métropole				✓
Communes (Sète, Frontignan, Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux, Loupian, Mèze, Montbazin, Gigean, Villeveyrac, Vic-la-Gardiote, Poussan, Castelnaud de Guers, Marseillan, Saint-Pargoire, Bouzigues, Montagnac, Aumelas, Pinet)		✓	✓	✓
Activités économiques	CRCM (Comité Régional de la Conchyliculture Méditerranée)	✓	✓	✓
	Syndicats conchylicoles : de Bouzigues, Loupian, Marseillan, Mèze, Sète			
	CRPMEMO (Comité Régional des Pêches Maritimes d'Occitanie)		✓	✓
	Prud'hommes de pêche (major de l'étang de Thau, du port de Bouzigues, du port de Frontignan, du port de Marseillan, du port de Mèze, du port de Sète, du port Sud de France)		✓	✓
	Chambre de commerce et de l'industrie			
	Chambre d'agriculture de l'Hérault	✓		
	Comité départemental du tourisme	✓		✓
	Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Hérault			
	Fédération française des ports de plaisance (Port de Sète Sud de France, Port de Frontignan)	✓	✓	
Comité de liaison des associations de protection de la nature - CPIE Bassin de Thau, ADENA	✓	✓	✓	
Gestionnaires de ressources	Commission locale de l'eau : de Thau, de l'Hérault, de l'Astien, de Lez-Mosson et étangs palavasiens			
	Comité de pilotage des Natura 2000 : de Thau, du Bagans, des étangs palavasiens, de la plaine de Fabrègues-Poussan, de Villeveyrac-Montagnax, de la Moure et Causse d'Aumelas, des posidonies de la côte palavasienne			
	CEN Languedoc-Roussillon	✓		
	Cepralmar	✓	✓	✓
	IFREMER	✓	✓	✓
Autres institutions hors collèges de la composition stratégique du CGITE	BRGM	✓	✓	
	BLUE INVEST			✓
	La Palanquée (tiers-lieu / innovation sociale)	✓	✓	✓
	Conseil de développement de SAM	✓		
	SBL	✓	✓	

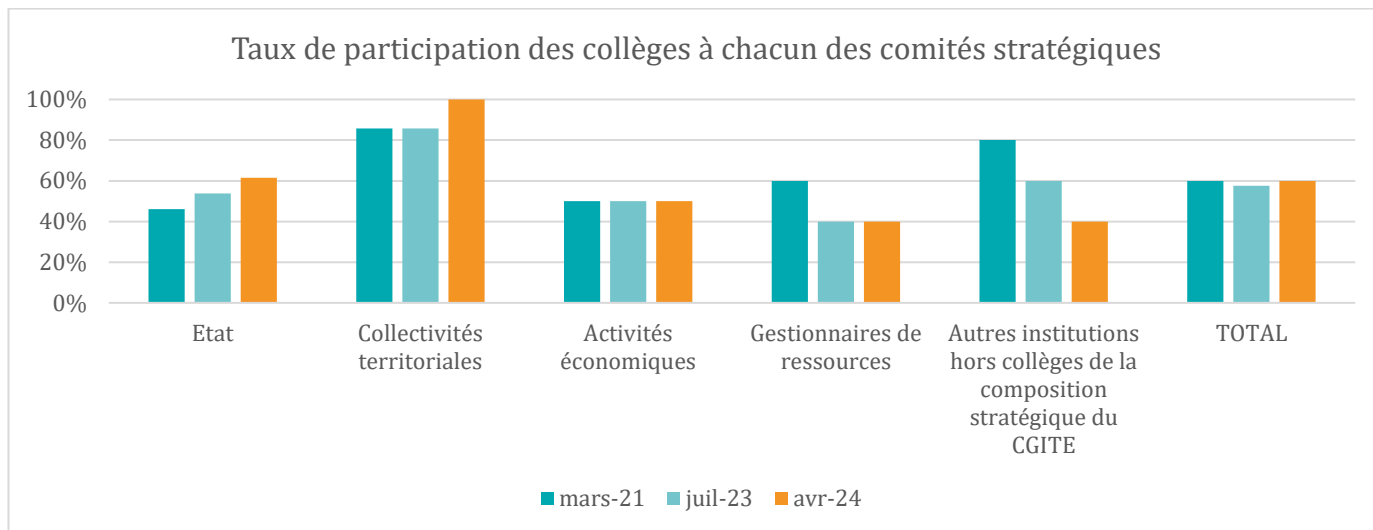


Figure 48 : Taux de participation des collèges à chacun des trois comités stratégiques du CGITE

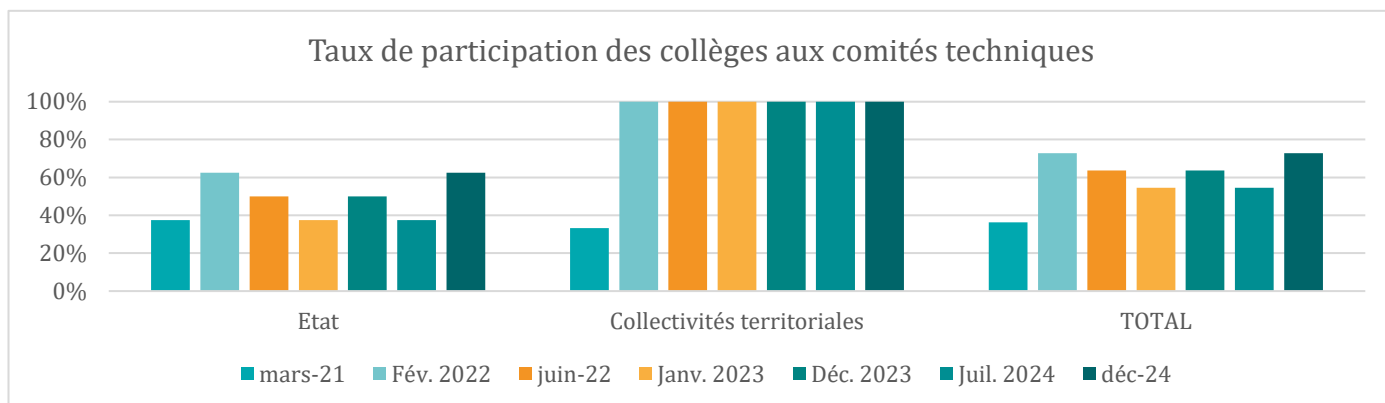


Figure 49 : Taux de participation des collèges à chacun des comités techniques du CGITE

Observations

Comités stratégiques

L'ensemble des collèges a été représenté lors de chacun des comités stratégiques, garantissant ainsi une diversité d'acteurs autour de la table. À l'échelle des institutions, environ la moitié d'entre elles ont participé de manière continue aux trois sessions, témoignant d'une implication soutenue.

Les taux de participation selon les collèges sont relativement constants d'une année sur l'autre, mais montre des disparités importantes entre collèges. Les collectivités territoriales présentent un taux de participation plus important, proche de 80 à 100 % selon les années, le collège de l'état présente un taux de participation de 40 à 60 %.

Globalement, la dynamique de participation demeure stable d'une année sur l'autre, **avec des taux proches de 60 %**.

Comités techniques

Les comités techniques ne regroupent que deux collèges sur les quatre, à savoir l'Etat et les collectivités territoriales. Le taux de participation des collectivités territoriales (SMBT, SM et CAHM) est proche de 100 %, et celui des institutions d'état tourne autour de 40 à 60% selon les comités. **Le taux de participation global tourne autour de 40 à 60 %**.

C.II. NIVEAU D'APPROPRIATION ET D'ADHESION DE LA DEMARCHE PAR LES ACTEURS

La liste des institutions qu'il a été convenu, avec le SMBT, de contacter dans le cadre de ce bilan se trouve en Annexe 2. L'Annexe présente également les acteurs qui ont pu être interviewés dans le cadre de la présente analyse de la gouvernance.

Les paragraphes suivants résument, par grandes thématiques, ce qu'il ressort de l'analyse de la gouvernance et des entretiens d'acteurs du CGITE. **A noter que le faible nombre d'entretiens réalisés limite la représentativité des propos recueillis.**

Organisation des comités et modalités de restitution

La gouvernance du contrat de bassin repose sur un ensemble de comités réunissant un grand nombre d'acteurs institutionnels, techniques et associatifs. La qualité d'organisation de ces instances, ainsi que la fidélité des comptes rendus aux débats tenus, sont globalement reconnues et saluées par plusieurs participants.

Néanmoins, certaines limites sont soulignées. Tout d'abord, pour les élus locaux, la disponibilité constitue un frein important : les réunions se tiennent en horaires ouvrés, ce qui rend difficile la conciliation avec leurs autres obligations. La question du temps à consacrer au suivi du contrat revient fréquemment. Plusieurs interlocuteurs estiment qu'un recours accru aux réunions en visioconférence faciliterait la participation. Certains élus ont par ailleurs cessé de s'impliquer, invoquant à la fois le manque de temps et une difficulté à comprendre pleinement le fonctionnement des comités.

Plusieurs participants expriment une préférence pour des formats plus restreints, tels que des groupes de travail thématiques, favorisant un dialogue plus direct et une meilleure compréhension collective.

Malgré ces réserves, un consensus émerge sur le fait qu'au regard du nombre et de la diversité des intervenants, le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT) assure une organisation et une restitution jugées globalement efficaces.

Animation du contrat

L'animation du contrat de bassin est perçue de manière contrastée par les acteurs interrogés. Certains soulignent la qualité du pilotage assuré par le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT), ainsi que la possibilité laissée à chacun de s'impliquer selon sa disponibilité et son degré d'intérêt. La présence active du SMBT est d'ailleurs reconnue comme un facteur d'intégration et de maintien du lien avec la démarche, et la force de communication du SMBT est largement remarquée.

Le sentiment d'une dynamique territoriale forte au moment du lancement du contrat est partagé : les premières étapes, marquées par de nombreux échanges et partages d'expériences, ont contribué à créer une réelle mobilisation. Toutefois, cet élan semble s'atténuer avec le temps, certains acteurs parlant d'un effet « loin des yeux, loin du cœur » lorsque les réunions se font plus rares.

Les collectivités locales, et plus particulièrement les petites communes, expriment un sentiment de faible intégration. Plusieurs élus indiquent ne pas avoir participé à la phase de construction du CGITE.

Ce déficit d'intégration des collectivités dans la démarche est perçu comme une limite, puisqu'il restreint la prise en compte d'enjeux locaux spécifiques et potentiellement pertinents pour le territoire. Néanmoins, l'ensemble des acteurs reconnaît que cette animation constitue un exercice complexe, et tous nuancent leurs critiques en saluant les efforts déployés par le SMBT pour fédérer et maintenir la dynamique. Ces efforts incluent notamment les nombreux groupes de travail et la construction ascendante du programme d'actions.

A ce sujet, il est important de mentionner que la perception des actions du SMBT, indépendamment du CGITE, est souvent citée et appréciée.

Pour certains acteurs, le SMBT constitue une évidence en matière de coordination territoriale sur les enjeux de l'eau, notamment face à la multiplicité d'acteurs impliqués sur une même problématique. Un acteur rapporte que de nombreux projets (ici de sensibilisation principalement) n'auraient pas pu aboutir sans son implication transversale et sa capacité à mobiliser un large éventail de partenaires institutionnels et locaux.

La présence concrète des agents du SMBT est par ailleurs particulièrement soulignée. Plusieurs collectivités mettent en avant la qualité de l'accompagnement apporté, tant dans la mise en œuvre de projets de sensibilisation grand public que dans l'appui

technique aux communes. La présence régulière des techniciens sur le terrain — en mairie, lors des audits ou dans le suivi des projets — est perçue comme un facteur d'implication et de responsabilisation des acteurs locaux. Pour ces collectivités, la valeur ajoutée opérationnelle du SMBT est indéniable, alors que le CGITE, en comparaison, reste une toile de fond moins visible et moins comprise.

Opérationnalité du contrat : rôle concret au regard des besoins et enjeux du territoire

L'opérationnalité du CGITE, à travers la feuille de route proposée, est saluée par certains acteurs, tandis que d'autres expriment un avis plus réservé, souvent lié à un manque de compréhension globale des rôles et finalités du contrat. Plusieurs acteurs reconnaissent ne pas avoir de vision claire de sa portée réelle ni de son utilité pour le territoire.

Des outils et réalisations jugés intéressants

Malgré ces réserves, le CGITE est reconnu pour avoir permis le développement d'outils et la mise en place de réalisations concrètes. Si certains estiment que « de nombreux outils existent mais que leur traduction opérationnelle reste encore difficile à percevoir », d'autres soulignent leur réelle plus-value.

Parmi les apports les plus cités, le Réseau d'Observation Lagunaire (ROL) est considéré comme une véritable réussite. Il facilite la mise en réseau des acteurs, favorise les échanges d'informations et contribue à homogénéiser les données disponibles entre institutions et organismes. Ce dispositif est perçu comme un atout majeur, notamment en matière de recherche, de prévention et de cohérence territoriale. Plusieurs participants regrettent d'ailleurs que d'autres lagunes ne disposent pas d'un contrat aussi structuré, en particulier pour ce qui concerne la donnée et le partage d'informations.

La portée structurante de certaines études à visée programmatique (diagnostic hydromorphologique, PGZH, animation de la communauté de pratique sur le désimperméabilisation, etc) est également citée comme une réalisation marquante du contrat. Le contrat est pour certains vus comme une étape préparatoire aux prochains contrats, qui sont attendus avec davantage de portée opérationnelle. L'enjeu principal de ce contrat était, pour certains acteurs, de progressivement positionner le regard des acteurs sur une vision commune élargie à l'ensemble du bassin versant, et non plus seulement à la lagune. Un enjeu à venir serait un regard qui porte également sur l'inter-bassin.

Un manque de clarté dans la stratégie territoriale

En parallèle, un constat récurrent concerne la difficulté à discerner une stratégie territoriale claire derrière le contrat. La diversité des thématiques traitées est à la fois perçue comme un atout — en permettant une approche globale — et comme une faiblesse, en donnant parfois l'impression d'un dispositif « fourre-tout » dans lequel il est difficile de se retrouver.

Certains acteurs estiment que les thématiques sont juxtaposées sans véritable articulation, ce qui conduit à un survol des enjeux plutôt qu'à une vision intégrée. Cela provient notamment de la construction du contrat : chaque acteur a été amené à inscrire les actions qu'il souhaitait réaliser, et la cohérence du contrat a été construite à partir de là.

La volonté du contrat de répondre en actes aux orientations des outils de planification (SCOT, SAGE) n'est pas toujours bien visible.

Une procédure perçue avant tout comme politique

Le CGITE peut parfois être perçu comme un processus politique ou institutionnel, et moins comme un outil opérationnel. Il est décrit comme une « toile de fond » procédurale, technocratique. Le dynamisme territorial ne découle pas du contrat lui-même, mais plutôt de l'action de terrain portée par les équipes du SMBT et leurs prestataires, comme évoqué au point ci-dessus sur l'animation du contrat.

Intérêts multiples du contrat

Le CGITE présente plusieurs apports reconnus par les acteurs du territoire, bien que perçus de manière différenciée selon les profils.

Une dynamique collective

L'un des bénéfices les plus fréquemment cités réside dans la dynamique territoriale créée par la feuille de route commune. Le contrat constitue un espace d'échanges, de partage d'expériences et d'inspiration mutuelle entre acteurs, favorisant un sentiment de collectif et réduisant l'isolement de certains porteurs de projets. Il met également en lumière la diversité des actions menées sur le territoire, et contribue à créer des liens et des réseaux entre structures.

Toutefois, plusieurs acteurs notent que la richesse thématique du contrat, si elle constitue un atout en termes d'ouverture, peut également générer une impression de lourdeur : les présentations en comité tendent à survoler les projets ou à se focaliser sur certains thèmes au détriment d'autres, ce qui limite parfois la profondeur des échanges.

Un apport en termes de connaissances et de vision territoriale

Au-delà de la dynamique, le contrat est perçu par certains comme un outil de « culture générale » territoriale. Il permet de mieux appréhender la diversité des actions en cours sur l'ensemble du bassin, dans des domaines variés mais réunis au sein d'un cadre commun. Cet effet d'apprentissage collectif contribue à donner une vision d'ensemble du territoire et de ses enjeux.

Par ailleurs, sur un territoire comme le bassin de Thau où l'activité économique repose en très grande partie sur la qualité des milieux aquatiques, certains acteurs soulignent qu'il est extrêmement intéressant d'avoir une vision aussi intégrée que celle que le contrat propose, afin de garder des logiques d'intégration entre la production et l'état des milieux.

Un levier financier

Pour d'autres acteurs, l'intérêt du CGITE réside avant tout dans son rôle de levier financier. Il facilite l'accès à des financements, qu'ils soient liés à des opérations ciblées ou à des enveloppes plus générales et moins fléchées. Cet aspect est parfois considéré comme le principal atout concret du contrat, au-delà de sa dimension politique ou stratégique.

Ce point est nuancé par d'autres acteurs pour lesquels, avec ou sans contrat, leurs projets seraient financés de la même manière. Pour ces acteurs, l'intérêt du contrat réside principalement dans la mise en contact de différents acteurs, et d'offrir une vision élargie sur ce qui est fait dans le territoire.

Articulation des procédures sur le territoire (CGITE, SAGE, SCoT, ...)

L'articulation entre les différentes procédures de planification et de gestion de l'eau sur le territoire soulève de nombreuses interrogations parmi les acteurs. Plusieurs collectivités s'interrogent sur la valeur ajoutée du CGITE par rapport à d'autres dispositifs existants, en particulier le SAGE. Cette remarque illustre un manque de clarté quant à la complémentarité et à la hiérarchie entre ces démarches.

De manière générale, la lisibilité des liens entre procédures est jugée insuffisante. Le rapport au SAGE est souvent perçu comme flou, et les compétences liées à la GEMAPI apparaissent mal définies entre l'agglomération et le SMBT.

Concernant le petit cycle de l'eau, les acteurs ne relèvent pas de télescopages significatifs entre les procédures. En revanche, pour le grand cycle de l'eau, la superposition des procédures est perçue comme plus problématique et difficile à appréhender.

La nécessité d'une prise de position plus marquée du SAGE et de la CLE au sein du comité stratégique et donc de la gouvernance du contrat est relevée par certains acteurs. Ceux-ci précisent qu'il serait pertinent que la gouvernance du contrat soit portée par la CLE en collaboration étroite avec le SMBT.

D. ANALYSE DES INCIDENCES DU CGITE SUR LE VOLET EAU DU TERRITOIRE



D.I. LIEN ENTRE LES PROGRAMMES D’ACTIONS ET LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE

D.I.1. Opérations prévues réalisées par domaines d’action

Le tableau suivant expose les nombres d’opérations réalisées, par typologie d’opération, et par domaine d’action des opérations (grand ou petit cycle de l’eau).

Observations

Au total, en moyenne **environ 80 % des opérations ont été réalisées**, sans biais spécifique lié à la nature des opérations (les proportions de typologies d’opérations restent les mêmes entre les opérations prévues et les opérations réalisées).

On remarque que les actions mises en œuvre dans le cadre du petit cycle de l’eau et du grand cycle en PI (prévention inondation) sont principalement de **nature opérationnelle**, avec une prédominance des travaux.

À l’inverse, les interventions liées à la GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) se concentrent davantage sur **des études de connaissance**, laissant apparaître une approche plus analytique que concrète. Par ailleurs, le taux de réalisation des travaux GEMA est légèrement inférieur à celui observé pour les autres types de travaux.

La **sensibilisation** du public se révèle surtout orientée vers le **grand cycle**, alors qu’elle demeure peu développée pour le petit cycle, malgré l’importance de ce dernier dans nos modes de vie quotidiens. Ce déséquilibre souligne un potentiel d’amélioration, notamment pour renforcer l’ancrage territorial des actions menées.

Tableau 33 : Nombre d'opérations finalisées ou engagées par typologie d'opération et par domaine d'action des opérations (grand ou petit cycle de l'eau)

	Petit Cycle			Grand Cycle – GEMA			Grand Cycle – PI			Grand Cycle – autre			TOTAL		
	Prévues	Réalisées		Prévues	Réalisées		Prévues	Réalisées		Prévues	Réalisées		Prévues	Réalisées	
Travaux	35	34	97%	20	16	80%	46	34	74%	39	30	77%	140	114	81%
Etude programmatique	8	7	88%	14	6	43%	7	6	86%	5	5	100%	34	24	71%
Etude connaissance	20	13	65%	55	44	80%	32	27	84%	6	4	67%	113	88	78%
Etude pré-travaux	0	0	NA	3	3	100%	7	7	100%	4	4	100%	14	14	100%
Sensibilisation	2	2	100%	10	10	100%	2	2	100%	18	17	94%	32	31	97%
Formation	1	1	100%	0	0	NA	0	0	NA	7	7	100%	8	8	100%
Acquisition foncière	0	0	NA	1	1	100%	0	0	NA	0	0	NA	1	1	100%
Permis	0	0	NA	0	0	NA	0	0	NA	2	2	100%	2	2	100%
TOTAL	66	57	86%	103	80	78%	94	76	81%	81	69	85%	344	282	82%
Répartitions opérations prévues															
Répartitions opérations réalisées¹ <i>(en gris : opérations non réalisées)</i>															
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Travaux ■ Etude programmatique ■ Etude connaissance ■ Etude pré-travaux ■ Sensibilisation ■ Formation ■ Acquisition foncière ■ Permis 														

D.I.2. Opérations prévues et réalisées par thématique

Le tableau suivant présente les nombres d'opérations prévues et réalisées par typologie d'opération, et par champ d'incidence de l'opération.

Certaines opérations peuvent avoir plusieurs champs d'incidences, et par exemple, un impact direct sur un champ d'incidence, et un impact indirect sur un autre champs d'incidence.

A noter que le chiffrage des actions avec un impact direct est présenté dans les deux dernières colonnes du tableau ci-dessous. Seules ces actions sont reprises dans la Figure 50.

Tableau 34 : Nombres d'opérations prévues et réalisées par typologie d'opération, et par champ d'incidence de l'opération

Champ d'incidence des opérations		Travaux	Etude pré-travaux	Etude programmatique	Etude connaissance	Sensibilisation	Formation	Acquisition foncière	Permis	TOTAL	Taux de réalisation	Nombre d'opérations avec incidences directes sur les champs d'incidences, et proportion de ces opérations parmi toutes celles ayant le même champ d'incidence	
Cycle de l'eau (hydrologie de surface, évapotranspiration, infiltration)	Prévues	45	0	8	14	3	1	0	2	76		39	51%
	Réalisées	37	0	5	11	3	1	0	2	62	82%	32	52%
Cours d'eau – qualité physico-chimique	Prévues	22	0	6	5	14	0	0	0	52		6	12%
	Réalisées	20	0	6	4	13	0	0	0	48	92%	5	10%
Cours d'eau – qualité écologique (hydrobiologie, hydromorphologie, continuité, renaturation)	Prévues	10	0	0	6	0	0	0	0	18		8	44%
	Réalisées	7	0	0	4	0	0	0	0	13	72%	5	38%
Zones humides et lagunes	Prévues	16	0	11	24	10	0	1	0	62		4	6%
	Réalisées	11	0	4	19	10	0	1	0	45	73%	3	7%
Côtier et marin	Prévues	18	0	0	4	0	0	0	0	23		13	57%
	Réalisées	15	0	0	4	0	0	0	0	20	87%	11	55%
MESO qualitatif	Prévues	17	0	1	2	9	6	0	0	38		14	37%
	Réalisées	14	0	1	1	8	6	0	0	33	87%	11	33%
MESO quantitatif	Prévues	47	0	6	19	3	1	0	0	76		26	34%
	Réalisées	44	0	5	12	3	1	0	0	65	86%	23	35%
Accès à l'eau	Prévues	16	0	1	2	0	0	0	0	19		16	84%
	Réalisées	16	0	1	0	0	0	0	0	17	89%	16	94%
Risques (exposition, vulnérabilité)	Prévues	16	0	3	29	1	0	0	0	55		15	27%
	Réalisées	7	0	3	25	1	0	0	0	42	76%	7	17%
Ecosystèmes	Prévues	13	0	13	32	21	0	0	0	82		12	15%
	Réalisées	12	0	9	25	21	0	0	0	70	85%	11	16%

L'analyse des opérations par champ d'incidence montre une prédominance des actions de type **travaux** dans les domaines liés à la gestion hydraulique. Ainsi, les champs « cycle de l'eau », « accès à l'eau » et « côtier et marin » **concentrent la majorité des opérations de travaux prévues**, avec des proportions entre 50 % et plus de 90 %. À l'inverse, les travaux sont beaucoup moins mobilisés dans les domaines à forte composante écologique comme les zones humides, les écosystèmes ou encore la gestion des risques, où ils ne représentent qu'une part minoritaire des opérations prévues. Ce résultat est logique au regard des aléas de calendriers des diagnostics hydromorphologiques et du PGZH finalisés en 2025 (actions prévues en 2026) et du PAPI qui sera opérationnel en 2026.

Les **études**, qu'elles soient de connaissance, préalables ou programmatiques, sont largement sollicitées dans les champs d'incidence liés à la biodiversité, aux milieux naturels ou à la prévention des risques. On observe notamment une forte concentration d'études dans les zones humides, les écosystèmes et la thématique des risques, traduisant une approche plus analytique ou préparatoire.

Les actions de **sensibilisation et de formation** sont inégalement réparties. Elles sont relativement bien représentées dans les domaines à dimension environnementale ou sociétale, comme les écosystèmes ou les zones humides. En revanche, elles restent très marginales dans les thématiques pourtant directement liées aux usages quotidiens, comme le petit cycle de l'eau ou la qualité physico-chimique des cours d'eau.

En ce qui concerne spécifiquement les **opérations (réalisées) à incidence directe**, les proportions varient fortement selon les champs (voir figure ci-dessous). Elles sont très majoritaires dans les domaines concrets ou techniques tels que l'accès à l'eau, le cycle de l'eau ou le milieu marin. À l'opposé, les opérations dans les champs centrés sur les milieux naturels (zones humides, écosystèmes) ou les risques présentent des taux plus faibles.

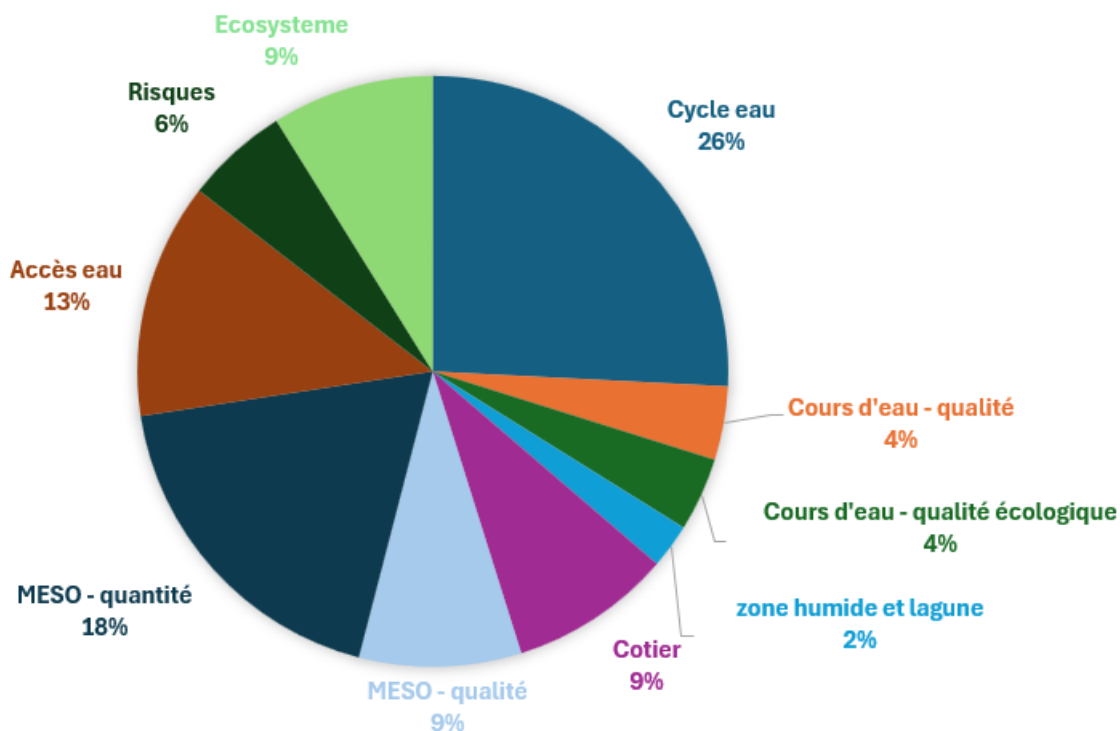


Figure 50 : Opérations réalisées de type travaux avec incidences directes sur les champs d'incidences

D.I.3. Réponse du CGITE aux pressions recensées sur les masses d'eau

Ce paragraphe se focalise sur les opérations réalisées de type travaux, donc susceptibles d'avoir une incidence directe ou indirecte sur les évolutions des états quantitatifs et qualitatifs des masses d'eau du territoire. L'analyse réalisée permet d'estimer le degré de réponse du CGITE aux pressions identifiées dans le SDAGE RMC 2022-2027 sur les masses d'eau du territoire.

Le tableau ci-après présente :

- les pressions recensées dans le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse 2022-2027 (risque de non atteinte des bons états 2027) pour chacune des masses d'eau du territoire,
- l'évolution de ces pressions avec le risque de non atteinte des bons états à échéance 2033,
- ainsi que les opérations de type travaux susceptibles d'avoir une incidence directe ou indirecte sur leur réduction.

A noter que l'échelle d'action des opérations au regard de la gravité des pressions n'a pas été évaluée dans ce cadre, cette analyse s'avérant complexe en raison de la difficulté à disposer de quantifications fiables.

Lien opérations – pressions identifiées

Sur 82 opérations de type travaux réalisées ou en cours de réalisation, et ayant des incidences directes ou indirectes sur le volet eau du territoire, **la moitié (soit environ 40) sont en lien avec des pressions identifiées** sur les masses d'eau du territoire dans le SDAGE RMC 2022-2027.

Il apparaît que de nombreuses masses d'eau bénéficient d'au moins une opération contribuant à atténuer une ou plusieurs pressions identifiées.

Au total, **31 pressions sur les 65 recensées**, toutes masses d'eau confondues, sont visées par des opérations réalisées de travaux.

34 pressions fortes ou moyennes n'ont **pas eu d'opérations** pouvant venir les atténuer. Parmi ces pressions non adressées, 3 étaient concernées par des pressions prévues et non réalisées.

A noter que la plupart des opérations non réalisées agissent sur des pressions qui sont déjà abordées par d'autres opérations.

Six des onze masses d'eau de cours d'eau (qu'elles soient naturelles ou artificielles) demeurent exposées à des pressions qui ne sont pas visées par les opérations de travaux.

Evolution des pressions – RNABE 2027 – RNABE 2033

On observe une potentielle incidence des opérations réalisées sur l'évolution des pressions (corrélation et non causalité) sur les pressions suivantes :

- Diminution des pressions nutriments urbains/industriels sur la Vène (opération de desimperméabilisation, bassins)
- Diminution de l'altération hydrologique de la Vène
- Diminution des pressions de nutriments urbains/industriels sur le Canal du Rhône à Sète (réhabilitation EU Frontignan)
- Diminution des pressions d'activités maritimes sur les ME côtières (gestion fréquentation, réduction pollutions, projets de recyclage, etc)

Tableau 35 : Opérations en lien avec les pressions recensées dans le SDAGE RMC 2022-2027 sur les masses d'eau du territoire

Masse d'eau	Pression fortes et moyennes issues de l'état des lieux 2019 (niveau d'impact, risque de non atteinte des objectifs 2027)	Modifications des niveaux d'impacts dans l'état des lieux 2025	Opérations réalisées en lien avec les pressions fortes et moyennes issues de l'état des lieux 2019	Opération prévues et non réalisées en lien avec les pressions fortes et moyennes issues de l'état des lieux 2019	
MESU naturelles et artificielles	FRDR10239 Ruisseau de Font Frats	Nutriments urbains/industriels (Nul ou faible, Non)	(Moyen, Non) ↗	—	—
		Substances toxiques (hors pesticides) (Nul ou faible, Non)	(Moyen, Non) ↗	—	—
		Nutriments agricoles (Moyen, Non)	=	****	—
		Pesticides (Fort, Oui)	=	****	—
	FRDR10577 Ruisseau des Combes	Continuité écologique (Fort, Oui)	=	—	—
		Nutriments urbains/industriels (Moyen, Oui)	(Fort, Oui) ↗	—	—
		Nutriments agricoles (Moyen, Oui)	=	—	—
		Pesticides (Fort, Oui)	=	—	—
	FRDR11010 Ruisseau des Oulettes	Continuité écologique (Fort, Oui)	=	—	—
		Pesticides (Moyen, Non)	(Nul ou faible, Non) ↘	—	—
		Continuité écologique (Fort, Oui)	=	—	—
	FRDR11399 Ruisseau de Soupié	Nutriments urbains/industriels (Nul ou faible, Non)	(Fort, Oui) ↗	• Renouvellement réseau EU - CAHM	• Désimperméabilisation de deux cours d'écoles à Marseillan, parking alvéolé d'une crèche
		Nutriments agricoles (Moyen, Non)	=	****	—
		Pesticides (Fort, Oui)	=	****	—
		Continuité écologique (Fort, Oui)	=	• Opérations du PPRE cours d'eau de la CAHM	—
	FRDR11463 Ruisseau de la Lauze	Pesticides (Moyen, Non)	(Nul ou faible, Non) ↘	—	—
		Continuité écologique (Fort, Oui)	=	—	—
	FRDR11791 Ruisseau de la Calade	Nutriments urbains/industriels (Fort, Oui)	=	• Extension de la station d'épuration de Villeveyrac	—
		Pesticides (Moyen, Non)	=	****	—
		Continuité écologique (Fort, Oui)	=	—	—
FRDR12064 Ruisseau de Nègue Vaques	Nutriments urbains/industriels (Nul ou faible, Non)	(Fort, Oui) ↗	—	—	
	Nutriments agricoles (Moyen, Non)	=	****	—	
	Pesticides (Fort, Oui)	=	****	—	
	Continuité écologique (Fort, Oui)	=	• Opérations du PPRE cours d'eau de la CAHM	—	
FRDR148 La Vène	Nutriments urbains/industriels (Fort, Oui)	(Nul ou faible, Non) ↘	• Désimperméabilisation des écoles à Montbazin • Bassin de décantation & écrêtement – chemin des lagunes à Gigean	• Désimperméabilisation à Montbazin (parking, travaux issus du schéma désimper) • Travaux bassin charbonnière à Balaruc le Vieux	
	Pesticides (Nul ou faible, Non)	(Moyen, Non) ↗	****	—	
	Substances toxiques (hors pesticides) (Nul ou faible, Non)	(Moyen, Non) ↗	—	—	
	Hydrologie (Moyen, Oui)	(Nul ou faible, Non) ↘	• Plan de végétalisation à Montbazin • Désimperméabilisation des écoles à Montbazin • Bassin de décantation & écrêtement – chemin des lagunes à Gigean	• Désimperméabilisation à Montbazin (parking, travaux issus du schéma désimper) • Travaux bassin charbonnière à Balaruc le Vieux • Travaux de transparence hydraulique (Port Suttel)	
	Morphologie (Fort, Oui)	=	• Travaux de restauration des berges de la Vène (Montbazin)	• Travaux de renaturation de la Vène et de son EBF	
	Continuité écologique (Moyen, Oui)	(Fort, Oui) ↗	• Travaux seuil « hydrosience »	• Travaux de renaturation de la Vène et de son EBF	

MESU côtières	FRDR149 Le Pallas	Nutriments urbains/industriels (Fort , Oui)	=	<ul style="list-style-type: none"> • Dévoisement PR Sesquier • Extension station épuration Villeveyrac 	—	
		Nutriments agricoles (Moyen , Oui)	(Fort , Oui) ↗	****	—	
		Pesticides (Fort , Oui)	=	****	—	
		Substances toxiques hors pesticides (Fort , Oui)	=	—	—	
		Morphologie (Fort , Oui)	=	—	<ul style="list-style-type: none"> • Reconquête morphologique du cours d'eau du Pallas – projet « La Rouquette » 	
	FRDR3108b Canal du Rhône à Sète	Nutriments urbains/industriels (Fort , Oui)	(Moyen , Non) ↘	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation réseau EU Frontignan 	—	
		Substances toxiques hors pesticides (Moyen , Non)	=	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagements végétalisés • Désimperméabilisations à Frontignan (cœur de ville, deux collèges, une école, BUC7) 	—	
	FRDR3109 Canal du Midi	Nutriments urbains/industriels (Nul ou faible , Non)	(Moyen , Non) ↗	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement réseau EU - CAHM 	—	
		Nutriments agricoles (Fort , Oui)	=	****	—	
		Pesticides (Fort , Oui)	=	****	—	
		Substances toxiques (hors pesticides) (Nul ou faible , Non)	(Moyen , Non) ↗	—	—	
		Prélèvements d'eau (Fort , Oui)	=	<ul style="list-style-type: none"> • Plus d'une dizaine d'opérations en lien avec la réduction des consommations en eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques opérations en lien avec la réduction des consommations en eau. 	
	FRDC02d Limite Cap d'Agde – Sète	Hydrologie (Fort , Oui)	=	—	—	
		FRDC02e De Sète à Frontignan	Activités maritimes (Moyen , Non)	(Nul ou faible , Non) ↘	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion fréquentation des sites, aménagement des sites • Gestion pour limiter l'arrivée du crabe bleu 	—
			Nutriments urbains/industriels (Nul ou faible , Non)	(Moyen , Non) ↗	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire émissions polluantes port • Déconnexion des réseaux avenue Victor Hugo à Sète • Mise en conformité des aires de lavages des services techniques de Sète et Balaruc les Bains 	—
Morphologie (Fort , Oui)		=	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des géotubes sur le lido de Sète à Marseillan • Entretien des ouvrages de protection maritime à Sète • Travaux de renforcement/modernisation des ouvrages de protection maritime à Sète - Môle Saint Louis 	<ul style="list-style-type: none"> • Confortement des falaises de la Corniche à Sète 		
Activités maritimes (Moyen , Non)		(Nul ou faible , Non) ↘	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion fréquentation des sites, aménagement des sites • Gestion pour limiter l'arrivée du crabe bleu • Réduire émissions polluantes port • Management environnemental du port • Collecte et valorisation filets/engins de pêche 	—		
FRDC02f Frontignan – Pointe de l'Espiguette		Nutriments urbains/industriels (Nul ou faible , Non)	(Moyen , Non) ↗	<ul style="list-style-type: none"> • Végétalisation zone portuaire • Réduction émissions polluantes port • Gestion de fréquentation des sites 	—	
		Nutriments des cours d'eau (Nul ou faible , Non)	(Moyen , Non) ↗	—	—	
	Morphologie (Moyen , Non)	=	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du lido de Frontignan • Restauration habitats portuaires Mèze • Gestion fréquentation des sites, aménagement des sites 	—		

		Activités maritimes (Fort , Oui)	(Nul ou faible , Non) ↘	<ul style="list-style-type: none"> Gestion fréquentation des sites, aménagement des sites Gestion pour limiter l'arrivée du crabe bleu Réduction des émissions polluantes du port 	—
MESU transition	FRDT09 Grand Bagnas	Nutriments urbains/industriels/canaux (Fort , Oui)	=	<ul style="list-style-type: none"> Régulation fréquentation site Bagnas Gestion de la qualité de l'eau en lien avec les sources de pollution du Bagnas - diverses actions 	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic des sites industriels et mesures visant la réduction des pollutions sur le BV du Grand Bagnas,
		Nutriments diffus (Fort , Oui)	=	****	—
		Pesticides (Fort , Oui)	=	****	—
		Autres pressions (Moyen , Non)	=	<ul style="list-style-type: none"> Gestion hydraulique du Bagnas – diverses actions 	—
	FRDT10 Etang de Thau	Nutriments diffus (Fort , Oui)	=	<ul style="list-style-type: none"> Une dizaine d'opérations de désimperméabilisation et de végétalisation sur les communes du pourtour de l'étang Opérations de réhabilitations de réseau EU 	<ul style="list-style-type: none"> Quelques actions de désimperméabilisation sur les communes du pourtour de l'étang Travaux sur 2 friches urbaines (à Frontignan et à Balaruc)
		Pesticides (Fort , Oui)	=	****	—
		Hydromorphologie (Moyen , Oui)	=	—	—
		Substances toxiques hors pesticides (Fort , Oui)	(Nul ou faible , Non) ↘	<ul style="list-style-type: none"> Une dizaine d'opérations de désimperméabilisation et de végétalisation sur les communes du pourtour de l'étang Opérations de réhabilitation de réseau EU Mise en conformité des aires de lavage des services technique Réduction d'émissions polluantes sur le port 	<ul style="list-style-type: none"> Quelques actions de désimperméabilisation sur les communes du pourtour de l'étang Travaux sur 2 friches urbaines (à Frontignan et à Balaruc)
	FRDT11c Etangs Palavasiens Ouest	Nutriments urbains/industriels/canaux (Fort , Oui)	(Moyen , Non) ↘	<ul style="list-style-type: none"> Opérations de désimperméabilisation à Frontignan notamment (Cœur de ville, une école, deux collèges, BUC7) Opérations de réhabilitations de réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> Travaux sur une friche urbaine à Frontignan
		Nutriments diffus (Fort , Oui)	=	****	—
Pesticides (Fort , Oui)		=	****	—	
Hydromorphologie (Moyen , Oui)		=	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement Lido de Frontignan 	—	
Substances toxiques hors pesticides (Fort , Oui)		(Nul ou faible , Non) ↘	<ul style="list-style-type: none"> Opérations de désimperméabilisation à Frontignan notamment (Cœur de ville, une école, deux collèges, BUC7) 	<ul style="list-style-type: none"> Travaux sur une friche urbaine à Frontignan 	
MESO	FRDG159 Pli Ouest de Montpellier - partie Nord	Prélèvements d'eau (Moyen , Non)	=	<ul style="list-style-type: none"> Plus d'une dizaine d'opérations en lien avec la réduction des consommations en eau. 	<ul style="list-style-type: none"> Quelques opérations en lien avec la réduction des consommations en eau.
		FRDG160 Pli Ouest de Montpellier - partie Sud	Nutriments agricoles (Nul ou faible , Non)	(Moyen , Non) ↗	****
	Prélèvements d'eau (Moyen , Non)	=	<ul style="list-style-type: none"> Plus d'une dizaine d'opérations en lien avec la réduction des consommations en eau. 	<ul style="list-style-type: none"> Quelques opérations en lien avec la réduction des consommations en eau. 	

FRDG510 Formations tertiaires et crétacées du bassin de Béziers-Pézenas	Nutriments agricoles (Nul ou faible , Non)	(Moyen , Non) ↗	****	—
	Pesticides (Fort , Oui)	=	****	—
	Substances toxiques hors pesticides (Moyen , Non)	=	<ul style="list-style-type: none"> • Une dizaine d'opérations de désimperméabilisation • Travaux de renouvellement ou réhabilitation de réseaux 	—
FRDG224 Sables astiens de Valras-Agde	Nutriments agricoles (Nul ou faible , Non)	(Moyen , Non) ↗	****	—
	Prélèvements d'eau (Fort , Oui)	=	<ul style="list-style-type: none"> • Plus d'une dizaine d'opérations en lien avec la réduction des consommations en eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques opérations en lien avec la réduction des consommations en eau.
	Pesticides (Moyen , Non)	=	****	—
FRDG102 Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète	Nutriments agricoles (Fort , Oui)	=	****	—
	Pesticides (Fort , Oui)	=	****	—
	Substances toxiques hors pesticides (Moyen , Non)	=	<ul style="list-style-type: none"> • Opérations de désimperméabilisation à Frontignan (Cœur de ville, une école, deux collèges, BUC7) 	—
FRDG311 Alluvions de l'Hérault (très faible proportion, à l'aval de la masse d'eau)	Prélèvements d'eau (Fort , Oui)	=	<ul style="list-style-type: none"> • Plus d'une dizaine d'opérations en lien avec la réduction des consommations en eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques opérations en lien avec la réduction des consommations en eau.
	Pesticides (Moyen , Non)	=	****	—

**** A l'échelle du territoire : diverses actions non localisées en lien avec l'agroécologie et la lutte biologique

D.I.4. Lien entre les travaux menés et l'évolution observée du volet eau

Pour rappel, aux points de mesures disponibles, l'évolution de l'état des masses d'eau pendant la période du CGITE montre **une certaine stabilité** : les cours d'eau suivis (Pallas et Vène) présentent un état globalement maintenu, voire très légèrement amélioré, tandis que les masses d'eau souterraines connaissent un état qualitatif stable ou en légère dégradation.

Les opérations qui ont pu avoir une incidence sur l'état qualitatif des masses d'eau sont des **opérations réalisées de type travaux**. Relativement peu d'opérations, parmi l'ensemble des opérations réalisées de type travaux, peuvent être reliées à l'évolution observée de l'état d'une masse d'eau. De plus, il est à noter que, mis à part pour des opérations très spécifiques (diminution manifeste d'un rejet par exemple), il n'est pas possible de quantifier précisément la contribution d'une opération à l'évolution de la qualité d'une masse d'eau.

Les paragraphes suivants résument les liens qui peuvent être estimés.

Travaux réalisés ayant pu contribuer à l'évolution des masses d'eau

L'analyse montre que les travaux prévus dans le cadre du CGITE sont principalement mis en œuvre dans les domaines techniques tels que le **cycle de l'eau**, le **milieu marin/côtier**, les **pressions quantitatives sur les masses d'eau souterraines**, ou encore **l'accès à l'eau**. En particulier, les interventions liées au cycle de l'eau et au ruissellement (désimperméabilisation végétalisation) bénéficient d'une mobilisation soutenue. Sans pouvoir en quantifier précisément les effets, il est plausible que ces actions aient contribué, au moins en partie, à l'amélioration observée de l'état physico-chimique de certains cours d'eau.

En particulier, pour la Vène, les nombreuses opérations de désimperméabilisation et de végétalisation dans les communes à proximité vont dans le sens d'une amélioration globale de la qualité des eaux superficielles. Il n'est cependant pas possible de quantifier cet effet. Pour le Pallas, nous pouvons citer le dévoiement du PR Sesquier, qui a pu contribuer positivement aux améliorations observées, ou la mise en place de bassins de stockages (agissant également sur le Soupiè).

Pour les masses d'eaux souterraines, les nombreuses opérations sur le territoire en lien avec la désimperméabilisation, la végétalisation, la régulation de la consommation en eau, les réseaux d'eaux usées et les installations d'ANC, vont dans le sens d'une amélioration de leurs états qualitatifs et quantitatifs. Néanmoins, les MESO n'ont pas spécifiquement montré d'améliorations significatives (aux points de mesures disponibles).

Pour les masses d'eau de transition, dont l'étang de Thau, du Bagnas, et les étangs Palavasiens, ou encore les masses d'eau côtières, peu d'éléments disponibles ont pu permettre d'estimer de manière fiable l'évolution des états qualitatifs sur la période du CGITE. Néanmoins, on note que des opérations en lien avec la régulation de la fréquentation des sites (Bagnas et côte notamment), l'entretien et la préservation des lidos, la réduction des émissions sur le port, ou encore de manière plus indirecte, les désimperméabilisations sur le territoire, les actions sur les réseaux EU ou certaines restaurations hydromorphiques de cours d'eau, ont pu contribuer positivement à l'état de ces masses d'eau.

Travaux présentant un plus faible taux de réalisation

En revanche, de leurs côtés, les travaux en lien avec la **réduction des pesticides**, la **restauration hydromorphologique** ou la **reconstitution de zones humides**, présentent un **taux de réalisation de travaux faible**, voire très limité. Ces thématiques sont directement reliées d'une part à l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau superficiels et d'autre part à l'état chimique des masses d'eau notamment souterraines, qui, comme déjà mentionné, n'ont pas spécifiquement montré d'améliorations significatives.

Actions à visée d'opérationnalisation à court terme

A noter que des actions à visée d'opérationnalisation, de type **études programmatiques** comme le plan de gestion stratégique sur les zones humides ou le diagnostic hydromorphologique (liste non exhaustive), auront des incidences positives à moyen terme. Le présent contrat, avec 18 études programmatiques réalisées, a posé des éléments tangibles pour la réalisation d'opérations à effets directs à court ou moyen terme. Ces études couvrent notamment les champs thématiques peu abordés via des actions concrètes de type travaux. Ce sera l'objet des contrats futurs que de veiller à une mise en œuvre efficiente des programmes d'actions, ainsi que la poursuite des études programmatiques qui n'ont pas pu être réalisés courant 2020-2025.

D.II. LIEN ENTRE LE PROGRAMME D’ACTIONS ET AUTRES PROCEDURES DU TERRITOIRE

D.II.1. PEP PAPI

Parmi l’ensemble des opérations inscrites au CGITE, 49 opérations sont liées aux risques inondation (réduction de l’exposition ou réduction de la vulnérabilité), dont 26 opérations en lien avec le PEP PAPI.

Parmi les 49 opérations prévues, 42 sont réalisées ou en cours. Parmi ces opérations réalisées, 19 sont des opérations de travaux ou pré-travaux. 26 sont des opérations d’études en vue d’améliorer les connaissances, 3 sont des études programmatiques, et 1 est une opération de sensibilisation.

Tableau 36 : Fiches actions et sous-objectifs en lien avec la réduction de la vulnérabilité ou de l’exposition aux risques inondation, ainsi que les nombre d’opérations prévues, réalisées, et en lien avec le PEP PAPI

FICHES ACTIONS	ACTIONS / SOUS-OBJECTIFS	Nombre d’opérations prévues	Dont opérations incluses dans le PEP PAPI	Nombre d’opérations réalisées
FA 10 - Développer des dispositifs d’avertissement des risques naturels et climatiques	Développer un dispositif d’avertissement intégré inondation/submersion/érosion	8	1	8
	Développer un dispositif d’avertissement des risques climatiques	1	0	1
FA 11 - Elaborer une stratégie territoriale de la résilience	Engager une démarche PAPI	2	2	2
	Proposer un projet de territoire de recomposition spatiale à l’échelle intercommunale	2	0	2
FA 12 - Elaborer une stratégie d’urbanisme résilient	Mettre en place un service de diagnostic de vulnérabilité des bâtiments (à destination des particuliers et entreprises)	4	3	4
	Elaborer un guide d’urbanisme résilient (à destination des communes)	11	10	8
	Expérimenter un ou des projets d’urbanisme résilient innovant	2	0	1
FA 13 - Engager des travaux sur la façade littorale	Protéger les lidos et les cordons dunaires	1	0	1
	Créer et entretenir des aménagements de protection littorale résilients et durables en zones urbaines	3	0	3
FA 14 - Engager des travaux de lutte contre les inondations sur le bassin versant	Réaliser des bassins de rétention pour limiter la dynamique des ruissellements	8	2	6
	Engager des travaux de lutte contre l’inondation	7	8	6
TOTAL		49	26	42
<i>Sous-objectifs en partie liés au PEP PAPI</i>				

D.II.2. Lien au programme de mesure du SDAGE

Les deux tableaux suivants résument le programme de mesure du SDAGE pour les masses d'eaux superficielles et souterraines, et répertorie les fiches actions qui se rapportent à chacune des mesures.

Le nombre d'opérations prévues et réalisées en lien avec le programme de mesure est précisé. Les opérations qui n'ont pas de lien direct avec la masse d'eau ciblée dans le programme de mesure sont également comptabilisées.

Eléments du programme de mesures adressés par le CGITE

La majorité du programme de mesure a été adressé par au moins une fiche action et une ou plusieurs opérations.

Pour les masses d'eau superficielles, le taux de réalisation global des opérations en lien avec un élément du programme de mesure du SDAGE est **de près de 56 %**. C'est à peu près le même taux que pour la totalité des actions – il n'y a pas eu d'efforts supplémentaires pour la réalisation des actions en lien avec le programme de mesures du SDAGE par rapport aux autres actions.

Pour les masses d'eau souterraines, le taux de réalisation global des opérations en lien avec un élément du programme de mesures du SDAGE est **de près de 43 %**, soit un peu moins que la moyenne pour la totalité des actions du CGITE.

Globalement, en lien avec le programme de mesures du SDAGE, la **désimperméabilisation**, l'**assainissement pluvial et d'eau usée**, le **traitement des pollutions de type fertilisants ou pesticides** et le **traitement des pollutions diffuses** font partie des opérations les plus représentées en quantité et en réalisation.

Viennent ensuite les opérations en lien avec l'**hydromorphologie** ou la **préservation/restauration des zones humides** (zones lagunaires principalement).

Sont moins adressées les thématiques en lien avec notamment le **prélèvement d'eau**.

Eléments du programme de mesure non adressés ou partiellement adressés par le CGITE

Pour les masses d'eau superficielles, les éléments du programme de mesures non abordés sont les suivants :

- RES0801 - Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau
- ASS0502 - Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)

Pour les masses d'eau souterraines, les éléments non abordés concernent le dépassement des exigences de la directive nitrate, et l'amélioration la qualité d'un ouvrage de captage.

Tableau 37 : Programme de mesures du SDAGE RMC 2022-2027 en lien avec les masses d'eau **superficielles** du territoire, fiches actions en lien et nombre d'opération prévues et réalisées

Pressions significatives à traiter	Mesures pour atteindre les objectifs	Fiches actions en lien	Sous-objectif	Nombre d'opérations prévues par sous-objectif	Opérations réalisées de type :					
					TOTAL	Travaux ou pré-travaux	Etude programmatique	Etude connaissance	Sensibilisation ou formation	Acquisition foncière
Pollutions par les pesticides	AGR0303 - Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	FA 27 - Accompagner la réduction des phytosanitaires et le changement des pratiques agricoles	Accompagner les changements de pratiques dans l'agriculture	12	12	3	1		8	
			Sensibiliser les particuliers et jardiniers amateurs pour limiter l'usage des phytosanitaires	4	4			4		
	AGR0401 - Mettre en place des pratiques pérennes (bio; surface en herbe; assolements; maîtrise foncière)	FA 15 - Elaborer une stratégie foncière territoriale	Hors champ d'analyse lié à l'eau							
		FA 27 - Accompagner la réduction des phytosanitaires et le changement des pratiques agricoles	Accompagner les changements de pratiques dans l'agriculture	12	12	3	1		8	
			Engager des projets en milieu agricole visant à préserver la qualité des milieux	7	7			7		
	AGR0802 - Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	FA 27 - Accompagner la réduction des phytosanitaires et le changement des pratiques agricoles	Accompagner les changements de pratiques dans l'agriculture	12	12	3	1		8	
			Sensibiliser les particuliers et jardiniers amateurs pour limiter l'usage des phytosanitaires	4	4			4		
		A 28 - Aménager les parcelles pour limiter les transferts de surface et favoriser la biodiversité	Hors champ d'analyse lié à l'eau							
	Altération de la morphologie et de l'hydromorphologie	Report - Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027	/							
MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau		FA 14 - Engager des travaux de lutte contre les inondations sur le bassin versant	Engager des travaux de lutte contre l'inondation	8	6			6		
		FA 39 - Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau	Réaliser les travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve sur les cours d'eau du BV	2	2	2				

Pressions significatives à traiter	Mesures pour atteindre les objectifs	Fiches actions en lien	Sous-objectif	Nombre d'opérations prévues par sous-objectif	Opérations réalisées de type :					
					TOTAL	Travaux ou pré-travaux	Etude programmatique	Etude connaissance	Sensibilisation ou formation	Acquisition foncière
			Engager des études et travaux de restauration morphologique des cours d'eau sur la base des études en cours	9	6	6				
			Elaborer un programme de reconquête morphologique des cours d'eau	3	3	1		2		
	MIA0502 - Mettre en oeuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'une eau de transition (lagune ou estuaire)	FA 40 - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Elaboration de documents stratégiques de gestion des zones humides du territoire et de leur EBF	2	2		2			
			Actualisation ou élaboration de plans de gestion de zones humides	4	2		2			
			Restauration de la fonctionnalité des zones humides - études et travaux	6	4	2		1	1	
	MIA0601 - Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	FA 40 - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Restauration de la fonctionnalité des zones humides - études et travaux	6	4	2		1	1	
	MIA0602 - Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	FA 14 - Engager des travaux de lutte contre les inondations sur le bassin versant	Engager des travaux de lutte contre l'inondation	8	6			6		
			Réaliser les travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve sur les cours d'eau du BV	2	2	2				
		FA 39 - Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau	Engager des études et travaux de restauration morphologique des cours d'eau sur la base des études en cours	9	6	6				
			Elaborer un programme de reconquête morphologique des cours d'eau	3	3	1		2		
			FA 40 - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Elaboration de documents stratégiques de gestion des zones humides du territoire et de leur EBF	2	2		2		
		Actualisation ou élaboration de plans de gestion de zones humides		4	2		2			
		Restauration de la fonctionnalité des zones humides - études et travaux	6	4	2		1	1		
	FA 42 - Maintenir ou restaurer la biodiversité des lagunes et zones humides périphériques	Maintenir l'intégrité des sites lagunaires et péri-lagunaires	11	10	7		3			
	Pollutions par les nutriments urbains et industriels	Report - Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027	/							

Pressions significatives à traiter	Mesures pour atteindre les objectifs	Fiches actions en lien	Sous-objectif	Nombre d'opérations prévues par sous-objectif	Opérations réalisées de type :					
					TOTAL	Travaux ou pré-travaux	Etude programmatique	Etude connaissance	Sensibilisation ou formation	Acquisition foncière
	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	FA 4 - Engager des projets de désimperméabilisation	Engager des études et schémas de désimperméabilisation	7	4		2	2		
			Réaliser des travaux de désimperméabilisation	25	22	21			1	
		FA 36 - Assurer le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement	Mettre en œuvre les plans de réduction des rejets	4	4	2	2			
		Réaliser des travaux de gestion des eaux pluviales	2	2	1	1				
	ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	FA 36 - Assurer le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement	Réaliser des travaux issus des schémas directeurs d'assainissement	9	8	8				
			Consolider les dispositifs de contrôle, suivi et supervision des systèmes d'assainissement	3	3	1	1	1		
ASS0402 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	FA 36 - Assurer le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement	Extension de la station de Villeveyrac	1	1	1					
ASS0502 - Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)	FA 36 - Assurer le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement	Extension de la station de Villeveyrac	1	1	1					
ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	FA 36 - Assurer le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement	Consolider les dispositifs de contrôle, suivi et supervision des systèmes d'assainissement	1	1	1					
Pollutions par les nutriments agricoles	Ciblage - Pression non traitée car la réduction des autres pressions permet d'atteindre le bon état	/								
	DNO3 - Pression traitée par la mise en œuvre de la Directive nitrates (mesure non territorialisée)	/								
Altération du régime hydrologique	RES0601 - Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation	FA 14 - Engager des travaux de lutte contre les inondations sur le bassin versant	Engager des travaux de lutte contre l'inondation	8	6			6		
	RES0801 - Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau	/								

Pressions significatives à traiter	Mesures pour atteindre les objectifs	Fiches actions en lien	Sous-objectif	Nombre d'opérations prévues par sous-objectif	Opérations réalisées de type :					
					TOTAL	Travaux ou pré-travaux	Etude programmatique	Etude connaissance	Sensibilisation ou formation	Acquisition foncière
Altération de la continuité écologique	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	FA 39 - Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau	Engager des études et travaux de restauration morphologique des cours d'eau sur la base des études en cours	1	1	1				
	Report - Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027	/								
Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	IND0501 - Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions essentiellement liées aux industries portuaires et activités nautiques	FA 29 - Lutter contre les pollutions industrielles et urbaines issues des rejets des entreprises et centres techniques	Actions de réduction des pollutions industrielles menées sur le territoire	7	5	4	1			
		FA 33 - Valoriser les déchets	Collecter et valoriser les déchets issus des filières pêche et cultures marines	7	4	4				
		FA 35 - Aménager les zones de stationnement des navires de plaisance	Hors champ d'analyse lié à l'eau							
	IND0601 - "Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des ""sites et sols pollués"" (essentiellement liées aux sites industriels)"	FA 29 - Lutter contre les pollutions industrielles et urbaines issues des rejets des entreprises et centres techniques	Actions de réduction des pollutions industrielles menées sur le territoire	7	5	4	1			
			Programme de réduction des pesticides en milieu urbain et sur les axes de transports	4	2			1	1	
IND0901 - Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	FA 36 - Assurer le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement	Consolider les dispositifs de contrôle, suivi et supervision des systèmes d'assainissement	3	3	1	1	1			
Prélèvements d'eau	RES0201 - Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	FA 19 - Réaliser des économies d'eau	Engager des actions favorisant la maîtrise ou la réduction des consommations d'eau	1	1				1	
	RES0202 - Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	FA 19 - Réaliser des économies d'eau	Engager des actions favorisant la maîtrise ou la réduction des consommations d'eau	7	7	3	1	2	1	
		FA 18 - Protéger les ressources en eau	Mettre en place des actions de sensibilisation sur la protection de la ressource en eau	2	2				2	
	RES1001 - Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	/								

Pressions significatives à traiter	Mesures pour atteindre les objectifs	Fiches actions en lien	Sous-objectif	Nombre d'opérations prévues par sous-objectif	Opérations réalisées de type :						
					TOTAL	Travaux ou pré-travaux	Etude programmatique	Etude connaissance	Sensibilisation ou formation	Acquisition foncière	
Altération par les activités maritimes	MIA0701 - Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel	FA 40 - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Actualisation ou élaboration de plans de gestion de zones humides	4	2		2				
		FA 42 - Maintenir ou restaurer la biodiversité des lagunes et zones humides périphériques	Maintenir l'intégrité des sites lagunaires et péri-lagunaires	2	2	1		1			
Pollutions diffuses par les nutriments (ruissellement agricole et urbain, stock sédimentaire)	MIA0501 - Restaurer un équilibre hydrologique entre les apports d'eau douce et les apports d'eau salée dans une masse d'eau de transition de type lagune	FA 40 - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Elaboration de documents stratégiques de gestion des zones humides du territoire et de leur EBF	2	2		2				
			Actualisation ou élaboration de plans de gestion de zones humides	4	2		2				
			Restauration de la fonctionnalité des zones humides - études et travaux	6	4	2		1		1	
	MIA0502 - Mettre en oeuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'une eau de transition (lagune ou estuaire)	FA 40 - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Restauration de la fonctionnalité des zones humides - études et travaux	6	4	2		1		1	
			Engager des travaux de lutte contre les inondations sur le bassin versant	Engager des travaux de lutte contre l'inondation	8	6			6		
	MIA0602 - Réaliser une opération de restauration d'une zone humide			Réaliser les travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve sur les cours d'eau du BV	2	2	2				
		FA 39 - Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau		Engager des études et travaux de restauration morphologique des cours d'eau sur la base des études en cours	9	6	6				
				Elaborer un programme de reconquête morphologique des cours d'eau	3	3	1		2		
				FA 40 - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Elaboration de documents stratégiques de gestion des zones humides du territoire et de leur EBF	2	2		2		
				Actualisation ou élaboration de plans de gestion de zones humides	4	2		2			
		Restauration de la fonctionnalité des zones humides - études et travaux	6	4	2		1		1		
	FA 42 - Maintenir ou restaurer la biodiversité des lagunes et zones humides périphériques	Maintenir l'intégrité des sites lagunaires et péri-lagunaires	2	2	1		1				

Eléments du programme de mesure non adressés

Tableau 38 : Programme de mesure du SDAGE RMC 2022-2027 en lien avec les masses d'eau **souterraines** du territoire, fiches actions en lien et nombre d'opération prévues et réalisées

Pressions significatives à traiter	Mesures pour atteindre les objectifs	Fiches actions en lien	Sous-objectif	Opérations prévues	Opérations réalisées* de type :						
					TOTAL	Travaux ou pré-travaux	Etude programmatique	Etude connaissance	Sensibilisation ou formation	Acquisition foncière	
Pollutions par les pesticides	AGR0202 - Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates	/									
	AGR0303 - Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	FA 27 - Accompagner la réduction des phytosanitaires et le changement des pratiques agricoles	Accompagner les changements de pratiques dans l'agriculture	12	12	3	1		8		
			Sensibiliser les particuliers et jardiniers amateurs pour limiter l'usage des phytosanitaires	4	4			4			
	AGR0401 - Mettre en place des pratiques pérennes (bio; surface en herbe; assolements; maîtrise foncière)	FA 15 - Elaborer une stratégie foncière territoriale FA 27 - Accompagner la réduction des phytosanitaires et le changement des pratiques agricoles	Hors champ de l'analyse liée à l'eau								
			Accompagner les changements de pratiques dans l'agriculture	12	12	3	1		8		
			Engager des projets en milieu agricole visant à préserver la qualité des milieux	7	7			7			
			Sensibiliser les particuliers et jardiniers amateurs pour limiter l'usage des phytosanitaires	4	4			4			
			AGR0503 - Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	FA 18 - Protéger les ressources en eau	Réaliser des études et travaux afin de protéger les ressources en eau vis-à-vis des pressions	3	1	1			
			AGR0802 - Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	FA 27 - Accompagner la réduction des phytosanitaires et le changement des pratiques agricoles FA 28 - Aménager les parcelles pour limiter les transferts de surface et favoriser la biodiversité	Accompagner les changements de pratiques dans l'agriculture	12	12	3	1		8
	Sensibiliser les particuliers et jardiniers amateurs pour limiter l'usage des phytosanitaires	4			4			4			
Hors champ de l'analyse liée à l'eau											
Pollutions par les nutriments agricoles	AGR0202 - Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates	/									
	AGR0302 - Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation; au-delà des exigences de la Directive nitrates	/									

Pressions significatives à traiter	Mesures pour atteindre les objectifs	Fiches actions en lien	Sous-objectif	Opérations prévues	Opérations réalisées* de type :					
					TOTAL	Travaux ou pré-travaux	Etude programmatique	Etude connaissance	Sensibilisation ou formation	Acquisition foncière
	AGR0401 - Mettre en place des pratiques pérennes (bio; surface en herbe; assolements; maîtrise foncière)	FA 15 - Elaborer une stratégie foncière territoriale	Hors champ de l'analyse liée à l'eau							
		FA 27 - Accompagner la réduction des phytosanitaires et le changement des pratiques agricoles	Accompagner les changements de pratiques dans l'agriculture	12	12	3	1		8	
		Sensibiliser les particuliers et jardiniers amateurs pour limiter l'usage des phytosanitaires	4	4					4	
	AGR0503 - Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	FA 18 - Protéger les ressources en eau	Réaliser des études et travaux afin de protéger les ressources en eau vis-à-vis des pressions	3	1	1				
	AGR0801 - Réduire les pollutions ponctuelles par les fertilisants au-delà des exigences de la Directive nitrates	/								
	DNO3 - Pression traitée par la mise en œuvre de la Directive nitrates (mesure non territorialisée)	/								
Prélèvements d'eau	RES0201 - Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	FA 19 - Réaliser des économies d'eau	Engager des actions favorisant la maîtrise ou la réduction des consommations d'eau	1	1				1	
	RES0202 - Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	FA 19 - Réaliser des économies d'eau	Engager des actions favorisant la maîtrise ou la réduction des consommations d'eau	7	7	3	1	2	1	
		FA 18 - Protéger les ressources en eau	Mettre en place des actions de sensibilisation sur la protection de la ressource en eau	2	2				2	
	RES0203 - Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat	FA 30 - Développer une démarche d'écologie industrielle	Hors champ de l'analyse liée à l'eau							
	RES0701 - Mettre en place une ressource de substitution	FA 20 - Développer des ressources en eau alternatives ou de substitution	Etudes et travaux permettant la réutilisation des eaux usées traitées	5	5	3		2		
			Etudes et travaux permettant l'accès à des ressources de substitution	7	7	4		3		
RES0802 - Améliorer la qualité d'un ouvrage de captage	/									

Pressions significatives à traiter	Mesures pour atteindre les objectifs	Fiches actions en lien	Sous-objectif	Opérations prévues	Opérations réalisées* de type :					
					TOTAL	Travaux ou pré-travaux	Etude programmatique	Etude connaissance	Sensibilisation ou formation	Acquisition foncière
	RES1001 - Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource /									

Eléments du programme de mesure non adressés

D.II.3.SAGE

Les études menées en lien avec le SAGE ainsi que le bilan du précédent contrat (CGITT) ont montré que les enjeux de gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques sur le territoire étaient les suivants :

- Atteindre le bon état des eaux et organiser la compatibilité avec les usages,
- Préserver et améliorer les fonctionnalités des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides),
- Préserver les ressources en eau douce locales et garantir l'approvisionnement en eau du territoire,
- Organiser la prévention des inondations en tenant compte des enjeux de qualité des eaux,
- Renforcer la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau grâce à une gouvernance adaptée.

Ces enjeux liés aux ressources en eau et aux milieux aquatiques sont à l'origine de l'élaboration du SAGE de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril, et en cadrent l'organisation.

En particulier, le bilan du CGITT avait mis en évidence :

- L'importance de réaliser une étude hydromorphologique globale des cours d'eau à l'échelle du bassin versant. Sur la période 2012-2018, un important programme d'entretien des cours d'eau a été engagé. Une attente forte du présent contrat est de voir émerger des projets de restauration des cours d'eau, qui pourront être prioritaires grâce à cette étude.
- L'importance de prendre en considération les fonctionnalités des zones humides, dont la plupart des plans de gestion n'ont pas envisagé les principales fonctionnalités de ces milieux.

Le tableau suivant rappelle quelles étaient les dispositions du SAGE adressées ou non dans le précédent contrat, et précise les fiches actions du CGITE 2020-2025 qui s'y rapportent. Le pourcentage de réalisation des opérations liées à ces fiches actions est également indiqué.

A noter que **l'ensemble des dispositions du SAGE** trouve un écho dans les opérations ciblées au CGITE.

Le pourcentage de réalisation moyen des opérations en lien avec des dispositions du SAGE de Thau Ingril est de **62 %**, soit un peu plus que la moyenne de réalisation des opérations sur l'ensemble du CGITE.

Les dispositions les plus adressées (en termes de nombre d'opérations réalisées) sont celles liées aux **pollutions par les pesticides**, à la **biodiversité des zones lagunaires**, aux **économies d'eau**, et à la **réduction des pollutions diffuses**.

Tableau 39 : Dispositions du SAGE de Thau Ingril, et mise en relation avec le CGITE 2020-2025

Disposition du SAGE	Référence au SDAGE RMC 2022-2027	Disposition traitée dans le CGIT 2016-2020	CGITE 2020-2025					
			Fiche action correspondante dans le CGITE 2020-2025	Sous-objectif	Opérations prévues	Opérations réalisées ou en cours	% de réalisation	
Orientation A -garantir le bon état des eaux et organiser la compatibilité avec les usages								
1	Développer un outil adapté à la gestion des apports microbiologiques à l'échelle du bassin versant (VigiThau)	2-07	Oui	FA 37 - Améliorer la gestion des crises sanitaires	Renforcer les dispositifs de gestion sanitaire	10	6	60%
2	Limiter les apports bactériologiques en calculant les flux admissibles microbiologiques (FAM) par sous bassin versant élémentaire	2-07 5A-05	Oui	FA 36 - Assurer le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement	Mettre en œuvre les plans de réduction des rejets Réaliser des travaux issus des schémas directeurs d'assainissement Consolider les dispositifs de contrôle, suivi et supervision des systèmes d'assainissement	16	15	94%
3	Gérer les eaux pluviales à l'échelle des périmètres hydrographiques pour respecter les objectifs de qualité des eaux	5A-01 5A-05 5A-06	Non réalisé ou insuffisant	FA 36 - Assurer le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement	Réaliser des travaux de gestion des eaux pluviales	2	2	100%
4	Respecter les FAM ; élaborer et mettre en œuvre des plans de réduction des rejets microbiologiques	5A-05 5A-06	Oui	FA 36 - Assurer le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement	Mettre en œuvre les plans de réduction des rejets	4	4	100%
5	Recueillir et transmettre des données pour estimer les dépassements des flux admissibles microbiologiques (FAM)	2-06	Oui	FA 36 - Assurer le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement	Consolider les dispositifs de contrôle, suivi et supervision des systèmes d'assainissement	3	3	100%
				FA 37 - Améliorer la gestion des crises sanitaires	Renforcer les dispositifs de gestion sanitaire	10	6	60%
6	Favoriser la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif (ANC)		Oui	FA 36 - Assurer le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement	Consolider les dispositifs de contrôle, suivi et supervision des systèmes d'assainissement	3	3	100%
7	Gérer les flux d'azote et phosphore à l'échelle du bassin versant en tenant compte des objectifs de bon état des cours d'eau, de la lagune de Thau et des étangs d'Ingril et du Bagnas	5B-01 5B-02	Non réalisé ou insuffisant	FA 38 - Gérer et optimiser les apports hydriques et trophiques dans les milieux humides et lagunaires	Améliorer la modélisation trophique de la lagune de Thau Réaliser les suivis sur les apports hydriques et trophiques à la lagune	7	7	100%
8	Limiter les rejets organiques des domaines et des caves viticoles	5A-01 5A-06	Non réalisé ou insuffisant			0	0	/

9	Réduire l'utilisation des pesticides	5D-01 5D-02 5D-04	Oui	FA 27 - Accompagner la réduction des phytosanitaires et le changement des pratiques agricoles	Accompagner les changements de pratiques dans l'agriculture Engager des projets en milieu agricole visant à préserver la qualité des milieux Sensibiliser les particuliers et jardiniers amateurs pour limiter l'usage des phytosanitaires	23	23	100%
Orientation B - atteindre un bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides								
10	Réduire et éviter les rejets d'autres substances dangereuses	5C-06 5A-03 5E-07	Oui	FA 29 - Lutter contre les pollutions industrielles et urbaines issues des rejets des entreprises et centres techniques	Actions de réduction des pollutions industrielles menées sur le territoire Programme de réduction des pesticides en milieu urbain et sur les axes de transports	11	7	64%
				FA 33 - Valoriser les déchets	Collecter et valoriser les déchets issus des filières pêche et cultures marines Traiter et valoriser les matériaux pouvant nécessiter une dépollution	11	7	64%
11	Cartographier les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides	6A-01 6B-01	Non réalisé ou insuffisant	FA 39 - Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau	Engager des études et travaux de restauration morphologique des cours d'eau sur la base des études en cours	9	6	67%
12	Intégrer les espaces de la trame bleue dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement	6A-07 6A-08 6B-06 8-02	Oui	FA 17 - Renforcer la trame verte et bleue du territoire de Thau	Améliorer la connaissance et mieux définir la TVB du territoire Préserver la TVB par des aménagements et des mesures de gestion	13	8	62%
13	Elaborer des plans de gestion et mettre en œuvre la restauration fonctionnelle des cours d'eau	6A-02 6B-7 6C-01	Non réalisé ou insuffisant	FA 39 - Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau	Elaborer un programme de reconquête morphologique des cours d'eau	3	3	100%
14	Identifier, supprimer ou aménager les obstacles aux migrations d'anguilles	6A-03 6C-02 6C-03	Non réalisé ou insuffisant	FA 39 - Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau	Engager des études et travaux de restauration morphologique des cours d'eau sur la base des études en cours	9	6	67%
15	Prendre en compte les objectifs de qualité des eaux dans les plans de gestion des zones humides	6B-7 6B-8	Non réalisé ou insuffisant	FA 40 - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Elaboration de documents stratégiques de gestion des zones humides du territoire et de leur EBF Actualisation ou élaboration de plans de gestion de zones humides	12	8	67%
				FA 38 - Gérer et optimiser les apports hydriques et trophiques dans les milieux humides et lagunaires	Réaliser les suivis sur les apports hydriques et trophiques à la lagune	3	3	100%
				FA 42 - Maintenir ou restaurer la biodiversité des lagunes et zones humides périphériques	Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces lagunaires Maintenir l'intégrité des sites lagunaires et péri-lagunaires	18	16	89%

16	Tenir compte du potentiel de rétention temporaire des zones humides et des espaces de bon fonctionnement des zones humides et cours d'eau	6B-7 6B-8	Non réalisé ou insuffisant	FA 39 - Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau	Réaliser les travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve sur les cours d'eau du BV Engager des études et travaux de restauration morphologique des cours d'eau sur la base des études en cours	11	8	73%
				FA 40 - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Elaboration de documents stratégiques de gestion des zones humides du territoire et de leur EBF	2	2	100%
17	Définir et appliquer un plan de gestion stratégique des zones humides à l'échelle du bassin versant	6B-7 6B-8	Oui	FA 40 - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Elaboration de documents stratégiques de gestion des zones humides du territoire et de leur EBF Actualisation ou élaboration de plans de gestion de zones humides Restauration de la fonctionnalité des zones humides - études et travaux	12	6	50%
				FA 38 - Gérer et optimiser les apports hydriques et trophiques dans les milieux humides et lagunaires	Réaliser les suivis sur les apports hydriques et trophiques à la lagune	3	3	100%
18	Définir et mettre en œuvre un plan de lutte contre les espèces envahissantes	6A-02 6C-06	Non réalisé ou insuffisant	FA 41 - Atteindre des habitats côtiers et marins fonctionnels	Améliorer les connaissances sur les habitats côtiers et marins et leurs fonctionnalités Mettre en place des stratégies de gestion du milieu marin	9	9	100%
				FA 42 - Maintenir ou restaurer la biodiversité des lagunes et zones humides périphériques	Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces lagunaires Maintenir l'intégrité des sites lagunaires et péri-lagunaires	18	16	89%
				FA 39 - Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau	Réaliser les travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve sur les cours d'eau du BV	2	2	100%
19	Orienter les aménagements littoraux vers la préservation et l'amélioration de la biodiversité marine	6A-06	Non réalisé ou insuffisant	FA 41 - Atteindre des habitats côtiers et marins fonctionnels	Améliorer les connaissances sur les habitats côtiers et marins et leurs fonctionnalités Mettre en place des stratégies de gestion du milieu marin	9	9	100%
				FA 42 - Maintenir ou restaurer la biodiversité des lagunes et zones humides périphériques	Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces lagunaires Maintenir l'intégrité des sites lagunaires et péri-lagunaires	18	16	89%
20	Encourager une gestion sédimentaire durable des lidos et de la cote	8-08	Oui	FA 13 - Engager des travaux sur la façade littorale	Créer et entretenir des aménagements de protection littorale résilients et durables en zones urbaines Protéger les lidos et les cordons dunaires	13	12	92%

21	Mieux connaître les zones soumises aux risques actuels et futurs de submersion marine en bord de lagune et d'étang. Cette disposition est en lien avec l'élaboration des PPRI, de la SLRGI et des schémas pluviaux communaux.	8-01 8-06 8-07 8-08	Oui	FA 10 - Développer des dispositifs d'avertissement des risques naturels et climatiques	Développer un dispositif d'avertissement intégré inondation/submersion/érosion Développer un dispositif d'avertissement des risques climatiques	9	9	100%
22	Encourager la pose de repères de niveaux d'eau	8-03 8-05 8-11	Non réalisé ou insuffisant	FA 14 - Engager des travaux de lutte contre les inondations sur le bassin versant	Engager des travaux de lutte contre l'inondation	8	6	75%
Orientation C - Préserver les ressources locales en eau douce et sécuriser l'alimentation en eau du territoire								
23	Mieux connaître le régime hydrologique des cours d'eau et des résurgences aux lagunes	6A-01 6A-06	Oui	FA 18 - Protéger les ressources en eau	Améliorer la connaissance sur les ressources en eau souterraines	7	5	71%
				FA 38 - Gérer et optimiser les apports hydriques et trophiques dans les milieux humides et lagunaires	Améliorer la modélisation trophique de la lagune de Thau Réaliser les suivis sur les apports hydriques et trophiques à la lagune	7	7	100%
24	Mettre en œuvre une gestion concertée du karst du pli ouest afin de préserver son bon état	7-05 5E-01 7-06	Oui	FA 18 - Protéger les ressources en eau	Améliorer la connaissance sur les ressources en eau souterraines Réaliser des études et travaux afin de protéger les ressources en eau vis-à-vis des pressions Mettre en place des actions de sensibilisation sur la protection de la ressource en eau	12	6	50%
25	Préserver les zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable du territoire	4-07	Oui	FA 18 - Protéger les ressources en eau	Réaliser des études et travaux afin de protéger les ressources en eau vis-à-vis des pressions	3	1	33%
26	Sécuriser l'accès à l'eau douce de l'ensemble des usages du périmètre du SAGE selon le principe d'équité territoriale	7-01 7-03 7-05	Oui	FA 16 - Elaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau et développement d'outils prospectifs	Elaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau sur la base d'indicateurs besoins-ressources Construction d'un outil prospectif de sécurisation et d'allocation des ressources en eau	3	1	33%
27	Mettre en oeuvre une politique d'économies d'eau ambitieuse	7-05	Oui	FA 19 - Réaliser des économies d'eau	Engager des actions favorisant la maîtrise ou la réduction des consommations d'eau Mettre en place des équipements de gestion patrimoniale des réseaux Réaliser des travaux de réhabilitation des ouvrages d'adduction et de distribution d'eau potable	28	27	96%
28	Encourager les pratiques agricoles économes en eau et en cohérence avec les enjeux environnementaux du territoire	6A-01 6B-5	Oui	FA 18 - Protéger les ressources en eau	Mettre en place des actions de sensibilisation sur la protection de la ressource en eau	2	2	100%

29	Etablir un règlement d'eau pour le Bagnas afin de sécuriser son approvisionnement en eau			FA 16 - Elaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau et développement d'outils prospectifs	Elaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau sur la base d'indicateurs besoins-ressources Construction d'un outil prospectif de sécurisation et d'allocation des ressources en eau	3	1	33%
				FA 38 - Gérer et optimiser les apports hydriques et trophiques dans les milieux humides et lagunaires	Améliorer la modélisation trophique de la lagune de Thau Réaliser les suivis sur les apports hydriques et trophiques à la lagune	7	7	100%
				FA 40 - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Restauration de la fonctionnalité des zones humides - études et travaux	6	4	67%
Orientation D - Renforcer la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau								
30	Conforter le SMBT comme structure porteuse du SAGE	4-02	Oui					
31	Encourager la labellisation du SMBT comme EPTB sur le périmètre du SAGE	4-01 4-02	Oui					
32	Gérer les enjeux « flux admissibles » autour d'un espace d'expertise technique multi partenarial	2-08	Oui					
33	Mettre en place un tableau de bord pour le suivi et l'évaluation du SAGE		Oui					
34	Faciliter l'intégration du SAGE dans les politiques publiques locales dans le domaine de l'eau		Oui					
35	Mobiliser des financements dans le cadre du Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau (CGITT)	4-01 4-02	Oui					
36	Participer à une concertation inter SAGE pour sécuriser l'alimentation en eau du territoire, préserver les ressources en eau stratégiques pour l'eau potable et mettre en cohérence la politique de l'eau entre les bassins versants	4-03 4-06 7-01 7-02 7-03	Oui					

D.II.4. Actions ne répondant pas au PDM SDAGE ou à une disposition du SAGE

Le tableau suivant résume les liens entre les sous-objectifs des fiches actions et le programme de mesures du SDAGE 2022-2027 ou le SAGE.

Parmi l'ensemble des sous-objectifs des fiches actions prévues au CGITE et en lien avec le volet eau, **45 % sont rattachées à au moins une disposition du SAGE**, et également **43 % sont rattachées à au moins une action du programme de mesures du SDAGE RMC 2022-2027**. Au total, environ **63 % des sous-objectifs répondent** à une problématique soulevée dans le SDAGE et/ou le SAGE.

Les sous-objectifs ne répondant pas à une problématique SDAGE ou SAGE (21 sur 56) touchent davantage à l'aménagement durable (résilience urbaine, îlots de chaleur, climat, paysage), aux actions de lutte contre l'inondation (5 sous-objectifs sur les 21 sont liés par ailleurs au PAPI), à des actions de continuités écologiques, à des actions de dépollution et à des actions de gestion quantitative et prospective de la ressource.

Ce sont des typologies d'opérations impactant souvent de manière plus indirecte les aspects qualitatifs et quantitatifs du volet eau. La plupart sont tout de même, de manière plus ou moins directe, reliée aux orientations générales du SDAGE. Elles répondent pour certaines à des priorités et spécificités locales (Blue ThauLab par exemple).

Tableau 40 : Fiches actions et sous-objectifs liés au volet eau du territoire, et leurs liens au PDM du SDAGE 2022-2027 et du SAGE de Thau-Ingril

FICHES ACTIONS	ACTIONS / SOUS-OBJECTIFS	Actions répondant à un programme de mesure du SDAGE RMC 2022-2027	Actions répondant à une disposition du SAGE de Thau Ingril	Actions en partie incluses dans le PEP PAPI
FA 3 - Créer des îlots de fraîcheur	Sensibiliser et informer les communes et agglomérations			
	Engager des actions de végétalisation de l'espace urbain			
FA 4 - Engager des projets de désimperméabilisation	Engager des études et schémas de désimperméabilisation	Oui		
	Réaliser des travaux de désimperméabilisation	Oui		
FA 7 - L'amélioration de l'interface ville-port	Favoriser les pratiques de gestion environnementale			
FA 10 - Développer des dispositifs d'avertissement des risques naturels et climatiques	Développer un dispositif d'avertissement intégré inondation/submersion/érosion			Oui
	Développer un dispositif d'avertissement des risques climatiques			
FA 11 - Elaborer une stratégie territoriale de la résilience	Engager une démarche PAPI			Oui
	Proposer un projet de territoire de recomposition spatiale à l'échelle intercommunale			
FA 12 - Elaborer une stratégie d'urbanisme résilient	Mettre en place un service de diagnostic de vulnérabilité des bâtiments (à destination des particuliers et entreprises)			Oui
	Elaborer un guide d'urbanisme résilient (à destination des communes)			Oui
	Expérimenter un ou des projets d'urbanisme résilient innovant			
FA 13 - Engager des travaux sur la façade littorale	Protéger les lidos et les cordons dunaires		Oui	
	Créer et entretenir des aménagements de protection littorale résilients et durables en zones urbaines		Oui	
FA 14 - Engager des travaux de lutte contre les inondations sur le bassin versant	Réaliser des bassins de rétention pour limiter la dynamique des ruissellements			Oui
	Engager des travaux de lutte contre l'inondation	Oui	Oui	Oui
FA 16 - Elaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau et développement d'outils prospectifs	Elaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau sur la base d'indicateurs besoins-ressources			
	Construction d'un outil prospectif de sécurisation et d'allocation des ressources en eau			
FA 17 - Renforcer la trame verte et bleue du territoire de Thau	Améliorer la connaissance et mieux définir la TVB du territoire			
	Préserver la TVB par des aménagements et des mesures de gestion			
FA 18 - Protéger les ressources en eau	Améliorer la connaissance sur les ressources en eau souterraines		Oui	
	Réaliser des études et travaux afin de protéger les ressources en eau vis-à-vis des pressions	Oui	Oui	

	Mettre en place des actions de sensibilisation sur la protection de la ressource en eau	Oui	Oui	
FA 19 - Réaliser des économies d'eau	Réaliser des travaux de réhabilitation des ouvrages d'adduction et de distribution d'eau potable		Oui	
	Mettre en place des équipements de gestion patrimoniale des réseaux		Oui	
	Engager des actions favorisant la maîtrise ou la réduction des consommations d'eau	Oui	Oui	
FA 20 - Développer des ressources en eau alternatives ou de substitution	Etudes et travaux permettant la réutilisation des eaux usées traitées	Oui		
	Etudes et travaux permettant l'accès à des ressources de substitution	Oui		
FAI 10 - L'élaboration d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau du bassin de Thau	Réalisation d'une étude			
FA 27 - Accompagner la réduction des phytosanitaires et le changement des pratiques agricoles	Accompagner les changements de pratiques dans l'agriculture	Oui	Oui	
	Engager des projets en milieu agricole visant à préserver la qualité des milieux	Oui	Oui	
	Sensibiliser les particuliers et jardiniers amateurs pour limiter l'usage des phytosanitaires	Oui	Oui	
FA 29 - Lutter contre les pollutions industrielles et urbaines issues des rejets des entreprises et centres techniques	Actions de réduction des pollutions industrielles menées sur le territoire	Oui		
	Programme de réduction des pesticides en milieu urbain et sur les axes de transports	Oui		
FA 33 - Valoriser les déchets	Collecter et valoriser les déchets issus des filières pêche et cultures marines	Oui		
	Traiter et valoriser les matériaux pouvant nécessiter une dépollution			
FA 36 - Assurer le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement	Mettre en œuvre les plans de réduction des rejets	Oui	Oui	
	Réaliser des travaux issus des schémas directeurs d'assainissement	Oui	Oui	
	Réaliser des travaux de gestion des eaux pluviales	Oui	Oui	
	Consolider les dispositifs de contrôle, suivi et supervision des systèmes d'assainissement	Oui	Oui	
FA 37 - Améliorer la gestion des crises sanitaires	Renforcer les dispositifs de gestion sanitaire		Oui	
	Gérer les crises zoo-sanitaires affectant les élevages conchylicoles			
FA 38 - Gérer et optimiser les apports hydriques et trophiques dans les milieux humides et lagunaires	Réaliser les suivis sur les apports hydriques et trophiques à la lagune			
	Améliorer la modélisation trophique de la lagune de Thau		Oui	
	Engager la concertation sur un plan de gestion des apports en nutriments et en eau		Oui	
FA 39 - Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau	Réaliser les travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve sur les cours d'eau du BV	Oui	Oui	
	Engager des études et travaux de restauration morphologique des cours d'eau sur la base des études en cours	Oui	Oui	
	Elaborer un programme de reconquête morphologique des cours d'eau	Oui	Oui	
FA 40 - Restaurer les fonctionnalités des zones humides	Elaboration de documents stratégiques de gestion des zones humides du territoire et de leur EBF	Oui		
	Actualisation ou élaboration de plans de gestion de zones humides	Oui		
	Restauration de la fonctionnalité des zones humides - études et travaux	Oui		
FA 41 - Atteindre des habitats côtiers et marins fonctionnels	Améliorer les connaissances sur les habitats côtiers et marins et leurs fonctionnalités		Oui	
	Mettre en place des stratégies de gestion du milieu marin		Oui	
FA 42 - Maintenir ou restaurer la biodiversité des lagunes et zones humides périphériques	Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces lagunaires			
	Maintenir l'intégrité des sites lagunaires et péri-lagunaires	Oui		
	Développer des outils de sensibilisation aux enjeux naturels lagunaires et de milieux humides			
TOTAL		25 sur 56 sous-objectifs	24 sur 56 sous-objectifs	6 sur 56 sous-objectifs

Sous-objectifs qui ne concernent pas directement une action du programme de mesure du SDAGE RMC 2022-2027 ou une disposition du SAGE

E. BILAN GENERAL, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES



E.I. CONTENU ET GOUVERNANCE DU CONTRAT

L'ensemble des analyses menées permet de mettre en avant les recommandations suivantes pour la suite de la gestion intégrée du territoire de Thau.

Renforcer la stratégie territoriale via la gouvernance du contrat

Il apparaît essentiel de redonner plus de place et de poids à la stratégie territoriale portée par ce type de contrat de gestion intégrée.

Pour cela, il semble intéressant de donner à la Commission Locale de l'Eau (CLE) une place centrale dans le pilotage stratégique. En confiant à la CLE la gouvernance du prochain contrat sur le volet eau et milieux aquatiques, son rôle de suivi et de garant de la cohérence avec les orientations territoriales sera pleinement valorisé. Cette organisation renforcera par ailleurs la lisibilité de l'action publique et évitera la dispersion des instances de pilotage.

Le travail conjoint entre la CLE et les comités stratégiques pourra être mené dans une logique de complémentarité.

Recentrer les thématiques abordées autour du volet eau

L'expérience du contrat écoulé a mis en évidence l'intérêt de la limitation du nombre de thématiques abordées, de manière à favoriser, la lisibilité des opérations, leur suivi, ainsi que la cohérence stratégique des actions menées sur le territoire. Une animation et construction plus directive, avec de réelles priorisations, est à favoriser dans le nouveau contrat.

Pour aller dans le sens d'un tel recentrage, le prochain contrat pourrait se positionner comme un contrat Eau et Climat, recentré autour des enjeux prioritaires du volet eau du bassin versant, définis par la CLE.

Les efforts devront cibler les priorités du SAGE et du SDAGE, de manière à viser les pressions les plus importantes et impactantes.

A noter que le travail mené pour l'élaboration du nouveau contrat, en lien avec l'évaluation réalisée, s'inscrit dans cette logique et priorise les thématiques suivantes :

- la restauration hydromorphologique,
- la désimperméabilisation,
- la médiation et l'implication citoyenne,
- la gestion des sols, de l'agriculture et de l'alimentation,
- la captation du carbone,
- la restauration écologique de la lagune.

Limiter le nombre d'opérations, tout en confortant la cohérence de la stratégie territoriale

En plus du recentrage thématique, une limitation du nombre d'opérations à suivre sera bénéfique pour le suivi du contrat. L'évaluation du CGITE 2020-2025 montre en effet que la moitié des opérations prévues sur le volet eau ont pu être menées à terme. Le nouveau contrat devra donc se concentrer sur un nombre restreint d'actions, mieux définies, avec des objectifs opérationnels clairs.

Cette sélection plus fine facilitera le suivi, renforcera la qualité des actions et augmentera leur portée sur le territoire.

Donner un plus fort degré d'opérationnalité au contrat

Le CGITE a été un contrat davantage tourné vers l'acquisition de connaissances, les études programmatiques, la définition de stratégies, ainsi que la mise en place opérationnelle d'outils de partages et de capitalisation utile et efficiente de la connaissance.

Le prochain contrat à venir devra venir construire sur ce socle, et capitaliser sur les études de diagnostic et de stratégie déjà conduites dans le cadre du CGITE. Il s’agira de passer à une phase plus concrète, avec davantage d’opérations pouvant avoir une incidence concrète sur les volets qualitatifs et quantitatifs du volet eau.

Il est notamment prévu une mise en œuvre renforcée autour des priorités suivantes : gestion de la ressource en eau, maîtrise des espèces envahissantes, réduction des flux d’azote et de phosphore, actions sur les milieux aquatiques.

Faciliter le suivi des opérations

Le suivi des opérations constitue un point central du pilotage du contrat. Compliqué par le nombre d’opérations à suivre dans le CGITE, ce suivi devra être simplifié, régulier et documenté au fil de l’eau, afin de permettre une vision claire et partagée de l’avancement.

Le nouveau contrat pourra prévoir une remontée plus fréquente d’informations, assortie d’indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Par ailleurs, il est prévu que les champs d’incidences visés par les différentes opérations soient clairement ciblés dès le démarrage du contrat. Cela assurera une vision plus globale des avancées, permettra d’identifier plus rapidement les retards éventuels, et facilitera les ajustements nécessaires en cours de mise en œuvre.

E.II. MEDIATION DU CONTRAT – UNE MISE EN RECIT DE LA STRATEGIE TERRITORIALE

La principale difficulté dans la mise en œuvre de contrats intégrés, tels que le CGITE, réside dans leur appropriation par les acteurs locaux, en particulier les élus. Cette appropriation limitée entraîne, par effet de chaîne, une difficulté à communiquer sur le dispositif et à mobiliser les acteurs de terrain. Il apparaît donc essentiel, pour le prochain contrat, de définir une véritable stratégie de communication.

Plutôt que de se limiter à une présentation institutionnelle et technique du dispositif — souvent peu adaptée à des acteurs qui ne sont pas impliqués quotidiennement dans son pilotage — il serait pertinent de construire un **récit** permettant de **traduire et de donner du sens** à la démarche. Ce récit devra refléter la stratégie territoriale engagée, en rappelant qu’elle n’est pas figée mais évolutive, et qu’elle s’adapte en permanence aux enjeux et aux priorités du territoire. Il permettra une meilleure compréhension des enjeux, et favorisera l’appropriation de la stratégie par l’ensemble des parties prenantes, qui auront de plus grandes possibilités d’y contribuer, et de la relayer. La présentation de la logique procédurale du contrat ne devra intervenir que dans un second temps.

Les premiers contrats étaient fondés sur la reconquête de la qualité des eaux, afin de permettre aux principaux usagers, notamment les pêcheurs et les conchyliculteurs, de poursuivre leurs activités. Ensuite, les stratégies d’actions se sont dernièrement portées sur les milieux, mais force est de constater que ceux-ci ne constituent pas une porte d’entrée facilement appropriable par l’ensemble des acteurs. Le nouveau contrat, quant à lui, pourrait s’articuler autour d’un **nouveau récit** : celui d’un bassin versant à rendre **résilient face au changement climatique**.

F.ANNEXES



ANNEXE 1 – QUALITES MESUREES AUX STATIONS DE LA VENE A POUSSAN 1 ET DU PALLAS A LOUPIAN 2

Les tableaux ci-dessous présentent les détails des analyses réalisées sur les données Naiades pour les deux stations disposant de chroniques de mesures sur la période 2020-2024.

Station 06188900 - PALLAS A LOUPIAN 2		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution de l'état
Bilan de l'oxygène	Oxygène dissous (mg(O2)/L)	7,18**	6,55	6,64	9,0	6,46	7,42	5,0	4,6	3,78	4,74	5,82**	↓
	Taux de saturation en O2 (%)	1,98**	63,0	67,18	84,1	61,91	68,2	50,2	42,0	34,6	41,8	49,8**	↓
	DBO5 (mg(O2)/L)	2,86**	4,0	5,4	2,8	2,91	3,56	3,2	4,5	6,0	6,6	1,24**	↔
	Carbone Organique (mg(C)/L)	7,0**	6,75	7,86	3,8	5,6	5,38	7,62	8,85	8,98	9,58	,29**	↔
	D.C.O. (mg(O2)/L) *	26,4**	21,5	34,4	10,0	20,2	20,0	31,0	39,5	67,6	55,8	10,0**	↓
	Etat : Bilan de l'oxygène	BON	BON	MOY	BON	BON	BON	MOY	MED	MED	MED	MED	↓
Etat DCE : Bilan de l'oxygène	BON	BON	MOY	BON	BON	BON	MOY	MED	MED	MED	MED	↓	
Température	Température de l'Eau (°C) - eaux salmonicoles	12,9**	15,1	16,64	17,6	21,77	15,38	18,62	16,55	17,96	13,26	9,06**	↓
	Température de l'Eau (°C) - eaux cyprinicoles	12,9**	15,1	16,64	17,6	21,77	15,38	18,62	16,55	17,96	13,26	,06**	↓
	Etat DCE : Température	TBE	TBE	TBE	TBE	MOY	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	→
Nutriments	Orthophosphates (mg(PO4)/L)	7,1**	8,1	10,22	1,2	1,83	1,84	7,36	18,5	14,4	15,0	,37**	↓
	Phosphore total (mg(P)/L)	2,18**	1,7	3,28	0,46	1,39	1,3	2,44	5,4	5,08	4,79	0,66**	↓
	Ammonium (mg(NH4)/L)	,53**	0,43	5,43	0,62	2,62	0,95	2,36	15,55	12,54	12,64	,04**	↓
	Nitrates (mg(NO3)/L)	3,44**	22,7	39,54	13,2	19,34	25,84	30,16	51,5	64,0	52,0	,69**	↓
	Nitrites (mg(NO2)/L)	0,88**	0,63	1,59	0,38	0,58	0,57	0,6	1,21	1,12	1,48	0,08**	↓
	Azote Kjeldahl (mg(N)/L) *	,68**	1,37	6,18	0,8	2,48	1,26	2,6	39,0	12,81	14,76	,61**	↓
	Etat : Nutriments	MADV	MADV	MADV	MED	MADV	MADV	MADV	MADV	MADV	MADV	MADV	MED
Etat DCE : Nutriments	MADV	MADV	MADV	MED	MADV	MADV	MADV	MADV	MADV	MADV	MADV	MED	→
Acidification	pH min (unité pH)	,62**	7,74	7,76	8,1	7,7	7,8	7,56	7,45	7,5	7,54	7,8**	↓
	pH max (unité pH)	,78**	8,2	8,1	8,3	8,2	8,3	8,2	7,9	7,92	7,94	7,88**	↑
	Etat DCE : Acidification	TBE	TBE	TBE	BON	TBE	BON	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	↑
Autre	Conductivité (µS/cm)	1 048,0* *	1319,0	1301,6	1308,0	1235,6	1190,8	1275,8	1266,0	1266,0	1277,0	1 073,6* *	↓
	Matières en suspension (mg/L) *	18,8**	11,5	37,2	28,0	34,5	20,2	30,6	53,0	75,8	135,4	,04**	↓
	Turbidité Néphélométrique (NFU)*	2,6**	18,5	52,8	18,0	60,0	24,4	43,6	73,5	80,0	217,6	2,46**	↓
Etat physico chimique général sur l'année (hors "autre")	MADV	MADV	MADV	MED	MADV	MADV	MADV	MADV	MADV	MADV	MADV	MED	→
Etat DCE physico chimique général sur l'année	MADV	MADV	MADV	MED	MADV	MADV	MADV	MADV	MADV	MADV	MADV	MED	→

* classe de qualité définie par SEQ-eau V2

** centile effectué sur moins de 6 analyses

Indice		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution de l'état
Biologie	Indice biologique macrophyte en rivière (IBMR)				0,78		0,77		0,78				→
	Indice biologique diatomées (IBD)		0,6	0,36	0,51	0,71	0,7	0,7		0,39	0,89		→
	Indice poissons rivière (IPR)					1,51		7,42					→
	Indice Invertébrés Multimétrique (I2M2)		0,25	0,06	0,14	0,06	0,07	0,0		0,03	0,06		→

	Equivalent Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)		0,31	0,29	0,38	0,29	0,19	0,19		0,19	0,19	→
	Etat DCE : Biologie		MED	MAUV	MED	MAUV	MAUV	MAUV	BON	MAUV	MAUV	→

Station 06188920 - VENE A POUSSAN 1		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution de l'Etat	
Bilan de l'oxygène	Oxygène dissous (mg(O ₂)/L)	7,66	7,85	7,6	7,6	6,96	5,39	5,88	5,3	4,62**	↘	
	Taux de saturation en O ₂ (%)	80,51	80,15	78,5	73,8	69,6	57,5	62,0	55,8	48,5**	↘	
	DBO ₅ (mg(O ₂)/L)	0,97	0,9	1,5	1,31	1,3	1,4	1,64	1,94	0,97**	→	
	Carbone Organique (mg(C)/L)	1,58	1,1	1,3	1,1	1,28	1,02	1,32	0,91	0,78**	→	
	D.C.O. (mg(O ₂)/L) *	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0**	→	
	Etat : Bilan de l'oxygène	BON	BON	BON	BON	BON	BON	BON	BON	BON	MED	↘
	Etat DCE : Bilan de l'oxygène	BON	BON	BON	BON	BON	BON	BON	BON	BON	MED	↘

Température	Température de l'Eau (°C) - eaux salmonicoles	18,67	18,35	17,2	16,79	17,72	17,98	18,26	17,11	16,8**	→
	Température de l'Eau (°C) - eaux cyprinicoles	18,67	18,35	17,2	16,79	17,72	17,98	18,26	17,11	16,8**	→
	Etat DCE : Température	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	→

Nutriments	Orthophosphates (mg(PO ₄)/L)	0,12	0,18	0,18	0,19	0,22	0,21	0,15	0,07	0,07**	↗
	Phosphore total (mg(P)/L)	0,05	0,06	0,06	0,07	0,09	0,08	0,08	0,03	0,03**	↗
	Ammonium (mg(NH ₄)/L)	0,08	0,21	0,16	0,04	0,13	0,04	0,13	0,01	0,03**	↗
	Nitrates (mg(NO ₃)/L)	4,77	5,05	4,8	5,57	5,78	5,36	5,84	5,61	5,18**	→
	Nitrites (mg(NO ₂)/L)	0,03	0,12	0,09	0,03	0,04	0,05	0,08	0,01	0,02**	→
	Azote Kjeldahl (mg(N)/L) *	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,47	0,25	0,25**	→
	Etat : Nutriments	BON	BON	BON	BON	BON	BON	BON	TBE	TBE	↗
Etat DCE : Nutriments	BON	BON	BON	BON	BON	BON	BON	TBE	TBE	↗	

Acidification	pH min (unité pH)	7,23	7,1	7,1	7,2	7,1	7,1	7,0	6,99	7,06**	→
	pH max (unité pH)	7,6	7,45	7,6	7,47	7,3	7,33	7,4	7,2	7,27**	→
	Etat DCE : Acidification	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	→

Autre	Conductivité (µS/cm)	653,8	728,5	704,0	746,6	692,0	646,3	668,6	639,7	613,4**	
	Matières en suspension (mg/L) *	14,8	3,95	7,5	6,59	15,1	27,2	37,8	11,8	5,75**	→
	Turbidité Néphélométrique (NFU)*	15,1	5,55	6,9	4,36	11,84	5,05	27,6	7,25	1,24**	→

Etat physico chimique général sur l'année (hors "autre")		BON	BON	BON	BON	BON	BON	BON	BON	BON	MED	↘
Etat DCE physico chimique général sur l'année		BON	BON	BON	BON	BON	BON	BON	BON	BON	MED	↘

* classe de qualité définie par SEQ-eau V2

** centile effectué sur moins de 6 analyses

Indice		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution de l'Etat
Biologie	Indice biologique macrophyte en rivière (IBMR)										
	Indice biologique diatomées (IBD)	0,96	0,87	0,81	0,89	0,83	0,9	0,71			→
	Indice poissons rivière (IPR)										
	Indice Invertébrés Multimétrique (I2M2)	0,09	0,12	0,12	0,17	0,07	0,2	0,16			↗
	Equivalent Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)	0,5	0,63	0,56	0,56	0,5	0,63	0,5			→
	Etat DCE : Biologie	MED	MOY	MAUV	MED	MAUV	MED	MED			→

ANNEXE 2 – LISTE DES INSTITUTIONS CONTACTEES DANS LE CADRE DES ENTRETIENS

Le tableau ci-dessous recense les institutions qu'il a été convenu de contacter, en accord avec le SMT, dans le cadre du bilan. Le tableau précise si l'entretien a pu avoir lieu ou non.

Collèges	Institution	Entretien
Etat	DDTM de l'Hérault	Non (2 relances)
	Agence de l'eau RMC	Oui
Collectivités territoriales	Région Occitanie	Non (2 relances)
	Département de l'Hérault	Oui
	SMBT (Syndicat mixte du bassin de Thau)	Oui
	Hérault Méditerranée (CAHM)	Oui
	Commune de Marseillan	Non (1 relance)
	Commune de Pinet	Oui
	Commune de Montbazin	Oui
	Commune de Ballaruc le Vieux	Oui
	Commune de Poussan	Non (2 relances)
Partenaires	Cepralmar	Oui

Les acteurs qui ont pu être interviewés dans le cadre de l'analyse de la gouvernance du contrat sont les suivants :

- Caroline Muller (Chargée de programme eau – Département de l'Hérault)
- Olivier Archimbeau (Directeur Eau – CAHM)
- Elise Garcia (Agence de l'eau RMC)
- Josian Ribes (maire de Montbazin)
- Nathalie Bastoul (1ère adjointe de Pinet - CAHM)
- Severine Tadeo (Directrice SEJ Balaruc le Vieux)
- Jean-François Holley (Directeur Cepralmar)
- Agnès d'Artigues (SMBT)
- Stéphane Roumeau (SMBT)